Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_55-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	
Exprimés	
Pour	
Contre	

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-55

RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR, COMPTES ADMINISTRATIFS ET RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la constitution de la Communauté de Communes Sarlat Périgord-Noir au 1er janvier 2011 et la définition d'un projet de territoire associant treize communes.

Le Président d'un établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné des comptes administratifs. Conformément à l'article L 5211-39 du Code Générale des Collectivités Territoriales, le rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_55-DE

Ainsi, Monsieur le Maire présente le rapport d'activités et les comptes administratifs 2019 adoptés respectivement par le Conseil Communautaire le 31 juillet 2020 et le 24 juillet 2020.

Vu l'article L 5211-39 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **PREND** acte de la communication du rapport d'activités 2019, des comptes administratifs et du Rapport sur le Prix et la Qualité du SPANC ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

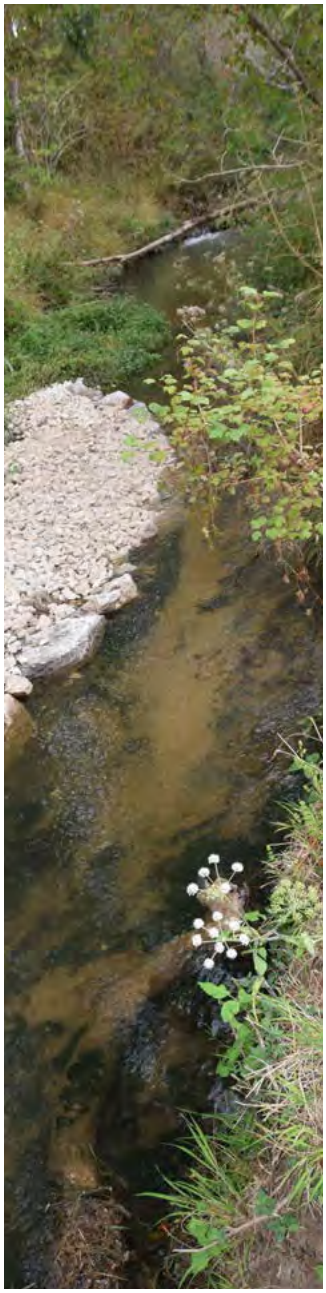
Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

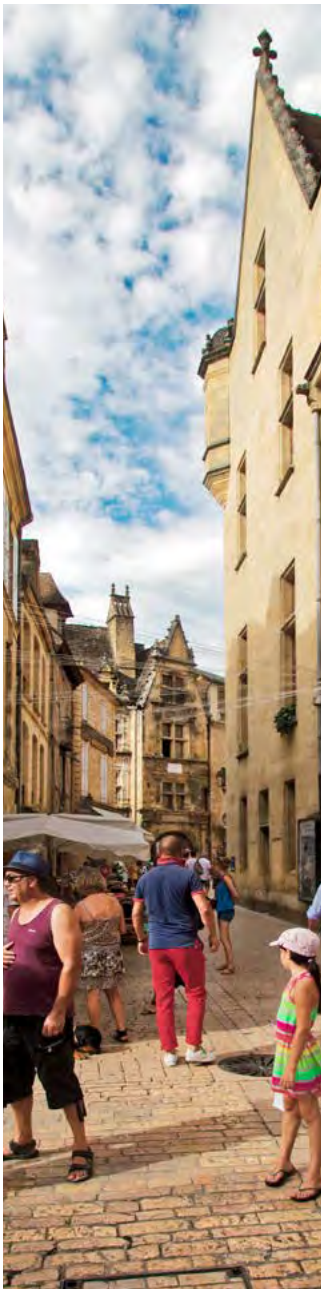
Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

CCSPN | Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir

2019

RAPPORT D'ACTIVITÉS



Sarlat Périgord Noir
PN COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

SOMMAIRE

5
CC SARLAT-PÉRIGORD NOIR L'INSTITUTION

8
Les grands projets
PÔLE TECHNIQUE AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- PLUi
- RLPi
- Plan Climat Air Energie Territorial
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
- Schéma de Cohérence Territoriale
- Gestion des milieux naturels et agricoles

12
Les grands projets
PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Zone d'Activité de la Borne 120
- Construction d'un abattoir de volailles grasses
- Sarlatech
- Opération Collective en Milieu Rural
- Extension de la ZAE de Vialard
- France Tabac
- Résidence Habitat Jeunes

16
Les grands projets
PÔLE COHÉSION SOCIALE ET VIE AU TRAVAIL

- Le Centre Intercommunal d'Action Sociale

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

18
Les grands projets
PÔLE ENFANCE, JEUNESSE ET PRÉVENTION

- Le transfert de compétence
- Les services transférés : petite enfance, enfance et jeunesse

22
Les grands projets
ÉQUIPEMENT CULTUREL

- Pôle culturel et jeunesse : les travaux
- Réseau de lecture

23
Les grands projets
L'OFFICE DE TOURISME

25
Les moyens généraux

- L'activité 2019 de l'ensemble des services de la CCSPN

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

CARTOGRAPHIE



Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

SARLAT-PÉRIGORD NOIR L'INSTITUTION

La Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir est née de la fusion en 2011 des Communautés de communes du Sarladais et du Périgord Noir.

Sarlat-Périgord Noir compte 13 communes et regroupe 16 849 habitants pour une superficie de 228km².

13 COMMUNES

- **Beynac et Cazenac**
  556 beynacois et cazenacois
- **La Roque Gageac**
  444 laroquois
- **Marcillac Saint Quentin**
  811 marcillacois
- **Marquay**
  586 marquayais
- **Proissans**
  1042 proissanais
- **Saint Vincent le Paluel**
  286 saint vincenais
- **Sarlat la Canéda**
  9303 sarladais
- **Saint André Allas**
  852 andrésiens
- **Saint Vincent de Cosse**
  376 vinecossois
- **Sainte Nathalène**
  607 nadalénois
- **Tamniès**
  394 tamniacois
- **Vézac**
  598 vézacois
- **Vitrac**
  830 vitracois

DOMAINES DE COMPÉTENCES

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Actions de développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés
- GEMAPI

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement d'intérêt communautaire
- Politique du logement et du cadre de vie
- Politique de la ville
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Schéma d'assainissement, création, gestion administrative et financière du service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- Mise en œuvre et développement de la politique touristique
- Mise en œuvre et développement de la politique du Pays du Périgord Noir et soutien aux projets
- Aménagement numérique au sens de l'article L1425-1 du CGCT
- Enseignement musical
- Regroupement des moyens matériels et financiers pour la lutte contre l'incendie
- Petite enfance, enfance et jeunesse : ensemble des structures et/ou services existants ou à créer
- Accueil périscolaire des mercredis

EN 2019

- 11 bureaux communautaires
- 7 conseils communautaires
- 152 délibérations
- 14 réunions de commission :
  - 2 réunions de la commission aménagement de l'espace et urbanisme
  - 2 réunions de la commission petite enfance, enfance, jeunesse
  - 5 réunions de la commission emploi et développement économique
  - 2 réunions de la commission culture et communication
  - 1 réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées
  - 2 réunions de la commission voirie

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

2019 : LES TEMPS FORTS

JANVIER-FÉVRIER-MARS

Mise en place des permanences du CAUE info-énergie

Transfert des compétences Petite enfance / Enfance et Jeunesse

Restitution de l'étude du SATESE sur le projet de transfert de la compétence assainissement collectif



AVRIL-MAI-JUIN

Ouverture du nouveau centre de loisirs Énea

Validation du Projet Educatif Territorial (PEDT) et du Plan mercredi

Résidence Habitat jeunes : choix d'un gestionnaire



JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE

Nouvelle labellisation du PIJ

Projet d'abattoir : restitution de l'étude de faisabilité

Validation du contrat de dynamisation et de cohésion du territoire du Pays du Périgord Noir avec la Région Nouvelle Aquitaine

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPFNA) – site France Tabac

Inauguration de la Zone d'Activités de la Borne 120

Décision d'appliquer la gratuité de l'inscription au sein du réseau des bibliothèques/médiathèques



Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

S'ENGAGER AU CŒUR DE NOUVEAUX ENJEUX ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

LES NOUVELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES

- Engager dans le syndicat du **SCoT** la recherche du bureau d'étude qui accompagnera le projet
- Le **Contrat Local de Santé** (CLS) associant les 6 Communautés de communes du Pays du Périgord Noir doit être évalué et un CLS 2 est en cours de préparation
- Restitution de l'étude pré opérationnelle pour apprécier la faisabilité d'un programme d'amélioration de l'habitat (**OPAH**). Elle doit donner les éléments nécessaires pour choisir la stratégie d'intervention notamment au niveau de l'échelle territoriale en s'associant aux Communautés terrassonnais en Périgord Noir-Thenon-Hautefort et Vallée de l'Homme
- Poursuivre l'intégration des questions liées à la **mobilité** dans le Plan Climat
- La finalisation et l'évaluation par les 6 Communautés de communes du Pays de l'**Opération Collective de Modernisation (OCM)**
- L'accompagnement du schéma de développement de la **fibre optique** sur le territoire.

L'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES

- La prise des compétences petite enfance / enfance et jeunesse par la CCSPN au 1er janvier 2019 et le projet de développement
- L'examen du transfert de la compétence eau et assainissement en anticipant les impacts financiers, organisationnels et juridiques :
  Le SATESE a finalisé une étude en 2019 en précisant la suite des démarches à engager sur la partie assainissement à partir de 2020. L'importance et la succession récente des transferts de compétence, ainsi que l'exigence d'une meilleure connaissance de l'état des réseaux d'assainissement collectif pour mesurer le niveau d'investissement à programmer après le transfert, ont amené à proposer de se donner un temps supplémentaire en s'opposant au transfert automatique.
- Le renforcement de la stratégie économique et commerciale dans le cadre de l'exercice de la compétence économique : le recrutement d'un développeur économique et l'élargissement de la commission emploi et développement économique aux entreprises et institutions ont contribué à renforcer le positionnement de la CCSPN quant à sa stratégie de développement économique.







Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) ET RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPi)

ÉLU RÉFÉRENT

Jean Michel PERUSIN
Vice-président chargé de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme
Maire de Sainte Nathalène

SERVICE RÉFÉRENT

Urbanisme et aménagement de l'espace

MOYENS HUMAINS

2 agents instructeurs
+
1 responsable de service

DÉFINITIONS

Chaque commune possède actuellement un document qui définit la vocation et les conditions d'usage des sols entre espaces urbains, économiques, agricoles ou naturels. Le PLUi, élaboré en concertation avec les 13 communes membres de la CC Sarlat Périgord-Noir, sera le nouveau document de référence à l'échelle du territoire communautaire.

Le RLPi, instrument de planification locale de publicité, permet d'adapter le Règlement National de Publicité aux spécificités du territoire. L'objectif est d'apporter une réponse adaptée au patrimoine architectural, paysager ou naturel qu'il convient de protéger.

PLUI

L'année 2019 a permis de finaliser le zonage, élaborer les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), identifier les changements de destination et les Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECALS) et de débattre à nouveau du Plan d'Aménagement et Développement Durable (PADD Version 2).

Perspective 2020 : rédiger le règlement, arrêter le PLUi



RLPi

Les enjeux stratégiques du RLPi ont été validés par le biais d'un atelier participatif le 17 juin regroupant élus, techniciens et professionnels via une commission urbanisme. Cet atelier a permis de travailler sur les objectifs du RLPi suivants :

- Préserver les paysages et le cadre de vie du territoire communautaire ;
- Donner une cohérence d'ensemble au traitement de la publicité, enseignes et pré-enseignes sur le territoire communautaire ;
- Répondre de manière équitable en fonction des zones aux besoins des acteurs économiques locaux sans dénaturer l'environnement et les paysages ;
- Prendre en compte les exigences en matière de développement durable en ce qui concerne les dispositifs consommateurs d'énergie ou sources de pollution lumineuse ;
- Tenir compte des nouveaux procédés et des nouvelles technologies en matière de publicité.

Perspective 2020 : rédaction du règlement

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial sont de répondre aux enjeux nationaux notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations d'énergie et d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français.

La réalisation du PCAET s'inscrit dans la démarche collective initiée par le SDE 24, qui porte le marché d'assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre à destination des EPCI de la Dordogne.

L'année 2019 a permis de définir la stratégie d'intervention des élus et de définir le plan d'actions pour les 6 prochaines années.

Ce travail s'inscrit dans une démarche transversale et participative. Le plan d'actions a donc été élaboré avec les élus, les acteurs locaux, les professionnels, le milieu associatif, les institutions publiques et partenaires techniques mais aussi la population et les agents des collectivités.

En effet, ont été organisés :

• **4 ateliers techniques** à destination des partenaires techniques, associatifs, techniciens, et institutions publiques : Energie renouvelable, Forêt, Mobilité et Tourisme Durable, et enfin Rénovation énergétique ;

• **1 séminaire** à destination des élus ;

• **2 ateliers participatifs** à destination des agents et de la population.

Une démarche de suivi des actions et des objectifs stratégiques que le territoire s'est fixée a également été mise en place.

Perspectives 2020 :

• Le PCAET notamment son programme d'actions, sera arrêté en Conseil communautaire en janvier

• Approbation du PCAET suite aux avis techniques de l'Etat

• Lancement du programme d'actions

PLAN CLIMAT 24
Air Energie Territorial

LES ACTIONS DU PCAET

1 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

L'étude a été lancée en oct. 2019.

Perspectives 2020 :

- ***Atelier "Habiter le Périgord Noir" avec les professionnels et acteurs sociaux***
- ***Lancement d'un questionnaire aux propriétaires "Etude de la vacance des logements".***

2 - FACILARENO

Les CC Sarlat-Périgord Noir et Vallée de l'Homme se sont engagées dans la rénovation énergétique performante de l'habitat. Des ateliers et réunions techniques avec les acteurs professionnels du territoire ont été organisés en 2019. Les 2 intercos, aux côtés du Pays du Périgord Noir, ont décidé de travailler avec le réseau DORéMI dans le cadre d'un Appel à Projet Régional pour soutenir les artisans face au défi climatique. Issu de l'institut négaWatt, spécialisé dans la recherche et l'expérimentation pour la diminution des consommations énergétiques, DORéMI propose des formations sur chantiers réels permettant d'optimiser l'intervention de chaque artisan.

Perspectives 2020 :

- ***Identification des artisans intéressés***
- ***Création de groupement d'artisans***
- ***Formations en chantier réel.***

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET)

DÉFINITION

Le SRADDET est l'outil que chaque Région doit élaborer pour réduire les déséquilibres et offrir de nouvelles perspectives de développement et de conditions de vie.

Les thématiques de l'aménagement du territoire, le développement économique, la formation et l'emploi, l'environnement, le numérique, la santé y sont abordés.

Dans le cadre de l'élaboration de ce schéma, deux contributions de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir ont été faites :

- En mars 2019 dans le cadre de la consultation des collectivités
- En juillet 2019 via un avis officiel sur le projet d'arrêt du SRADDET par la Région.

La Communauté de communes a voulu insister sur les enjeux de la rénovation énergétique et de la mobilité dans les territoires ruraux, et a émis quelques réserves concernant l'application de certaines règles dans les PLUi et lors de l'instruction future des autorisations d'urbanisme.

Le SRADDET a été approuvé en fin d'année 2019.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

DÉFINITION

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans), à l'échelle intercommunale, créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000.

Le SCoT garantit un développement maîtrisé des territoires qui le composent et répond de manière collective aux enjeux de développement durable, tout en favorisant les complémentarités des communes pour assurer le maintien de solidarités intercommunales.

L'élaboration du SCoT est portée par le Syndicat mixte regroupant l'ensemble des Communautés de communes constituant le Pays du Périgord Noir :

- Terrassonnais en Périgord Noir,
- Thenon – Hautefort, Vallée de l'Homme,
- Pays de Fénélon
- Sarlat-Périgord Noir,
- Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède,
- Domme – Villefranche du Périgord.

Un questionnaire élaboré par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) a été envoyé à chaque Communauté de communes afin qu'elle s'exprime sur les objectifs et priorités que le SCoT devra porter. Ce travail a permis d'aider à la rédaction du cahier des charges nécessaire à la consultation future d'un bureau d'étude en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'élaboration du SCoT.

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

GESTION DES MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES

Durant l'été 2019, des travaux de diversification des habitats aquatiques ont été conduits sur le ruisseau Enéa. Ces travaux relativement importants vont redonner de la dynamique au cours d'eau et permettre à la vie aquatique : poissons, micro-invertébrés... de retrouver un milieu propice à leurs développements.

Les banquettes minérales, les épis en bois et les blocs de pierres qui ont été mis en œuvre vont permettre également au ruisseau de moins subir les étés caniculaires et les sécheresses en réduisant l'étalement, le réchauffement et l'évaporation de l'eau.

PERSPECTIVES 2020

- ***Renaturation de l'Enéa, par recharge granulométrique et banquettes minérales***
- ***Mise en œuvre de l'opération de plantation de ripisylve sur l'Enéa et ses affluents***
- ***Prospection et acquisition de zones humides en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine et réponse à un appel d'offres.***

ÉLU RÉFÉRENT

Frédéric TRAVERSE
Vice-président chargé de l'environnement et de la valorisation du patrimoine naturel
Maire de Vitrac

SERVICE RÉFÉRENT

Gestion des milieux naturels et agricoles

MOYENS HUMAINS

1 agent à mi-temps



Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ZONE D'ACTIVITÉ DE LA BORNE 120

ÉLU RÉFÉRENT

Benoît SECRESTAT
Vice-président délégué chargé de l'emploi et du dévelopement économique
Maire de Proissans

SERVICE RÉFÉRENT

Développement économique

MOYENS HUMAINS

1 agent

La zone d'activité de « la Borne 120 », à vocation commerciale, tertiaire, artisanale, industrielle, située sur la commune de Marcillac Saint Quentin, a été inaugurée en décembre 2019. Cet équipement, d'une superficie de 4 hectares, permet d'accueillir des entreprises au sein d'une zone déjà existante de 6 hectares.

10 lots viabilisés sont à vendre d'une surface de 1850 m2 à 3550 m2 pouvant être regroupés si besoin. Le prix de vente est fixé à 10€ HT/m2.

Chaque lot comprend :
- la voirie d'accès
- les réseaux (eau potable, électricité, télécom, défense incendie)
- l'aménagement en entrée de parcelle
- l'éclairage public

Afin d'offrir un cadre de travail agréable, une attention particulière a été portée à l'intégration de la zone d'activités dans l'environnement naturel. Le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement gratuit par un architecte conseil.

En 2019 la commercialisation de la Zone a été engagée avec notamment la mise en place d'un panneau d'information sur le site et la création d'une plaquette d'information.

Deux lots sont d'ores et déjà réservés.

Perspectives 2020 :

• Poursuivre la commercialisation et la vente des lots

• Finaliser le plan de communication



Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

CONSTRUCTION D'UN ABATTOIR DE VOLAILLES GRASSES

Les besoins des agriculteurs sont grandissants pour assurer la commercialisation en direct de leurs produits et diminuer les coûts de production. L'abattoir de Prats de Carlux ne répondant plus aux exigences, il a été décidé avec les éleveurs de créer un nouvel outil qui répond aux normes actuelles.

Le lieu choisi est un terrain sur la commune de Proissans et de Saint Crépin Carlucet, dans le périmètre de la zone d'activité, lieu-dit la Borne 120.

Une SCICA (Société Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole), la Plume du Périgord a été créée en 2019 et regroupe 5 exploitants agricoles, ainsi que la Coopérative Sarlat Périgord Foie Gras.

La Communauté de communes assurera la construction du bâtiment, la SCICA se réservant, la fourniture des matériels notamment la chaîne d'abattage, et plus généralement tous les équipements nécessaires à son activité. L'ATD (Agence technique départemental) a été missionnée pour une assistance technique à maîtrise d'ouvrage. Elle accompagne donc la collectivité et la SCICA dans la construction du projet.

Perspectives 2020 :

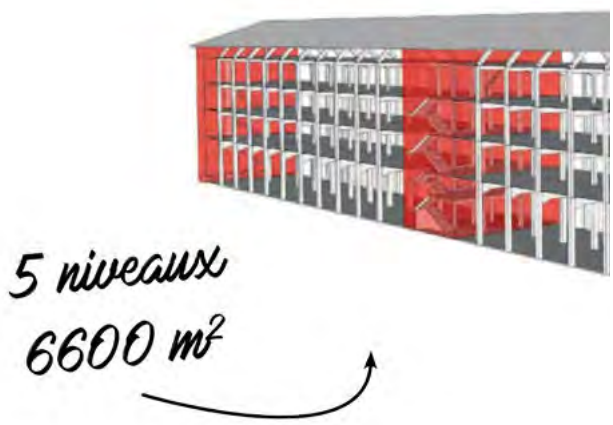
- ***Finaliser le chiffrage de l'opération***
- ***Définir la structure maître d'ouvrage et choisir un maître d'œuvre***
- ***Engager les procédures administratives***

SARLATECH

Création du **premier incubateur de start-up en milieu rural** dans un bâtiment de France Tabac acheté par la collectivité.

Une étude de pré-faisabilité a été réalisée. Elle propose de reconvertir cet espace industriel, afin de créer une pépinière dédiée au numérique, avec des loyers volontairement avantageux et des services mutualisés et d'offrir des espaces de travail agréables et propices à la création.

Ce projet d'envergure est inscrit dans le dispositif Territoire d'Industrie ainsi que dans le contrat de territoire signé avec la Région Nouvelle-Aquitaine.



Perspectives 2020 :

• Finaliser le cahier des charges

• Choisir un maître d'œuvre

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

OPÉRATION COLLECTIVE EN MILIEU RURAL (OCMR)

Perspectives 2020 :

- ***Poursuivre l'étude des dossiers en 2020***
- ***Evaluer le dispositif***

La CCSPN et les communautés de communes adhérentes du Périgord Noir ont décidé de mettre en œuvre une Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) sur le périmètre de celui-ci, avec pour objectif de soutenir et de pérenniser le tissu de TPE artisanal et commercial de chaque territoire.

Cette opération a été validée par le Ministère de l'économie et des finances en 2018 et mise en œuvre la même année.

Ainsi, une enveloppe d'environ 800 000 €, constituée par l'Etat (FISAC, la Région NA, le Département et les EPCI dont la CCPSPN) a été mobilisée sur le territoire du Pays du Périgord Noir pour soutenir les entreprises dans leur projet de développement.

Le bilan annuel de 2019, établi par la CCI et la CMA, fait état de 42 dossiers examinés en comité de pilotage et 41 dossiers validés.

Ces entreprises sont essentiellement des TPE de moins de 5 salariés qui ont pour activités le bâtiment, l'alimentaire et les CHR.

Il y a eu 5 créations d'emplois dans l'année.

Effet levier car 1€ à engendrer 4,25 € d'investissement.

Pour la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, ce sont 8 entreprises qui ont été aidées pour un montant prévisionnel de subvention de 44 500 €.

SIDES - EXTENSION DE LA ZAE DE VIALARD



Opération portée par le SIDES (Syndicat Intercommunautaire de développement économique du Sarladais), l'extension de la zone d'activité de Vialard va entrer dans sa phase opérationnelle.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a été recrutée afin de suivre le chantier et de réaliser les études complémentaires pour l'extension de cette zone d'activité, pour un montant de de 233 210 € HT.

Les premières études débuteront en 2020.

Ce projet d'extension, qui porte sur 12 hectares de la commune de Carsac-Aillac et la réalisation d'une voie départementale nouvelle, seront menées conjointement avec le Conseil Départemental de la Dordogne.

Perspectives 2020 :

- ***Poursuivre les études***
- ***Poursuivre l'acquisition des terrains***

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

FRANCE TABAC



La Communauté de communes a délibéré afin de signer une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), pour le portage financier du projet d'acquisition des bâtiments de France Tabac.

Perspectives 2020 :

- ***Acquisition pour EPFNA des bâtiments de France Tabac***
- ***Réflexion sur l'orientation et les projets à implanter sur le site***

RÉSIDENCE HABITAT JEUNES

La création d'une Résidence Habitat Jeunes (RHAJ) de 45 lits au sein du Pays du Périgord Noir est l'affaire de six Communautés de communes : Domme Villefranche du Périgord, Pays de Fénelon, Vallée Dordogne Forêt Bessède, Vallée de l'Homme, Sarlat-Périgord Noir (CCSPN) et Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort.

Le site retenu pour positionner cette RHAJ est un ancien bâtiment du lycée Pré de Cordy à Sarlat-La Canéda. Ce bâtiment a donc dû être désaffecté et une démarche de « transfert » de propriété est en voie de finalisation.

En matière de travaux, sous maîtrise d'ouvrage de la CCSPN aidée par la SEMIPER, en 2018, une première consultation des entreprises avait donné lieu à une déclaration sans suite. Après relance, les entreprises se sont vu attribuer leur marché en novembre 2018. Ainsi, le chantier a pu débuter en janvier 2019 avec les entreprises suivantes : PEREIRA, BERGES, CCPF, FC DISTRIBUTION, SUDRIE, STAP DORDOGNE, LAVERGNE, TELELEC, EIFFAGE, SIORAT et BREL et sous la direction d'une équipe de maîtrise d'œuvre orchestrée par le Cabinet SCHURDI & LEVRAUD, du Cabinet GALINAT pour la partie ordonnancement, pilotage et coordination de l'opération, de SOCOTEC pour le contrôle technique et du Cabinet LABRUYERE EXPERTISE pour la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

L'année 2019 a donc été marquée par la réalisation des travaux mais aussi par le choix d'un gestionnaire (ALTHEA). La finalisation des travaux est prévue pour début 2020 ainsi que l'aménagement intérieur (mobilier).

L'objectif principal pour 2020 et les années suivantes est le remplissage de la RHAJ.

PERSPECTIVES 2020

- ***Terminer les travaux***
- ***Ouverture de la résidence***
- ***Transfert du suivi du projet au Pays du Périgord Noir***

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

ACTION SOCIALE

LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ÉLUS RÉFÉRENTS

Jean-Jacques de PERETTI
Président du CIAS
Maire de Sarlat-La Canéda

Marie-Louise MARGAT
Vice-présidente chargée des politiques de solidarité, de santé et des seniors

MOYENS HUMAINS

12 agents

CHIFFRES-CLÉS 2019

14 000
personnes accueillies

4 000 nuitées à l'aire des gens du voyage

24 803 repas livrés à domicile

BUDGET PRINCIPAL

- ***Dépenses : 1 417 410.23€***
- ***Recettes : 1 475 434.13€***
- ***Total : 58 023.90€***

BUDGET ANNEXE (résidence autonomie du Plantier)

- ***Dépenses : 117284,17€***
- ***Recettes : 139749,68€***
- ***Total : 22 465,51€***

MISSIONS

Le CIAS Sarlat-Périgord noir anime une politique de lutte contre l'exclusion, de prévention, de développement social local et de coordination des acteurs locaux du secteur social. L'établissement a pris en compte une évolution des besoins, une fragilisation d'une partie croissante de la population et notamment des seniors et a tenté de développer des réponses adaptées, innovantes, et compatibles avec une contrainte financière pesant sur la collectivité.

FAITS MARQUANTS 2019

Politique en faveur des retraités
Après-midi culturelle des Seniors
Evaluation interne à la Résidence Autonomie du Plantier
Formation Sécurité Incendie à la Résidence Autonomie du Plantier
Fin d'étude pour le projet de transfert du SAAD du Sarladais
3 Conseils de vie sociale à la Résidence Autonomie du Plantier
Journée répit des aidants à Martel
Réfection du parking de la Résidence Autonomie du Plantier
Journée répit des aidants à Beynac (Gabarres)
Début des ateliers de réflexologie/sophrologie pour les seniors.
Atelier numérique mensuel pour les seniors
Semaine partenariale « Bien vieillir et alors? » maladie d'Alzheimer
Visite commission de sécurité à la Résidence Autonomie du Plantier

Politique sociale et développement durable
2 Journées éco-énergie à Temniac
Atelier cuisine mobile mensuel (8 en 2019, année de lancement) avec partenariats : Association Santé Education et Prévention sur les Territoires ; Centre hospitalier ; Tiers lieu…
Bus numérique CARSAT
Journée éco-énergie avec le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
Participation au Grenelle des violences conjugales
Atelier cuisine mobile mensuel
1ère réunion partenariale bimestrielle sur l'actualité des acteurs sociaux du territoire, partenaires du CIAS.
Campagne chèques cadeaux en partenariat avec les commerces locaux

Gestion de l'aire des gens du voyage
Intégration des normes RGPD à la gestion de l'Aire des Gens du Voyage
Restructuration des espaces verts à la Résidence Autonomie du Plantier et sur l'Aire des Gens Du Voyage (5.6 ha)
Installation d'une permanence sur site pour la gestion des redevances mensuelles des voyageurs

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

ENFANCE / JEUNESSE

LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE

RAPPEL DU CONTEXTE

Le transfert de compétence enfance-jeunesse devenait indispensable dans la mesure où, d'ores et déjà, les structures d'accueil existantes sur le territoire avaient une dimension intercommunale.

- Le transfert à un gestionnaire et employeur unique – la CCSPN – se devait de favoriser la mutualisation de moyens entre structures, l'élaboration de projets communs et le dialogue avec le financeur qu'est la CAF.
- Le transfert à la CCSPN permet de donner la possibilité aux familles du territoire de trouver une meilleure satisfaction de leur aspiration à un accueil collectif de leurs jeunes enfants avant leur scolarisation. C'est aussi une manière de renforcer l'attractivité du territoire et d'œuvrer à la limitation de l'érosion démographique.
- La rénovation du site exceptionnel que constitue le Ratz-Haut doit profiter à tous les enfants du territoire qui pourront y être accueillis les mercredis et lors des vacances scolaires.
- La refondation d'un projet à destination de la jeunesse étant devenue indispensable à Sarlat, le transfert de compétences est l'occasion de réfléchir aux besoins des jeunes à l'échelle du territoire.

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ
Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

SERVICES TRANSFÉRÉS

1 multi-accueil

1 crèche familiale

1 lieu d'accueil parents-enfants

1 micro-crèche

2 relais assistantes maternelles

3 accueils de loisirs sans hébergement

1 Point Information Jeunesse

1 Espace jeunes



Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

PETITE ENFANCE

LES SERVICES TRANSFÉRÉS

En matière d'accueil de la petite enfance (jusqu' à 4 ans maximum et avant la scolarisation)

Situés sur Sarlat :

Un multi-accueil de 30 places accueillant du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15, soit une amplitude d'ouverture de 52,5 heures hebdomadaires.



L'équipe comprend :

1 directrice Educatrice Jeunes Enfants diplômée d'Etat
1 Educatrice Jeunes enfants diplômée d'Etat
4 auxiliaires principales de Puériculture titulaire diplômées
1 auxiliaire de puériculture (adjoint d'animation stagiaire)
1 ATSEM principale
2 animatrices BAFA/CAP petite enfance, contractuelles
1 cuisinière
2 agents d'entretien
1 médecin vacataire

Une crèche familiale comptant 1 directrice Infirmière-Puéricultrice Diplômées d'Etat.



L'équipe comprend :

2 Educatrices de Jeunes Enfants diplômée d'Etat 1,5 ETP
1 secrétaire assistante de direction
Vacataires : 1 psychologue, 1 médecin, 1 musicien.
22 assistantes maternelles pouvant accueillir à leur domicile entre 2 et 3 enfants chacune (potentiel de 57 places en juin 2018) pour une amplitude maximale de 12 heures par jour.

Un lieu d'accueil parents-enfants « 123 Soleil » fonctionnant 10 heures par semaine sur 3 demi-journées. Il est ouvert à tous les enfants de moins de 6 ans et aux adultes qui les accompagnent (parents, grands-parents, assistantes maternelles, etc…) le mardi de 9h à 12h ; le jeudi de 15h à 19h ; le vendredi de 9h à 12h. C'est un espace convivial qui accueille, de manière libre, anonyme, gratuite, sans inscription, de façon régulière ou occasionnelle, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cette structure constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Les professionnels et/ou bénévoles sont formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu. Le lieu d'accueil parents-enfants est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant.



L'équipe comprend :

1 responsable Educatrice de jeunes enfants
2 accueillants

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

Située à Proissans :

Une micro-crèche de 10 places accueillant du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, soit une amplitude d'ouverture de 55 heures hebdomadaires.



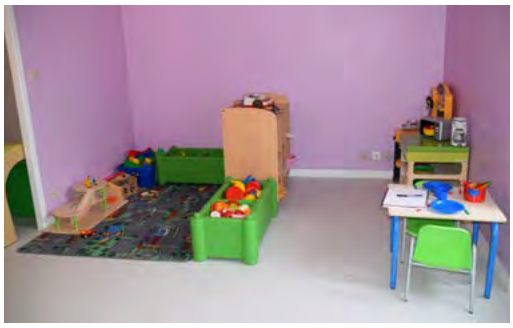
L'équipe comprend :

1 Directrice éducatrice de jeunes enfants (Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes enfants)
1 Auxiliaire de puériculture (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture)
2 agents d'accueil (C.A.P petite enfance et assistance maternelle)

Situés à Sarlat mais déployés sur 5 Communautés de communes :

2 Relais assistantes maternelles animés par 2 Educatrices de jeunes enfants. Service d'information et d'animation en faveur de l'accueil individuel et de l'accompagnement personnalisé pour les parents et les assistantes maternelles agréées indépendantes.

- Sur la CCSPN, des assistantes maternelles « libérales » dont les parents sont les employeurs : 60 assistantes maternelles offrant un potentiel d'accueil de 177 places. Il est à noter que cette population d'assistantes maternelles est vieillissante avec plus de la moitié ayant dépassé les 50 ans et un peu plus de 15% ayant plus de 60 ans.
- Une centaine d'assistantes maternelles libérales présentes sur ces 4 autres communautés de communes.



À ces moyens viennent s'ajouter des prises en charge au domicile des parents dont la quantification n'est pas aisée ainsi que la garde dans le cercle familial.

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

ENFANCE

LES SERVICES TRANSFÉRÉS

En matière d'accueil de l'enfance (à partir de la scolarisation)

Situés à Sarlat :



Un ALSH maternel dans le cadre de la Maison de la Petite Enfance, d'une capacité de 25 places.

L'équipe qualifiée BAFA et BAFD comprend :

1 directrice
3 animatrices
1 auxiliaire de puériculture
1 CAP Petite Enfance



Un ALSH (Ratz Haut) de 150 places pour les 3-14 ans, doublé d'un centre d'hébergement de 36 places permettant des séjours de groupes. La vétusté de cet équipement est à noter. Il bénéficie, par ailleurs, d'un espace et d'un environnement remarquables.

L'équipe comprend :

1 directeur
2 directeurs adjoints
6 animateurs permanents
Des animateurs vacataires selon les besoins pendant les vacances
1 factotum
Du personnel d'entretien

Situé à Sainte Nathalène :



Un ALSH 3-11 ans d'une capacité de 30 places, qui est passé à 40 places après les travaux débutés en juin 2018, et qui peut atteindre 60 places en période estivale.

L'équipe comprend :

1 directeur
3 animateurs

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

JEUNESSE

LES SERVICES TRANSFÉRÉS

En matière de jeunesse : pré-adolescents, adolescents, jeunes adultes

Situés à Sarlat :

Un Point Information Jeunesse (PIJ)

L'objectif du Point d'Information Jeunesse est de permettre à tout jeune en recherche d'information, de quelque nature qu'elle soit, d'être informé ou orienté vers le bon interlocuteur, par une écoute et un accompagnement dans sa recherche. Ce lieu s'inscrit donc comme une passerelle permettant d'établir un lien entre le public et l'ensemble des partenaires du territoire.



L'équipe comprend :

1 animatrice en formation BPJEPS
1 animateur suppléant

Un service d'animation de la Vie sociale locale

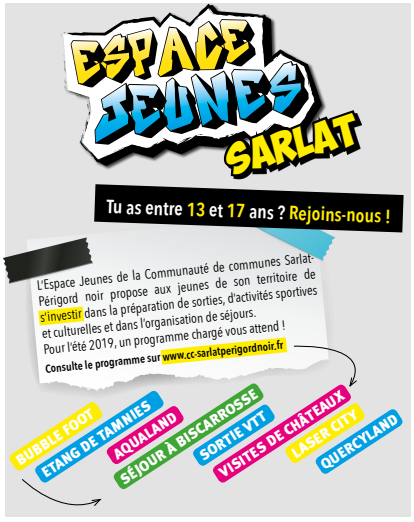
En lien avec le Point d'Information Jeunesse et l'Accueil de Jeunes, cette mission permet l'organisation d'actions événementielles citoyennes basées sur le sport, la culture, les loisirs, le populaire et le festif et favorise la cohésion sociale. Ces différents domaines représentent des tremplins privilégiés permettant d'associer la jeunesse dans sa mise en relation avec d'autres types de publics, ainsi qu'avec des partenaires qu'ils soient institutionnels, associatifs ou même privés.

L'équipe comprend :

1 Conseiller des APS et 1 animateur EPJES

Un Accueil collectif de mineurs «Espace jeunes»

Il permet l'organisation d'actions pendant les périodes de loisirs des jeunes. L'Espace jeunes donne l'occasion aux jeunes mineurs de prendre conscience des impératifs de la vie collective en s'impliquant dans la mise en œuvre des projets et en étant pleinement acteurs dans leur réalisation. Il est aussi un lieu privilégié pour l'apprentissage du respect mutuel et favorise la socialisation. Le partenariat avec le collège la Boëtie, St Joseph et le lycée génère l'adhésion des jeunes à ces activités et entraîne également l'adhésion de jeunes « hors territoire », accueillis pour répondre à la réalité des groupes d'amis d'ores et déjà constitués. Des activités sont prévues sur les communes associées tout en contribuant à résoudre les difficultés de mobilité des jeunes par des navettes en minibus, les jeunes sont également investis sur des actions citoyennes et solidaires. Un projet d'aménagement de locaux situés juste à côté de la future médiathèque de Sarlat est envisagé d'ici 3 à 5 ans.



L'équipe comprend :

1 directeur assisté d'un animateur et d'une animatrice pendant les vacances

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

LE PÔLE CULTUREL ET JEUNESSE

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIE
Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

RÉSEAU DE LECTURE

L'année 2019 a permis de progresser dans l'organisation du fonctionnement du réseau en concertation avec les élus, les agents et les bénévoles des bibliothèques. Afin de préparer la circulation des fonds documentaires sur l'ensemble du territoire, les collections des bibliothèques sont en cours d'informatisation (Ste Nathalène, Marquay, St André Allas) et le principe d'une tarification unique et gratuite pour tous a été voté par les élus. De nouveaux bénévoles ont été mobilisés et participent chaque semaine à la préparation des documents qui circuleront dans le réseau (couverture, recotation…). Un agent vacataire ayant pour mission le traitement des documents a été recruté en cours d'année. Enfin la bibliothèque de Sainte Nathalène a fait peau neuve : réaménagement du local, modification des horaires d'ouverture au public, et recrutement d'une nouvelle bibliothécaire référente suite à un départ à la retraite.

Perspectives 2020
- Finaliser l'informatisation du réseau
- Préparer le programme d'animations
- Déployer la carte unique de lecteur

PÔLE CULTUREL & JEUNESSE TRAVAUX

Le Pôle Culturel et Jeunesse est constitué d'une partie médiathèque et d'une partie école de musique.

En 2018, il avait surtout été question d'études géotechniques pour le mur de soutènement existant en arrière-plan et de travaux de maintien de cet ouvrage.

En 2019, les travaux de construction ont démarré. Les marchés publics ont été notifiés aux entreprises le 17 janvier pour un montant global avoisinant les 4 000 000 € TTC. La période de préparation de chantier a suivi, dès début février, et les « premiers coups de pelle » ont été donnés début mars.

Les entreprises retenues pour participer à ce projet sont : VAUNAC (en groupement avec NGE, STP et PASSERIEUX), ESPITBOIS, BOUYSSOU, SCEP, LAVERGNE, LACOSTE, SUDRIE, BREL, OTIS, STP, ALLEZ et ATSE BORDE.

L'année 2019 a principalement été marquée par les travaux de gros œuvre pour la partie médiathèque et de gros œuvre, charpente, couverture, menuiseries pour la partie école de musique.

Le Maître d'œuvre porte également, en parallèle, une réflexion quant à l'aménagement intérieur du Pôle (mobilier) en concertation avec l'équipe de la bibliothèque actuelle et à l'aménagement de l'esplanade.

Enfin, et pour accompagner l'ouverture du Pôle Culturel & Jeunesse, un projet d'aménagement des abords a été lancé par la CCSPN ainsi que de renouvellement des réseaux humides des abords.

PERSPECTIVES 2020

• Poursuite des travaux

• Finaliser le travail sur les abords et sur les réseaux humides

• Choix des mobiliers

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

NOUVEAUTÉS 2019

- Concertation et vote de la stratégie 2019-2022
- Construction d'un nouvel espace d'accueil à La Roque-Gageac et préparation de son ouverture
- Accueil en avril du séminaire des directeurs d'Offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine autour du Tourisme durable
- Mise en œuvre d'Ingenie, un nouveau système de réservation pour la centrale de réservation de l'OT
- Mise en œuvre et intégration au site Internet d'Elloha, une solution de billetterie et réservation en ligne
- Mise en ligne des versions étrangères du nouveau site Internet
- Mise en place du VIT, un dispositif numérique permettant à tous les acteurs du tourisme de mettre à jour eux-mêmes les informations relatives à leurs activités dans la base de données régionale d'information touristique (SIRTAQUI)
- Mise en place de Workplace, un réseau social d'entreprise permettant d'améliorer la communication interne et au sein de groupes projets
- Remplacement du serveur informatique, de l'autocommutateur et des postes téléphoniques
- Soutien logistique et financier (emplois, chalet, communication) de la navette estivale Avenir Sarlat
- Audit pour le renouvellement de la marque Qualité Tourisme par un cabinet certificateur indépendant
- Balades commentées dans les villages de Marcillac et Allas
- Réflexion sur la réorganisation humaine de l'OT en vue d'une mise en œuvre en 2020 (mais reportée à plus tard suite à la crise du COVID-19)

PERSPECTIVES 2020

La crise sanitaire du COVID-19 met à mal l'activité touristique et contraint l'office de tourisme à s'adapter à la situation en faisant le maximum pour accompagner les acteurs du tourisme et faciliter le redémarrage de l'activité

- ***Facilitation en février de l'accueil des équipes de tournage du film "Le dernier duel" de Ridley Scott qui a apporté un supplément d'activité très significatif aux services et commerces touristiques.***
- ***Lancement en mars de Sarlat-Tourisme pour les Pros, un groupe Facebook dédié aux acteurs locaux du tourisme, utile pour relayer les informations essentielles et garder le lien pendant l'épreuve du confinement lié à l'épidémie de COVID-19***
- ***Lancement en avril de Périgord Noir par cœur, une plateforme d'e-learning pour améliorer la connaissance du Périgord Noir des acteurs du tourisme, de leurs salariés et de tous les habitants qui sou-***

ÉLUS RÉFÉRENTS

Jérôme PEYRAT
Président de l'Office de tourisme

Franck DUVAL
Vice-président de l'Office de tourisme

CHIFFRES-CLÉS 2019

- 2,2 M de visiteurs
- 13,6% d'emplois touristiques
- 27 900 lits touristiques dont 21 100 lits marchands
- 1,270 M€ de taxe de séjour
- 3,084 M€ de budget pour l'office de tourisme
- 24 permanents et 16 saisonniers représentant 27,3 équivalent-temps pleins
- 521 000 visiteurs dans les espaces d'accueil de Sarlat, Beynac et La Roque-Gageac
- 1,055 millions de visites sur les sites Internet de l'OT
- 11 360 personnes accueillies en visite guidée
- 25 740 personnes accueillies en séjour organisé par l'OT
- 11 985 nuitées louées en meublés de tourisme par l'OT
- 95 journalistes accueillis, 208 articles de presse parus et 13 reportages TV diffusés représentant une contre-valeur publicitaire de 6,2 M€
- 37 acteurs locaux du tourisme accompagnés pour améliorer leurs performances sur internet

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

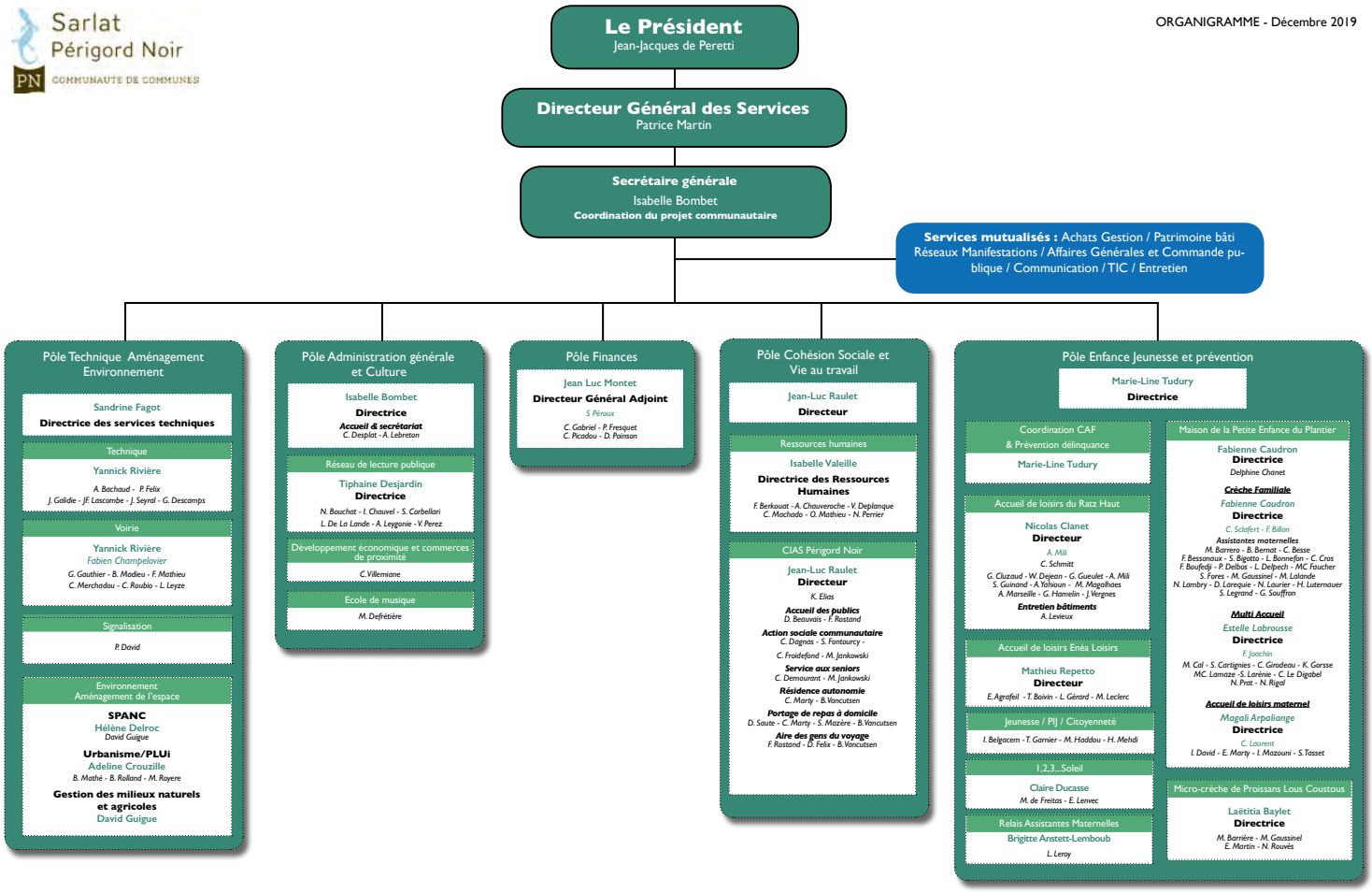
haitent être de meilleurs ambassadeurs de leur territoire

- ***Remise à jour de la signalétique touristique sur les communes de Vitrac, La Roque-Gageac et St André Allas***
- ***Parution en mai d'une édition actualisée du Guide de randonnées avec prise en compte des nouveaux noms de rues***
- ***Parution au printemps d'une nouvelle version de la carte cyclotouristique "Les châteaux de la Dordogne à vélo", intégrant une nouvelle cartographie détaillée de la véloroute/voie verte "Promenade Périgord-Quercy"***
- ***Mise en place d'un support de visite autonome du bourg de Montfort***
- ***Organisation à l'automne d'une balade commentée sur les communes de Proissans et Vitrac***
- ***Création d'un Circuit de la Lauze en Périgord Noir***
- ***Ouverture au printemps du nouvel espace d'accueil à La Roque-Gageac***
- ***Refonte au printemps de l'espace pro sur le site internet de l'OT, véritable centre de ressources pour les acteurs du tourisme et les porteurs de projets***
- ***Amélioration de la promotion des activités dédiées aux groupes sur sarlat-tourisme.com, le site Internet de l'OT***
- ***Mise en place de nouveaux partenariats pour améliorer la distribution des meublés de la Centrale de réservation***
- ***Mise en place d'un système de syndication des avis clients afin de leur donner plus de visibilité sur le site de l'OT***



Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

LES MOYENS GÉNÉRAUX



Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

SERVICE ACCUEIL, SECRÉTARIAT ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ÉLU RÉFÉRENT

Christian LAMOUROUX
Membre du bureau, chargé des finances, de l'administration générale et des ressources humaines

EFFECTIF DU SERVICE

1 secrétaire générale
2 agents d'accueil

CHIFFRES-CLÉS 2019

3 880 appels téléphoniques et **1 235** personnes accueillies

11 réunions du bureau communautaire

7 conseils communautaires

14 réunions de commissions

152 délibérations



MISSIONS

- Accueil, information et orientation du public
- Gestion du courrier, de la boîte mail
- Tenue tableau d'affichage et gestion des plannings (véhicules, réunions)
- Échanges divers
- Bureaux et conseils communautaires : organisation et suivi : calendrier des séances, convocations, préparation des dossiers, suivi des réunions (dématérialisation, affichage...)
- Commissions thématiques : convocations et suivi
- Recueil des actes administratifs

FAITS MARQUANTS

- Réorganisation des dispositifs liés aux nouvelles compétences
- Réorganisation du service
- Dématérialisation des envois des dossiers de bureaux et conseils communautaires
- Mise à jour des procédures

PERSPECTIVES 2020

- ***Conforter les procédures et les suivis avec des outils partagés***
- ***Echange de pratiques professionnelles avec les services d'autres collectivités***
- ***Installation des nouvelles instances***

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

MISSIONS

- Assurer la gestion des carrières et des situations administratives de chacun des agents des 3 collectivités (Mairie de Sarlat, CIAS et CCSPN)
- Calculer et traiter leurs rémunérations, gérer et suivre leurs absences et leur santé au travail
- Assurer les recrutements (conseil, organisation et suivi)
- Mettre en œuvre et assurer le suivi du plan de formation et de l'ensemble des formations
- Assurer la préparation et le suivi des instances de dialogue social
- Produire un bilan social bisannuel
- Contribuer à la démarche globale d'amélioration des conditions de travail (QVT)
- Développer le partenariat institutionnel

FAITS MARQUANTS

- Nouveau marché d'assurance lié aux risques statutaires (assurance du personnel des collectivités)
- Mise à jour et refonte du tableau des effectifs
- Poursuite de la mise en œuvre du RIFSEEP (mise en place du Complément Indemnitaire Annuel et 2e année de revalorisation de l'IFSE)

PERSPECTIVES 2020

- ***Engagement du travail vers une gestion de type « 1 référent par service et par agent »***
- ***Renforcement de la collaboration avec la médecine du travail sur des études de postes et participation au CHSCT***
- ***Mise en place du Compte Personnel de Formation***
- ***Réflexion sur le temps de travail (loi de transformation de la FPT du 06/08/2019)***
- ***Travail sur la création d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants***
- ***Poursuite de la démarche Qualité de Vie au Travail et des travaux du groupe « Initiatives et Cohésions d'Équipes »***
- ***Prise en compte des impacts de la crise sanitaire***

ÉLU RÉFÉRENT

Christian LAMOUROUX
Membre du bureau, chargé des finances, de l'administration générale et des ressources humaines

EFFECTIF DU SERVICE

1 directeur de pôle cohésion sociale et vie au travail (0,3 ETP)

1 DRH

6 assistants (5,8 ETP)

CHIFFRES-CLÉS 2019

Effectif de la CCSPN :

124 agents

78 titulaires dont **2/3** sont des femmes

65% catégorie C

15% catégorie B

20% catégorie A

201,5 journées de formation (69 agents et 80% journées de professionnalisation 55 agents)

1 781 jours de maladie touchant **47** agents

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

SERVICE FINANCES

ÉLU RÉFÉRENT

Christian LAMOUROUX
Membre du bureau, chargé des finances, de l'administration générale et des ressources humaines

EFFECTIF DU SERVICE

1 directeur
5 agents

CHIFFRES-CLÉS 2019

Surface financière tous budgets confondus :

66 000 000 €

9 240 mandats

2 780 titres

8 675 engagements

nombre total d'écritures :

20 700

MISSIONS

- Préparation, exécution et suivi des crédits de 15 budgets :
  - Sarlat-La Canéda (Ville – Eau – Assainissement - Eglise Sainte Marie - Pôle Emploi - Centre Culturel et de Congrès)
  - Communauté de communes (Budget principal - SPANC – Borne 120 et Résidence Habitat Jeunes)
  - CIAS (Budget principal – Résidence autonomie)
  - Autres budgets (Aérodrome – Zone Activités Economiques Vialard – Syndicat Mixte du SCoT Périgord Noir)
- Contrôle de gestion
- Préparation des Comptes Administratifs
- Suivi de la trésorerie
- Subventions d'investissements : montage des dossiers, demande et suivi des encaissements
- Traitement des recettes impayées (Restauration scolaire, périscolaire, occupation du domaine public, TLPE, …)
- Régies d'avances et de recettes : arrêtés, comptabilisation, contrôles…
- Gestion des Emprunts
- Amortissements

FAITS MARQUANTS

- Poursuite de la dématérialisation des factures de nos fournisseurs de + de 10 salariés.
- Transfert des compétences Petite Enfance/Enfance/Jeunesse à compter du 1er janvier 2019
- Préparation à l'extension du logiciel du traitement comptable et du logiciel e.commande
- Départ d'un agent
- Réaménagement des locaux

PERSPECTIVES 2020

- ***Réorganisation du service avec l'arrivée de 2 agents.***
- ***Mise en production du logiciel e.commande et formation de tous les agents « acheteurs » de toutes les collectivités.***
- ***Poursuite de la dématérialisation des factures de tous les fournisseurs et mise en place de payfip (01/07/2020) pour le paiement en ligne.***

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

SERVICE VOIRIE

MISSIONS

- Entretien des voiries communautaires de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir
- Entretien des signalisations horizontale et verticale (police) sur les voiries communautaires de la CC Sarlat-Périgord Noir
- Suivi de chantiers d'aménagements urbains, de voirie
- Avis au service instructeur sur autorisation d'urbanisme (CUa, Cub et PC)
- Avis sur demande de permissions de voirie, d'occupation du domaine public
- Arrêté d'alignement sur demande des communes, des notaires…

FAITS MARQUANTS

- Acquisition d'un PATA
- Renouvellement du marché de fourniture d'émulsion
- Suivi du chantier de déploiement de fibre optique
- Suivi du chantier de l'aménagement du bourg de Tamniès, de la Résidence Habitat Jeunes
- Recrutement de 2 agents contractuels pour le remplacement de deux départs
- Renforcement de l'équipe par 2 agents du GER d'avril à septembre 2019.

PERSPECTIVE 2020

- ***Renouvellement du marché de signalisation horizontale.***

27 km de voirie revêtus en régie en 2019

Beynac et Cazenac	2,3 km
La Roque Gageac	0,3 km
Marcillac Saint-Quentin	1,1 km
Marquay	1,3 km
Proissans	1,4 km
Saint-André-Allas	2,2 km
Sainte-Nathalène	1,8 km
Saint-Vincent-de-Cosse	0,4 km
Saint-Vincent-Le-Paluel	0,5 km
Sarlat-La Canéda	11,8 km
Tamnies	1,7 km
Vezac	0,9 km
Vitrac	1,3 km

ÉLU RÉFÉRENT

Jean-Pierre DOURSAT
Vice-président chargé de la voirie
Maire de Marcillac St Quentin

EFFECTIF DU SERVICE

1 responsable
1 chef d'équipe
11 agents

CHIFFRES-CLÉS 2019

415 km de voirie

1 199 344 € investis pour la réfection de voiries par des entreprises privées

350 000 € investis pour la réfection de voiries en régie

ÉQUIPEMENTS 2019

1 Point à Temps Automatique (PATA)
1 Tracto Pelle
1 Tracteur Balai
1 Tracteur Lame Niveleuse
2 Compacteurs
3 Camions Benne PL
1 Camion Benne VL
1 Camion Goudronneuse
1 Téléscopique
2 VL

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

ÉLU RÉFÉRENT

Frédéric TRAVERSE
Vice-président chargé de l'environnement et de la valorisation du patrimoine naturel
Maire de Vitrac

EFFECTIF DU SERVICE

2 agents

ÉQUIPEMENTS 2019

2 véhicules
2 tests de Porchet
1 inclinomètre
2 appareils photos
1 SIG avec des modules métiers pour la gestion des compétences : Réseaux humides, SPANC et GEMAPI

CHIFFRES-CLÉS 2019

5 500 filières d'assainissement non collectif

462 contrôles dont :

220 sur des filières / installations existantes et

242 sur des filières / installations neuves

MISSIONS

- Contrôle des filières d'assainissement neuves et existantes

FAITS MARQUANTS

- Dans le cadre de la mise en place d'une Charte Qualité, organisation à la MDEPN d'une journée de formation destinée aux entreprises réalisant des chantiers d'assainissements non collectifs. Une trentaine d'entreprises du territoire sont désormais chartées
- Finalisation de l'étude sur le transfert de la compétence Assainissement. Prise de position des élus sur un report du transfert par la mise en place d'une minorité de blocage
- Suivi des travaux de renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable de la ville de Sarlat : rue Jean Moulin, chemin de Desmouret, rue Sylvia Montfort, HLM de Grogeac (rue Jean Mermoz), rue Vincent Van Gogh, rue Antoine de Saint Exupéry, rue de la Brande, route de Vitrac, rue Adrien Thomas
- Formation CNFPT : Pilotage, contrôle et renouvellement d'une DSP

PERSPECTIVES 2020

- ***Mise en place de nouveaux partenariats entre le Satese et la ville de Sarlat***
- ***Poursuite des travaux de réflexion sur les transferts des compétences assainissement collectif et eau***



Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

SERVICE ENVIRONNEMENT, SPANC ET RIVIÈRE

MISSIONS

- Mission GEMAPI, suivi de la politique rivière de la CCSPN
- Suivi des bassins versant de l'Enéa et de la Cuze.

FAITS MARQUANTS

- Marché public Enéa sur 3 Lots : Plantation de ripisylve, aménagements de diversification des habitats aquatiques et renaturation
- Réalisation des travaux d'aménagements de diversification des habitats aquatiques
- Suivi du secteur souterrain de la Cuze sur le secteur du Pontet et parking Pierre Brossolette
- Accompagnement du changement de pratique d'entretien de la végétation aquatique de la Cuze
- Changement de logiciel de cartographie numérique

ÉLU RÉFÉRENT

Frédéric TRAVERSE
Vice-président chargé de l'environnement et de la valorisation du patrimoine naturel
Maire de Vitrac

EFFECTIF DU SERVICE

1 agent à mi-temps

CHIFFRE-CLÉS 2019

32 302 € investis pour l'aménagement de diversification d'habitats aquatiques

PERSPECTIVES 2020

ENEA :

- ***Mise en œuvre des plantations de ripisylve (Action 15)***
- ***Animation jeune public (Centre de loisirs / école) dans une opération de plantation***
- ***Mise en œuvre de l'opération de renaturation sur l'Enéa***
- ***Etude hydraulique du Merdansou et projet d'écrêtage de crue dans une zone humide (plan d'eau)***
- ***Candidature à l'appel à projet de l'AEAG sur les zones humides de tête de bassin.***

CUZE :

- ***Elaboration du programme de gestion de la végétation aquatique du cours d'eau avec les services techniques de la mairie de Sarlat***
- ***Réflexion sur la mise en œuvre de grilles à l'entrée des réseaux souterrains pour éviter la formation d'encombres***
- ***Premières acquisitions foncières de zones humides en collaboration avec le Conservatoire d'Espace Naturel de Nouvelle Aquitaine.***



Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

SERVICE URBANISME ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

ÉLU RÉFÉRENT

Jean Michel PERUSIN
Vice-président chargé de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme
Maire de Sainte Nathalène

EFFECTIF DU SERVICE

1 responsable en charge du PLUi, PCAET et autres missions particulières

2 instructrices

CHIFFRES-CLÉS 2019

1 425 actes instruits

311 rendez-vous

1 240 appels

MISSIONS

- L'instruction des ADS
- L'accueil et le conseil en amont des pétitionnaires
- Le suivi et les évolutions des documents en cours (PLU, POS et cartes communales)
- L'élaboration d'un PLU intercommunal, du Règlement Local de Publicité
- L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial
- Suivi de missions particulières : OPAH, Appel à projet Facilareno entre autre

FAITS MARQUANTS

- Mise en œuvre de la permanence du CAUE sur le conseil en architecture et en énergie (début juin 2019 soit 7 permanences, et 28 rendez-vous conseils avec les pétitionnaires)
- PLUi : L'année 2019 a permis de finaliser le zonage, élaborer les OAP, identifier les changements de destination et les STECALS et de débattre à nouveau du PADD (PADD V2)
- PCAET : Elaboration du Plan d'action, communication et concertation au public, agents et élus
- Lancement de l'OPAH et préparation du projet facilareno

PERSPECTIVES 2020

- ***PLUi : Finaliser les OAP, rédiger le règlement et arrêter le PLUi***
- ***Le PCAET arrêt en janvier 2020 ; Approbation du PCAET suite aux avis techniques de l'Etat courant 2020 ; Lancement du programme d'action dès 2020***
- ***Projet Facilareno: Identification des artisans intéressés ; Création de groupement d'artisans ; Formations en chantier réels***
- ***OPAH : Atelier "Habiter le Périgord Noir" avec les professionnels et acteurs sociaux ;***
- ***Lancement d'un questionnaire aux propriétaires "Etude de la vacance des logements".***

ACTES	CUa	CUb	DP	PC	PA	PD	TOTAL
Beynac et Cazenac	18	9	16	11	0	0	54
Marcillac Saint Quentin	31	7	14	17	1	0	70
Marquay	17	18	14	23	0	0	72
Proissans	16	13	25	24	2	0	80
La Roque Gageac	25	4	12	6	0	0	47
Saint André Allas	36	14	14	17	2	0	83
Sainte Nathalène	31	6	9	17	1	0	64
Saint Vincent de Cosse	21	1	8	14	0	0	44
Saint Vincent le Paluel	6	3	6	7	0	0	22
Sarlat la Canéda	386	65	141	93	4	0	689
Tamniès	14	8	11	8	0	0	41
Vézac	30	5	9	12	0	2	58
Vitrac	40	12	30 +1t	16	2	0	101
TOTAL par acte	671	165	310	265	12	2	1425

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

SERVICE BIBLIOTHÈQUES-MÉDIATHÈQUES SARLAT-PÉRIGORD NOIR

MISSIONS

- Promouvoir la lecture sous toutes ses formes
- Donner accès à l'information, aux loisirs, à la culture et au numérique aux habitants du territoire sarladais.
- Participer au développement du lien social

FAITS MARQUANTS

- Nombreux mouvements RH : 2 nouvelles collègues, 1 départ en retraite, 1 arrêt maladie de 6 mois et 1 reprise à mi-temps pendant 3 mois, recrutement et intégration d'une équipe de bénévoles, accueil de 3 stagiaires (10 semaines au total)
- Bibliothèque de Sainte Nathalène : réaménagement, informatisation des collections, modification des horaires d'ouverture au public, changement de personnel
- Validation de la tarification unique et gratuite pour tous et dans tout le réseau

PERSPECTIVES 2020

- ***Future médiathèque : poursuite des travaux et de la constitution des collections, réflexion sur les horaires d'ouverture***
- ***Réseau : déploiement de la carte unique, fin de l'informatisation des collections, développement de nouveaux outils et services (navette, boîtes de retour, charte des bénévoles…)***
- ***Actions culturelles : définition et estimation budgétaire d'une programmation annuelle type, élaboration d'une charte de partenariat avec les écoles et collectivités***



ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ
Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF DU SERVICE

7 bibliothécaires salariés
5 bénévoles référents de bibliothèque
10 bénévoles pour l'équipement

CHIFFRES-CLÉS 2019

19 968 entrées
1 769 inscrits
dont
32 % ont moins de 14 ans
30 500 documents disponibles dans l'ensemble du réseau
180 accueils de classes et collectivités
72 animations organisées sur 8 communes

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

SERVICE DIRECTION PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE ET COORDINATION CTG / CISPD

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ
Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF DU SERVICE

1 directrice

CHIFFRES-CLÉS 2019

17 réunions avec les services petite enfance/enfance/jeunesse dans le cadre du transfert de compétences

16 réunions CTG/CAF/ELUS/ PARTENAIRES

6 réunions prévention des violences intrafamiliales

3 réunions prévention jeunesse

MISSIONS

- Pilotage des projets et des services
- Management et encadrement
- Coordination des dispositifs avec la CAF
- Animation de la Convention Territoriale Globale et du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

FAITS MARQUANTS

- Transfert des compétences petite enfance/enfance/jeunesse à la CCSPN
- Mise en place de critères à points pour l'attribution des places en crèches
- Fin du CEJ – Construction du schéma de la nouvelle Convention Territoriale Globale
- Mise en place d'un coordinateur enfance/jeunesse
- Renouvellement du label PIJ

PERSPECTIVES 2020

- ***Finaliser le schéma de développement CTG***
- ***Amorcer le projet de réfection du Ratz-Haut et des locaux classes vertes ainsi que le projet des locaux jeunesse/PIJ***
- ***Relancer les séances plénières du CISPD***
- ***Renouvellement des contrats RAM***

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DU SARLADAIS

MISSIONS

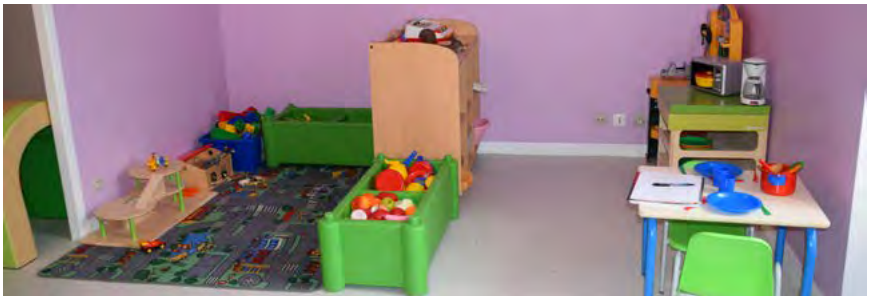
- Créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité d'accueil des jeunes enfants à domicile
- Être un lieu ressource au service des familles, des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s ou candidat(e)s à l'agrément, et des autres professionnels de l'enfance
- Favoriser, par des animations, la rencontre et les échanges entre les professionnels(les) de l'accueil individuel, des enfants accueillis et des parents
- Contribuer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant
- Organiser l'information auprès des familles et des professionnels(les) par : le recensement de l'offre et de la demande, l'aide aux familles dans leur fonction d'employeur, l'information des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s sur leur statut.

FAITS MARQUANTS

- Changement de gestionnaire au 1er janvier
- Mise en place de réunions régulières de coordination avec l'ensemble des services petite enfance de la CCSPN
- Réflexion sur le projet d'établissement du service et du règlement intérieur ; rédaction en cours pour validation en Conseil communautaire en juin 2020 et une présentation et mise en application auprès des usagers du service pour la rentrée de septembre 2020.

PERSPECTIVES 2020

- ***Renouvellement des contrats de projet pour les 2 agréments du RAM 1 et 2 du Sarladais***
- ***Bilan des précédents contrats (2018-2020)***
- ***Travail sur les perspectives d'actions pour la nouvelle période contractuelle (2021-2024).***



ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ
Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF DU SERVICE

2 animatrices éducatrices de jeunes enfants

MOYENS

- **2 véhicules de service**
- **Jeux, jouets d'éveil, matériel éducatif...**

CHIFFRES-CLÉS 2019

5 communautés de communes bénéficient des services du RAM

160 assistantes maternelles soit

479 places d'accueil

161 matinées d'éveil organisées

42 ateliers bébés lecteurs

255 appels, rendez-vous et mails de parents

112 assistantes maternelles ont contacté le RAM en 2019

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS 123 SOLEIL

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ
Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF DU SERVICE

3 agents

MOYENS

1 local d'accueil
1 cuisine
matériel ludique
1 bibliothèque

CHIFFRES-CLÉS 2019

885 passages d'enfants

134 enfants différents accueillis

MISSIONS

- Proposer un lieu de paroles de rencontres et de jeux.
- Favoriser « la séparation » parents/enfants
- Accueillir les difficultés avant qu'elles ne s'installent
- Offrir un lieu de vie relationnelle dès la grossesse
- Rompre l'isolement des familles.

FAITS MARQUANTS

- Accueil des familles 10h par semaine ou 13h par semaine avec une ouverture le mercredi matin 9 fois dans l'année
- Racontines en espagnol
- Intervention 9 fois dans l'année pour des séances de bébés lecteurs à la crèche de Proissans.

PERSPECTIVE 2020

- ***Racontines coup de cœur animées par les familles***



Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

MICRO-CRÈCHE «LOUS COUSTOUS»

MISSIONS

La micro-crèche « Lous Coustous » a une capacité d'accueil de 10 enfants, âgés de 10 semaines à 4 ans. Elle est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.

La structure permet un accueil régulier, mais aussi occasionnel, selon les besoins des familles. Située à 5 mn de Sarlat, au sein de l'école maternelle de Proissans, elle est très accessible et bénéficie des services de la restauration de l'école.

La Micro-crèche permet aux enfants accueillis de grandir et d'évoluer dans un lieu chaleureux et stimulant accompagnés par des professionnels qualifiés et de se socialiser au sein d'un petit groupe d'enfants. À travers le projet pédagogique développé en équipe, une attention particulière est portée au respect du rythme individuel de chaque enfant au quotidien ainsi qu'une volonté de favoriser la libre exploration du bébé et de l'enfant. L'organisation de temps de rencontres, « les petits déj' à la crèche » permet d'ouvrir la structure aux parents et de diversifier et favoriser les échanges entre parents et professionnels, mais également entre les parents.

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ
Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF DU SERVICE

1 directrice éducatrice de jeunes enfants
1 auxiliaire de puériculture
2 agents d'accueil

FAITS MARQUANTS

- Changement de gestionnaire : Communauté de communes
- Formation communication gestuelle associée à la parole
- Depuis le mois d'octobre 2019, des séances de bébés lecteurs, en partenariat avec le lieu d'accueil parents/enfants 1.2.3 soleil ont été mises en place
- « petit déj' » proposés aux parents mensuellement
- Les bébés lecteurs sont une alternance de 6 histoires et 6 comptines sur des thèmes variés (coucou/caché, Noël, Pâques, le pot…)… Les séances ont fait l'unanimité aussi bien chez les enfants que les parents (9 parents inscrits entre octobre et décembre 2019) et sont programmées jusqu'en juin 2020.

CHIFFRES-CLÉS 2019

227 jours d'ouverture

20 enfants inscrits

17 955 heures de présence

PERSPECTIVES 2020

- ***Continuer la mise en œuvre du projet de communication gestuelle au sein de la structure. Intégration au projet pédagogique de la structure.***
- ***Mise en place d'un projet « jardinage » ; aménagement de l'espace vert extérieur non exploité pour développer un projet « jardin » tout au long de l'année.***
- ***Organisation d'une passerelle avec le centre de loisirs de Sainte-Nathalène (Enéa Loisirs), pour les enfants scolarisés en septembre 2020 et qui le fréquenteront. Plusieurs visites envisagées, sur des matinées.***



Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

MULTI ACCUEIL « LES P'TITS CROQUANTS»

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ
Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF DU SERVICE

1 directrice Éducatrice de Jeunes Enfants
1 directrice adjointe Éducatrice de Jeunes Enfants
5 auxiliaires de puériculture
2 CAP Petite Enfance
1 remplaçante CAP Petite Enfance
1 agent de restauration
1 agent d'entretien restauration
1 agent d'entretien

MOYENS

Restauration sur site
Équipement petite enfance

CHIFFRES-CLÉS 2019

228 jours d'ouverture
97 enfants inscrits
45 752 heures d'accueil
28 jours de formation

MISSIONS

• Accueil en collectivité de jeunes enfants de 10 semaines à 4 ans :

Multi accueil : 25 places du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15
Halte jeux : 5 places à partir de 2 ans de 9h à 16h30 hors mercredi et vacances scolaires.

• Veiller au bien-être, à la sécurité matérielle et affective des jeunes enfants, indispensable pour les aider à grandir, à acquérir leur autonomie, à développer leur curiosité et leurs capacités.
• Accompagner les parents dans leur rôle éducatif, les informer, les conseiller.
• Assurer un rôle de prévention en partenariat avec les différents intervenants de la petite enfance.

FAITS MARQUANTS

• Transfert du service à la CCSPN
• Itinérance ludique : Aménagement de l'espace en univers (motricité, artistique, construction, sensoriel …) et décloisonnement. Projet qui s'articule autour de 3 grands principes : la libre circulation des enfants dans la crèche, la création d'univers ludiques et le fait que l'enfant soit acteur de son jeu
• Projet « Talents parents » qui invite les parents à partager un talent, une passion, un métier avec les enfants sur un temps d'accueil
• Intervenant en musique 1 fois par mois autour des tempos et rythmes à travers les instruments, le corps et les objets du quotidien
• Intervention de Françoise Poujade, bénévole de l'association « lire et faire lire » ayant pour but le développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants
• Projet « Jardins fleuris » qui invite les enfants à planter et arroser les fleurs dans des jardinières pour fleurir les cours extérieures
• Troc de vêtements enfants entre parents.

PERSPECTIVES 2020

• ***Continuité du projet « jardins fleuris » en rajoutant un petit potager avec plantation de légumes et aromatiques par les enfants***
• ***Projet artistique en partenariat avec Carmen, musicienne et Gary'indy peintre. L'idée est de réaliser une fresque avec les enfants en lien avec l'histoire sonore proposée par Carmen. Gary apportera l'aspect artistique sur la peinture des enfants lors d'une performance alliant peinture et musique. 3 rencontres sont prévues***
• ***Changement des critères lors de la commission d'attribution des places, suite au transfert CCSPN avec un système de barème à points.***

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL DU PLANTIER

MISSIONS

- Accueillir des enfants de 2 ans et demi à 5 ans
- Accompagner l'enfant vers plus d'autonomie et apprendre à vivre en collectivité
- Proposer des activités adaptées qui favorisent le développement moteur, affectif et intellectuel de l'enfant
- Respecter le rythme biologique de l'enfant
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité
- Proposer aux enfants et aux parents un lieu toujours accueillant

FAITS MARQUANTS

- Passerelle crèche et multi-accueil pour les nouveaux enfants
- Passerelle avec le Ratz Haut et Enéa Loisirs pour les plus grands
- Sortie de fin d'année au village du Bournat
- Sorties été, Grottes de Rouffignac (petit train), Château de Castelnaud, Château de Marqueyssac et Les Milandes avec le spectacle de rapaces, intervention de Tout conte fée, partenariat avec le PIP, prêt d'un "mobi-fouille" conçu pour les enfants
- 11e spectacle de Noël

PERSPECTIVES 2020

- ***Développer des activités communes avec les autres accueils de loisirs de la communauté de communes***
- ***Développer des activités communes aussi avec la crèche familiale et le multi-accueil***
- ***Aborder et travailler sur le thème du recyclage ou comment transformer un objet en autre chose***



ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ
Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF DU SERVICE

1 responsable BAFD
1 responsable adjointe
3 BAFA et animatrices
1 cantinière
2 techniciennes de surface

CHIFFRES-CLÉS 2019

Les mercredis : **115** demies-journées d'accueil

Les mercredis : **715** journées d'accueil

Petites vacances : **576** journées d'accueil

Grandes vacances : **745** journées d'accueil

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

CRÈCHE FAMILIALE

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ
Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF DU SERVICE

1 directrice cadre de santé
1 éducatrice de jeunes enfants
1 assistante de direction
21 assistantes maternelles
1 médecin et 1 psychologue vacataires

MOYENS

Utilisation du logiciel OPUS
1 salle d'animation pour le jardin d'éveil
1 espace créatif
1 espace psychomoteur
1 véhicule

CHIFFRES-CLÉS 2019

83 478 heures d'accueil

246 jours d'ouverture

91 enfants inscrits

46 jours de formation du personnel

518 visites aux domiciles des assistantes maternelles par la puéricultrice et l'éducatrice

424 h en temps collectifs au jardin d'éveil

MISSIONS

- Organiser l'accueil des enfants de 10 semaines à 4 ans au domicile des assistantes recrutées par la ville et encadrées par une équipe pluridisciplinaire (puéricultrice, éducatrices)
- Garantir le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant confié.
- Favoriser leur autonomie, leur socialisation
- Accompagner les premières étapes de leur développement
- Permettre à chacun de passer des journées épanouissantes et enrichissantes
- Créer un climat de confiance avec les parents et être à l'écoute de leurs besoins dans le respect du secret professionnel
- Observer et dépister les troubles précoces
- Partager avec eux leurs expériences pour les soutenir et répondre en toute discrétion à leurs interrogations
- Encadrer les assistantes maternelles, les former, les soutenir, les associer à l'élaboration du projet éducatif du service, les évaluer

FAITS MARQUANTS

- Transfert du service à la CCSPN
- Ciné-débat au REX mars : la CF organise une soirée ciné-débat avec un neuropsychologue et la projection du documentaire « le cerveau de l'enfant : un potentiel infini »
- Ateliers NESTING avec animatrices du centre hospitalier : sensibilisation des agents à un environnement sain
- Éveil artistique et culturel : participation à la création d'une œuvre et sortie aux Arts en Folie / 9 Ateliers d'éveil musical avec Alexandre / Ateliers peinture / Ateliers terre
- Atelier BOUGEOTHEQUE (motricité) au gymnase : 12 sorties
- Visites à la caserne des pompiers, goûters festifs animés avec les enfants et les assistantes maternelles.
- Goûter intergénérationnel à la Résidence Les Hespérides / Spectacle à la MPE avec les résidents en décembre
- Travail d'équipe autour de la charte nationale d'accueil des jeunes enfants

PERSPECTIVES 2020

- ***En lien avec le Centre culturel : Spectacle musical pour les 2/3 ans « Tout Neuf » : 3 chanteurs musiciens nous invitent à une autre façon d'écouter le monde (un éveil à la vie inspiré de Mozart, Bach, Landi et Rossini)***
- ***Soirée thématique sur le langage avec une orthophoniste***
- ***Soirée thématique sur les écrans***
- ***Echanges intergénérationnels sur le thème du jardinage***
- ***Semaine musicale interservices en juin***
- ***Concrétisation du site internet «ResautismeS» en lien avec le groupe de travail du même nom***
- ***En lien avec les Communautés du Pays du Périgord Noir : travail pour une labellisation crèche saine***

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

ALSH ENEA LOISIRS

MISSIONS

- Accueil des enfants âgés de 3 à 11 ans les mercredis et vacances scolaires

FAITS MARQUANTS

- Rénovation des locaux et installation dans les nouveaux locaux au printemps
- 2 séjours : Puy du Fou pendant les vacances de printemps et lors des vacances d'été, à Gujan-Mestras
- Transfert de compétences de la Mairie de Sainte Nathalène vers la CCSPN
- Passage du directeur sur un poste de coordinateur
- Recrutement d'un nouvel animateur

PERSPECTIVES 2020

- ***Améliorer l'organisation de la structure : accueil des enfants (effectif maximum de 60), composition et formation de l'équipe.***
- ***Maintenir la qualité de service au vu de l'augmentation significative des effectifs***
- ***Mettre en place un plan de formation pour les animateurs***



ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ
Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF DU SERVICE

1 directeur
4 animateurs permanents
animateurs saisonniers en été

MOYENS

1 salle d'animation
Salle des fêtes, cour et dortoir de l'école de Sainte Nathalène
1 espace restauration

CHIFFRES-CLÉS 2019

27 328 heures d'accueil

3 416 journées enfant

Une moyenne de **32,5** enfants par jour

Jusqu'à **49** enfants par jour hors été

Jusqu'à **60** enfants par jour en été

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

ACCUEIL DE LOISIRS DU RATZ-HAUT

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ
Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF DU SERVICE

1 directeur
12 animateurs (5,5 ETP)
1 adjointe administrative
1 factotum
1 directeur adjoint sur les séjours d'été
Des saisonniers en été

MOYENS

5 salles d'animation
3 salles d'hébergement
1 réfectoire
1 cuisine
1 salle d'accueil classe verte
1 local technique
2 bassins
Des jeux extérieurs

CHIFFRES-CLÉS 2019

2 629,5 journées d'accueil les mercredis

6 663 journées d'accueil pendant les vacances

MISSIONS

- Accueil des enfants de 3 à 14 ans en répondant aux besoins de l'enfant
- Elaboration de projets pédagogiques et d'animation, en assurer la réalisation et les évaluer
- Proposer des animations ludiques et éducatives
- Favoriser l'apport de connaissance, la découverte et l'expérimentation
- Apprentissage de la vie en collectivité
- Garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
- Respect du rythme et des besoins de l'enfant
- Favoriser la socialisation de l'enfant et le vivre ensemble
- Instaurer un climat convivial, de confiance et de bienveillance
- Instaurer une relation de confiance avec les familles et être à leur écoute
- Développer des relations avec des partenaires locaux (associations culturelles, artistiques et sportives, cinéma, bibliothèque, centre culturel, agence culturelle…)
- Respect du cadre règlementaire des Accueil Collectifs de Mineurs de la DDCSPP
- Formation continue de l'équipe et mise en place des temps d'évaluation

FAITS MARQUANTS

- Gestion du transfert de compétence à la communauté de communes
- Sensibilisation à l'environnement : réalisation d'un poulailler en impliquant les familles et différents partenaires, gestion du poulailler avec les enfants toute l'année, création d'un potager, recyclage dans les salles et compost, mise en place d'une ferme pédagogique pendant 3 semaines de juillet
- Accueil animation « cité clown » en partenariat avec le Centre Culturel
- Intervention danse pour les plus petits de la compagnie i.glu en partenariat avec l'Agence Culturelle
- Échange intergénérationnel avec l'EHPAD
- Accueil d'un groupe folklorique de Palestine

PERSPECTIVES 2020

- ***Mise en place d'une nouvelle méthode éducative dont l'objectif est de développer la liberté et l'autonomie des enfants en mettant en place des activités dites «spontanées» en parallèle des activités «dirigées» plus traditionnelles.***
- ***Réalisation d'une mare pédagogique***
- ***Améliorer l'aménagement du centre pour assurer un meilleur accueil plus sécurisé***

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

ESPACE JEUNES

MISSIONS

- Accueillir les jeunes de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir durant leur temps libre, les exercer à des actions de citoyenneté, les initier à la vie en collectivité, les investir sur les programmations d'activités et les événementiels et les accompagner dans la mise en place de projets.
- Mise en place de partenariats inter-centre, échange avec d'autres structures.
- Travail relationnel et de prévention avec les jeunes et les familles.
- Faire découvrir d'autres horizons aux jeunes afin qu'ils puissent s'enrichir intellectuellement et physiquement.
- Connaître et travailler en transversalité avec les différents partenaires du territoire.

FAITS MARQUANTS

- Déclaration et conventionnement de l'accueil jeunes avec la DDCSPP
- Redynamisation des projets avec les jeunes ados âgés de 14/17ans sur l'ensemble du territoire
- Transfert de l'Accueil de jeunes à la Communauté de communes

PERSPECTIVES 2020

- ***Formation BPJEPS***
- ***Développer les actions citoyennes, enrichir le partenariat inter structures***
- ***Travailler avec les établissements scolaires / collèges et lycées.***
- ***Développer une nouvelle façon de travailler, réseaux sociaux, visio avec les jeunes***
- ***Avoir une structure bien identifiée et dédiée à la jeunesse.***

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ
Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF DU SERVICE

3 agents (2,5 ETP)

MOYENS

Ordinateurs
Téléphones portables
Mini-bus

CHIFFRES-CLÉS 2019

50 jeunes inscrits
dont
46 habitent la CCSPN



Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

POINT INFORMATION JEUNESSE

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ
Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF DU SERVICE

1 agent
1 suppléant pendant les vacances

MOYENS

Ordinateurs
Téléphones portables
Mini-bus

CHIFFRES-CLÉS 2019

600 participants à la Sarlat Color

30 jeunes suivis et accompagnés physiquement

70 prises de contact au téléphone

150 jeunes rencontrés sur les lieux de vie des jeunes

MISSIONS

- Accueillir, informer et orienter les jeunes et les familles dans de nombreux domaines de la santé, de la vie du jeune, du logement, de l'orientation via des partenaires, premier emploi, organisation de loisirs, emplois saisonniers, prévention, sexualité, autonomie, etc…
- Accueillir, informer, orienter le jeune
- Connaître et travailler en transversalité avec les différents partenaires du territoire
- Mise en place d'événementiels et d'actions diversifiés en relation avec les jeunes
- Missions sur l'espace jeunes durant toutes les vacances et week-end d'animation.

FAITS MARQUANTS

- Signature d'une convention avec la région « destinaction » (Bourse départ en autonomie jeunes)
- Mise en place de la bourse parcours jeunes.
- Reprise de l'espace jeunes

PERSPECTIVES 2020

- ***Mise en place d'un bureau des jeunes de façon à sensibiliser et orienter au mieux les missions/actions du PIJ***
- ***Travail en collaboration avec la Résidence Habitat Jeunes***
- ***Travail avec lycées collèges et bibliothèque***



Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

MISSIONS

- Assistance et conseil stratégique des élus en matière de développement économique et du commerce de centre-ville
- Information et accompagnement des entreprises et porteurs de projet
- Développement du commerce local et de centre-ville
- Accompagnement des projets de la collectivité
- Gestion administrative du Syndicat intercommunautaire de développement du Sarladais

FAITS MARQUANTS

- Territoire d'Industrie
- Zone d'activité de la Borne 120 :
  - Inauguration de la zone d'activité et commercialisation
  - Mise en place du reversement de la taxe d'aménagement sur le périmètre de la ZAE de la Borne 120 à la Communauté de communes
- Projet d'abattoir : Étude de faisabilité
- France Tabac : Convention technique avec L'EPFNA
- Soutien à l'opération « Vivons local, vivons artisanal » mise en place par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Dordogne (CMA).
- Appel à candidature DGFIP : Réponse à un appel à candidature pour l'accueil des agents des services de la Direction Générale des Finances Publiques.

PERSPECTIVES 2020

- ***Zone d'activité de la Borne 120 : commercialisation***
- ***Poursuite Projet de construction d'un abattoir de volailles grasses***
- ***Extension de la ZAE de Vialard : engagement des procédures***
- ***Poursuivre et conforter les collaborations avec les associations du territoire notamment dans la continuité du questionnaire***
- ***Acquisition du site de France Tabac***

ÉLU RÉFÉRENT

Benoît SECRESTAT
Vice-Président chargé de l'emploi et du développement économique
Maire de Proissans

EFFECTIF DU SERVICE

1 chargée de mission

MOYENS

Ordinateur
Téléphone portable

CHIFFRES-CLÉS 2019

3 commissions développement économique

19 entreprises ou porteurs de projet informés, orientés et accompagnés



Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

LES SERVICES MUTUALISÉS

Les services de la ville de Sarlat-La Canéda sont mutualisés et peuvent être mobilisés pour apporter leur capacité d'expertise administrative et technique au profit de la CCSPN notamment pour :

Le management, le pilotage

L'entretien des locaux

Les achats et la commande publique

La gestion des contentieux et le juridique

L'entretien technique des bâtiments et du matériel

L'organisation des Technologies de l'Information et de la communication

La communication



Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-2020_48-DE

CCSPN

Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir



PN

CONTACT

Les équipes de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir vous accueillent et vous renseignent :
Place Marc Busson
24200 SARLAT-LA-CANEDA
Tél. 05 53 31 90 20
accueil.ccspn@sarlat.fr
cc-sarlatperigordnoir.fr

HORAIRES

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20002721700013

POSTE COMPTABLE :

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : CCSPN - BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11
B2 - Balance générale du budget - Recettes 12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) 35
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement 45
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement 87
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 124
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 129
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 130
A4 - Etat des provisions Sans Objet
A5 - Etalement des provisions Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 131
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 132
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3) Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3) Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4) Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4) Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 134
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie 135
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions 137
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	138
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	142
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	143
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	144
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	145
C3.6 - Identification des flux croisés	148
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	149
D2 - Arrêté et signatures	150

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du délai des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

Code INSEE	COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD CCSPN - BUDGET PRINCIPAL	CA 2019

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	18641
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :	1792
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
6974432	0	374.14	0

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	695.57	293
2	Produit des impositions directes/population	284.34	255
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	776.09	342
4	Dépenses d'équipement brut/population	158.95	78
5	Encours de dette/population	401.77	199
6	DGF/population	68.94	43
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	39.96 %	37.9
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	96.04 %	92.2 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	20.49 %	22.7 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	51.78 %	58.3 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.
(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ....., du .....).

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

			DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	13 670 788,97	G	15 033 845,22
	Section d'investissement	B	3 887 028,08	H	2 546 011,69
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 332 546,28 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 144 258,28 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	18 702 075,33	= G+H+I+J	19 912 403,19
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 598 676,84	L	1 873 393,26
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 598 676,84	= K+L	1 873 393,26
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	13 670 788,97	= G+I+K	17 366 391,50
	Section d'investissement	= B+D+F	7 629 963,20	= H+J+L	4 419 404,95
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	21 300 752,17	= G+H+I+J+K+L	21 785 796,45

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 2 598 676,84	L 1 873 393,26
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	873 393,26
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 000 000,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
102	Opération d'équipement n° 102	1 636 165,18	
104	Opération d'équipement n° 104	36 482,40	
114	Opération d'équipement n° 114	14 538,00	
115	Opération d'équipement n° 115	691,50	
119	Opération d'équipement n° 119	863 053,62	
121	Opération d'équipement n° 121	20 123,30	
122	Opération d'équipement n° 122	7 888,80	
123	Opération d'équipement n° 123	19 734,04	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 487 841,00	1 407 291,78	11 638,34	0,00	68 910,88
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 212 702,00	5 181 244,66	0,00	0,00	31 457,34
014	Atténuations de produits	4 726 536,00	4 690 705,40	32 000,00	0,00	3 830,60
65	Autres charges de gestion courante	2 004 100,00	1 997 521,97	0,00	0,00	6 578,03
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**13 431 179,00**	**13 276 763,81**	**43 638,34**	**0,00**	**110 776,85**
66	Charges financières	215 000,00	203 718,70	0,00	0,00	11 281,30
67	Charges exceptionnelles	4 700,00	0,99	0,00	0,00	4 699,01
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	64 341,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**13 715 220,00**	**13 480 483,50**	**43 638,34**	**0,00**	**191 098,16**
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	*3 211 975,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*206 780,00*	*146 667,13*			*60 112,87*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***3 418 755,00***	***146 667,13***			***3 272 087,87***
TOTAL		**17 133 975,00**	**13 627 150,63**	**43 638,34**	**0,00**	**3 463 186,03**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) **0,00**				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	381 090,00	237 026,66	0,00	0,00	144 063,34
70	Produits services, domaine et ventes div	995 326,72	1 199 992,88	0,00	0,00	-204 666,16
73	Impôts et taxes	10 379 909,00	10 386 804,00	0,00	0,00	-6 895,00
74	Dotations et participations	2 441 203,00	2 579 229,64	52 281,00	0,00	-190 307,64
75	Autres produits de gestion courante	51 900,00	60 104,29	0,00	0,00	-8 204,29
Total des recettes de gestion courante		**14 249 428,72**	**14 463 157,47**	**52 281,00**	**0,00**	**-266 009,75**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	4 054,62	0,00	0,00	-2 054,62
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**14 251 428,72**	**14 467 212,09**	**52 281,00**	**0,00**	**-268 064,37**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*550 000,00*	514 352,13			35 647,87
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***550 000,00***	***514 352,13***			***35 647,87***
TOTAL		**14 801 428,72**	**14 981 564,22**	**52 281,00**	**0,00**	**-232 416,50**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) **2 332 546,28**				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	219 570,00	218 031,27	0,00	1 538,73
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	8 362 160,72	2 230 660,01	2 598 676,84	3 532 823,87
Total des dépenses d'équipement		**8 581 730,72**	**2 448 691,28**	**2 598 676,84**	**3 534 362,60**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	986 500,00	923 984,67	0,00	62 515,33
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00			
Total des dépenses financières		**1 086 500,00**	**923 984,67**	**0,00**	**162 515,33**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**9 668 230,72**	**3 372 675,95**	**2 598 676,84**	**3 696 877,93**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*550 000,00*	*514 352,13*		*35 647,87*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***550 000,00***	***514 352,13***		***35 647,87***
TOTAL		**10 218 230,72**	**3 887 028,08**	**2 598 676,84**	**3 732 525,80**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) **1 144 258,28**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 652 637,00	588 583,00	873 393,26	1 190 660,74
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 970 515,00	0,00	1 000 000,00	970 515,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**4 623 152,00**	**588 583,00**	**1 873 393,26**	**2 161 175,74**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 666 000,44	556 680,00	0,00	1 109 320,44
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	1 254 081,56	0,00	-1 254 081,56
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	400 000,00		0,00	
Total des recettes financières		**2 066 500,44**	**1 810 761,56**	**0,00**	**255 738,88**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**6 689 652,44**	**2 399 344,56**	**1 873 393,26**	**2 416 914,62**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (1)*	*3 211 975,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*1 460 861,56*	*146 667,13*		*1 314 194,43*

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***4 672 836,56***	***146 667,13***		***4 526 169,43***
TOTAL		**11 362 489,00**	**2 546 011,69**	**1 873 393,26**	**6 943 084,05**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) **0,00**			

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 418 930,12		1 418 930,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 181 244,66		5 181 244,66
014	Atténuations de produits	4 722 705,40		4 722 705,40
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 997 521,97		1 997 521,97
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	203 718,70	*0,00*	203 718,70
67	Charges exceptionnelles	0,99	*0,00*	0,99
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*146 667,13*	146 667,13
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**13 524 121,84**	***146 667,13***	**13 670 788,97**
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			**0,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	923 984,67	*0,00*	923 984,67
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 230 660,01		2 230 660,01
19	*Neutral. et régul. d'opérations (5)*		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	218 031,27	*0,00*	218 031,27
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	*514 352,13*	514 352,13
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**3 372 675,95**	***514 352,13***	**3 887 028,08**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			**1 144 258,28**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	237 026,66		237 026,66
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Produits services, domaine et ventes div	1 199 992,88		1 199 992,88
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*514 352,13*	514 352,13
73	Impôts et taxes	10 386 804,00		10 386 804,00
74	Dotations et participations	2 631 510,64		2 631 510,64
75	Autres produits de gestion courante	60 104,29	*0,00*	60 104,29
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	4 054,62	*0,00*	4 054,62
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes de fonctionnement – Total	**14 519 493,09**	***514 352,13***	**15 033 845,22**
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			**2 332 546,28**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	556 680,00	0,00	556 680,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 254 081,56		1 254 081,56
13	Subventions d'investissement	588 583,00	0,00	588 583,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations*		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*146 667,13*	*146 667,13*
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	*0,00*
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	*0,00*
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**2 399 344,56**	**146 667,13**	**2 546 011,69**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général**	**1 487 841,00**	**1 407 291,76**	**11 638,34**	**0,00**	**68 910,88**
60611	Eau et assainissement	14 700,00	1 516,24	0,00	0,00	13 183,76
60612	Energie - Electricité	34 500,00	8 099,31	0,00	0,00	26 400,69
60613	Chauffage urbain	18 400,00	14 229,70	0,00	0,00	4 170,30
60621	Combustibles	11 000,00	6 961,30	0,00	0,00	4 038,70
60622	Carburants	39 350,00	37 338,85	0,00	0,00	2 011,15
60623	Alimentation	25 820,00	25 165,10	0,00	0,00	654,90
60628	Autres fournitures non stockées	8 380,00	8 677,06	472,67	0,00	-769,93
60631	Fournitures d'entretien	17 100,00	14 954,90	237,00	0,00	1 908,10
60632	Fournitures de petit équipement	36 495,00	30 956,78	911,60	0,00	4 626,62
60633	Fournitures de voirie	350 000,00	362 957,94	0,00	0,00	-12 957,94
60636	Vêtements de travail	6 650,00	6 826,76	0,00	0,00	-176,76
6064	Fournitures administratives	12 610,00	12 681,02	0,00	0,00	-71,02
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	3 200,00	2 928,25	0,00	0,00	271,75
6068	Autres matières et fournitures	6 950,00	2 049,94	1 381,89	0,00	3 518,17
6078	Autres marchandises	0,00	96,80	0,00	0,00	-96,80
611	Contrats de prestations de services	55 000,00	40 541,32	840,00	0,00	13 618,68
6132	Locations immobilières	66 400,00	65 674,21	0,00	0,00	725,79
6135	Locations mobilières	34 500,00	27 734,87	0,00	0,00	6 765,13
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	897,78	0,00	0,00	-897,78
61521	Entretien terrains	4 500,00	2 460,00	0,00	0,00	2 040,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 200,00	2 623,12	0,00	0,00	1 576,88
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	3 500,00	752,59	0,00	0,00	2 747,41
615231	Entretien, réparations voiries	7 000,00	3 630,00	0,00	0,00	3 370,00
615232	Entretien, réparations réseaux	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	7 786,70	0,00	0,00	7 213,30
61558	Entretien autres biens mobiliers	8 000,00	2 212,85	2 941,33	0,00	2 845,82
6156	Maintenance	72 900,00	70 208,19	1 474,56	0,00	1 217,25
6161	Multirisques	15 000,00	16 786,25	0,00	0,00	-1 786,25
6182	Documentation générale et technique	7 420,00	4 690,19	235,00	0,00	2 494,81
6184	Versements à des organismes de formation	91 000,00	98 740,44	556,79	0,00	-8 297,23
6188	Autres frais divers	6 900,00	5 310,00	270,00	0,00	1 320,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 680,00	2 120,01	0,00	0,00	1 559,99
6226	Honoraires	32 220,00	16 178,92	0,00	0,00	16 041,08
6227	Frais d'actes et de contentieux	11 500,00	10 140,00	0,00	0,00	1 360,00
6228	Divers	14 300,00	9 182,75	0,00	0,00	5 117,25
6231	Annonces et insertions	9 000,00	10 109,24	0,00	0,00	-1 109,24
6232	Fêtes et cérémonies	3 450,00	2 578,85	923,70	0,00	-52,55
6236	Catalogues et imprimés	1 630,00	945,06	0,00	0,00	684,94
6237	Publications	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6247	Transports collectifs	29 550,00	24 533,04	0,00	0,00	5 016,96
6251	Voyages et déplacements	6 220,00	5 732,28	0,00	0,00	487,72
6255	Frais de déménagement	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6256	Missions	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00
6257	Réceptions	2 700,00	3 210,35	0,00	0,00	-510,35
6261	Frais d'affranchissement	10 540,00	7 401,41	0,00	0,00	3 138,59
6262	Frais de télécommunications	15 080,00	9 509,65	0,00	0,00	5 570,35
627	Services bancaires et assimilés	0,00	68,51	0,00	0,00	-68,51
6281	Concours divers (cotisations)	79 050,00	94 423,99	0,00	0,00	-15 373,99
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	179 991,00	242 296,63	0,00	0,00	-62 305,63
6288	Autres services extérieurs	70 905,00	57 115,29	1 393,60	0,00	12 396,11
63512	Taxes foncières	28 200,00	25 747,00	0,00	0,00	2 453,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	400,00	0,00	0,00	100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	450,00	108,34	0,00	0,00	341,66
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**5 212 702,00**	**5 181 244,66**	**0,00**	**0,00**	**31 457,34**
6217	Personnel affecté par la commune membre	480 955,00	519 375,01	0,00	0,00	-38 420,01
6218	Autre personnel extérieur	55 000,00	52 819,20	0,00	0,00	2 180,80
6331	Versement de transport	15 050,00	14 337,89	0,00	0,00	712,11

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	13 677,00	13 039,77	0,00	0,00	637,23
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	61 536,00	58 659,36	0,00	0,00	2 876,64
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	8 206,00	7 823,59	0,00	0,00	382,41
64111	Rémunération principale titulaires	1 786 114,00	1 743 121,85	0,00	0,00	42 992,15
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	47 368,00	44 530,30	0,00	0,00	2 837,70
64118	Autres indemnités titulaires	665 439,00	477 624,54	0,00	0,00	187 814,46
64131	Rémunérations non tit.	678 141,00	1 025 083,13	0,00	0,00	-346 942,13
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	556 278,00	474 195,15	0,00	0,00	82 082,85
6453	Cotisations aux caisses de retraites	623 481,00	593 300,80	0,00	0,00	30 180,20
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	36 632,00	35 171,00	0,00	0,00	1 461,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	165 089,00	98 646,64	0,00	0,00	66 442,36
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	4 670,00	0,00	0,00	-4 670,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	1 090,96	0,00	0,00	-590,96
6478	Autres charges sociales diverses	19 236,00	17 755,47	0,00	0,00	1 480,53
014	**Atténuations de produits**	**4 726 536,00**	**4 690 705,40**	**32 000,00**	**0,00**	**3 830,60**
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	35 000,00	0,00	32 000,00	0,00	3 000,00
739118	Autres reversements de fiscalité	3 121 450,00	3 121 413,00	0,00	0,00	37,00
739211	Attributions de compensation	418 741,00	412 878,00	0,00	0,00	5 863,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	470 000,00	469 124,40	0,00	0,00	875,60
739221	FNGIR	355 500,00	355 504,00	0,00	0,00	-4,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	245 500,00	251 442,00	0,00	0,00	-5 942,00
73928	Autres prél. pour revers. de fiscalité	80 345,00	80 344,00	0,00	0,00	1,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**2 004 100,00**	**1 997 521,97**	**0,00**	**0,00**	**6 578,03**
6531	Indemnités	87 000,00	87 852,46	0,00	0,00	-852,46
6532	Frais de mission	2 100,00	120,00	0,00	0,00	1 980,00
6533	Cotisations de retraite	5 000,00	4 907,86	0,00	0,00	92,14
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	22 000,00	21 224,57	0,00	0,00	775,43
6535	Formation	1 000,00	870,00	0,00	0,00	130,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	276,59	0,00	0,00	-276,59
6553	Service d'incendie	792 000,00	791 321,00	0,00	0,00	679,00
65548	Autres contributions	35 000,00	27 848,00	0,00	0,00	7 152,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0,00	16 849,00	0,00	0,00	-16 849,00
657362	Subv. fonct. CCAS	910 000,00	847 000,00	0,00	0,00	63 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	64 000,00	76 469,90	0,00	0,00	-12 469,90
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	75 000,00	122 780,52	0,00	0,00	-47 780,52
65888	Autres	0,00	2,07	0,00	0,00	-2,07
656	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		**13 431 179,00**	**13 276 763,81**	**43 638,34**	**0,00**	**110 776,85**
66	**Charges financières (b)**	**215 000,00**	**203 718,70**	**0,00**	**0,00**	**11 281,30**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	212 000,00	203 718,70	0,00	0,00	8 281,30
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6688	Autres	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**4 700,00**	**0,99**	**0,00**	**0,00**	**4 699,01**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	4 200,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,99	0,00	0,00	-0,99
68	**Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (e)**	**64 341,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		**13 715 220,00**	**13 480 483,50**	**43 638,34**	**0,00**	**191 098,16**
023	***Virement à la section d'investissement***	***3 211 975,00***	***0,00***			***3 211 975,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)***	***206 780,00***	***146 667,13***			***60 112,87***
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*206 780,00*	*146 667,13*			*60 112,87*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***3 418 755,00***	***146 667,13***			***3 272 087,87***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (7)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*3 418 755,00*	*146 667,13*			*3 272 087,87*
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 133 975,00	13 627 150,63	43 638,34	0,00	3 463 186,03
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
(5) Dont 675 et 676.
(6)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges**	**381 090,00**	**237 026,66**	**0,00**	**0,00**	**144 063,34**
6419	Remboursements rémunérations personnel	381 090,00	237 026,66	0,00	0,00	144 063,34
70	**Produits services, domaine et ventes div**	***995 326,72***	***1 199 992,88***	***0,00***	***0,00***	***-204 666,16***
7062	Redevances services à caractère culturel	*3 500,00*	*2 660,00*	*0,00*	*0,00*	*840,00*
70632	Redevances services à caractère loisir	*3 900,00*	*4 778,00*	*0,00*	*0,00*	*-878,00*
7066	Redevances services à caractère social	*385 000,00*	*393 805,28*	*0,00*	*0,00*	*-8 805,28*
70688	Autres prestations de services	*500,00*	*230,00*	*0,00*	*0,00*	*270,00*
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	*0,00*	*128 323,33*	*0,00*	*0,00*	*-128 323,33*
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	*0,00*	*62 274,73*	*0,00*	*0,00*	*-62 274,73*
70875	Remb. frais par les communes du GFP	*552 068,00*	*105 552,98*	*0,00*	*0,00*	*446 515,02*
70878	Remb. frais par d'autres redevables	*47 860,00*	*500 889,76*	*0,00*	*0,00*	*-453 029,76*
7088	Produits activités annexes (abonnements)	*2 498,72*	*1 478,80*	*0,00*	*0,00*	*1 019,92*
73	**Impôts et taxes**	**10 379 909,00**	**10 386 804,00**	**0,00**	**0,00**	**-6 895,00**
73111	Taxes foncières et d'habitation	5 167 600,00	5 300 390,00	0,00	0,00	-132 790,00
73112	Cotisation sur la VAE	1 018 000,00	934 721,00	0,00	0,00	83 279,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	456 000,00	461 517,00	0,00	0,00	-5 517,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	73 800,00	73 723,00	0,00	0,00	77,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	170 000,00	36 788,00	0,00	0,00	133 212,00
73211	Attribution de compensation	232 064,00	232 064,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	104 000,00	173 392,00	0,00	0,00	-69 392,00
7326	Autres fiscalités reversées	36 995,00	36 995,00	0,00	0,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	3 121 450,00	3 137 214,00	0,00	0,00	-15 764,00
74	**Dotations et participations**	**2 441 203,00**	**2 579 229,64**	**52 281,00**	**0,00**	**-190 307,64**
74124	Dotation d'intercommunalité	135 000,00	134 849,00	0,00	0,00	151,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	1 150 000,00	1 150 265,00	0,00	0,00	-265,00
7461	DGD	0,00	2 380,00	0,00	0,00	-2 380,00
7473	Participat° Départements	25 000,00	38 908,00	4 800,00	0,00	-18 708,00
74758	Participat° Autres groupements	27 000,00	16 530,69	0,00	0,00	10 469,31
7478	Participat° Autres organismes	865 000,00	1 011 108,06	47 481,00	0,00	-193 589,06
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	40 000,00	40 737,00	0,00	0,00	-737,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	165 000,00	165 666,00	0,00	0,00	-666,00
7489	Autres attributions et participations	34 200,00	18 782,89	0,00	0,00	15 417,11
75	**Autres produits de gestion courante**	**51 900,00**	**60 104,29**	**0,00**	**0,00**	**-8 204,29**
752	Revenus des immeubles	51 900,00	60 103,36	0,00	0,00	-8 203,36
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,93	0,00	0,00	-0,93
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES [a] = 70+73+74+75+013	**14 249 428,72**	**14 463 157,47**	**52 281,00**	**0,00**	**-266 009,75**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**2 000,00**	**4 054,62**	**0,00**	**0,00**	**-2 054,62**
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	301,52	0,00	0,00	-301,52
7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00	3 753,10	0,00	0,00	-1 753,10
78	**Reprises provisions semi-budgétaires [d] (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	**14 251 428,72**	**14 467 212,09**	**52 281,00**	**0,00**	**-268 064,37**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)***	***550 000,00***	***514 352,13***			***35 647,87***
722	*Immobilisations corporelles*	*550 000,00*	*514 352,13*			*35 647,87*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (6)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***550 000,00***	***514 352,13***			***35 647,87***
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	**14 801 428,72**	**14 981 564,22**	**52 281,00**	**0,00**	**-232 416,50**
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	**2 332 546,28**				

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	219 570,00	218 031,27	0,00	1 538,73
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	122 570,00	0,00	0,00	122 570,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	5 000,00	5 068,19	0,00	-68,19
2041643	IC : Projet infrastructure	0,00	120 727,08	0,00	-120 727,08
204171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	92 000,00	92 236,00	0,00	-236,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération d'équipement n° 102 (2)	5 665 917,72	1 009 076,38	1 636 165,18	3 020 676,16
104	Opération d'équipement n° 104 (2)	91 780,00	36 149,99	36 482,40	19 147,61
106	Opération d'équipement n° 106 (2)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
107	Opération d'équipement n° 107 (2)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
108	Opération d'équipement n° 108 (2)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
112	Opération d'équipement n° 112 (2)	66 117,00	52 322,74	0,00	13 794,26
114	Opération d'équipement n° 114 (2)	14 538,00	0,00	14 538,00	0,00
115	Opération d'équipement n° 115 (2)	114 005,00	38 308,22	691,50	75 005,28
117	Opération d'équipement n° 117 (2)	50 000,00	33 462,00	0,00	16 538,00
119	Opération d'équipement n° 119 (2)	2 005 933,00	867 562,91	863 053,62	275 316,47
121	Opération d'équipement n° 121 (2)	157 575,00	75 820,15	20 123,30	61 631,55
122	Opération d'équipement n° 122 (2)	18 210,00	6 121,05	7 888,80	4 200,15
123	Opération d'équipement n° 123 (2)	161 085,00	111 836,57	19 734,04	29 514,39
	Total des dépenses d'équipement	8 581 730,72	2 448 691,28	2 598 676,84	3 534 362,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	986 500,00	923 984,67	0,00	62 515,33
1641	Emprunts en euros	986 000,00	923 984,67	0,00	62 015,33
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00			
	Total des dépenses financières	1 086 500,00	923 984,67	0,00	162 515,33
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	9 668 230,72	3 372 675,95	2 598 676,84	3 696 877,93
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*550 000,00*	*514 352,13*		*35 647,87*
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Charges transférées (6)	*550 000,00*	*514 352,13*		*35 647,87*
2151	*Réseaux de voirie*	*550 000,00*	*0,00*		*550 000,00*
21751	*Réseaux de voirie (mise à dispo)*	*0,00*	*514 352,13*		*-514 352,13*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*550 000,00*	*514 352,13*		*35 647,87*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	10 218 230,72	3 887 028,08	2 598 676,84	3 732 525,80
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	1 144 258,28			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042.*

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 652 637,00	588 583,00	873 393,26	1 190 660,74
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	823 485,00	280 000,00	76 500,00	466 985,00
1312	Subv. transf. Régions	647 810,00	11 440,00	676 520,26	-40 150,26
1313	Subv. transf. Départements	722 507,00	0,00	8 556,00	713 951,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
13146	Attrib. de compensation d'investissement	92 260,00	92 260,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	6 775,00	0,00	0,00	6 775,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	135 550,00	4 883,00	87 567,00	43 100,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	24 250,00	0,00	24 250,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	1 970 515,00	0,00	1 000 000,00	970 515,00
1641	Emprunts en euros	1 970 515,00	0,00	1 000 000,00	970 515,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 623 152,00	588 583,00	1 873 393,26	2 161 175,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 666 000,44	1 810 761,56	0,00	-144 761,12
10222	FCTVA	1 666 000,44	556 680,00	0,00	1 109 320,44
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	1 254 081,56	0,00	-1 254 081,56
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	400 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	2 066 500,44	1 810 761,56	0,00	255 738,88
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	6 689 652,44	2 399 344,56	1 873 393,26	2 416 914,62
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*3 211 975,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)*	*1 460 861,56*	*146 667,13*		*1 314 194,43*
1068	*Excédents de fonctionnement capitalisés*	*1 254 081,56*	*0,00*		*1 254 081,56*
2802	*Frais liés à la réalisation des document*	*60 110,00*	*0,00*		*60 110,00*
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	*5 075,00*	*5 073,00*		*2,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*16 665,00*	*16 664,36*		*0,64*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*73 545,00*	*73 543,92*		*1,08*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*14 460,00*	*14 460,42*		*-0,42*
28182	*Matériel de transport*	*6 270,00*	*6 269,00*		*1,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*13 515,00*	*13 513,75*		*1,25*
28184	*Mobilier*	*13 930,00*	*13 928,48*		*1,52*
28188	*Autres immo. corporelles*	*3 210,00*	*3 214,20*		*-4,20*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*4 672 836,56*	*146 667,13*		*4 526 169,43*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*4 672 836,56*	*146 667,13*		*4 526 169,43*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	11 362 489,00	2 546 011,69	1 873 393,26	6 943 084,05
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042.*
(4) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041.*

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 102 (1)
LIBELLE : RESEAU DE LECTURE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		5 665 917,72	A 1 009 076,38	1 636 165,18	3 020 676,16	B 1 777 483,87
20	Immobilisations incorporelles	1 999,72	808,80	3 307,20	-2 116,28	48 896,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	2 587,20	-2 587,20	42 067,20
2051	Concessions, droits similaires	1 999,72	808,80	720,00	470,92	6 928,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	394 950,00	38 403,94	5 827,34	350 718,72	89 088,09
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	988,32
21318	Autres bâtiments publics	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	6 876,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	16 433,46	4 310,02	-20 743,48	16 433,46
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	748,32
2183	Matériel de bureau et informatique	4 400,00	2 074,31	0,00	2 325,69	8 967,71
2184	Mobilier	50,00	0,00	0,00	50,00	1 588,09
2188	Autres immobilisations corporelles	387 000,00	19 896,17	1 517,32	365 586,51	53 486,19
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 268 968,00	969 863,64	1 627 030,64	2 672 073,72	1 639 399,78
2313	Constructions	5 268 968,00	969 863,64	1 627 030,64	2 672 073,72	1 639 399,78

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		2 687 317,00	C 205 000,00	1 676 520,26	805 796,74	D 739 553,38
13	Subventions d'investissement	1 337 317,00	205 000,00	676 520,26	455 796,74	739 553,38
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	130 370,00	205 000,00	0,00	-74 630,00	416 366,92
1312	Subv. transf. Régions	625 000,00	0,00	676 520,26	-51 520,26	241 211,08
1313	Subv. transf. Départements	581 947,00	0,00	0,00	581 947,00	81 975,38
16	Emprunts et dettes assimilées	1 350 000,00	0,00	1 000 000,00	350 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 350 000,00	0,00	1 000 000,00	350 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -804 076,38	D - B -1 037 930,49

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 104 (1)
LIBELLE : CUZE ET ENEA

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		91 780,00	A 36 149,99	36 482,40	19 147,61	B 73 769,99
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	10 809,60
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	10 809,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	91 780,00	35 285,99	36 482,40	20 011,61	60 915,21
2135	Installations générales, agencements	91 780,00	35 285,99	36 482,40	20 011,61	60 915,21
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	864,00	0,00	-864,00	2 045,18
2313	Constructions	0,00	864,00	0,00	-864,00	2 045,18

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		52 445,00	C 0,00	72 460,00	-20 015,00	D 44 388,05
13	Subventions d'investissement	52 445,00	0,00	72 460,00	-20 015,00	44 388,05
1312	Subv. transf. Régions	11 410,00	0,00	0,00	11 410,00	6 707,15
1313	Subv. transf. Départements	8 560,00	0,00	8 556,00	4,00	5 986,57
13148	Subv. transf. Autres communes	6 775,00	0,00	0,00	6 775,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	25 700,00	0,00	63 904,00	-38 204,00	31 694,33
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -36 149,99	D - B -29 381,94

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 106 (1)
LIBELLE : ECOLE DE MUSIQUE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		2 000,00	A 0,00	0,00	2 000,00	B 1 757,66
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	1 757,66
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	1 757,66
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-1 757,66

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 107 (1)
LIBELLE : FORET DE CAMPAGNAC

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		10 000,00	A 0,00	0,00	10 000,00	B 6 083,16
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	6 083,16
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	6 083,16
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
2313	Constructions	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -6 083,16

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 108 (1)
LIBELLE : PLATE FORME DES METIERS DU BAT

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		5 000,00	A 0,00	0,00	5 000,00	B 3 106,65
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 106,65
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	3 106,65
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
2313	Constructions	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-3 106,65

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 112 (1)
LIBELLE : BUREAUX ET BATIMENTS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		66 117,00	A 52 322,74	0,00	13 794,26	B 194 463,91
20	Immobilisations incorporelles	55 936,00	22 665,00	0,00	33 270,00	89 908,99
2051	Concessions, droits similaires	55 935,00	22 665,00	0,00	33 270,00	89 908,99
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 182,00	29 657,74	0,00	-19 475,74	88 640,51
21318	Autres bâtiments publics	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	12 951,46
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	2 729,61
2182	Matériel de transport	0,00	15 100,00	0,00	-15 100,00	25 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	4 182,00	9 052,14	0,00	-4 870,14	36 550,22
2184	Mobilier	1 000,00	5 505,60	0,00	-4 505,60	11 409,22
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	15 914,41
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	15 914,41

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 6 543,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	6 543,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	6 543,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-52 322,74	D - B	-187 920,91

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 114 (1)
LIBELLE : PISCINE COUVERTE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		14 538,00	A 0,00	14 538,00	0,00	B 14 538,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	14 538,00	0,00	14 538,00	0,00	14 538,00
2313	Constructions	14 538,00	0,00	14 538,00	0,00	14 538,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		129 665,00	C 0,00	24 250,00	105 415,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	129 665,00	0,00	24 250,00	105 415,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	105 415,00	0,00	0,00	105 415,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	24 250,00	0,00	24 250,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -14 538,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 115 (1)
LIBELLE : SIGNALISATION ROUTIERE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		114 005,00	A 38 308,22	691,50	75 005,28	B 317 054,17
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 118,00	15 721,82	0,00	-4 603,82	76 311,73
21578	Autre matériel et outillage de voirie	11 118,00	15 721,82	0,00	-4 603,82	76 311,73
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	102 887,00	22 586,40	691,50	79 609,10	240 742,44
2315	Installat°, matériel et outillage techni	102 887,00	22 586,40	691,50	79 609,10	240 742,44

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -38 308,22	D - B -317 054,17

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 117 (1)
LIBELLE : POLE ECONOMIQUE ET ADMINISTRATF

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		50 000,00	A 33 462,00	0,00	16 538,00	B 299 158,54
20	Immobilisations incorporelles	0,00	9 562,00	0,00	-9 562,00	31 801,96
2031	Frais d'études	0,00	9 562,00	0,00	-9 562,00	31 801,96
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	198 353,82
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	198 353,82
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	23 880,00	0,00	26 120,00	69 000,76
2313	Constructions	50 000,00	23 880,00	0,00	26 120,00	69 000,76

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		471 200,00	C 85 440,00	51 000,00	334 760,00	D 85 440,00
13	Subventions d'investissement	471 200,00	85 440,00	51 000,00	334 760,00	85 440,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	395 400,00	74 000,00	51 000,00	270 400,00	74 000,00
1312	Subv. transf. Régions	11 400,00	11 440,00	0,00	-40,00	11 440,00
1313	Subv. transf. Départements	64 400,00	0,00	0,00	64 400,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	51 978,00	D - B	-213 716,54

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 119 (1)
LIBELLE : TRAVAUX DE VOIRIE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		2 005 933,00	A 867 562,91	863 053,62	275 316,47	B 3 439 826,46
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	17 924,50	14 853,98	0,00	3 070,52	14 853,98
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	17 924,50	14 853,98	0,00	3 070,52	14 853,98
21	Immobilisations corporelles	1 866 311,05	729 067,09	848 777,58	288 466,38	1 589 404,56
21578	Autre matériel et outillage de voirie	265 707,63	1 117,60	265 707,63	-1 117,60	63 132,39
2158	Autres Inst.,matériel,outil. techniques	0,00	150,00	0,00	-150,00	4 248,59
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	1 600 603,42	727 799,49	583 069,95	289 733,98	1 522 023,59
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	121 697,45	123 641,84	14 276,04	-16 220,43	1 836 567,92
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	17 729,46
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	121 697,45	123 641,84	14 276,04	-16 220,43	1 817 838,46

RECETTES (répartition) (Pour Information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		408 300,00	C 200 000,00	25 500,00	182 800,00	D 729 527,00
13	Subventions d'investissement	408 300,00	200 000,00	25 500,00	182 800,00	729 527,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	192 300,00	0,00	25 500,00	166 800,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	113 527,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	616 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-667 562,91	D - B	-2 710 299,46

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 121 (1)
LIBELLE : URBANISME PLUI

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		157 575,00	A 75 820,15	20 123,30	61 631,55	B 276 595,74
20	Immobilisations incorporelles	157 575,00	75 820,15	20 123,30	61 631,55	276 595,74
202	Frais réalisat° documents urbanisme	157 575,00	75 820,15	20 123,30	61 631,55	276 595,74
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		51 600,00	C 1 000,00	0,00	50 600,00	D 58 400,00
13	Subventions d'investissement	51 600,00	1 000,00	0,00	50 600,00	58 400,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	1 000,00	0,00	-1 000,00	58 400,00
1313	Subv. transf. Départements	51 600,00	0,00	0,00	51 600,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -74 820,15	D - B -218 195,74

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 122 (1)
LIBELLE : PETITE ENFANCE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		18 210,00	A 6 121,05	7 888,80	4 200,15	B 6 121,05
20	Immobilisations incorporelles	0,00	404,40	0,00	-404,40	404,40
2051	Concessions, droits similaires	0,00	404,40	0,00	-404,40	404,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 210,00	5 716,65	7 888,80	4 604,55	5 716,65
21318	Autres bâtiments publics	12 350,00	0,00	7 620,00	4 730,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 665,00	2 722,39	0,00	-57,39	2 722,39
2183	Matériel de bureau et informatique	820,00	296,76	0,00	523,24	296,76
2184	Mobilier	2 375,00	2 697,50	268,80	-591,30	2 697,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 4 883,00	0,00	-4 883,00	D 4 883,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 883,00	0,00	-4 883,00	4 883,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	4 883,00	0,00	-4 883,00	4 883,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -1 238,05	D - B -1 238,05

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 123 (1)
LIBELLE : ENFANCE ET JEUNESSE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		181 085,00	A 111 836,57	19 734,04	29 514,39	B 111 836,57
20	Immobilisations incorporelles	0,00	404,40	0,00	-404,40	404,40
2051	Concessions, droits similaires	0,00	404,40	0,00	-404,40	404,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	91 085,00	46 359,14	19 734,04	24 981,82	46 359,14
21318	Autres bâtiments publics	17 400,00	0,00	13 336,20	4 063,80	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	12 935,00	8 670,39	0,00	4 264,61	8 670,39
21758	Autres installat°, matériel (mise à disp	0,00	2 012,28	0,00	-2 012,28	2 012,28
2181	Installat° générales, agencements	0,00	1 149,02	0,00	-1 149,02	1 149,02
2182	Matériel de transport	8 000,00	6 350,00	0,00	1 650,00	6 350,00
2183	Matériel de bureau et informatique	250,00	5 858,40	0,00	-5 608,40	5 858,40
2184	Mobilier	52 500,00	19 572,87	6 397,84	26 529,29	19 572,87
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 756,18	0,00	-2 756,18	2 756,18
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	70 000,00	65 063,03	0,00	4 936,97	65 063,03
2313	Constructions	70 000,00	65 063,03	0,00	4 936,97	65 063,03

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		109 850,00	C 0,00	23 663,00	86 187,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	109 850,00	0,00	23 663,00	86 187,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	109 850,00	0,00	23 663,00	86 187,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-111 836,57	D - B	-111 836,57

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	923 985	85 671	0	0	1 009 076	111 837	0	6 121	0	1 017 841	218 145	3 372 676
- Equipements municipaux (2)		85 671	0	0	1 009 076	111 837	0	6 121	0	1 002 987	114	2 215 806
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	14 854	218 031	232 885
- Opérations financières	923 985											923 985
Dépenses d'ordre	0											514 352
Solde d'exécution reporté de N-1	1 144 258											1 144 258
Total dépenses	**2 068 243**	**85 671**	**0**	**0**	**1 009 076**	**111 837**	**0**	**6 121**	**0**	**1 532 193**	**218 145**	**5 031 286**
Total recettes	**2 049 689**	**85 440**	**0**	**0**	**205 000**	**0**	**0**	**4 883**	**0**	**201 000**	**0**	**2 546 012**
Solde d'investissement	**-18 554**	**-231**	**0**	**0**	**-804 076**	**-111 837**	**0**	**-1 238**	**0**	**-1 331 193**	**-218 145**	**-2 485 275**
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 836 165**	**34 272**	**0**	**7 889**	**0**	**920 351**	**0**	**2 598 677**
Total RAR recettes	**0**	**51 000**	**0**	**0**	**1 676 520**	**47 913**	**0**	**0**	**0**	**97 960**	**0**	**1 873 393**
SOLDE RAR investissement	**0**	**51 000**	**0**	**0**	**40 355**	**13 641**	**0**	**-7 889**	**0**	**-822 391**	**0**	**-725 284**

FONCTIONNEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	**2 865 781**	**1 652 036**	**0**	**3 097**	**431 137**	**1 096 648**	**7 180**	**2 846 977**	**4 717**	**4 644 534**	**118 683**	**13 670 789**
Total recettes	**8 614 061**	**3 031 839**	**0**	**22 020**	**18 943**	**408 408**	**0**	**1 074 355**	**41 211**	**4 022 255**	**133 300**	**17 366 392**
Solde de fonctionnement	**5 748 280**	**1 379 804**	**0**	**18 923**	**-412 194**	**-688 240**	**-7 180**	**-1 772 622**	**36 495**	**-622 279**	**14 617**	**3 695 603**
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
SOLDE RAR fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).
(2) Ou biens de la structure intercommunale.
(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		2 068 241	85 671	0	0	2 845 242	146 109	0	14 010	0	2 453 544	218 145	7 829 963
Dépenses réelles		923 985	85 671	0	0	2 845 242	146 109	0	14 010	0	1 838 192	218 145	5 971 353
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	923 985	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	923 985
1641	Emprunts en euros	923 985	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	923 985
18	Compte de liaison : affectat° (BA régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	218 031	218 031
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 068	5 068
2041643	IC . Projet infrastructure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 727	120 727
204171	Autres EPL : Bât mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	92 236	92 236
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	85 671	0	0	2 845 242	146 109	0	14 010	0	1 838 192	114	4 929 337
102	RESEAU DE LECTURE	0	0	0	0	2 845 242	0	0	0	0	0	0	2 845 242
104	CUZE ET ENEA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	72 632	0	72 632
112	BUREAUX ET BATIMENTS	0	52 209	0	0	0	0	0	0	0	0	114	52 323
114	PISCINE COUVERTE	0	0	0	0	0	14 538	0	0	0	0	0	14 538
115	SIGNALISATION ROUTIERE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 000	0	39 000
117	POLE ECONOMIQUE ET ADMINISTRATF	0	33 462	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 462

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
110	TRAVAUX DE VOIRIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 730 617	0	1 730 617
121	URBANISME PLUI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	95 943	0	95 943
122	PETITE ENFANCE	0	0	0	0	0	0	0	14 010	0	0	0	14 010
123	ENFANCE ET JEUNESSE	0	0	0	0	0	131 571	0	0	0	0	0	131 571
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	514 352	0	514 352
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	514 352	0	514 352
21751	*Poteaux de voirie (mise à dispo)*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	514 352	0	514 352
041	*Opérations patrimoniales*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	1 144 258	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 144 258

RECETTES													
Total recettes d'investissement		2 949 688	136 440	0	0	1 881 520	47 913	0	4 883	0	298 960	0	4 419 403
Recettes réelles		1 903 022	136 440	0	0	1 881 520	47 913	0	4 883	0	298 960	0	4 272 738
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 810 782	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 810 782
10222	FCTVA	556 680	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	556 680
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 254 082	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 254 082
13	Subventions d'investissement	92 260	136 440	0	0	881 520	47 913	0	4 883	0	298 960	0	1 461 976
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0	126 000	0	0	295 000	0	0	0	0	38 000	0	356 000
1312	Subv. transf. Régions	0	11 440	0	0	676 520	0	0	0	0	0	0	687 960
1313	Subv. transf. Départements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 556	0	6 556
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000	0	200 000
13146	Attrib. de compensation d'investissement	92 260	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	92 260
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0	0	0	0	0	23 953	0	4 883	0	53 904	0	82 450
1328	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0	0	0	0	0	24 250	0	0	0	0	0	24 250
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	1 000 000	0	0	0	0	0	0	1 000 000
1641	Emprunts en euros	0	0	0	0	1 000 000	0	0	0	0	0	0	1 000 000
16	Compte de liaison : affectat° IBA (régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		146 667	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	146 667
040	Opérat° ordre transfert entre sections	146 667	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	146 667
2804131	Subv. Eqt : Bien mobilier, matériel	5 073	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 073
28051	Concessions et droits similaires	16 664	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 664
281578	Autre matériel et outillage de voirie	73 544	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	73 544
28158	Autres installat°, matériel et outillage	14 460	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 460
28182	Matériel de transport	6 269	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 269
28183	Matériel de bureau et informatique	13 514	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 514
28184	Mobilier	13 928	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 928
28188	Autres immo. corporelles	3 214	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 214
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		2 868 781	8 652 036	0	3 097	431 137	1 096 648	7 180	2 846 977	4 717	4 644 534	118 683	13 670 788
Dépenses réelles		2 719 114	8 652 036	0	3 097	431 137	1 096 648	7 180	2 846 977	4 717	4 644 534	118 683	13 524 122
011	Charges à caractère général	0	270 754	0	3 097	150 465	307 979	7 180	132 955	4 717	516 722	33 062	1 416 930
60611	Eau et assainissement	0	298	0	238	407	0	500	0	0	84	0	1 516
60612	Energie - Electricité	0	1 686	0	0	3 152	0	0	3 208	0	0	54	8 099
60613	Chauffage urbain	0	0	0	0	7 751	722	0	5 755	0	0	0	14 230
60621	Combustibles	0	0	0	0	0	6 961	0	0	0	0	0	6 961
60622	Carburants	0	659	0	0	0	2 409	0	2 179	0	32 092	0	37 339
60623	Alimentation	0	455	0	0	304	2 653	0	21 753	0	0	0	25 165
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	0	0	0	1 119	0	2 500	0	5 530	0	9 150

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnt	9 Action économique	TOTAL
60631	Fournitures d'entretien	0	2 595	0	0	0	4 014	0	3 322	0	5 251	0	15 182
60632	Fournitures de petit équipement	0	9 375	0	0	999	8 500	0	10 555	0	9 359	0	31 868
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	362 958	0	362 958
60636	Vêtements de travail	0	165	0	0	0	1 505	0	523	0	4 643	0	6 827
6064	Fournitures administratives	0	6 880	0	0	2 878	940	0	1 772	0	113	87	12 661
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	0	2 661	0	0	68	0	0	0	2 928
6068	Autres matières et fournitures	0	99	0	0	0	1 914	0	1 419	0	0	0	3 432
6078	Autres marchandises	0	0	0	0	0	97	0	0	0	0	0	97
611	Contrats de prestations de services	0	20 591	0	0	840	0	0	0	2 069	17 862	0	41 361
6132	Locations immobilières	0	19 269	0	0	17 787	0	6 618	0	0	28 001	0	66 674
6135	Locations mobilières	0	13 433	0	0	2 293	2 363	0	8 191	0	1 454	0	27 735
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	898	898
61521	Entretien terrains	0	0	0	2 460	0	0	0	0	0	0	0	2 460
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	0	0	399	250	438	0	1 536	0	0	0	2 623
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	753	0	0	753
615231	Entretien, réparations voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 630	0	3 630
61551	Entretien matériel roulant	0	100	0	0	0	146	0	97	0	7 453	0	7 797
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	0	0	0	467	759	0	3 795	0	133	0	5 154
6156	Maintenance	0	33 695	0	0	3 618	14 612	0	18 539	0	1 218	0	71 683
6161	Multirisques	0	16 786	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 786
6182	Documentation générale et technique	0	1 372	0	0	0	736	29	330	0	2 457	0	4 925
6184	Versements à des organismes de formation	0	65	0	0	97 691	264	0	1 057	0	20	0	99 297
6188	Autres frais divers	0	1 597	0	0	486	440	0	1 066	0	2 000	0	5 590
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0	1 580	0	0	0	0	0	440	0	0	0	2 120
6226	Honoraires	0	15 670	0	0	0	0	0	0	228	280	0	16 178
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	1 500	0	0	0	0	0	0	0	8 640	0	10 140
6228	Divers	0	0	0	0	1 849	500	0	3 568	0	3 445	0	9 163
6231	Annonces et insertions	0	10 109	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 109
6232	Fêtes et cérémonies	0	272	0	0	60	673	0	2 498	0	0	0	3 503
6238	Catalogues et imprimés	0	0	0	0	0	0	0	945	0	0	0	945
6247	Transports collectifs	0	0	0	0	0	22 555	0	1 978	0	0	0	24 533
6251	Voyages et déplacements	0	1 671	0	0	1 129	1 744	0	1 228	0	560	0	5 732

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6257	Réceptions	0	2 888	0	0	313	9	0	0	0	0	0	3 210
6261	Frais d'affranchissement	0	3 682	0	0	0	0	0	0	0	3 625	84	7 401
6262	Frais de télécommunications	0	5 536	0	0	907	1 358	0	666	0	1 018	24	9 510
627	Services bancaires et assimilés	0	69	0	0	0	0	0	0	0	0	0	69
6281	Concours divers (cotisations)	0	71 503	0	0	0	550	39	0	0	20 066	2 275	94 424
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0	36 656	0	0	0	173 837	0	31 804	0	0	0	242 297
6288	Autres services extérieurs	0	0	0	0	0	55 947	0	2 209	0	360	0	58 509
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	4 451	0	0	0	1 666	0	19 630	25 747
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400	0	400
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	0	108	0	0	0	0	0	108
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 144 662	0	0	280 572	788 668	0	1 857 012	0	1 004 398	95 601	5 181 245
6217	Personnel affecté par la commune membre	0	111 327	0	0	11 152	263 517	0	133 379	0	0	0	519 375
6218	Autre personnel extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 819	0	52 819
6331	Versement de transport	0	2 800	0	0	502	1 552	0	5 645	0	3 026	311	14 336
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	2 548	0	0	820	1 504	0	5 133	0	2 753	283	13 040
6336	Cotisations CNFPT et COGEPT	0	11 457	0	0	3 689	6 759	0	23 081	0	12 362	1 272	58 659
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	1 529	0	0	492	901	0	3 080	0	1 652	170	7 824
64111	Rémunération principale titulaires	0	491 160	0	0	102 722	174 560	0	425 869	0	503 119	44 372	1 743 122
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	11 268	0	0	2 118	4 800	0	14 534	0	11 788	23	44 630
64118	Autres indemnités titulaires	0	150 147	0	0	21 617	44 681	0	125 914	0	124 256	11 009	477 625
64131	Rémunérations non titulaires	0	16 540	0	0	58 013	161 866	0	728 841	0	36 628	12 575	1 025 083
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	78 526	0	0	31 245	58 787	0	211 475	0	86 456	9 664	474 195
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	159 186	0	0	34 661	63 010	0	158 105	0	163 607	14 750	593 301
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	626	0	0	2 594	5 253	0	23 799	0	1 407	492	35 171
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	98 647	0	0	0	0	0	0	0	0	0	98 647
6458	Versement au F.N.C. supplément familial	0	4 670	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 670
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	341	0	0	0	443	0	158	0	148	0	1 091
6478	Autres charges sociales diverses	0	4 066	0	0	648	1 519	0	6 997	0	4 104	432	17 766
014	Atténuations de produits	1 601 292	0	0	0	0	0	0	0	0	3 121 413	0	4 722 705

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	32 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 000
739118	Autres reversements de fiscalité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 121 413	0	3 121 413
739211	Attributions de compensation	412 876	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	412 876
739212	Dotation de solidarité communautaire	469 124	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	469 124
739221	FNGIR	365 504	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	365 504
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	251 442	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	251 442
73926	Autres prél. pour revers. de fiscalité	80 344	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 344
65	Autres charges de gestion courante	914 102	236 420	0	0	0	0	0	847 000	0	0	0	1 997 522
6531	Indemnités	0	67 652	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 652
6532	Frais de mission	0	120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120
6533	Cotisations de retraite	0	4 908	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 908
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	21 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 225
6535	Formation	0	870	0	0	0	0	0	0	0	0	0	870
65372	Cotis. fonds financt elus, fin mandat	0	277	0	0	0	0	0	0	0	0	0	277
6553	Service d'incendie	791 321	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	791 321
65548	Autres contributions	0	27 848	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 848
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0	16 849	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 849
657362	Subv. fonct. CCAS	0	0	0	0	0	0	0	847 000	0	0	0	847 000
65738	Subv. fonct. Autres organismes public	0	76 470	0	0	0	0	0	0	0	0	0	76 470
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privé	122 781	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	122 781
65888	Autres	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	203 719	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	203 719
66111	Intérêts réglés à l'échéance	203 719	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	203 719
67	Charges exceptionnelles	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
678	Autres charges exceptionnelles	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		146 667	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	146 667

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Art. [1]	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnent	9 Action économique	TOTAL
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	146 667	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	146 667
6811	*Dot. amort. et prov. charges incorporelles*	146 667	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	146 667
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		8 814 061	5 631 679	0	22 020	18 943	408 408	0	1 074 355	41 211	4 022 285	133 300	17 388 262
Recettes réelles		8 814 061	689 293	0	22 020	18 943	408 408	0	1 074 355	41 211	3 507 903	133 300	14 519 493
013	Atténuations de charges	0	40 539	0	3 237	5 553	4 856	0	32 336	0	86 788	61 025	237 027
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	40 539	0	3 237	5 553	4 856	0	32 336	0	86 788	61 025	237 027
70	Produits des services, du domaine, vente	0	501 820	0	0	2 550	166 542	0	243 520	0	322 545	72 275	1 309 452
7062	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	2 550	0	0	0	0	0	0	2 550
70632	Redevances services à caractère loisir	0	0	0	0	0	4 778	0	0	0	0	0	4 778
7066	Redevances services à caractère social	0	0	0	0	0	150 285	0	243 520	0	0	0	393 805
70688	Autres prestations de services	0	0	0	0	230	0	0	0	0	0	0	230
70845	Mise à disps personnel communes du GFP	0	11 030	0	0	0	0	0	0	0	117 298	0	128 329
70848	Mise à disps personnel autres organismes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 275	62 275
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105 553	0	105 553
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	490 890	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000	500 890
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	0	0	0	0	1 479	0	0	0	0	0	1 479
73	Impôts et taxes	7 249 518	0	0	0	0	0	0	0	0	3 137 214	0	10 386 804
73111	Taxes foncières et d'habitation	5 300 390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 300 390
73112	Cotisation sur la VAE	934 721	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	934 721
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	461 517	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	461 517
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	73 723	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	73 723

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnmt	9 Action économique	TOTAL
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	36 796	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 796
73211	Attribution de compensation	232 054	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	232 054
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	173 392	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	173 392
7328	Autres fiscalités reversées	36 995	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 995
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 137 214	0	3 137 214
74	**Dotations et participations**	**1 364 471**	**134 849**	**0**	**18 783**	**7 500**	**247 309**	**0**	**797 837**	**0**	**60 761**	**0**	**2 631 511**
74124	Dotation d'intercommunalité	0	134 849	0	0	0	0	0	0	0	0	0	134 849
74126	Dot. compensat° groupements de communes	1 160 265	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 160 265
7461	DGD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 360	0	2 360
7473	Participat° Départements	7 800	0	0	0	7 500	0	0	17 508	0	10 800	0	43 708
74758	Participat° Autres groupements	0	0	0	0	0	0	0	16 531	0	0	0	16 531
7476	Participat° Autres organismes	0	0	0	0	0	247 309	0	763 799	0	47 481	0	1 058 589
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	40 737	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 737
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	165 666	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	165 666
7488	Autres attributions et participations	0	0	0	18 783	0	0	0	0	0	0	0	18 783
75	**Autres produits de gestion courante**	**0**	**18 893**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**41 211**	**0**	**0**	**60 104**
752	Revenus des immeubles	0	18 892	0	0	0	0	0	0	41 211	0	0	60 103
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
76	**Produits financiers**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
77	**Produits exceptionnels**	**0**	**3 092**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**661**	**0**	**302**	**0**	**4 053**
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	302	0	302
7788	Produits exceptionnels divers	0	3 092	0	0	0	0	0	661	0	0	0	3 753
78	**Reprise sur amortissements et provisions**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*514 352*	*0*	*514 352*

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	514 352	0	514 352
722	*Immobilisations corporelles*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	514 352	0	514 352
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		0	2 332 548	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 332 548

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° ext/étrang.	Total
	DEPENSES	2 961 780,74	1 582 935,70	0,00	0,00	4 517 916,44
	Réalisations	2 961 780,74	1 582 935,70	0,00	0,00	4 517 916,44
D01	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D11	Charges à caractère général	0,00	270 753,68	0,00	0,00	270 753,68
60611	Eau et assainissement	0,00	287,63	0,00	0,00	287,63
60612	Energie - Electricité	0,00	1 685,60	0,00	0,00	1 685,60
60622	Carburants	0,00	659,29	0,00	0,00	659,29
60623	Alimentation	0,00	454,92	0,00	0,00	454,92
60631	Fournitures d'entretien	0,00	2 594,68	0,00	0,00	2 594,68
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	3 374,52	0,00	0,00	3 374,52
60636	Vêtements de travail	0,00	155,19	0,00	0,00	155,19
6064	Fournitures administratives	0,00	6 890,29	0,00	0,00	6 890,29
6068	Autres matières et fournitures	0,00	98,99	0,00	0,00	98,99
611	Contrats de prestations de services	0,00	20 590,63	0,00	0,00	20 590,63
6132	Locations immobilières	0,00	16 268,64	0,00	0,00	16 268,64
6135	Locations mobilières	0,00	13 432,61	0,00	0,00	13 432,61
61551	Entretien matériel roulant	0,00	100,31	0,00	0,00	100,31
6156	Maintenance	0,00	33 695,37	0,00	0,00	33 695,37
6161	Multirisques	0,00	16 788,25	0,00	0,00	16 788,25
6182	Documentation générale et technique	0,00	1 371,90	0,00	0,00	1 371,90
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	65,00	0,00	0,00	65,00
6188	Autres frais divers	0,00	1 597,00	0,00	0,00	1 597,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	1 660,01	0,00	0,00	1 660,01
6226	Honoraires	0,00	15 670,00	0,00	0,00	15 670,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
6231	Annonces et insertions	0,00	10 109,24	0,00	0,00	10 109,24
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	271,98	0,00	0,00	271,98
6251	Voyages et déplacements	0,00	1 071,38	0,00	0,00	1 071,38
6257	Réceptions	0,00	2 886,50	0,00	0,00	2 886,50
6261	Frais d'affranchissement	0,00	3 691,89	0,00	0,00	3 691,89
6262	Frais de télécommunications	0,00	5 535,66	0,00	0,00	5 535,66
627	Services bancaires et assimilés	0,00	68,51	0,00	0,00	68,51
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	71 499,60	0,00	0,00	71 499,60

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	36 655,76	0,00	0,00	36 655,76
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 144 881,70	0,00	0,00	1 144 881,70
6217	Personnel affecté par le commune membre	0,00	111 327,35	0,00	0,00	111 327,35
6331	Versement de transport	0,00	2 799,81	0,00	0,00	2 799,81
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	2 547,96	0,00	0,00	2 547,96
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	11 467,20	0,00	0,00	11 467,20
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	1 528,67	0,00	0,00	1 528,67
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	491 180,42	0,00	0,00	491 180,42
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	11 268,35	0,00	0,00	11 268,35
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	150 147,44	0,00	0,00	150 147,44
64131	Rémunérations non tit.	0,00	18 539,76	0,00	0,00	18 539,76
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	78 526,11	0,00	0,00	78 526,11
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	169 188,14	0,00	0,00	169 188,14
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	626,43	0,00	0,00	626,43
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	98 646,64	0,00	0,00	98 646,64
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	4 670,00	0,00	0,00	4 670,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	341,46	0,00	0,00	341,46
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	4 055,76	0,00	0,00	4 055,76
014	Atténuations de produits	1 601 292,40	0,00	0,00	0,00	1 601 292,40
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	32 000,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
739211	Attributions de compensation	412 878,00	0,00	0,00	0,00	412 878,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	459 124,40	0,00	0,00	0,00	459 124,40
739221	FNGIR	355 504,00	0,00	0,00	0,00	355 504,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	251 442,00	0,00	0,00	0,00	251 442,00
73928	Autres prél. pour reverst de fiscalité	80 344,00	0,00	0,00	0,00	80 344,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	146 667,13	0,00	0,00	0,00	146 667,13
6811	Dot. amort. et prov. immos incorporelles	146 667,13	0,00	0,00	0,00	146 667,13
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	814 101,52	238 420,45	0,00	0,00	1 150 521,97
6531	Indemnités	0,00	87 852,48	0,00	0,00	87 852,48
6532	Frais de mission	0,00	120,00	0,00	0,00	120,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	4 907,85	0,00	0,00	4 907,85
6534	Cotis. de sécurité sociale - part person	0,00	21 224,57	0,00	0,00	21 224,57
6536	Formation	0,00	870,00	0,00	0,00	870,00
65372	Cotis. fonds financt ASS. fin mandat	0,00	278,59	0,00	0,00	278,59
6553	Service d'incendie	791 321,00	0,00	0,00	0,00	791 321,00
65548	Autres contributions	0,00	27 648,00	0,00	0,00	27 648,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0,00	16 848,00	0,00	0,00	16 848,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	76 469,90	0,00	0,00	76 469,90
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	122 780,52	0,00	0,00	0,00	122 780,52
65888	Autres	0,00	2,07	0,00	0,00	2,07

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	06 Coopérat° décentralisée, act° extra-péri.	Total
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	203 718,70	0,00	0,00	0,00	203 718,70
66111	Intérêts réglés à l'échéance	203 718,70	0,00	0,00	0,00	203 718,70
67	Charges exceptionnelles	0,99	0,00	0,00	0,00	0,99
678	Autres charges exceptionnelles	0,99	0,00	0,00	0,00	0,99
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		8 614 061,00	3 031 439,33	0,00	0,00	11 645 500,33
Réalisations		8 614 061,00	3 031 439,33	0,00	0,00	11 645 500,33
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	2 332 546,28	0,00	0,00	2 332 546,28
013	Atténuations de charges	0,00	40 539,14	0,00	0,00	40 539,14
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	40 539,14	0,00	0,00	40 539,14
042	Opérat° entre l'instant entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° entre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	501 930,05	0,00	0,00	501 930,05
70845	Mise à disp personnel communes du GFP	0,00	11 030,29	0,00	0,00	11 030,29
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	490 899,76	0,00	0,00	490 899,76
73	Impôts et taxes	7 349 590,00	0,00	0,00	0,00	7 349 590,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	5 300 390,00	0,00	0,00	0,00	5 300 390,00
73112	Cotisation sur la VAE	934 721,00	0,00	0,00	0,00	934 721,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	461 517,00	0,00	0,00	0,00	461 517,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	73 723,00	0,00	0,00	0,00	73 723,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	36 756,00	0,00	0,00	0,00	36 756,00
73211	Attribution de compensation	232 064,00	0,00	0,00	0,00	232 064,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	173 382,00	0,00	0,00	0,00	173 382,00
7326	Autres fiscalités reversées	36 995,00	0,00	0,00	0,00	36 995,00
74	Dotations et participations	1 364 471,00	134 849,00	0,00	0,00	1 499 320,00
74124	Dotation d'intercommunalité	0,00	134 849,00	0,00	0,00	134 849,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	1 150 265,00	0,00	0,00	0,00	1 150 265,00
7473	Participat° Départements	7 800,00	0,00	0,00	0,00	7 800,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	40 737,00	0,00	0,00	0,00	40 737,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	3,00	0,00	0,00	0,00	3,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	165 666,00	0,00	0,00	0,00	165 666,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	18 892,94	0,00	0,00	18 892,94
752	Revenus des immeubles	0,00	18 892,03	0,00	0,00	18 892,03
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,93	0,00	0,00	0,93
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	3 091,80	0,00	0,00	3 091,80
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	3 091,80	0,00	0,00	3 091,80

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		5 745 280,26	1 379 803,53	0,00	0,00	7 125 083,79

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'Etat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES		1 936 784,22	195 284,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		1 936 784,22	195 284,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	270 763,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	287,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	1 685,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	659,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	454,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	2 594,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 374,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	195,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	6 890,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	98,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	29 590,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	18 268,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	13 432,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	100,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	30 695,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	16 758,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 371,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	65,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 597,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 660,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	15 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	10 109,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	271,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	fonc 02							fonc 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblées locales	022 Administration générale de l'Etat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux associ. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
6251	Voyages et déplacements	1 071,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	2 668,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	3 681,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	5 535,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	68,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	71 499,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	36 665,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 144 841,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	111 327,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	2 799,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 547,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 467,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 528,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	491 160,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	11 258,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	150 147,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non titulaires	16 639,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	78 526,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	159 168,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	626,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	36 645,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.D. supplément familial	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	341,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 055,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739211	Attributions de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'Etat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. [non classées ailleurs]	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
739221	FNGIR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73923	Autres prél. pour revers. de fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	121 158,87	118 281,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	87 552,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	0,00	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	4 907,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	21 224,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	0,00	870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	275,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	27 846,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	16 849,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	76 469,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	2,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 031 839,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(3)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'élect	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de compétnt° décentralisée
Réalisations		3 631 539,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 112 548,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	48 539,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	48 539,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, ventes	601 320,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à disps personnel communes du GFP	11 030,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	488 868,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	134 848,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74124	Dotation d'intercommunalité	134 848,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
75	Autres produits de la gestion courante	18 692,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	18 692,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 051,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	3 051,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortis.remarts et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		1 466 085,01	-118 251,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs (y compris les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT)

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou autrique). Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).
(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	3 696,80	0,00	3 696,80
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	3 696,80	0,00	3 696,80
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	3 696,80	0,00	3 696,80
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	237,78	0,00	237,78
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	2 460,00	0,00	2 460,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	999,12	0,00	999,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 01/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 236,61	0,00	0,00	0,00	18 782,89	0,00	22 019,50
Réalisations		3 236,61	0,00	0,00	0,00	18 782,89	0,00	22 019,50
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	3 236,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 236,61
6419	Remboursements rémunérations personnel	3 236,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 236,61
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	16 782,83	0,00	16 782,83
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	16 782,83	0,00	16 782,83
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		3 235,61	0,00	0,00	0,00	16 666,99	0,00	19 902,60

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 23				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	231 Hébergement et restauration scolaire	233 Transports scolaires	251 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant la plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Actions culturelle	Total
DEPENSES		0,00	138 575,62	292 761,68	0,00	431 137,30
Réalisations		0,00	138 575,62	292 761,68	0,00	431 137,30
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	125 218,29	33 246,50	0,00	158 464,79
60611	Eau et assainissement	0,00	192,29	214,21	0,00	406,50
60612	Energie - Electricité	0,00	667,96	2 483,83	0,00	3 151,79
60613	Chauffage urbain	0,00	5 202,97	2 548,51	0,00	7 751,48
60623	Alimentation	0,00	0,00	304,11	0,00	304,11
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	343,55	645,45	0,00	989,00
6064	Fournitures administratives	0,00	2,24	2 676,60	0,00	2 678,84
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	2 860,50	0,00	2 860,50
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	840,00	0,00	840,00
6132	Locations immobilières	0,00	17 768,68	0,00	0,00	17 768,68
6135	Locations mobilières	0,00	1 265,48	1 008,00	0,00	2 273,48
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	250,00	0,00	250,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	466,50	0,00	0,00	466,50
6156	Maintenance	0,00	494,26	3 124,46	0,00	3 618,72
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	97 651,44	0,00	0,00	97 651,44
6188	Autres frais divers	0,00	448,00	20,37	0,00	468,37
6228	Divers	0,00	0,00	1 849,23	0,00	1 849,23
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	69,94	1 059,37	0,00	1 129,31
6257	Réceptions	0,00	0,00	312,52	0,00	312,52
6262	Frais de télécommunications	0,00	378,98	528,34	0,00	907,32
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	4 451,00	0,00	4 451,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	13 157,33	267 515,18	0,00	280 672,51
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	11 151,64	0,00	0,00	11 151,64
6331	Versement de transport	0,00	7,70	893,88	0,00	901,58
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	7,00	612,70	0,00	619,70
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	31,45	3 857,03	0,00	3 888,51
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	4,21	487,68	0,00	491,89
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	102 722,09	0,00	102 722,09

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(R)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	2 119,20	0,00	2 119,20
64118	Autres indemnités diverses	0,00	0,00	21 616,58	0,00	21 616,58
64131	Rémunérations non titl.	0,00	1 499,75	66 513,18	0,00	68 012,93
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	340,09	30 905,59	0,00	31 245,68
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	58,78	34 601,94	0,00	34 660,72
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	56,58	2 537,21	0,00	2 593,79
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	648,00	0,00	648,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	230,00	18 712,83	0,00	18 942,83
	Réalisations	0,00	230,00	18 712,83	0,00	18 942,83
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	6 552,83	0,00	6 552,83
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	6 552,83	0,00	6 552,83
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	230,00	2 160,00	0,00	2 390,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	2 160,00	0,00	2 160,00
70688	Autres prestations de services	0,00	230,00	0,00	0,00	230,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	7 500,00	0,00	7 500,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	7 500,00	0,00	7 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-138 145,52	-274 848,78	0,00	-412 194,37

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES		138 378,62	0,00	0,00	0,00	252 761,68	0,00	0,00	0,00
Réalisations		138 378,62	0,00	0,00	0,00	252 761,68	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	125 218,29	0,00	0,00	0,00	25 248,50	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	192,29	0,00	0,00	0,00	214,21	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	867,96	0,00	0,00	0,00	2 463,83	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	5 202,97	0,00	0,00	0,00	2 548,51	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	304,11	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	343,55	0,00	0,00	0,00	845,45	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2,24	0,00	0,00	0,00	2 870,60	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 860,50	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	840,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	17 786,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 265,48	0,00	0,00	0,00	1 008,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	466,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	494,26	0,00	0,00	0,00	3 124,46	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	97 851,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	445,00	0,00	0,00	0,00	20,37	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 845,23	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	59,94	0,00	0,00	0,00	1 063,37	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	312,52	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	378,98	0,00	0,00	0,00	628,34	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	4 451,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 187,33	0,00	0,00	0,00	167 511,68	0,00	0,00	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	11 151,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	7,70	0,00	0,00	0,00	893,88	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7,00	0,00	0,00	0,00	812,70	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	31,48	0,00	0,00	0,00	3 657,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4,21	0,00	0,00	0,00	487,58	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	102 722,09	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, Indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	2 119,20	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	21 516,59	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non titulaires	1 499,75	0,00	0,00	0,00	66 513,18	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	340,09	0,00	0,00	0,00	30 905,59	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	58,78	0,00	0,00	0,00	34 601,84	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	56,68	0,00	0,00	0,00	2 537,21	0,00	0,00	0,00
6476	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	648,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

[1]	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	230,00	0,00	0,00	0,00	18 712,83	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	230,00	0,00	0,00	0,00	18 712,83	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	8 552,83	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	8 552,83	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, ventes	230,00	0,00	0,00	0,00	2 960,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	2 960,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-138 168,62	0,00	0,00	0,00	-274 048,75	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public au budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique) Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT)

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002) Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
	DEPENSES	0,00	0,00	1 098 848,25	1 098 848,25
	Réalisations	0,00	0,00	1 098 848,25	1 098 848,25
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	307 978,85	307 978,85
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	723,22	723,22
60621	Combustibles	0,00	0,00	6 961,30	6 961,30
60622	Carburants	0,00	0,00	2 409,13	2 409,13
60623	Alimentation	0,00	0,00	2 653,41	2 653,41
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	1 119,25	1 119,25
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	4 014,35	4 014,35
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	8 589,89	8 589,89
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	1 505,56	1 505,56
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	939,90	939,90
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	1 913,55	1 913,55
6078	Autres marchandises	0,00	0,00	86,60	86,60
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	2 363,06	2 363,06
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	438,00	438,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	146,34	146,34
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	759,38	759,38
6156	Maintenance	0,00	0,00	14 612,11	14 612,11
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	737,90	737,90
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	264,00	264,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	448,52	448,52
6228	Divers	0,00	0,00	500,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	673,01	673,01
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	22 555,04	22 555,04
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	1 744,05	1 744,05
6257	Réceptions	0,00	0,00	9,33	9,33
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	1 358,47	1 350,47
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	550,00	550,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	173 836,52	173 836,52
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	55 947,30	55 947,30
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	108,34	108,34

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	788 869,40	788 869,40
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	0,00	263 516,54	263 516,54
6331	Versement de transport	0,00	0,00	1 651,81	1 651,81
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	1 503,85	1 503,85
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	6 758,72	6 758,72
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	901,42	901,42
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	174 859,50	174 859,50
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	4 799,83	4 799,83
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	44 680,66	44 680,66
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	181 985,72	181 985,72
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	56 786,80	56 786,80
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	63 009,56	63 009,56
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	6 252,95	6 252,95
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	442,64	442,64
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	1 519,20	1 519,20
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes A réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	408 408,33	408 408,33
	Réalisations	0,00	0,00	408 408,33	408 408,33
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	4 556,47	4 556,47
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	4 556,47	4 556,47
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	158 542,52	158 542,52
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	4 778,00	4 778,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	150 285,72	150 285,72
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	1 478,80	1 478,80
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	247 309,34	247 309,34
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	247 309,34	247 309,34
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	-686 239,92	-686 239,92

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	813 378,41	285 288,64	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	813 378,41	285 288,64	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 136,48	45 640,39	0,00
60610	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	723,22	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 961,30	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 831,14	577,99	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 024,28	629,15	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 119,25	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 622,25	192,10	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 531,30	1 058,59	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203,91	1 301,65	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	604,96	334,94	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 913,55	0,00	0,00
6078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98,80	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 363,08	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	438,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146,34	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	738,38	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 664,29	927,92	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59,90	678,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	114,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185,76	262,76	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	573,01	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 555,04	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	858,12	885,93	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,33	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	677,61	881,86	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 692,99	15 243,83	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 356,22	18 591,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108,34	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	651 240,98	237 425,45	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 431,54	24 085,00	0,00
6331	Versement de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 008,15	648,56	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	912,07	581,78	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 109,96	2 654,74	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	547,46	363,96	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 648,60	117 212,91	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 302,25	3 497,56	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 136,62	31 544,24	0,00
64131	Rémunérations non titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 969,72	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 943,44	17 644,26	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 221,38	37 788,18	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 252,95	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,80	191,84	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	504,00	1 915,20	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 381,36	191 128,97	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 381,36	191 128,97	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 381,36	191 128,97	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	593,67	3 982,80	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	593,67	3 982,80	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 784,82	4 778,80	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 778,80	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 285,72	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 478,90	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 823,17	172 388,17	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 823,17	172 388,17	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-568 098,05	-193 141,67	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public au budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al 1 et R 5211-14 à L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES		0,00	7 179,97	7 179,97
Réalisations		0,00	7 179,97	7 179,97
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	7 179,97	7 179,97
60611	Eau et assainissement	0,00	499,96	499,96
6132	Locations immobilières	0,00	6 618,01	6 618,01
6182	Documentation générale et technique	0,00	29,00	29,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	33,00	33,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 3112		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	-7 179,97	-7 179,97

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 179,97	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 179,97	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 179,97	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,96	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 698,01	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 178,97	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 à L. 57 (1-1 et R. 5711-2 du CGCT)

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES		0,00	847 000,00	0,00	0,00	1 998 976,89	2 845 976,89
Réalisations		0,00	847 000,00	0,00	0,00	1 998 976,89	2 845 976,89
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	132 865,29	132 865,29
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	3 207,67	3 207,67
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	5 755,00	5 755,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	2 178,50	2 178,50
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	21 752,66	21 752,66
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,31	2 500,31
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	3 321,86	3 321,86
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	10 856,42	10 856,42
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	523,20	523,20
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	1 772,43	1 772,43
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	67,75	67,75
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	1 419,28	1 419,28
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	6 191,47	6 191,47
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	1 536,00	1 536,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	57,00	57,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 794,85	3 794,85
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	18 538,55	18 538,55
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	318,75	318,75
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	1 056,79	1 056,79
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 068,11	1 068,11
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	440,00	440,00
6226	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 567,50	3 567,50
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	2 497,56	2 497,56
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	945,06	945,06
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 978,00	1 978,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	1 227,80	1 227,80
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	665,60	665,60
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	31 804,25	31 804,25
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	2 201,69	2 201,69
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 867 011,60	1 867 011,60

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	0,00	0,00	0,00	133 378,46	133 378,46
6331	Versement de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	5 645,42	5 645,42
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	5 132,53	5 132,53
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	23 081,41	23 081,41
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 079,92	3 079,92
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	426 868,82	426 868,82
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	14 534,06	14 534,06
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	125 914,47	125 914,47
64131	Rémunérations non titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	728 841,25	728 841,25
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	211 474,59	211 474,59
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	158 105,43	158 105,43
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	23 799,23	23 799,23
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	158,45	158,45
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	5 995,51	5 995,51
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	647 000,00	0,00	0,00	0,00	647 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	647 000,00	0,00	0,00	0,00	647 000,00
658	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	1 074 354,88	1 074 354,88
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 074 354,88	1 074 354,88
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	32 336,41	32 336,41
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	32 336,41	32 336,41
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, ventes	0,00	0,00	0,00	0,00	243 519,56	243 519,56
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	243 519,56	243 519,56
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	797 837,41	797 837,41
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	17 506,00	17 506,00
74758	Participat° Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	16 530,69	16 530,69
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	763 798,72	763 798,72
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la ressemblé	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
75	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	661,30	661,30
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	661,30	661,30
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-347 000,00	0,00	0,00	-825 823,21	-1 172 823,21

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique dotés en établissement public au budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 à L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports (D1 et 002 apparaissent à la colonne D1-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES		0,00	0,00	4 716,60	0,00	4 716,60
Réalisations		0,00	0,00	4 716,60	0,00	4 716,60
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	4 716,60	0,00	4 716,60
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	2 068,69	0,00	2 068,69
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	752,59	0,00	752,59
6226	Honoraires	0,00	0,00	229,32	0,00	229,32
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	1 666,00	0,00	1 666,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	41 211,33	0,00	41 211,33
Réalisations		0,00	0,00	41 211,33	0,00	41 211,33
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	41 211,33	0,00	41 211,33
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	41 211,33	0,00	41 211,33
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CGSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	38 484,73	0,00	38 484,73

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique dotés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant la plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al 1 et R 5211-14 à L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
	DEPENSES	3 457 383,16	1 163 244,21	23 906,15	4 644 533,52
	Réalisations	3 457 383,16	1 163 244,21	23 906,15	4 644 533,52
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	37 343,26	457 502,85	23 906,15	518 722,37
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	84,37	84,37
60622	Carburants	0,00	32 091,93	0,00	32 091,93
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	5 530,37	0,00	5 530,37
60631	Fournitures d'entretien	0,00	5 260,79	0,00	5 260,79
60632	Fournitures de petit équipement	432,58	7 839,90	66,07	8 338,55
60633	Fournitures de voirie	0,00	362 957,94	0,00	362 957,94
60636	Vêtements de travail	0,00	4 642,81	0,00	4 642,81
6064	Fournitures administratives	112,67	0,00	0,00	112,67
611	Contrats de prestations de services	17 882,00	0,00	0,00	17 882,00
6132	Locations immobilières	0,00	25 000,88	0,00	25 000,88
6135	Locations mobilières	1 238,40	215,83	0,00	1 454,23
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	3 630,00	0,00	3 630,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	7 426,05	57,00	7 483,05
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	133,45	0,00	133,45
6156	Maintenance	558,79	659,21	0,00	1 218,00
6182	Documentation générale et technique	2 071,54	395,00	0,00	2 466,54
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	20,00	0,00	20,00
6188	Autres frais divers	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
6226	Honoraires	0,00	279,60	0,00	279,60
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 640,00	0,00	0,00	8 640,00
6228	Divers	0,00	0,00	3 445,92	3 445,92
6251	Voyages et déplacements	559,74	0,00	0,00	559,74
6261	Frais d'affranchissement	3 625,24	0,00	0,00	3 625,24
6262	Frais de télécommunications	192,00	659,20	166,40	1 017,60
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	20 056,36	20 056,36
6288	Autres services extérieurs	0,00	360,00	0,00	360,00
6358	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	400,00	0,00	400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	261 836,90	735 741,25	0,00	1 004 384,15
6218	Autre personnel extérieur	0,00	52 819,20	0,00	52 819,20

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	01 Services urbains	02 Aménagement urbain	03 Environnement	Total
6331	Versement de transport	835,00	2 093,36	0,00	3 028,36
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	850,00	1 903,12	0,00	2 753,12
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 825,62	8 565,92	0,00	12 391,54
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	510,09	1 141,87	0,00	1 651,96
64111	Rémunération principale titulaires	158 614,55	343 504,77	0,00	502 119,32
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	3 172,85	8 613,09	0,00	11 785,94
64118	Autres indemnités titulaires	51 650,20	72 706,13	0,00	124 356,33
64131	Rémunérations non tit	0,00	36 628,27	0,00	36 628,27
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	25 724,29	60 773,39	0,00	86 497,68
6453	Cotisations aux caisses de retraites	51 516,90	112 090,15	0,00	163 607,05
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	1 406,56	0,00	1 406,56
6475	Médecine du travail, pharmacie	93,40	55,00	0,00	148,40
6478	Autres charges sociales diverses	864,00	3 240,00	0,00	4 104,00
014	Atténuations de produits	3 121 413,00	0,00	0,00	3 121 413,00
739118	Autres reversements de fiscalité	3 121 413,00	0,00	0,00	3 121 413,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	3 368 434,80	598 439,34	68 381,00	4 013 254,84
	Réalisations	3 368 434,80	598 439,34	68 381,00	4 013 254,84
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	88 891,73	1 668,44	0,00	90 780,17
6419	Remboursements rémunérations personnel	85 091,73	1 668,44	0,00	86 780,17
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	514 362,13	0,00	514 362,13
722	Immobilisations corporelles	0,00	514 362,13	0,00	514 362,13
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	140 744,77	82 097,25	0,00	222 842,02
70845	Mise à disp personnel communes du GFP	35 195,79	82 097,25	0,00	117 293,04
70875	Remb. frais par les communes du GFP	105 552,98	0,00	0,00	105 552,98
73	Impôts et taxes	3 137 214,00	0,00	0,00	3 137 214,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	3 137 214,00	0,00	0,00	3 137 214,00
74	Dotations et participations	2 380,00	0,00	58 381,00	60 761,00
7461	DGD	2 380,00	0,00	0,00	2 380,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	10 900,00	10 900,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	47 481,00	47 481,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	61 Services urbains	62 Aménagement urbain	63 Environnement	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	301,52	0,00	301,52
7718	Autres produits exceptionnels gestion	0,00	301,52	0,00	301,52
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-31 949,56	-354 164,87	14 474,85	-822 276,68

(2)	Libellé	Fonction 61						
		610 Services communs	611 Eau et assainissement	612 Collecte et traitement ordures ménagères	615 Propreté urbaine	614 Eclairage public	615 Transports urbains	616 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES	237 089,81	88 880,35	3 121 483,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	237 089,81	88 880,35	3 121 483,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	25 450,32	8 962,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	432,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	312,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	9 462,00	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 238,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	558,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	2 071,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	96,80	462,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
6261	Frais d'affranchissement	3 625,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	192,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6356	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	208 839,19	98 017,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	603,80	285,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	606,92	241,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 740,64	1 084,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	365,43	144,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	111 319,30	46 295,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	2 267,37	665,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	35 631,34	15 918,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non-titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	18 426,65	7 295,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	36 962,64	15 464,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	93,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	432,00	432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	3 121 413,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739118	Autres reversements de fiscalité	0,00	0,00	3 121 413,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

[3]	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		147 721,50	59 499,90	3 137 214,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		147 721,50	59 499,90	3 137 214,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	39 768,52	45 303,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	39 768,52	45 303,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, ventes	186 552,98	35 195,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à disp personnel communaux du GFP	0,00	35 195,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	105 952,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	3 137 214,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	3 137 214,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7481	DGD	2 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-89 388,31	-13 881,35	13 881,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES		0,00	49 854,59	1 132 889,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 906,16
Réalisations		0,00	49 854,59	1 132 889,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 906,16
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 737,49	455 788,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 906,16
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84,37
60622	Carburants	0,00	0,00	32 091,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	5 530,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	400,65	4 860,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	1 159,24	8 680,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66,07
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	362 957,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	4 642,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	25 000 00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	215,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	3 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	7 428,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	133,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	559,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	395,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	279,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 445,92
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	177,60	481,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168,40
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 066,39
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6356	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	38 917,10	686 824,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	52 819,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	0,00	113,00	1 982,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	100,92	1 602,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	456,20	6 110,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôt. taxes sur rémunérations	0,00	60,60	1 061,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	20 187,36	323 317,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	Sous-fonction 83					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	8 613,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64116	Autres indemnités titulaires	0,00	8 256,63	64 450,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit	0,00	0,00	36 826,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	3 054,36	57 719,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	6 475,03	105 615,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	1 406,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	55,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	216,00	3 024,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739118	Autres reversements de fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° entre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	598 438,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 381,80
Réalisations		0,00	0,00	598 438,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 381,80
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	1 881,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	1 686,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	314 352,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	314 352,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, ventes	0,00	0,00	62 697,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à disps personnel communaux du GFP	0,00	0,00	62 697,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 381,80

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
7461	DGD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 900,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 461,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	301,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	301,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-40 854,69	-824 160,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 474,45

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 03-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES		40 317,99	0,00	0,00	0,00	0,00	78 365,21	0,00	118 683,20
Réalisations		40 317,99	0,00	0,00	0,00	0,00	78 365,21	0,00	118 683,20
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	23 061,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 061,80
60612	Energie - Electricité	54,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54,05
6064	Fournitures administratives	88,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88,69
614	Charges locatives et de copropriété	897,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	897,78
6261	Frais d'affranchissement	64,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64,28
6262	Frais de télécommunications	24,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 275,00
63512	Taxes foncières	19 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 630,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 269,19	0,00	0,00	0,00	0,00	78 365,21	0,00	95 634,40
6331	Versement de transport	66,81	0,00	0,00	0,00	0,00	244,08	0,00	310,89
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	50,73	0,00	0,00	0,00	0,00	221,88	0,00	282,61
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	273,30	0,00	0,00	0,00	0,00	998,28	0,00	1 271,58
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	36,45	0,00	0,00	0,00	0,00	133,08	0,00	169,53
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 371,70	0,00	44 371,70
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22,90	0,00	22,90
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 008,86	0,00	11 008,86
64131	Rémunérations non titulaires	12 875,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 875,20
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 851,61	0,00	0,00	0,00	0,00	6 712,66	0,00	9 564,27
6453	Cotisations aux caisses de retraites	510,15	0,00	0,00	0,00	0,00	14 219,75	0,00	14 729,90
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	491,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	491,94
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	432,00	0,00	432,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	Opérat° ordre intérieur de la section								
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 299,78	0,00	133 299,78
	Réalisations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 299,78	0,00	133 299,78
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 025,03	0,00	61 025,03
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 025,03	0,00	61 025,03
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 274,73	0,00	72 274,73
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 274,73	0,00	62 274,73
70878	Remb. frais par d'autres redevables	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Cotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-30 317,89	0,00	0,00	0,00	0,00	44 834,85	0,00	14 516,96

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et et R 5211-14 à L. 5711-1 et R 5711-2 du CGCT).
(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.
(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		2 068 142,95	85 670,66	0,00	0,00	2 153 813,61
Réalisations		2 068 142,95	85 670,66	0,00	0,00	2 153 813,61
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	1 144 268,28	0,00	0,00	0,00	1 144 268,28
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	923 964,67	0,00	0,00	0,00	923 964,67
1641	Emprunts en euros	923 964,67	0,00	0,00	0,00	923 964,67
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	85 670,66	0,00	0,00	85 670,66
112	BUREAUX ET BATIMENTS	0,00	52 208,66	0,00	0,00	52 208,66
117	POLE ECONOMIQUE ET ADMINISTRATF	0,00	33 462,00	0,00	0,00	33 462,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		2 049 488,88	136 440,00	0,00	0,00	2 186 128,88
Réalisations		2 049 488,88	86 440,00	0,00	0,00	2 136 128,88

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	148 687,13	0,00	0,00	0,00	148 687,13
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	5 073,00	0,00	0,00	0,00	5 073,00
28051	Concessions et droits similaires	16 664,36	0,00	0,00	0,00	16 664,36
281578	Autre matériel et outillage de voirie	73 543,92	0,00	0,00	0,00	73 543,92
28158	Autres installat°, matériel et outillage	14 460,42	0,00	0,00	0,00	14 460,42
28182	Matériel de transport	6 269,00	0,00	0,00	0,00	6 269,00
28183	Matériel de bureau et informatique	13 513,75	0,00	0,00	0,00	13 513,75
28184	Mobilier	13 928,48	0,00	0,00	0,00	13 928,48
28188	Autres immo. corporelles	3 214,20	0,00	0,00	0,00	3 214,20
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 810 781,56	0,00	0,00	0,00	1 810 781,56
10222	FCTVA	556 680,00	0,00	0,00	0,00	556 680,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 254 081,56	0,00	0,00	0,00	1 254 081,56
13	Subventions d'investissement	92 260,00	85 440,00	0,00	0,00	177 700,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	74 000,00	0,00	0,00	74 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	11 440,00	0,00	0,00	11 440,00
13146	Attrib. de compensation d'investissement	92 260,00	0,00	0,00	0,00	92 260,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Particip° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	51 000,00	0,00	0,00	51 000,00
SOLDE (2)		-18 534,28	80 749,14	0,00	0,00	32 214,86

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN – BUDGET PRINCIPAL - CA – 2019

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux associ. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		84 139,29	1 531,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		84 139,29	1 531,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° entre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affect° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		84 139,29	1 531,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
112	BUREAUX ET BATIMENTS	50 677,29	1 531,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
117	POLE ECONOMIQUE ET ADMINISTRATF	33 462,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'Etat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	026 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	028 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		136 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		89 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	65 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	74 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	11 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13146	Attrib. de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'Etat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux asso. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		51 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		52 300,71	-1 631,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
25	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affectat° (SA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le classement par nature, le détail est fixé selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découvertes et autres services
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le vote en mi par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion du patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	2 645 241,54	0,00	2 645 241,54
Réalisations		0,00	0,00	1 009 075,38	0,00	1 009 075,38
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances attachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	1 009 075,38	0,00	1 009 075,38
102	RESEAU DE LECTURE	0,00	0,00	1 009 075,38	0,00	1 009 075,38
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	1 636 165,16	0,00	1 636 165,16
RECETTES (2)		0,00	0,00	1 481 539,20	0,00	1 481 539,20
Réalisations		0,00	0,00	285 000,00	0,00	285 000,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Actions culturelle	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	285 600,00	0,00	285 600,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	285 600,00	0,00	285 600,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	1 476 420,28	0,00	1 476 420,28
SOLDE (2)		0,00	0,00	-753 721,30	0,00	-753 721,30

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choral	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	2 645 241,45	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	1 468 078,39	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et chorl.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	1 088 076,38	0,00	0,00	0,00
102	RESEAU DE LECTURE	0,00	0,00	0,00	0,00	1 088 076,38	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	1 634 185,16	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	1 481 520,25	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	208 000,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	208 000,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	208 000,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et chorégr.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	1 878 520,24	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-753 721,38	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le remboursement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	14 538,00	131 570,81	145 108,81
Réalisations		0,00	0,00	111 836,57	111 836,57
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Particip° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	111 836,57	111 836,57
114	PISCINE COUVERTE	0,00	0,00	0,00	0,00
123	ENFANCE ET JEUNESSE	0,00	0,00	111 836,57	111 836,57
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	14 538,00	19 734,24	34 272,24
RECETTES (2)		0,00	24 350,00	23 463,00	47 813,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	24 250,00	23 063,00	47 313,00
SOLDE (2)		0,00	6 712,00	-487 907,41	-481 195,41

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	418 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	14 538,00	0,00	0,00	122 016,00	9 534,55	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 282,02	9 534,55	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	416 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 282,02	9 554,55	0,00
114	PISCINE COUVERTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
123	ENFANCE ET JEUNESSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 282,02	9 554,55	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	14 528,00	0,00	0,00	18 734,04	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	28 260,00	0,00	0,00	22 576,00	1 287,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affect° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	418 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	24 250,00	0,00	0,00	23 375,00	1 257,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	9 712,00	0,00	0,00	-88 640,06	-5 267,51	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat° (GA, régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances attachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Particip° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opéral° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(1)	Libellé	Sous-fonction 61			Sous-fonction 52				
		610 Services communs	611 Dispensaires, autres établiss sanitaires	612 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affect° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Particip° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	14 009,85	14 009,85
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	9 121,05	9 121,05
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	9 121,05	9 121,05
122	PETITE ENFANCE	0,00	0,00	0,00	0,00	9 121,05	9 121,05
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	7 888,80	7 888,80
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	4 863,00	4 863,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	4 863,00	4 863,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
040	Opérat° ordre / mvt/ent entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	4 883,00	4 883,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	4 883,00	4 883,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-3 126,65	-3 126,65

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	73 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
310	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
310	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat° (SA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le vote/arrêt par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice s'il y a que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		95 843,43	2 283 969,38	72 632,39	2 452 544,12
Réalisations		75 820,15	1 420 323,25	36 149,99	1 532 193,40
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	514 352,13	0,00	514 352,13
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	0,00	514 352,13	0,00	514 352,13
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Particip° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		75 820,15	903 971,13	36 149,99	1 017 941,27
104	GUZE ET ENEA	0,00	0,00	36 149,99	36 149,99
115	SIGNALISATION ROUTIERE	0,00	38 308,22	0,00	38 308,22
119	TRAVAUX DE VOIRIE	0,00	867 562,91	0,00	867 562,91
121	URBANISME PLU.	75 820,15	0,00	0,00	75 820,15
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		20 123,28	863 745,12	36 482,40	920 350,80
RECETTES (2)		73 480,00	238 500,00	0,00	298 980,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

[1]	Libellé	01 Services urbains	02 Aménagement urbain	03 Environnement	Total
Réalisations		1 000,00	200 000,00	0,00	201 000,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 000,00	200 000,00	0,00	201 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établi. National aux	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		72 460,00	28 500,00	0,00	97 960,00
SOLDE (2)		-22 483,46	-2 058 468,38	-72 532,38	-2 163 584,22

[1]	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		93 943,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		75 920,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(1)	Libellé	Sous-fonction 61						
		610 Services communs	611 Eau et assainissement	612 Collecte et traitement ordures ménagères	613 Propreté urbaine	614 Eclairage public	615 Transports urbains	619 Autres réseaux et services divers
21751	Réseaux de voirie (mise à disp)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Particip° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		78 628,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
104	CUZE ET ENEA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
115	SIGNALISATION ROUTIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
119	TRAVAUX DE VOIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
121	URBANISME PLUI	78 628,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		20 123,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		1 000,00	72 468,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	818 Autres réseaux et services divers
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° [BA,régie]	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	72 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-84 940,45	72 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	2 253 866,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 632,39

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
Réalisations		0,00	0,00	1 420 223,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 149,98
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° entre (ransfert entre sections	0,00	0,00	514 352,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à disp)	0,00	0,00	514 352,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	905 871,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 149,98
104	CUZE ET ENEA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 149,98
115	SIGNALISATION ROUTIERE	0,00	0,00	38 308,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
119	TRAVAUX DE VOIRIE	0,00	0,00	867 562,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
121	URBANISME PLUI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	583 743,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 483,40
RECETTES (2)		0,00	0,00	325 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	266 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2018

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. liées contre la pollution	835 Préservation du milieu naturel
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Particip° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-3 058 458,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-72 632,19

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		218 145,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218 145,15
Réalisations		218 145,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218 145,15
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Compte de liaison : affectat° (SA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	218 091,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218 091,27
2041582	Autres grpt - Bâtiments et installat°	5 066,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 066,19
2041843	IC : Projet infrastructure	120 727,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 727,08
204171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	92 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 236,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	Participat° et créances rattachées								
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		113,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113,68
112	BUREAUX ET BATIMENTS	113,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113,68
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-218 146,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-218 146,15

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					13 354 995,00									
1641 Emprunts en euros (total)					13 354 995,00									
10000010364 (AB3896)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	18/02/2014	27/02/2014	15/05/2014	1 000 000,00	F	FIXE	3,420	3,466		T	P	N	A-1
1178833 (1178833-1)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	03/10/2010	19/12/2010	01/01/2012	79 695,00	F	FIXE	1,350	1,794		A	P	N	A-1
1213511 (1213511-1)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/01/2012	20/01/2012	01/08/2012	650 000,00	V	LEP	4,100	3,317		T	C	N	A-1
1228124-1 (1228124-1)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/07/2012	19/08/2012	01/09/2013	230 100,00	F	FIXE	4,790	0,035		A	P	N	A-1
1237169 (1237169)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/12/2012	31/12/2012	01/01/2014	626 100,00	F	FIXE	3,920	3,895		A	P	N	A-1
1631269 (1631269-1)	CAISSE D'EPARGNE	25/09/2007	09/10/2007	09/01/2008	600 000,00	F	FIXE	4,470	4,545		T	P	N	A-1
20500361/NL (1630555-1)	CAISSE D'EPARGNE	29/09/2005	26/10/2005	01/02/2007	527 000,00	V	LIVRETA	4,250	2,814		T	P	N	A-1
5510746 (2019-01)	CAISSE D'EPARGNE	08/01/2018	22/01/2018	22/04/2018	102 100,00	F	FIXE	1,190	1,245		T	P	N	A-1
5510753 (2019-2)	CAISSE D'EPARGNE	08/01/2018	22/01/2018	22/01/2019	130 000,00	F	FIXE	0,760	0,824		A	P	N	A-1
70000901154 (70000901154-1)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	08/11/2004	15/11/2004	10/02/2005	400 000,00	F	FIXE	4,070	4,060		A	P	N	A-1
70003319839 (70003319839-1)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	28/11/2008	15/12/2008	15/03/2009	210 000,00	F	FIXE	4,600	4,888		T	P	N	A-1
70003319855 (70003319855-1)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	28/11/2008	16/12/2008	15/03/2009	1 200 000,00	F	FIXE	4,810	4,900		T	P	N	A-1
70004065342 (70004065342-1)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	18/11/2009	03/12/2009	15/03/2010	800 000,00	F	FIXE	3,750	3,804		T	P	N	A-1
70004324143 (70004324143-1)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	25/02/2010	05/03/2010	15/06/2010	486 000,00	F	FIXE	3,450	3,497		T	P	N	A-1
70004921184 (70004921184-1)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	30/12/2010	30/12/2010	15/03/2011	600 000,00	F	FIXE	3,400	3,444		T	P	N	A-1
70004930710 (70004930710-1)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	30/12/2010	30/12/2010	15/03/2011	120 000,00	F	FIXE	3,840	3,896		T	P	N	A-1

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
70005916400 (70005916400)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	31/05/2012	15/06/2012	15/11/2012	260 000,00	F	FIXE	4,500	4,470		T	P	N	A-1
9556191 (9556191)	CAISSE D'EPARGNE	20/05/2015	06/07/2015	05/10/2015	580 000,00	F	FIXE	1,670	1,681		T	P	N	A-1
9984613 (9984613)	CAISSE D'EPARGNE	25/07/2017	07/08/2017	07/02/2018	1 340 000,00	F	FIXE	1,400	1,418		S	P	N	A-1
A3306265/FH (3306265000-1)	CAISSE D'EPARGNE	02/01/2007	25/01/2007	25/02/2007	300 000,00	F	FIXE	3,850	3,842		A	P	N	A-1
A3307218 (3307218001-1)	CAISSE D'EPARGNE	19/10/2007	25/12/2007	25/01/2008	1 200 000,00	F	FIXE	4,460	4,460		A	P	N	A-1
A3309569 (A3309569000-1)	CAISSE D'EPARGNE	15/07/2009	06/07/2009	06/10/2009	530 000,00	F	FIXE	3,460	2,747		T	P	N	A-1
MON235559EUR/0244655 (02446550	CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL	16/11/2005	16/11/2005	01/07/2006	350 000,00	F	FIXE	3,190	3,214		S	P	N	A-1
MON522653EUR/052357/001 (05235	LA BANQUE POSTALE	01/11/2018	01/11/2018	01/02/2019	1 034 000,00	F	FIXE	1,420	1,431		T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**13 354 995,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**6 785 456,82**					**923 984,66**	**203 716,71**	**0,00**	**55 853,13**
1641 Emprunts en euros (total)		**0,00**		**6 785 456,82**					**923 984,66**	**203 716,71**	**0,00**	**55 853,13**
10000010364 (AB3896)	N	0,00	A-1	675 543,81	9,13	F	FIXE	3,420	61 085,93	24 414,67	0,00	2 950,73
1178833 (1178833-1)	N	0,00	A-1	48 052,62	11,00	F	FIXE	1,350	3 943,88	751,09	0,00	697,84
1213511 (1213511-1)	N	0,00	A-1	325 000,10	7,34	V	LEP	2,600	43 333,32	9 065,10	0,00	1 398,66
1228124-1 (1228124-1)	N	0,00	A-1	142 459,18	7,67	F	FIXE	4,790	14 343,93	7 510,87	0,00	2 274,60
1237169 (1237169)	N	0,00	A-1	417 882,54	8,00	F	FIXE	3,920	36 122,18	17 875,39	0,00	16 381,00
1631269 (1631269-1)	N	0,00	A-1	153 928,74	2,78	F	FIXE	4,470	45 913,84	8 198,60	0,00	1 570,58
20500361/NL (1630555-1)	N	0,00	A-1	355 426,58	16,84	V	LIVRETA	2,250	16 981,65	8 236,63	0,00	1 325,62
5510746 (2019-01)	N	0,00	A-1	85 096,62	8,06	F	FIXE	1,190	4 894,19	528,17	0,00	195,37
5510753 (2019-2)	N	0,00	A-1	130 000,00	1,06	F	FIXE	0,760	0,00	0,00	0,00	931,16
70000901154 (70000901154-1)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	4,010	33 719,95	1 372,40	0,00	0,00
70000319839 (70000319839-1)	N	0,00	A-1	71 381,92	3,96	F	FIXE	4,800	15 816,31	3 903,65	0,00	160,02
70000319855 (70000319855-1)	N	0,00	A-1	408 084,73	3,96	F	FIXE	4,810	90 397,86	22 362,70	0,00	916,73
70004065342 (70004065342-1)	N	0,00	A-1	317 661,48	4,96	F	FIXE	3,750	56 726,61	13 248,79	0,00	556,38
70004324143 (70004324143-1)	N	0,00	A-1	107 004,98	2,21	F	FIXE	3,450	44 966,85	4 665,43	0,00	172,41
70004921184 (70004921184-1)	N	0,00	A-1	276 991,92	5,96	F	FIXE	3,400	40 938,07	10 291,33	0,00	439,84
70004930710 (70004930710-1)	N	0,00	A-1	56 357,23	5,96	F	FIXE	3,840	8 199,44	2 361,84	0,00	101,07
70005916400 (70005916400)	N	0,00	A-1	155 841,90	7,63	F	FIXE	4,500	16 452,05	7 478,19	0,00	895,67
9556191 (9556191)	N	0,00	A-1	345 254,61	5,51	F	FIXE	1,660	56 739,25	6 359,19	0,00	1 378,77
9984613 (9984613)	N	0,00	A-1	1 177 114,53	12,60	F	FIXE	1,400	82 010,84	17 341,72	0,00	5 582,88
A3306265/FH (3306265000-1)	N	0,00	A-1	48 856,36	1,15	F	FIXE	3,800	23 078,29	2 769,46	0,00	1 597,54
A3307218 (3307218001-1)	N	0,00	A-1	294 549,36	2,07	F	FIXE	4,460	89 921,03	17 147,36	0,00	12 273,10
A3309569 (A3309569000-1)	N	0,00	A-1	198 253,53	4,52	F	FIXE	0,750	37 761,44	1 682,57	0,00	309,03
MON235559EUR/0244655 (02446550	N	0,00	A-1	29 627,20	0,50	F	FIXE	3,190	26 704,23	1 633,67	0,00	472,55

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? oui (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
MONS226525EUR092357/001 I05235	N	0,00	A-1	965 066,68	13,84	F	FIXE	1,420	58 933,32	14 519,65	0,00	2 271,58
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		6 715 434,82					923 984,66	203 716,71	0,00	55 853,13

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	24	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 785 458,82	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 2000 €			12/03/2018
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
L	INSTALLATION GENERALE ET AGENCEMENT	0	01/01/2000
L	MATERIELS ROULANTS DE VOIRIES	6	01/01/2000
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AMOR.	8	01/01/2000
L	FRAIS LIES AUX DOCUMENTS D'URBANISME	3	18/03/2011
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	10	18/03/2011
L	AUTRES IMMO CORPORELLES	8	18/03/2011
L	SUBVENTIONS DEPARTEMENT BIENS MOBILIER	10	18/03/2011
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2	18/03/2016
L	AUTRES MATERIELS DE VOIRIE	10	12/03/2018
L	MATERIELS CLASSIQUES	10	12/03/2018
L	MATERIELS DE TRANSPORTS	5	12/03/2018
L	MOBILIERS	15	12/03/2018
L	LOGICIELS	2	12/03/2018
L	MATERIELS ROULANTS DE VOIRIES	8	12/03/2018
L	MATERIELS INFORMATIQUES ET DE BUREAUX	5	12/03/2018
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	30	12/03/2018

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**1 086 000,00**	**I 923 984,67**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**986 000,00**	**923 984,67**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	986 000,00	923 984,67
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**100 000,00**	**0,00**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	100 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**923 984,67**	**2 598 676,84**	**1 144 258,28**	**4 666 919,79**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**5 577 015,44**	III	**795 607,13**
Ressources propres externes de l'année (a)		**1 758 260,44**		**648 940,00**
10222	FCTVA	1 666 000,44		556 680,00
10223	TLE	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00		0,00
10228	Autres fonds	0,00		0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	92 260,00		92 260,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**3 818 755,00**		**146 667,13**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
2802	*Frais liés à la réalisation des document*	*60 110,00*		*0,00*
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	*5 075,00*		*5 073,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*16 665,00*		*16 664,36*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*73 545,00*		*73 543,92*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*14 460,00*		*14 460,42*
28182	*Matériel de transport*	*6 270,00*		*6 269,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*13 515,00*		*13 513,75*
28184	*Mobilier*	*13 930,00*		*13 928,48*
28188	*Autres immo. corporelles*	*3 210,00*		*3 214,20*
29...	*Prov. pour dépréciat° immobilisations*			
39...	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49...	*Prov. dépréc. comptes de tiers*			
59...	*Prov. dépréc. comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	400 000,00		0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*3 211 975,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**795 607,13**	**1 873 393,26**	**0,00**	**1 254 081,56**	**3 923 081,95**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**4 666 919,79**
Ressources propres disponibles	IV	**3 923 081,95**

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

Solde	V = IV – II (3)	**-743 837,84**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
07/02/2019	LIVRES FONDS DOCUMENTAIRES/BIBLI(REPORT)	4 454,42	0,00	1
07/02/2019	LOGICIELS EXCHANGE/MIGRATION MES(REPORT)	6 435,40	0,00	2
07/02/2019	ELABORATION DU PLUI	6 764,10	0,00	3
07/02/2019	2 TELEPHONES PORTABLES(REPORT)	167,76	0,00	1
28/02/2019	CASIERS POUR ARMOIRE BUREAU	214,92	0,00	1
28/02/2019	MATERIEL INFORMATIQUE ET TELEPHONE	777,23	0,00	1
09/04/2019	ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE/SARL(REPORT)	9 582,00	0,00	0
23/04/2019	LICENCE MARCOWEB/SFAGOT(REPORT)	3 508,80	0,00	2
23/04/2019	4 MIROIRS/SECURISER ENDROITS DANGEREUX	1 391,95	0,00	1
23/04/2019	2 PANNEAUX DE POLICE/LIMITATION TONNAGE	113,38	0,00	1
23/04/2019	2 PANNEAUX DE POLICE POUR STATIONNEMENT	88,60	0,00	1
23/04/2019	PANNEAU SIGNALISATION/RUE MARC DELBREIL	52,63	0,00	1
23/04/2019	MOBILIER POUR CENTRE ENEA LOISIRS	4 832,25	0,00	15
23/04/2019	TELEPHONES MOBILES/DIVERS SERVICES	35,88	0,00	1
23/04/2019	TELEPHONES MOBILES/DIVERS SERVICES	35,88	0,00	1
23/04/2019	TELEPHONES MOBILES/DIVERS SERVICES	71,76	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**38 526,96**	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	**Charges à caractère général**	**315 607,00**	
60633	Fournitures de voirie	315 607,00	
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**198 745,13**	
Charges de personnel	Travaux de voirie	198 745,13	
72	***Travaux en régie***		***514 352,13***
722	*TRAVAUX DE VOIRIE*		*514 352,13*
TOTAL GENERAL		**514 352,13**	**514 352,13**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	***Immobilisations incorporelles***	***0,00***
21	***Immobilisations corporelles***	***514 352,13***
2151	*Travaux de voirie*	*514 352,13*
23	***Immobilisations en cours***	***0,00***
TOTAL GENERAL		**514 352,13**

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	514 352,13
Recettes réelles de fonctionnement	14 519 493,09
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	3,54 %

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
Associations		
AFPL DES COTEAUX DU SARLADAIS	2 000,00	
AMICALE LAIQUE DE SARLAT	6 600,00	
AMICALE LAIQUE DE SARLAT	300,00	
AMICALE LAIQUE DE SARLAT	10 919,00	
ASSO DEPART DES RETRAITES AGRIC	400,00	
ASSO OEUVRES SOCIALES PERSO	12 960,00	
ASSOCIATION DYNAMI SPORT	1 000,00	
ASSOCIATION ENEART	500,00	
ASSOCIATION ENEART	600,00	
ASSOCIATION TOUT CONTE FEE	800,00	
AVENIR SARLAT	10 000,00	
AVENIR SARLAT	2 000,00	
CAPIA	300,00	
CAPIA	1 300,00	
COMITE DES FETES LA ROQUE GAGEAC	2 000,00	
DE VIVE VOIX ASSOCIATION	200,00	
ENERGIE CITOYENNE DU PERIGORD	1 000,00	
FOYER LAIQUE RURAL DE MARQUAY	500,00	
GROUPE ENTRAIDE MUTUELLE GEM	300,00	
GROUPEMENT DES TRUFFICULTEURS	500,00	
INITIATIVE PERIGORD	300,00	
INITIATIVE PERIGORD	300,00	
LA CLE LIRE COMPRENDRE ECRIRE	100,00	
LA PELLE AUX IDEES	300,00	
LES AMIS DU CINEMA	800,00	
LES AMIS DU CINEMA	5 000,00	
MAISON DE L'EMPLOI DU PN	27 127,00	
MISSION LOCALE DU PERIGORD NOIR	18 533,90	
MUSIQUE EN SARLADAIS	600,00	
PAYS DU PERIGORD NOIR	15 849,00	
RADIO VALLEE VEZERE	2 000,00	
SAINT ANDRE ALLAS	400,00	
Entreprises		
Personnes physiques		
Autres		
Personnes de droit public		
Etat		
Régions		
Départements		
Communes		
CENTRE CULTUREL DE SARLAT	1 000,00	
CIAS	847 000,00	
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA	70 761,52	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC....)		
Autres		
CHAMBRE D AGRICULTURE	1 000,00	
TOTAL GENERAL	**1 045 250,42**	

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**29,00**	**0,00**	**29,00**	**26,80**	**2,00**	**28,80**
Adjt adm	C	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Adjt adm Pal 1Cl	C	9,00	0,00	9,00	8,80	0,00	8,80
Adjt adm Pal 2Cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Attaché Pal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur Pal 1Cl	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur Pal 2Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**29,00**	**0,00**	**29,00**	**25,40**	**3,00**	**28,40**
Adjt tech	C	8,00	0,00	8,00	4,40	3,00	7,40
Adjt tech Pal 1Cl	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjt tech Pal 2Cl	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent maitrise	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent maitrise Pal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur Pal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Pal 1Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Pal 2Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		**7,00**	**0,66**	**7,66**	**7,36**	**0,00**	**7,36**
Agent Pal ATSEM 1Cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conseiller soc-ed	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur j enfant 1Cl	A	3,00	0,66	3,66	3,36	0,00	3,36
Educateur j enfant 2Cl	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**5,00**	**0,00**	**5,00**	**4,50**	**0,00**	**4,50**
Auxiliaire puér Pal 1Cl	C	4,00	0,00	4,00	3,70	0,00	3,70
Auxiliaire puér Pal 2Cl	C	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conseiller APS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00
Adjt ter patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Assist conserv Pal 1Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		11,00	5,41	16,41	8,75	6,66	15,41
Adjt ter anim Pal 2Cl	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjt ter animation	C	5,00	5,41	10,41	3,75	5,66	9,41
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		19,00	0,00	19,00	0,00	19,00	19,00
Assistante maternelle		17,00	0,00	17,00	0,00	17,00	17,00
Grade non statutaire		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Médecin		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		105,00	6,07	111,07	75,81	32,66	108,47

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Categories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (6)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**386 412,52**		
Adjt adm	C	ADM	351	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Adjt tech	C	TECH	1044	0,00	3-2	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	1740	0,00	3-2	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	348	0,00	3-2	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	696	0,00	3-1	CDD
Adjt ter patrimoine	C	CULT	348	0,00	3-2	CDD
Animateur	B	ANIM	478	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Assistante maternelle		OTR		385 404,52	A ASM-Recrutement assist mater	A Autres contrats
Attaché	A	ADM	679	0,00	3-3-1°	CDD
Bibliothécaire	A	CULT	490	0,00	3-2	CDD
Grade non statutaire		OTR	585	0,00	3-1	CDD
Médecin		OTR		1 008,00	3-3-2°	A Autres contrats
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**41 334,82**		
Adjt ter patrimoine	C	CULT	348	0,00	3-a°	CDD
Assistante maternelle		OTR		41 334,82	A ASM-Recrutement assist mater	A Autres contrats
TOTAL GENERAL				427 747,34		

(1) CATEGORIES: A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels brute (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité ;
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « Autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »)

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de maintenir le chevron conformément à l'article 8 alinéa 6 du 30 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
30/10/2008 - Logements du sablou	PERIGORDIA HABITAT			770 000,00
31/10/2008 - Logements du sablou	PERIGORDIA HABITAT			230 000,00
01/11/2008 - Logements du sablou	PERIGORDIA HABITAT			2 460 000,00
02/11/2008 - Logements du sablou	PERIGORDIA HABITAT			655 000,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siége de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Social Sarlat Périgord Noir	01/01/2010	07 - 19/06/2009	SPA	Non
EPIC	OFFICE DE TOURISME SARLAT PÉRIGORD NOIR	01/01/2012	02/A - 30/09/2011	SPIC	Oui

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Budget Annexe	Service Public D'Assainissement Non Collectif	11/02/2005	04 - 11/02/2005	20002721700021	spic	Non
Budget Annexe	Zone d'Activité Économique	10/01/2011	9 - 10/01/2011	20002721700039	SPA	Oui
Budget Annexe	Résidence Habitat Jeunes	09/04/2016	36 - 09/04/2016	20002721700054	SPA	Non

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 362 489,00	5 031 286,36	2 598 676,84	3 732 525,80
RECETTES	11 362 489,00	2 546 011,69	1 873 393,26	6 943 084,05
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	17 133 975,00	13 670 788,97	0,00	3 463 186,03
RECETTES	17 133 975,00	17 366 391,50	0,00	-232 416,50

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : CDC - SPANC / N°SIRET : 20002721700021				
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (2)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	100 300,00	1 558,00	0,00	98 742,00
RECETTES	100 300,00	20 973,50	0,00	79 326,50
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	220 600,00	121 641,60	0,00	98 958,40
RECETTES	220 600,00	108 136,02	0,00	112 463,98

BUDGET : CDC - ZAE / N°SIRET : 20002721700039				
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (2)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	857 832,40	523 696,14	0,00	334 136,26
RECETTES	857 832,40	205 044,95	0,00	652 787,45
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	747 187,95	523 723,14	0,00	223 464,81
RECETTES	747 187,95	523 696,14	0,00	223 491,81

BUDGET : CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES / N°SIRET : 20002721700054				
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (2)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits annulés**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 702 868,00	1 436 303,63	1 013 000,00	253 564,37
RECETTES	2 702 868,00	727 888,33	1 677 061,00	297 918,67
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.
(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	15 023 489,40	6 992 844,13	3 611 676,84	4 418 968,43
RECETTES	15 023 489,40	3 499 918,47	3 550 454,26	7 973 116,67
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	18 111 762,95	14 316 153,71	0,00	3 795 609,24
RECETTES	18 111 762,95	17 998 223,66	0,00	113 539,29
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	33 135 252,35	21 308 997,84	3 611 676,84	8 214 577,67
TOTAL GENERAL DES RECETTES	33 135 252,35	21 498 142,13	3 550 454,26	8 086 655,96

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	15 023 489,40	6 992 844,13	3 611 676,84	4 418 968,43
RECETTES	15 023 489,40	3 499 918,47	3 550 454,26	7 973 116,67
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	18 111 762,95	14 316 153,71	0,00	3 795 609,24
RECETTES	18 111 762,95	17 998 223,66	0,00	113 539,29
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	33 135 252,35	21 308 997,84	3 611 676,84	8 214 577,67
TOTAL GENERAL DES RECETTES	33 135 252,35	21 498 142,13	3 550 454,26	8 086 655,96

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 35
Nombre de suffrages exprimés : 33
VOTES : 36
Pour : 33
Contre : -
Abstentions : 3

Date de convocation : 17 juillet 2020

Présenté par (1) : le Président Jean-Jacques de Peretti
A, le Salat la Canéda le 24 juillet 2020

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session.
A, le Salat la Canéda le 24 juillet 2020
Les membres de l'assemblée délibérante (2),
Le Conseil Communautaire

ALDRIN PATRICK	
ANDRE MICHEL	
ASTIE JEAN-LUC	
BOUYSSOU ELISE	
CABANEL MARLIES	
CASTAGNAU CELIA	
CHAUMEL JEAN-MARIE	
COQ FRANCOIS	
DA COSTA CARLOS	
DE PERETTI JEAN-JACQUES	
DELATTAIGNANT MARIE-PIERRE	
DELBARRY SYLVIE	
DELIBIE DIDIER	
DUBOST MONICA	
FANIER BASILE	
FLAQUIERE MARYLINE	
GAREYTE FABRICE	
GATINEL GERARD	
GAUTHIER JEAN	
GAUTHIER THIERRY	
JALES BRIGITTE	

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202051A-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

LAGOUBIE FABIENNE	
LAMONZIE OLIVIER	
NAJEM CHRISTOPHE	
NEGREVERGNE JULIE	
PARRE SERGE	
PEYRAT JEROME	
PINTA-TOURET MARC	
PRADAT CLAUDINE	
ROBLES CHRISTIAN	
ROUQUIE ETIENNE	
SALINIE PATRICK	
SECRESTAT BENOIT	
STIEVENARD GUY	
TRAVERSE FREDERIC	
VALETTE MARIE-PIERRE	

PERUSIN Jean Michel

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : .

Envoyé en préfecture le 06/08/2020
Reçu en préfecture le 06/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202053AN-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20002721700021	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPIC COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : CDC - SPANC (2)

ANNEE 2019

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 06/08/2020
Reçu en préfecture le 06/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202053AN-BF

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10
B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet
A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 19

Envoyé en préfecture le 06/08/2020
Reçu en préfecture le 06/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202053AN-BF

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique et leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à regroupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 06/08/2020
Reçu en préfecture le 06/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202053AN-BF

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

Envoyé en préfecture le 06/08/2020
Reçu en préfecture le 06/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202053AN-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 121 641,60	G 108 136,02	G-A -13 505,58
	Section d'investissement	B 1 558,00	H 20 973,50	H-B 19 415,50
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 154 125,76 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 2 770,40 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 125 970,00	Q= G+H+I+J 283 235,28	=Q-P 157 265,28

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 121 641,60	= G+I+K 262 261,78	140 620,18
	Section d'investissement	= B+D+F 4 328,40	= H+J+L 20 973,50	16 645,10
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 125 970,00	= G+H+I+J+K+L 283 235,28	157 265,28

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 06/08/2020
Reçu en préfecture le 06/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202053AN-BF

Chap.	Libellé	Dépenses engagé mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Envoyé en préfecture le 06/08/2020
Reçu en préfecture le 06/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202053AN-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

II A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	24 100,00	6 866,76	0,00	0,00	17 233,24
012	Charges de personnel, frais assimilés	80 000,00	79 998,63	0,00	0,00	1,37
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**104 100,00**	**86 865,39**	**0,00**	**0,00**	**17 234,61**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	17 020,40	16 573,11	0,00	0,00	447,29
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 950,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**123 070,40**	**103 438,50**	**0,00**	**0,00**	**19 631,90**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*78 130,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*19 399,60*	*18 203,10*			*1 196,50*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***97 529,60***	***18 203,10***			***79 326,50***
TOTAL		**220 600,00**	**121 641,60**	**0,00**	**0,00**	**98 958,40**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	57 000,00	87 411,02	0,00	0,00	-30 411,02
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	9 474,24	20 725,00	0,00	0,00	-11 250,76
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**66 474,24**	**108 136,02**	**0,00**	**0,00**	**-41 661,78**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**66 474,24**	**108 136,02**	**0,00**	**0,00**	**-41 661,78**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*	0,00			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**66 474,24**	**108 136,02**	**0,00**	**0,00**	**-41 661,78**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**154 125,76**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

Envoyé en préfecture le 06/08/2020
Reçu en préfecture le 06/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202053AN-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	1 558,00	0,00	3 442,00
21	Immobilisations corporelles	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**95 000,00**	**1 558,00**	**0,00**	**93 442,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 529,60			
Total des dépenses financières		**2 529,60**	**0,00**	**0,00**	**2 529,60**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**97 529,60**	**1 558,00**	**0,00**	**95 971,60**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL		**97 529,60**	**1 558,00**	**0,00**	**95 971,60**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**2 770,40**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	2 770,40	2 770,40	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**2 770,40**	**2 770,40**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**2 770,40**	**2 770,40**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*78 130,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*19 399,60*	*18 203,10*		*1 196,50*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***97 529,60***	***18 203,10***		***79 326,50***
TOTAL		**100 300,00**	**20 973,50**	**0,00**	**79 326,50**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**0,00**			

Envoyé en préfecture le 06/08/2020
Reçu en préfecture le 06/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202053AN-BF

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 06/08/2020
Reçu en préfecture le 06/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202053AN-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 866,76		6 866,76
012	Charges de personnel, frais assimilés	79 998,63		79 998,63
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	16 573,11	*0,00*	16 573,11
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*18 203,10*	18 203,10
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**103 438,50**	***18 203,10***	**121 641,60**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**121 641,60**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 558,00	*0,00*	1 558,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**1 558,00**	***0,00***	**1 558,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	**2 770,40**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	**4 328,40**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 06/08/2020
Reçu en préfecture le 06/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202053AN-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	87 411,02		87 411,02
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	20 725,00		20 725,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'exploitation – Total	**108 136,02**	***0,00***	**108 136,02**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**154 125,76**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**262 261,78**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*18 203,10*	*18 203,10*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***18 203,10***	**18 203,10**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**2 770,40**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**20 973,50**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Envoyé en préfecture le 06/08/2020
Reçu en préfecture le 06/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202053AN-BF

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**24 100,00**	**6 866,76**	**0,00**	**0,00**	**17 233,24**
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 500,00	70,97	0,00	0,00	2 429,03
6064	Fournitures administratives	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6066	Carburants	1 500,00	178,90	0,00	0,00	1 321,10
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6222	Commissions recouvrement redevance	10 000,00	6 616,89	0,00	0,00	3 383,11
6226	Honoraires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6287	Remboursements de frais	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6378	Autres taxes et redevances	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**80 000,00**	**79 998,63**	**0,00**	**0,00**	**1,37**
6218	Autre personnel extérieur	80 000,00	79 998,63	0,00	0,00	1,37
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**104 100,00**	**86 865,39**	**0,00**	**0,00**	**17 234,61**
66	**Charges financières (b) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**17 020,40**	**16 573,11**	**0,00**	**0,00**	**447,29**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	17 020,40	16 573,11	0,00	0,00	447,29
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**1 950,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**123 070,40**	**103 438,50**	**0,00**	**0,00**	**19 631,90**
023	***Virement à la section d'investissement***	***78 130,00***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***19 399,60***	***18 203,10***			***1 196,50***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*19 399,60*	*18 203,10*			*1 196,50*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***97 529,60***	***18 203,10***			***79 326,50***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***97 529,60***	***18 203,10***			***79 326,50***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**220 600,00**	**121 641,60**	**0,00**	**0,00**	**98 958,40**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisionssemi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 06/08/2020
Reçu en préfecture le 06/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202053AN-BF

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***57 000,00***	***87 411,02***	***0,00***	***0,00***	***-30 411,02***
7062	Redevances assainissement non collectif	*57 000,00*	*87 411,02*	*0,00*	*0,00*	*-30 411,02*
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**9 474,24**	**20 725,00**	**0,00**	**0,00**	**-11 250,76**
748	Autres subventions d'exploitation	9 474,24	20 725,00	0,00	0,00	-11 250,76
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**66 474,24**	**108 136,02**	**0,00**	**0,00**	**-41 661,78**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**66 474,24**	**108 136,02**	**0,00**	**0,00**	**-41 661,78**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**66 474,24**	**108 136,02**	**0,00**	**0,00**	**-41 661,78**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**154 125,76**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 06/08/2020
Reçu en préfecture le 06/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202053AN-BF

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

BP

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**5 000,00**	**1 558,00**	**0,00**	**3 442,00**
2051	Concessions et droits assimilés	5 000,00	1 558,00	0,00	3 442,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**90 000,00**	**0,00**	**0,00**	**90 000,00**
2151	Installations complexes spécialisées	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'équipement	**95 000,00**	**1 558,00**	**0,00**	**93 442,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**2 529,60**			
	Total des dépenses financières	**2 529,60**	**0,00**	**0,00**	**2 529,60**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**97 529,60**	**1 558,00**	**0,00**	**95 971,60**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**97 529,60**	**1 558,00**	**0,00**	**95 971,60**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**2 770,40**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 06/08/2020
Reçu en préfecture le 06/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202053AN-BF

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées(hors 165)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**2 770,40**	**2 770,40**	**0,00**	**0,00**
1068	Autres réserves	2 770,40	2 770,40	0,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**2 770,40**	**2 770,40**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**2 770,40**	**2 770,40**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***78 130,00***			
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)***	***19 399,60***	***18 203,10***		***1 196,50***
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*10 285,00*	*10 280,60*		*4,40*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*219,00*	*216,07*		*2,93*
28157	*Aménagement matériel industriel*	*1 185,00*	*0,00*		*1 185,00*
28182	*Matériel de transport*	*6 000,00*	*6 000,00*		*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*1 480,00*	*1 476,00*		*4,00*
28188	*Autres*	*230,60*	*230,43*		*0,17*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***97 529,60***	***18 203,10***		***79 326,50***
041	***Opérations patrimoniales (6)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***97 529,60***	***18 203,10***		***79 326,50***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**100 300,00**	**20 973,50**	**0,00**	**79 326,50**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 06/08/2020
Reçu en préfecture le 06/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202053AN-BF

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 06/08/2020
Reçu en préfecture le 06/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202053AN-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**2 529,60**	**I 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**2 529,60**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	2 529,60	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**2 770,40**	**2 770,40**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 06/08/2020
Reçu en préfecture le 06/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202053AN-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**97 529,60**	**III** **18 203,10**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**97 529,60**	**18 203,10**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*10 285,00*	*10 280,60*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*219,00*	*216,07*
28157	*Aménagement matériel industriel*	*1 185,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*6 000,00*	*6 000,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*1 480,00*	*1 476,00*
28188	*Autres*	*230,60*	*230,43*
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*78 130,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**18 203,10**	**0,00**	**0,00**	**2 770,40**	**20 973,50**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**2 770,40**
Ressources propres disponibles	IV	**20 973,50**
Solde	V = IV – II (3)	**18 203,10**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 06/08/2020
Reçu en préfecture le 06/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202053AN-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 35
Nombre de suffrages exprimés : 33
VOTES : 37
Pour : 33
Contre : –
Abstentions : 3

Date de convocation : 17 juillet 2020

Présenté par (1), Le Président Jean Jacques de Peretti
A le
(1), Sarlat la Canéda le 24 juillet 2020

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A, le Sarlat la Canéda le 24 juillet 2020
Les membres de l'assemblée délibérante (2),
le conseil Communautaire

ALDRIN PATRICK	
ANDRE MICHEL	
ASTIE JEAN-LUC	
BOUYSSOU ELISE	
CABANEL MARLIES	
CASTAGNAU CELIA	
CHAUMEL JEAN-MARIE	
COQ FRANCOIS	
DA COSTA CARLOS	
DE PERETTI JEAN-JACQUES	
DELATTAIGNANT MARIE-PIERRE	
DELBARRY SYLVIE	
DELIBIE DIDIER	
DUBOST MONICA	
FANIER BASILE	
FLAQUIERE MARYLINE	
GAREYTE FABRICE	
GATINEL GERARD	
GAUTHIER JEAN	
GAUTHIER THIERRY	
JALES BRIGITTE	

Envoyé en préfecture le 06/08/2020
Reçu en préfecture le 06/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202053AN-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

LAGOUBIE FABIENNE	
LAMONZIE OLIVIER	
NAJEM CHRISTOPHE	
NEGREVERGNE JULIE	
PARRE SERGE	
PEYRAT JEROME	
PINTA-TOURET MARC	
PRADAT CLAUDINE	
ROBLES CHRISTIAN	
ROUQUIE ETIENNE	
SALINIE PATRICK	
SECRESTAT BENOIT	
STIEVENARD GUY	
TRAVERSE FREDERIC	
VALETTE MARIE-PIERRE	

PERUSIN JM

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : . le conseil Communautaire.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AUTRE - COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CCSPN - BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20002721700039

POSTE COMPTABLE :

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : CDC - ZAE (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11
B2 - Balance générale du budget - Recettes 12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) 18
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A4 - Etat des provisions Sans Objet
A5 - Etalement des provisions Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 23
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 24
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3) Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3) Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4) Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4) Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	25

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

Code INSEE	COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD CDC - ZAE	CA 2019

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I
A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	18641
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :	1792
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
6974432	0	374.14	0

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	695.57	293
2	Produit des impositions directes/population	284.34	255
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	776.09	342
4	Dépenses d'équipement brut/population	158.95	78
5	Encours de dette/population	401.77	199
6	DGF/population	68.94	43
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	39.96 %	37.9
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	96.04 %	92.2 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	20.49 %	22.7 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	51.78 %	58.3 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.
(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	523 723,14	G	523 696,14
	Section d'investissement	B	523 696,14	H	205 044,95
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	173,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	205 044,95 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	1 252 637,23	= G+H+I+J	728 741,09
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	523 896,14	= G+I+K	523 696,14
	Section d'investissement	= B+D+F	728 741,09	= H+J+L	205 044,95
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 252 637,23	= G+H+I+J+K+L	728 741,09

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	541 970,00	318 678,19	0,00	0,00	223 291,81
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**541 970,00**	**318 678,19**	**0,00**	**0,00**	**223 291,81**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**541 970,00**	**318 678,19**	**0,00**	**0,00**	**223 291,81**
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*205 044,95*	*205 044,95*			*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***205 044,95***	***205 044,95***			***0,00***
TOTAL		**747 014,95**	**523 723,14**	**0,00**	**0,00**	**223 291,81**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) **173,00**				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	94 400,50	0,00	0,00	0,00	94 400,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**94 400,50**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**94 400,50**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**94 400,50**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**94 400,50**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*652 787,45*	523 696,14			129 091,31
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***652 787,45***	***523 696,14***			***129 091,31***
TOTAL		**747 187,95**	**523 696,14**	**0,00**	**0,00**	**223 491,81**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) **0,00**				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*652 787,45*	*523 696,14*		*129 091,31*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***652 787,45***	***523 696,14***		***129 091,31***
TOTAL		**652 787,45**	**523 696,14**	**0,00**	**129 091,31**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) **205 044,95**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	652 787,45		0,00	
Total des recettes financières		**652 787,45**	**0,00**	**0,00**	**652 787,45**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**652 787,45**	**0,00**	**0,00**	**652 787,45**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (1)*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*205 044,95*	*205 044,95*		*0,00*

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	au 31/12	Crédits annulés
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***205 044,95***	***205 044,95***		***0,00***
TOTAL		**857 832,40**	**205 044,95**	**0,00**	**652 787,45**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) **0,00**			

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	318 678,19		318 678,19
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*205 044,95*	205 044,95
	Dépenses de fonctionnement – Total	**318 678,19**	***205 044,95***	**523 723,14**
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			**173,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations (5)*		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*523 696,14*	523 696,14
	Dépenses d'investissement –Total	**0,00**	***523 696,14***	**523 696,14**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			**205 044,95**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*523 696,14*	*523 696,14*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes de fonctionnement – Total	**0,00**	***523 696,14***	**523 696,14**
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			**0,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations*		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	*0,00*
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	*0,00*
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	*0,00*
3...	Stocks	0,00	205 044,95	205 044,95
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	**205 044,95**	**205 044,95**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général**	**541 970,00**	**318 678,19**	**0,00**	**0,00**	**223 291,81**
6045	Achats études, prestat° services (terrai	50 660,00	32 887,73	0,00	0,00	17 772,27
605	Achats matériel, équipements et travaux	491 280,00	285 763,46	0,00	0,00	205 516,54
63512	Taxes foncières	30,00	27,00	0,00	0,00	3,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
656	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		**541 970,00**	**318 678,19**	**0,00**	**0,00**	**223 291,81**
66	**Charges financières (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
68	**Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (e)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		**541 970,00**	**318 678,19**	**0,00**	**0,00**	**223 291,81**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)***	***205 044,95***	***205 044,95***			***0,00***
7133	*Variat° en-cours de production biens*	*205 044,95*	*205 044,95*			*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***205 044,95***	***205 044,95***			***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (7)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***205 044,95***	***205 044,95***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**747 014,95**	**523 723,14**	**0,00**	**0,00**	**223 291,81**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**173,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*
(5) Dont 675 et 676.
(6)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	94 400,50	0,00	0,00	0,00	94 400,50
74718	Autres participations Etat	68 947,50	0,00	0,00	0,00	68 947,50
7473	Participat° Départements	25 453,00	0,00	0,00	0,00	25 453,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		94 400,50	0,00	0,00	0,00	94 400,50
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		94 400,50	0,00	0,00	0,00	94 400,50
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)*	*652 787,45*	*523 696,14*			*129 091,31*
7133	*Variat° en-cours de production biens*	*652 787,45*	*523 696,14*			*129 091,31*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*652 787,45*	*523 696,14*			*129 091,31*
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		747 187,95	523 696,14	0,00	0,00	223 491,81
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*652 787,45*	*523 696,14*		*129 091,31*
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Charges transférées (6)	*652 787,45*	*523 696,14*		*129 091,31*
3351	*Terrains*	*77 679,25*	*77 679,25*		*0,00*
3355	*Travaux*	*574 905,20*	*446 016,89*		*128 888,31*
33581	*Frais accessoires*	*203,00*	*0,00*		*203,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*652 787,45*	*523 696,14*		*129 091,31*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	652 787,45	523 696,14	0,00	129 091,31
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	205 044,95			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042.*
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041.*

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	652 787,45		0,00	
	Total des recettes financières	652 787,45	0,00	0,00	652 787,45
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	652 787,45	0,00	0,00	652 787,45
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)*	*205 044,95*	*205 044,95*		*0,00*
3351	*Terrains*	*77 679,25*	*77 679,25*		*0,00*
3355	*Travaux*	*127 365,70*	*127 365,70*		*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*205 044,95*	*205 044,95*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*205 044,95*	*205 044,95*		*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	857 832,40	205 044,95	0,00	652 787,45
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042.*

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041.*

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											523 696
Solde d'exécution reporté de N-1	0											205 045
Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	728 741	728 741
Total recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	205 045	205 045
Solde d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-523 696	-523 696
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FONCTIONNEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	523 896	523 896
Total recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	523 696	523 696
Solde de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-200	-200
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	728 741	728 741
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*523 696*	*523 696*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*523 696*	*523 696*
3351	*Terrains*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*77 679*	*77 679*
3355	*Travaux*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*446 017*	*446 017*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	205 045	205 045
RECETTES													
Total recettes d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	205 045	205 045

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CDC - ZAE - CA - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*205 045*	*205 045*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*205 045*	*205 045*
3351	*Terrains*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*77 679*	*77 679*
3355	*Travaux*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*127 366*	*127 366*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	523 896	523 896
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	318 678	318 678
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	318 678	318 678
6045	Achats études, prestat° services (terrai	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 868	32 868
605	Achats matériel, équipements et travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	285 763	285 763
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27	27

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CDC - ZAE - CA - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*205 045*	*205 045*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*205 045*	*205 045*
7133	*Variat° en-cours de production biens*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*205 045*	*205 045*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	173	173

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	523 696	523 696
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*523 696*	*523 696*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*523 696*	*523 696*

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CDC - ZAE - CA - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
7133	*Variat° en-cours de production biens*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*523 696*	*523 696*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
002 Excédent de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	I **0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**205 044,95**	**205 044,95**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**652 787,45** III	**0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**652 787,45**	**0,00**
15...	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*		
27...	*Autres immobilisations financières*		
28...	*Amortissement des immobilisations*		
29...	*Prov. pour dépréciat° immobilisations*		
39...	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours*		
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49...	*Prov. dépréc. comptes de tiers*		
59...	*Prov. dépréc. comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	652 787,45	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**205 044,95**
Ressources propres disponibles	IV	**0,00**
Solde	V = IV – II (3)	**-205 044,95**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 35
Nombre de suffrages exprimés : 33
VOTES : 37
Pour : 33
Contre : -
Abstentions : 3

Date de convocation : 17 juillet 2020.

Présenté par (1). Le Président Jean-Jacques de Peretti
A, le Sarlat la Canéda le 24 juillet 2020.

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session.
A, le Sarlat la Canéda le 24 juillet 2020

Les membres de l'assemblée délibérante (2),
le Conseil Communautaire

ALDRIN PATRICK	
ANDRE MICHEL	
ASTIE JEAN-LUC	
BOUYSSOU ELISE	
CABANEL MARLIES	
CASTAGNAU CELIA	
CHAUMEL JEAN-MARIE	
COQ FRANCOIS	
DA COSTA CARLOS	
DE PERETTI JEAN-JACQUES	
DELATTAIGNANT MARIE-PIERRE	
DELBARRY SYLVIE	
DELIBIE DIDIER	
DUBOST MONICA	
FANIER BASILE	
FLAQUIERE MARYLINE	
GAREYTE FABRICE	
GATINEL GERARD	
GAUTHIER JEAN	
GAUTHIER THIERRY	
JALES BRIGITTE	

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202055A-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

LAGOUBIE FABIENNE	
LAMONZIE OLIVIER	
NAJEM CHRISTOPHE	
NEGREVERGNE JULIE	
PARRE SERGE	
PEYRAT JEROME	
PINTA-TOURET MARC	
PRADAT CLAUDINE	
ROBLES CHRISTIAN	
ROUQUIE ETIENNE	
SALINIE PATRICK	
SECRESTAT BENOIT	
STIEVENARD GUY	
TRAVERSE FREDERIC	
VALETTE MARIE-PIERRE	

PERUSIN JM

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : ,

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CCSPN - BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20002721700054

POSTE COMPTABLE :

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11
B2 - Balance générale du budget - Recettes 12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 22
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A4 - Etat des provisions Sans Objet
A5 - Etalement des provisions Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 23
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 24
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3) Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3) Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4) Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4) Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	25

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

Code INSEE	COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES	CA 2019

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	18641
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :	1792
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
6974432	0	374.14	0

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	695.57	293
2	Produit des impositions directes/population	284.34	255
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	776.09	342
4	Dépenses d'équipement brut/population	158.95	78
5	Encours de dette/population	401.77	199
6	DGF/population	68.94	43
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	39.96 %	37.9
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	96.04 %	92.2 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	20.49 %	22.7 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	51.78 %	58.3 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.
(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

			DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	1 436 303,63	H	727 888,33
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	188 558,28 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	1 624 861,91	= G+H+I+J	727 888,33
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 013 000,00	L	1 677 061,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 013 000,00	= K+L	1 677 061,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	0,00	= G+I+K	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F	2 637 861,91	= H+J+L	2 404 949,33
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 637 861,91	= G+H+I+J+K+L	2 404 949,33

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 1 013 000,00	L 1 677 061,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 677 061,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 013 000,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 000,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 000,00**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) **0,00**				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 000,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	0,00			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 000,00**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) **0,00**				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 454 309,72	1 436 303,63	1 013 000,00	5 006,09
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**2 514 309,72**	**1 436 303,63**	**1 013 000,00**	**65 006,09**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**2 514 309,72**	**1 436 303,63**	**1 013 000,00**	**65 006,09**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL		**2 514 309,72**	**1 436 303,63**	**1 013 000,00**	**65 006,09**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) **188 558,28**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 814 750,00	137 888,33	1 677 061,00	-199,33
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	595 000,00	590 000,00	0,00	5 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**2 409 750,00**	**727 888,33**	**1 677 061,00**	**4 800,67**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	293 118,00	0,00	0,00	293 118,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**293 118,00**	**0,00**	**0,00**	**293 118,00**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**2 702 868,00**	**727 888,33**	**1 677 061,00**	**297 918,67**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (1)*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL		**2 702 868,00**	**727 888,33**	**1 677 061,00**	**297 918,67**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) **0,00**			

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			**0,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations (5)*		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 436 303,63	*0,00*	1 436 303,63
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**1 436 303,63**	***0,00***	**1 436 303,63**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			**188 558,28**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes de fonctionnement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			**0,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	137 888,33	0,00	137 888,33
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	590 000,00	0,00	590 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations*		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	*0,00*
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	*0,00*
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	*0,00*
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**727 888,33**	**0,00**	**727 888,33**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (7)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*
(5) Dont 675 et 676.
(6)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
74758	Participat° Autres groupements	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
2184	Mobilier	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	2 454 309,72	1 436 303,63	1 013 000,00	5 006,09
2313	Constructions	2 454 309,72	1 436 303,63	1 013 000,00	5 006,09
	Total des dépenses d'équipement	2 514 309,72	1 436 303,63	1 013 000,00	65 006,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 514 309,72	1 436 303,63	1 013 000,00	65 006,09
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Charges transférées (6)	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 514 309,72	1 436 303,63	1 013 000,00	65 006,09
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	188 558,28			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042.*
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041.*

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 814 750,00	137 888,33	1 677 061,00	-199,33
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	800 000,00	0,00	800 000,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	289 750,00	101 700,00	188 250,00	-200,00
1313	Subv. transf. Départements	225 000,00	0,00	225 000,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	36 188,33	0,00	-36 188,33
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	500 000,00	0,00	463 811,00	36 189,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	595 000,00	590 000,00	0,00	5 000,00
1641	Emprunts en euros	595 000,00	590 000,00	0,00	5 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 409 750,00	727 888,33	1 677 061,00	4 800,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	293 118,00	0,00	0,00	293 118,00
10222	FCTVA	293 118,00	0,00	0,00	293 118,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	293 118,00	0,00	0,00	293 118,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 702 868,00	727 888,33	1 677 061,00	297 918,67
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	2 702 868,00	727 888,33	1 677 061,00	297 918,67
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042.*

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041.*

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					590 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					590 000,00									
100825_5300606 (CDC_2019_10082	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/09/2019	27/10/2019	01/10/2020	590 000,00	F	FIXE	0,550	0,522		T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES - CA - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					590 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		590 000,00					0,00	0,00	0,00	159,39
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		590 000,00					0,00	0,00	0,00	159,39
100825_5300606 (CDC_2019_10082	N	0,00	A-1	590 000,00	25,50	F	FIXE	0,550	0,00	0,00	0,00	159,39
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		590 000,00					0,00	0,00	0,00	159,39

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	590 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	I **0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**1 013 000,00**	**188 558,28**	**1 201 558,28**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**293 118,00**	III **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**293 118,00**	**0,00**
10222	FCTVA	293 118,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**0,00**	**0,00**
15...	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*		
27...	*Autres immobilisations financières*		
28...	*Amortissement des immobilisations*		
29...	*Prov. pour dépréciat° immobilisations*		
39...	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours*		
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49...	*Prov. dépréc. comptes de tiers*		
59...	*Prov. dépréc. comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**0,00**	**1 677 061,00**	**0,00**	**0,00**	**1 677 061,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**1 201 558,28**
Ressources propres disponibles	IV	**1 677 061,00**
Solde	V = IV – II (3)	**475 502,72**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 35
Nombre de suffrages exprimés : 33
VOTES : 37
Pour : 33
Contre : -
Abstentions : 3

Date de convocation : 17 juillet 2020.

Présenté par (1) : le Président Jean-Jacques de Peretti
A, le Saulat la Canéda le 24 juillet 2020.

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session :
A, le Saulat la Canéda le 24 juillet 2020
Les membres de l'assemblée délibérante (2),
le Conseil Communautaire.

ALDRIN PATRICK	
ANDRE MICHEL	
ASTIE JEAN-LUC	
BOUYSSOU ELISE	
CABANEL MARLIES	
CASTAGNAU CELIA	
CHAUMEL JEAN-MARIE	
COQ FRANCOIS	
DA COSTA CARLOS	
DE PERETTI JEAN-JACQUES	
DELATTAIGNANT MARIE-PIERRE	
DELBARRY SYLVIE	
DELIBIE DIDIER	
DUBOST MONICA	
FANIER BASILE	
FLAQUIERE MARYLINE	
GAREYTE FABRICE	
GATINEL GERARD	
GAUTHIER JEAN	
GAUTHIER THIERRY	
JALES BRIGITTE	

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 024-200027217-20200724-202057A-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

LAGOUBIE FABIENNE	
LAMONZIE OLIVIER	
NAJEM CHRISTOPHE	
NEGREVERGNE JULIE	
PARRE SERGE	
PEYRAT JEROME	
PINTA-TOURET MARC	
PRADAT CLAUDINE	
ROBLES CHRISTIAN	
ROUQUIE ETIENNE	
SALINIE PATRICK	
SECRESTAT BENOIT	
STIEVENARD GUY	
TRAVERSE FREDERIC	
VALETTE MARIE-PIERRE	

PERUSIN J-M

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : .

CCSPN | Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir **2019**

Rapport annuel

Prix et qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif







Sarlat Périgord Noir
PN COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

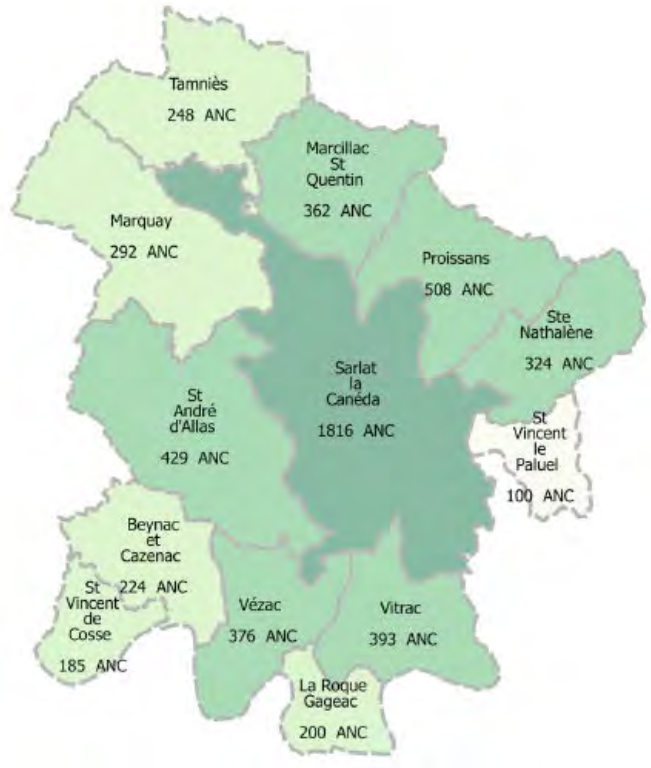
I. ACTIVITES DU SPANC

1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU SERVICE

Le service du SPANC a été créé en sarladais en 2005. Le territoire s'est agrandi en 2011 avec la fusion de la Communauté de communes du Sarladais avec celle du Périgord Noir. Un des techniciens est parti en juillet 2014 et n'a pas été remplacé. Le service est actuellement exploité en **régie** par **2 agents** qui travaillent sur le petit et le grand cycle de l'eau.

Missions globales des 2 agents :

- ✓ Missions de contrôles des filières d'assainissement non collectif sur le territoire de la CCSPN - **5500 installations** ;
- ✓ Suivi du délégataire (Véolia) et des travaux sur les réseaux humides (eau potable, assainissement, eau pluviale) de la ville de Sarlat ;
- ✓ Mission GEMAPI (suivi des bassins versant de l'Enéa et de la Cuze).



2. LES MISSIONS DU SPANC

Missions obligatoires : Contrôles des installations prévus par l'art. L 2224-8 du CGCT.

- ✓ ***Le contrôle de conception*** des projets d'assainissement neufs ou à réhabiliter. Ce contrôle consiste à réaliser une étude de sol sur le terrain, à rédiger un avis sur la filière la plus adaptée au projet, et à cartographier la donnée. Cet avis est à joindre lors du dépôt du permis de construire (R 431-16

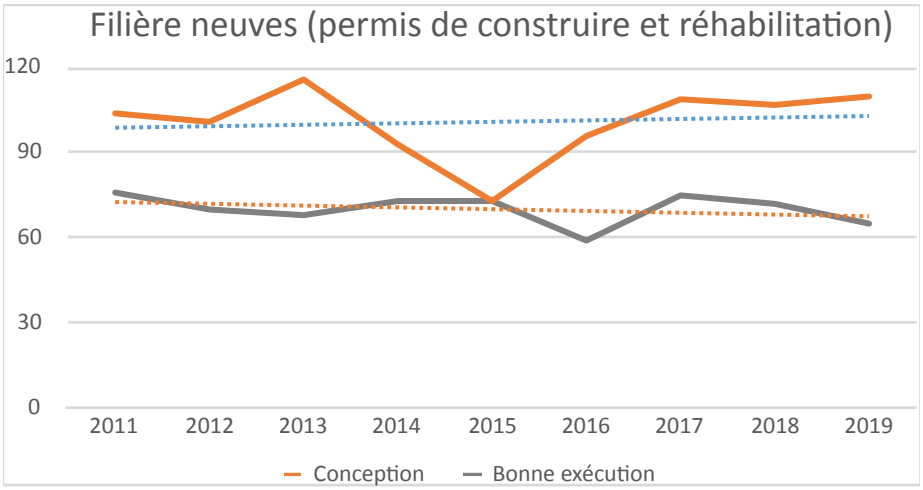
du code de l'urbanisme) et un travail de collaboration est mené avec le service instructeur. Au-delà d'une charge hydraulique équivalente ou supérieure à 20 pièces principales, le recours par le demandeur à un bureau d'études est obligatoire.

- ✓ ***Le contrôle de bonne exécution*** des travaux. Ce contrôle a pour objectif de vérifier que les prescriptions du service et les règles de l'art en vigueur relatives à la mise en œuvre de la filière (norme P 16-603 dit DTU 64.1) ont été respectées. Un avis sur la bonne exécution du chantier est alors rédigé et cartographié.
- ✓ ***Le contrôle de bon fonctionnement***. Suite à un premier diagnostic, ce contrôle consiste à recontrôler régulièrement les filières. Compte tenu de l'effectif du service et des missions qui lui sont confiées, le nombre de contrôles réalisés est variable annuellement.
- ✓ ***Le diagnostic préalable à la vente***. Depuis le 1er janvier 2011, le diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif daté de moins de 3 ans doit être joint, au moment de la signature de l'acte de vente, aux autres diagnostics techniques (L 1331-11-1 du CSP et L 271-4 du CCH). Le service du SPANC est le seul organisme habilité à fournir ce document.

Autres missions :

- ✓ *Le conseil et l'assistance des usagers* sur les aspects techniques et réglementaires.
- ✓ *L'avis préalable au certificat d'urbanisme* sur demande des maires.

3. LE CONTROLE DES INSTALLATIONS NEUVES



Le nombre de projets à traiter est globalement linéaire. Sur le terrain, nous constatons que les entrepreneurs respectent les procédures fixées (demande de l'avis émis par le service avant la réalisation d'un devis, appel du service pour prévenir de la date des travaux en amont de la réalisation du chantier).

242 contrôles sur des installations neuves réalisés en **2019**



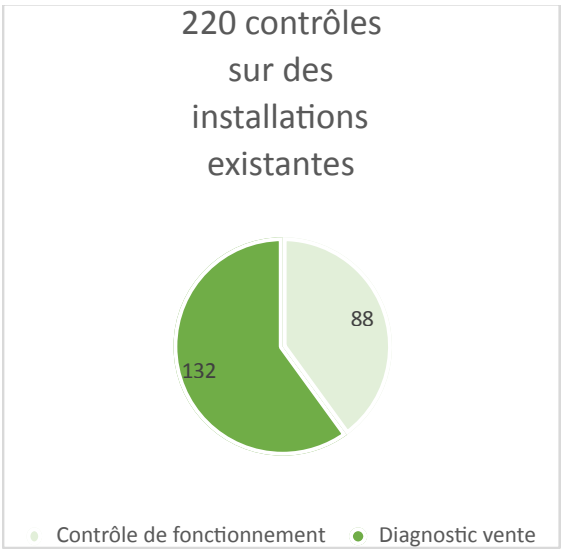


4. LE CONTROLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

L'ensemble des filières existantes a déjà été diagnostiqué une première fois. Des zones blanches existent très ponctuellement sur le SIG notamment du fait que l'ancienne Communauté de communes du Périgord Noir ne possédait pas d'outil pour cartographier ses contrôles. Ces quelques zones blanches sont recontrôlées prioritairement (contrôle de bon fonctionnement).

220 contrôles sur des installations existantes réalisés en **2019**

La salubrité publique engage la responsabilité du maire au titre de ses pouvoirs de police (art L 2212-2 du CGCT).



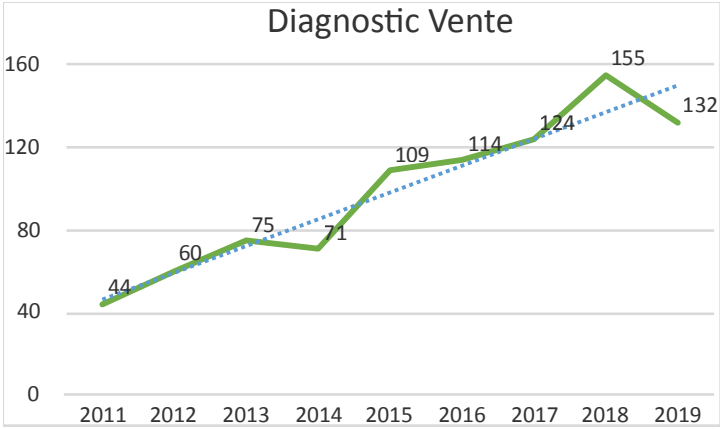




Lorsque qu'un rejet d'effluent septique est constaté par le technicien, le compte rendu du contrôle précise que le propriétaire doit faire procéder à des travaux sous 4 ans (L 1331-1-1 CSP) ou 1 an en cas de vente (L 271-4 CCH). En cas de non-respect de ces délais, les procédures prévues par les textes sont peu incitatives ou inapplicables (doublement de la redevance prévu à l'article L 1331-8 CSP ou réalisation des travaux d'office prévue à l'article L 1331-6 du CSP).

Pour ces filières, une double signature (maire et vice-président en charge) est appliquée sur le document produit. Elles sont généralement réhabilitées suite à une vente.

En amont des travaux, et conformément à l'article 5 du 27 avril 2012, toute modification ou projet de nouvelle filière est encadré par le service (contrôle de conception et de bonne exécution).



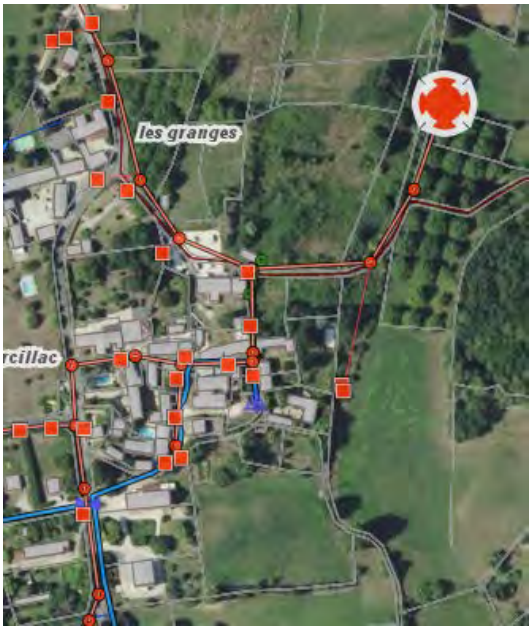
En 2019, 27 % des diagnostics ventes concernent des résidences secondaires ou locatives (24 % en 2018).

5. LES FAITS MARQUANTS

5.1 : Le SIG

Changement de Système d'Information Géographique (SIG) pour la cartographie et le suivi des missions menées sur l'assainissement collectif, non collectif, ainsi que la rivière. Cette opération a nécessité l'importation de l'ensemble des données du SIG Géoconcept (utilisé depuis 2006) sur le SIG Périgéo (5300 dossiers cartographiées).





Proissans - Champ de Virol *Bourg de Marcillac*

Formation ATD pour l'utilisation de l'outil : 3 juillet et 18 décembre 2019.

Le technicien rivière travaille également en étroite collaboration avec le service cartographique de l'ATD 24 sur le développement du module métier GEMAPI.

Les possibilités du logiciel et la réactivité de l'équipe de la cellule cartographique de l'ATD donnent entière satisfaction.

5.2 : <u>La formation des artisans</u>

Un des agents participe depuis 2017 à un groupe de travail départemental dans le but de mettre en place une *Charte Qualité relative à la bonne mise en œuvre des filières*. Ce travail a abouti à l'élaboration d'une journée de formation dispensée le 13 février 2019 à la Maison de l'emploi. Une trentaine d'entreprises du territoire y ont participé.





Cet agent participe également depuis 2014 au suivi de la *Charte Qualité relative à la bonne réalisation des études de conception de filières*, destinée au bureau d'études.

5.3: Pendant l'année

- Participation au groupe de travail « Initiative et Cohésion d'équipes » ;
- Juin 2019 - Formation CNFPT à Montpellier : « Pilotage, contrôle et renouvellement d'une DSP » - 2 jours.

II LE BUDGET ANNEXE DU SPANC

1. LES TARIFS DU SPANC

L'article L.2224-11 du CGCT précise que les services publics d'eau et d'assainissement sont financièrement gérés comme des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC). Ceci implique que les liens existant entre un tel service et ses usagers sont des liens de droit privé et que leurs budgets doivent être équilibrés en recettes et en dépenses (L.2224-1 du CGCT). Par conséquent tout service public d'assainissement, quel que soit son mode d'exploitation, donne lieu à la perception de redevances d'assainissement (L 2224-8, L 2224-11, R 2224-19-8 du CGCT).

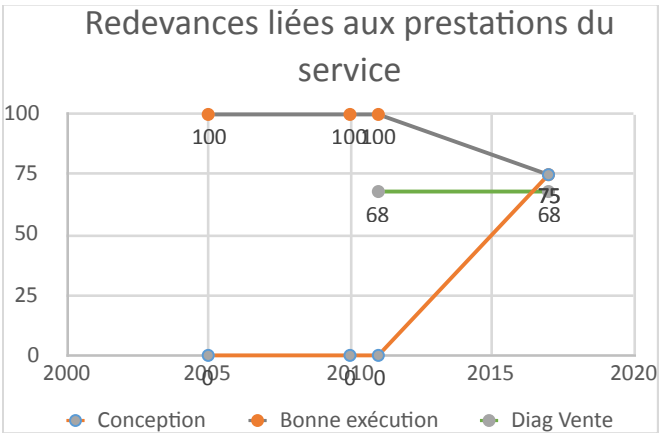
Les contrôles réalisés par le SPANC constituent des prestations qui permettent aux usagers d'être en conformité avec les dispositions législatives et règlementaires applicables en matière d'assainissement non collectif.

Par délibération en date du 17 octobre 2016, les tarifs applicables ont évolué au 1er janvier 2017 compte tenu :

- ✓ de l'absence jusqu'à cette date de facturation sur la prestation de conception qui est une réelle mission d'expertise,
- ✓ de la disparition progressive et programmée des aides de l'Agence de l'eau qui étaient initialement déduites du prix du contrôle global facturé après la réception de chantier,
- ✓ de la nécessité de mettre en cohérence nos tarifs avec ceux pratiqués par les EPCI voisins.

Redevance appliquée au 1er janvier 2017

Redevance sur installation neuve ou à réhabiliter	
Redevance pour le contrôle de conception : Selon le nombre de pièces principales du projet	
de 1 à 10 pièces principales	75 €
de 10 à 20 pièces principales	150 €
Redevance pour le contrôle de bonne exécution : Selon le nombre de pièces principales du chantier	
de 1 à 10 pièces principales	75 €
de 10 à 20 pièces principales	150 €
Redevance sur installation existante	
contrôle périodique de bon fonctionnement	Le tarif pour l'usager reste inchangé et est fixé à 17 € par an.
contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente	Le tarif pour l'usager reste inchangé et est fixé à 68 €



2 .BILAN FINANCIER EN EXPLOITATION

Conformément à l'article L 1412-1 du CGCT et par délibération en date du 1er octobre 2018, l'ouverture d'un compte au Trésor pour le budget annexe du SPANC est effectif depuis le 1er janvier 2019.

L'année 2019 sera la dernière année de subventionnement des SPANC par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à travers la « prime de résultat ».

Dépenses d'Exploitation	Sous total	TOTAL
Charges de personnel	79 998,00	
Charge générale - Facturation recouvrement redevance (sogédo, véolia)	6 866,00	
Régularisation des amortissements	18 203,00	
Régularisation - Double encaissement Sogédo 2011	16 573,00	
		121 640
Recettes d'Exploitation		
Régie	12 928,00	
Régie - Titre nominatif	4 054,00	
Redevables Véolia	48 335,00	
Redevables Sogédo	22 093,00	
Redevables Saint Vincent de Cosse	0	
Prime de résultat - AEAG	20 725,00	
		108 135
	Différentiel	-13 505
	Résultat net 2019	**157 265**

III LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019

1. ETUDE SATESE SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

2016

- *BC du 6 juin 2016*. Présentation du RPQS Spanc 2015 et du futur transfert de la compétence eau et assainissement lié à l'article 64 de la loi Notre du 7 août 2015. La compétence devient pleine et entière (AC, ANC, eau pluviale) au **1er janvier 2018**.
- *Délibération du 12 décembre 2016* : Modification des statuts. Le Spanc passe de compétence optionnelle à facultative. **Echéance repoussée au 1er janvier 2020.**

2017

- *Délibération du 20 février 2017* : Création d'une commission d'élus (GT) en charge des mouvements de compétences Eau/Assainissement/GEMAPI.
- *21 mars, 27 mars et 10 avril 2017* : Réunion du GT et déplacement au Satese.
- *24 Mai 2017* : Transmission aux élus, à la direction et aux mairies d'un pré-diagnostic interne des services. Intervenant Hélène Delroc.
- *Délibération du 23 juin 2017* : Convention d'AMO passée avec le SATESE pour une étude en 3 phases sur l'accompagnement du transfert de la compétence assainissement.

PHASE 1 : Etat des lieux technique, juridique et financier des services

PHASE 2 : Moyens techniques et humains. Harmonisation tarifaire. Priorisation des travaux

PHASE 3 : Organisation du service

Coût : 16 000 € HT / Financement AEAG 70 %

- *BC du 20 octobre 2017* : Réunion de lancement. Intervenant Satese.

2018

- *BC du 28 mai 2018* : Présentation de la phase 1. Intervenant Satese.
- *7 juin 2018* : Transmission du rapport de la phase 1 aux élus, à la direction et aux mairies.

10 stations sur le territoire communautaire - 106 km de réseaux - 5442 branchements.

Type de station	Commune	Date d'installation - Capacité - Nbres d'abonnés
Filtres Plantés de Roseaux	Marcillac Saint Quentin	2018 - 120 EH - 29 abonnés
	Tamnies	2014 - 180 EH - 18 abonnés
	Sainte Nathalène	2012 - 1150 EH - 28 abonnés
	La Roque Gageac / Vézac	2009 -1300 EH - 155 ab + 12 sur Vézac
	Saint Vincent de Cosse	2008 - 580 EH - 87 abonnés
Filtres à Sables	Marquay	1995 - 350 EH - 29 abonnés
	Vitrac (Montfort)	1999 - 300 EH - 54 abonnés
Boues activées	Vitrac (Bourg)	1992 - 880 EH - 110 abonnés
	Beynac et Cazenac	1996 - 1140 EH - 174 abonnés
	Sarlat La Canéda	1975-2011 – 21 600 EH - 4746 abonnés

En proportion, 87 % des branchements sur le collectif se trouvent sur Sarlat.

Loi n°2018-702 du 3 août 2018 : Possibilité de mettre en place une minorité de blocage si la collectivité possède un Spanc en compétence facultative.

Conformément à l'article 1 de la loi du 3 août 2018, les communes membres peuvent s'opposer au transfert obligatoire d'une part de la compétence « eau » et d'autre part de la compétence « assainissement » si une minorité de blocage est acquise. Le transfert est alors repoussé au **1er janvier 2026**.

12 juillet 2018 : Accord sur la participation financière de l'Agence de l'eau.

BC du 17 septembre 2018 : Note aux élus pour un positionnement sur la poursuite de l'étude. Avis favorable. Décision du bureau : Respecter le calendrier initial de l'étude.

- *12 décembre 2018* : Réunion GT préalable à la production de la phase 2.

2019

- *BC du 25 février 2019* : Présentation de la phase 2. Intervenant Satese. Décision du bureau : Compte tenu du transfert important en cours sur la compétence « enfance et jeunesse », repousser le transfert.
- *BC du 13 mai 2019* : Rappel du Président : Les communes qui le souhaitent doivent prendre des délibérations contre le transfert des compétences eau et assainissement avant le 1er juillet 2019.
- 17 mai 2019 : Transmission des modèles de délibérations relative à l'opposition au transfert des compétences AEP et AC à toutes les communes.
- 23 mai 2019 : Transmission aux élus et GT du rapport des Phases 1,2 et 3
- *Novembre 2019* : Reversement de la subvention de l'agence de l'eau pour la réalisation de l'étude (11 200 € sur 16 000 € HT engagé)

IV LE SUIVI DES RESEAUX HUMIDES DE LA VILLE DE SARLAT

1. DANS L'ANNEE 2019

- Contrôle de gestion sur le délégataire exploitant des réseaux de la ville de Sarlat. Réunion trimestrielle.
- Suivi des études et des travaux relatifs au renouvellement des réseaux engagés par la ville de Sarlat.

Eau pluviale

Etude préliminaire présentée par Socama pour intervenir sur le réseau EP/Cuze entre le parking Brossolette et le Pontet.

Eau potable

Suivi des travaux de renouvellement : rue Jean Moulin, chemin de Desmouret, rue Sylvia Montfort, HLM de Grogeac (rue Jean Mermoz), rue Vincent Van Gogh, rue Antoine de Saint Exupéry, rue de la Brande, route de Vitrac, rue Adrien Thomas.

TVX	Montant tvx	canalisation	linéaire (ml)
520 - rue Jean Moulin	43 600 HT	PEHD 63	285
520 - chemin de Desmouret	125 600 HT	PVC 90	830
520 - rue Sylvia Montfort	98 400 HT	PVC 63 - 90	600
520 - HLM Grogeac (rue jean Mermoz)	139 400 HT	PVC 63 - 90 - 125	570
520 - Rte de Vitrac	61 800 HT	PVC 63	800
520 - Secteur de la La Brande (rue Antoine de Saint Exupery - rue de la Brande - rue Vincent Van Gogh)	255 600 HT	PVC 90 - 63	1900
520 - Renouvellement du réseau rue Adrien Thomas - **MO SIAEP PN** (suite des tvx réalisés en 2016 Av de la Canéda)	110 000 HT	PVC 225	400



Assainissement collectif

Suivi des obligations réglementaires menées sur le réseau et la station de Sarlat :

- Bilan de fonctionnement STEP du Satese
- Renseignement de la plateforme SISPEA - Donnée 2018
- Marché pour la réalisation d'une campagne de recherche des micropolluants potentiellement présents en entrée et sortie de STEP - Dossier de financement AEAG
- Présentation de l'AVP par Socama pour le renouvellement des réseaux AEP, EU, EP rue Jean Baptiste Delpeyrat, rue Lasserre, rue Pierre et Marie Curie
- Développement d'un partenariat entre le SATESE (ATD24) et la ville de Sarlat : AMO pour la réalisation du RPQS 2019 et la saisie des données sur la plateforme SISPEA (780 € TTC/an)

2. PERSPECTIVES 2020

Travaux

→ Traitement du problème d'H_2S - Poste de relevage de La Canéda

→ Renouvellement des réseaux AEP, EU, EP : impasse Elias Cairel, Impasse Aimeric de Sarlat, Impasse Giraut de Salignac, rue Jean Baptiste Delpeyrat, rue Lasserre, rue Pierre et Marie Curie

→ Gestion douce des EP parking de Desmouret

→ Déplacement des réseaux AEP en vue du futur aménagement du rond-point de Prends toi garde

Etudes

→ Développement d'un partenariat entre le SATESE (ATD24) et la ville de Sarlat / Suivi des conventions :

- AMO pour l'animation et la mise en place d'un plan d'actions sur la présence et la gestion de graisses dans les réseaux d'assainissement (4200 € TTC)
- AMO pour le recrutement d'un maître d'œuvre sur 3 ans pour la conduite d'opération sur les réseaux d'assainissement, d'eau pluviale et d'eau potable. Marché de travaux et accord-cadre à bons de commande (6600 € TTC)
- AMO pour le recrutement d'un bureau d'études pour le contrôle du délégataire en fin de contrat et le renouvellement de la DSP en assainissement et en eau potable (9000 € TTC)
- AMO pour le recrutement d'un bureau d'études pour la conduite d'une étude diagnostic du système d'assainissement (réseau et station) et du réseau d'eau pluviale (12000 € TTC)

→ Suivi de la campagne de recherche de micropolluants dans les réseaux d'assainissement entrée et sortie de Station : BE IRH

→ Marché pour la réalisation d'un diagnostic amont du réseau visant à rechercher la présence et l'origine de micropolluants et proposer un plan d'action : BE SAFEGE

→ Poursuite des travaux de réflexion sur les transferts des compétences assainissement collectif et eau.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_56-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-56

STATUT DE L'ELU – MAJORATION DU CREDIT D'HEURES POUR L'EXERCICE D'UN MANDAT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un certain nombre de garanties sont accordées aux élus dans leur activité professionnelle.

Les garanties, qui visent à permettre à l'élu de pouvoir consacrer un minimum de temps au service de sa collectivité, prennent en pratique la forme d'autorisations d'absence et de crédits d'heures.

Le principe des autorisations d'absence :
Les autorisations d'absence concernent :

- Les séances plénières du Conseil Municipal,
- Les réunions de commissions instituées par délibération du conseil municipal,
- Les réunions des assemblées délibératives et des bureaux des organismes où l'élu représente la commune (syndicats, communautés, métropoles, SEM, sociétés publiques locales…)

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_56-DE

Les maires, les adjoints et les conseillers municipaux en bénéficient.

L'employeur (public ou privé) est obligé de laisser à l'élu le temps nécessaire pour se rendre à la réunion et y participer mais n'est pas tenu de payer ces périodes d'absence.

Le principe du crédit d'heures:
Ce crédit d'heure doit permettre à l'élu de « disposer du temps nécessaire à l'administration de la commune ou de l'organisme auprès duquel il la représente et à la préparation des réunions des instances où il siège ».
Indépendant des autorisations d'absence, le crédit d'heures est un droit pour tous les maires, tous les adjoints et tous les conseillers municipaux, quelle que soit la taille de la commune. Les conseillers municipaux délégués bénéficient des mêmes montants de crédits d'heures que les adjoints au maire.

L'employeur (public ou privé) est tenu d'accorder ce crédit d'heures aux élus qui en font la demande mais ce temps d'absence, d'ailleurs réduit proportionnellement en cas de travail à temps partiel, n'est pas rémunéré.

Ce crédit d'heures, forfaitaire, trimestriel et non reportable d'un trimestre sur l'autre est fonction de la taille de la commune. Pour la ville de Sarlat, il correspond à :

Taille de la commune	Maire	Adjoint et conseiller municipal délégué	Conseiller municipal
3 500 à 9 999 hab.	122h30	70h	10h30

Monsieur le Maire précise que les communes chefs-lieux d'arrondissement peuvent, par délibération, majorer ces crédits d'heures sans dépasser 30% par élu.

Monsieur le Maire propose, pour faciliter la conciliation du mandat avec l'exercice d'une activité professionnelle de faire application de ce dispositif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **DECIDE** de majorer les crédits d'heures accordés aux élus de 30% par élu ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_57-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-57

DESIGNATION DES COMMISSAIRES AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en application de l'article 1650 du Code Général des Impôts, il y a lieu de procéder au renouvellement des Commissaires devant siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.

A cet effet, il convient de proposer 32 à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de la Dordogne qui par arrêté, désignera 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants qui siègeront au sein de la Commission

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_57-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **PROPOSE** les désignations suivantes :

Marie-Pierre VALETTE
Marlies CABANEL
Jean-René BERTIN
Julie NEGREVERGNE
Christophe NAJEM
Patrick ALDRIN
Maryline FLAQUIERE
Fabienne LAGOUBIE
Carlos DA COSTA
Alexia KHIAL
Olivier THOMAS
Nadine PERUSIN
Romain CARRIERE
Claudine MULLER
Marc BIDOYET
François COQ
Géliane AUSSEL
Mélanie BASTOS
Maurice DELMAS
Christophe CANTEGREL
Guy STIEVENARD
Marc PINTA-TOURRET
Elise BOUYSSOU
Véronique LIVOIR
Marie-Pierre DELATTAIGNANT
Basile FANIER
Francis LASFARGUE
David ANGELELLI
Sandrine LAROCHE
Sophie MALLET
Pierre GRENOT
Carole DELBOS

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_57-DE

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_58-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstentions	3
Exprimés	26
Pour	26
Contre	0

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-58

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE - FONDATION POUR SARLAT ET LE PERIGORD NOIR

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de la Fondation pour Sarlat et le Périgord Noir.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_58-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **DESIGNE** comme représentants du Conseil Municipal :

M. le Maire
Mme Marie-Pierre VALETTE
M. Christophe NAJEM
M. Marc PINTA-TOURRET

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_59-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-59

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : CRÉATION DE POSTES AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la procédure permettant de procéder à la nomination du personnel communal par la voie de la promotion interne dans le cadre de la Commission Administrative Paritaire (C.A.P.).

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_59-DE

La promotion interne permet de changer de cadre d'emplois et éventuellement de catégorie. La collectivité complète un dossier individuel pour les agents de son choix, lequel est transmis à la C.A.P. pour avis. Une liste d'aptitude est alors établie, au niveau départemental, pour chaque grade.

Il appartient au Conseil Municipal de créer chaque emploi suivant l'avis de la C.A.P. qui se réunira le 18 septembre 2020 (catégorie C), le 15 octobre 2020 (catégorie A et B), et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la nomination des agents figurant sur une liste d'aptitude.

Monsieur le Maire propose, donc, de créer les postes concernés au titre de la promotion interne 2020 de la manière suivante :

- 1 attaché à temps complet avec effet au 1er novembre 2020
- 3 rédacteurs à temps complet avec effet au 1er novembre 2020
- 1 ingénieur à temps complet avec effet au 1er novembre 2020
- 1 technicien à temps complet avec effet au 1er novembre 2020
- 1 animateur à temps complet avec effet au 1er novembre 2020
- 1 chef de service police municipale à temps complet avec effet au 1er novembre 2020
- 7 agents de maîtrise à temps complet avec effet au 1er octobre 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **APPROUVE** la création des postes concernés au titre de la promotion interne 2020 :

  - 1 attaché à temps complet avec effet au 1er novembre 2020
  - 3 rédacteurs à temps complet avec effet au 1er novembre 2020
  - 1 ingénieur à temps complet avec effet au 1er novembre 2020
  - 1 technicien à temps complet avec effet au 1er novembre 2020
  - 1 animateur à temps complet avec effet au 1er novembre 2020
  - 1 chef de service police municipale à temps complet avec effet au 1er novembre 2020
  - 7 agents de maîtrise à temps complet avec effet 1er octobre 2020

- **AUTORISE** la modification correspondante du tableau des effectifs ;

- **DIT** que les postes ouverts, pour les agents ne figurant pas la liste d'aptitude, seront supprimés lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2020 ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_60-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-60

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES LIEE AUX AVANCEMENTS DE GRADE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les évolutions de carrière proposées aux commissions administratives paritaires départementales donnant lieu à avancement de grade.

L'avancement de grade permet d'accéder au grade immédiatement supérieur à l'intérieur du même cadre d'emplois.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_60-DE

La collectivité établit un tableau d'avancement annuel par lequel elle propose les agents de son choix à l'avancement puis la Commission Administrative Paritaire (C.A.P.) émet un avis. Il appartient ensuite à l'assemblée municipale de créer l'emploi puis à l'exécutif de la collectivité de procéder à la nomination sur le poste créé.

Les C.A.P. se réuniront selon un calendrier déterminé par le Centre de Gestion de la Dordogne permettant de procéder aux avancements sollicités après chaque réunion.

Monsieur le Maire propose de créer et supprimer les postes concernés consacrant les avancements de grade des agents, de la manière suivante :

Avancements de Grade sans examen professionnel :

Date	**Grade**	**Modification**
1er octobre 2020		
	Adjoint administratif	- 1
	Adjoint administratif principal 2ème classe	+ 1
1er octobre 2020		
	Adjoint administratif principal 2ème classe	- 1
	Adjoint administratif principal 1ère classe	+ 1
1er novembre 2020		
	Adjoint administratif principal 2ème classe	- 1
	Adjoint administratif principal 1ère classe	+ 1
1er octobre 2020		
	Adjoint technique à temps complet	- 5
	Adjoint technique principal 2ème classe à temps complet	+ 5
	Adjoint technique à temps non complet (26/35ème)	- 1
	Adjoint technique principal 2ème classe à temps complet (26/35ème)	+ 1
1er décembre 2020		
	Adjoint technique	- 1
	Adjoint technique principal 2ème classe	+ 1
1er octobre 2020		
	Adjoint technique principal 2ème classe	- 2
	Adjoint technique principal 1ère classe	+ 2
1er octobre 2020		
	Technicien	- 1
	Technicien principal 2ème classe	+ 1
1er novembre 2020		
	Adjoint d'animation principal 2ème classe	- 1
	Adjoint d'animation principal 1ère classe	+ 1

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_60-DE

1er novembre 2020

Animateur	- 1
Animateur principal 2ème classe	+ 1

1er octobre 2020

Gardien Brigadier	- 2
Brigadier-Chef Principal	+ 2

1er octobre 2020

Opérateur Qualifié des APS	- 1
Opérateur Principal des APS	+ 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **APPROUVE** la suppression et création des postes par avancement de grade ;

- **AUTORISE** la modification du tableau des effectifs comme précisé ci-dessus ;

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2020 ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_61-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	1
Représentés	28
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-61

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1er septembre 2020, pour tenir compte de mouvements de personnel et des nouveaux emplois du temps selon les besoins du service scolaire sur les différents établissements de la commune et de modification de temps de travail pour certains agents.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_61-DE

Les postes créés pourraient être pourvus par des agents contractuels recrutés à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application des articles 3-3 de la loi 84-53 du 26/01/1984.

Adaptation des emplois du temps des agents des services scolaire, périscolaire et restauration scolaire pour la rentrée :

Grades	Nbre	Suppression du poste	Nbre	Création du poste
Adjoint d'animation	1	11.35	1	8.27
Adjoint d'animation	1	14.08	1	15.36
Adjoint d'animation	1	17.12	1	7.28
Adjoint d'animation	1	17.18	1	17.45
Adjoint d'animation	1	9.54	1	26.41
Adjoint d'animation	1	14.40	1	14.41
Adjoint d'animation	3	7.01		
Adjoint d'animation			1	6.54
Adjoint d'animation			1	7.09
Adjoint d'animation			1	9.36
Adjoint d'animation	1	14.33	1	7.06
Adjoint d'animation	1	7.19	1	7.28
Adjoint d'animation	1	11.04	1	8.30
Adjoint d'animation	1	29.39	1	29.30
Adjoint d'animation	1	9.18	1	7.09
Adjoint d'animation	1	11.04	1	14.03
Adjoint d'animation	1	14.06	1	14.32
Adjoint d'animation	1	23.41	1	24.04
Adjoint d'animation	1	23.02	1	18.03
Adjoint d'animation	1	17.08	1	16.45
Adjoint d'animation	1	16.30	1	17.01
Adjoint d'animation	1	17.53	1	17.30
Adjoint d'animation	1	9.03	1	12.52
Adjoint d'animation	1	19.20	1	16.45
Adjoint d'animation	1	15.51	1	19.17
Adjoint d'animation	1	7.01	1	10.04
Adjoint d'animation	1	6.34	1	16.51
Adjoint d'animation	1	9.13	1	14.00
Adjoint d'animation	1	17.44	1	19.24
Adjoint d'animation	1	12.23	1	15.54
Adjoint d'animation	1	15.54	1	12.30
Adjoint d'animation	1	27.22	1	24.04
Adjoint d'animation	1	10.03	1	7.09
Adjoint d'animation	1	9.06	1	12.30
Adjoint d'animation	1	12.27	1	10.02
Adjoint d'animation	1	10.33	1	12.19
Adjoint d'animation	1	13.03	1	14.41
Adjoint d'animation	1	11.11	1	7.28
Adjoint technique	1	13.37	1	23.19
Adjoint technique	1	7.35	1	8.36
Adjoint technique	1	22.15	1	24.00
Adjoint technique			1	4.22
Adjoint technique	1	16	1	26.08

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_61-DE

Adjoint technique	1	29.06	1	28.40
Adjoint technique	1	18.54	1	22.22
TOTAL	**44**		**45**	

Pour le service des Sports, création d'un poste d'adjoint Technique à temps complet en remplacement du poste d'Adjoint d'Animation à temps complet et modification du temps de travail d'un adjoint technique à la cuisine communale, à effet du 1er octobre 2020 :

Grades	**Nbre**	**Suppression du poste**	**Nbre**	**Création du poste**
Adjoint d'animation	1	TC		
Adjoint technique			1	TC
Adjoint technique	1	28/35ème	1	TC
TOTAL	**2**		**2**	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **APPROUVE** les suppressions et créations des postes ;

- **AUTORISE** la modification du tableau des effectifs comme précisé ci-dessus ;

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2020 ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_62-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N° 2020-62 **BUDGET GENERAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les montants globaux de subvention ont été votés au budget 2020.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'attribuer effectivement les subventions aux associations comme suit :

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_62-DE

Subventions de fonctionnement – Article 6574	
DÉNOMINATION	Proposition 2020
Association de Soins Palliatifs - ASP Corrèze	150 €
Association Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	250 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie	100 €
Association Chênes Verts City	250 €
Amicale du Sablou	200 €
Association Les Acacias	200 €
Association Pirate	1 500 €
Amicale pour le don de sang bénévole du Sarladais	150 €
Comité de Défense de l'Hôpital	200 €
Association GEM la Liberté	500 €
A.D.E.P.A.P.E. 24	200 €
Comité de la Dordogne de la Ligue contre le Cancer	200 €
Association de Soutien et de Développement de l'Action Socioculturelle et Sportive	200 €
Association Française des Sclérosés en Plaques	100 €
Association Entr'Aide Mamans	400 €
Association Benellia	200 €
Service d'Accompagnement des Familles en Difficultés	200 €
Amicale Laïque de Sarlat	3 000 €
Amicale Laïque de La Canéda	250 €
Amicale Laïque de Temniac	250 €
Coopérative Scolaire de l'Ecole du Pignol	250 €
Coopérative Scolaire de l'Ecole Ferdinand Buisson	250 €
Coopérative Scolaire de l'Ecole Jules Ferry	250 €
Foyer Laïque des Chênes Verts	250 €
PARI	3 000 €
Coopérative scolaire Ferdinand Buisson	2 540 €
Coopérative scolaire Jules Ferry	1 380 €
Coopérative scolaire Temniac	2 860 €
Amicale Laïque de La Canéda	2 260 €
Coopérative scolaire Le Pignol	1 820 €
Foyer Laïque des Chênes Verts	1 660 €
Artémuse	100 €
De Vive Voix	200 €
Ensemble Vocal de Sarlat	300 €
Les Ménestrels Sarladais	200 €
Donna Cori	150 €
Musique en Sarladais	1 000 €
Piano Pluriel	400 €
Union Philharmonique	1 500 €
J'aime le Violon	400 €
Yapa'd Cocek	100 €
Atelier Arts Plastiques (AL)	500 €

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_62-DE

ZA-Gorodka	500 €
Festival des Jeux du Théâtre	11 000 €
Compagnie CAPIA	300 €
Les Amis du Brigadier	1 200 €
Maison des Arts et de la Scène	1 300 €
Label Polette	500 €
Les Amis du Cinéma	400 €
Animation et Promotion des Musées	600 €
Atelier Sarladais de Culture Occitane	500 €
Université du Temps Libre	800 €
Société d'Art et d'Histoire	200 €
Société Internationale Amis de la Boétie	200 €
Autrefois Les Motards	100 €
Espace Créa	200 €
Photo Club Sarladais	1 500 €
Radioamateurs (AL)	100 €
Association Africa Baraka	100 €
Association Moyenâgeux	100 €
Tennis Club Sarladais	1 800 €
Périgord Noir Athlétisme Sarlat	2 200 €
Sarlat Handball Périgord Noir	3 000 €
Union Sarlat Natation 24	4 000 €
Judo Jujitsu Sarladais	4 000 €
Périgord Noir Sarlat Basket	2 000 €
Volley Ball Sarladais	1 200 €
Association Sportive Portugaise de Sarlat	1 200 €
Badminton Club du Sarladais	500 €
Sarlat Olympic Club - Gym Sportive	400 €
Amicale Laïque - Escrime	1 000 €
Association des Tireurs Sarladais	700 €
Sarlat Tir Périgord Noir	700 €
Tennis de Table Sarladais	400 €
Amicale Laïque - Escalade	500 €
Samouraï Karaté Sarlat	600 €
Le Soleil Levant	500 €
Association La Salamandre	600 €
Association Sportive du Lycée Pré de Cordy	600 €
Loubéjac Sport et Loisirs	200 €
Acti Gym Sarlat	300 €
Cyclo Sarladais	200 €
Union Cycliste Sarladaise	300 €
Amicale Laïque - Avenir Cycliste	300 €
Club Subaquatique du Périgord Noir	250 €
Pétanque Sarladaise	400 €
Amicale Laïque - Expression Corporelle	400 €
Attitude	200 €
Sarlat Aïkido Club	100 €

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_62-DE

Sarlat Wa-Jutsu	150 €
Association La Mouchette	200 €
Sarlat K Danse	200 €
Association Gymnastique Volontaire Sarladaise	300 €
Club Mouche Sarladais	100 €
Fit 4 You 24	400 €
Sarlat Line Dance	200 €
Sarlat Boxing Club	200 €
	79 770 €

Subventions Exceptionnelles – Article 6745		
Association	Objet de la subvention	Montant
Judo Jujitsu Sarladais	Subvention exceptionnelle	2 000 €
Le Soleil Levant	Subvention Pass'Sport Club	20 €
Comité de Défense de l'Hôpital	Subvention exceptionnelle	500 €
Association Sportive des Portugais de Sarlat	Subvention exceptionnelle	500 €
Association Pirate	Subvention exceptionnelle	1 500 €
		4 520 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **APPROUVE** le versement des subventions dans les conditions exposées ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2020 ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_63-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	26
Contre	3

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-63

OGEC – ECOLE SAINTE CROIX – DOTATION DE FONTIONNEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°21 du 22 juin 2012 relative au financement de l'école Sainte Croix, établissement privé sous contrat, dans les conditions prévues par la loi.

Cette contribution financière constitue une dépense obligatoire pour les collectivités lieux de résidence des élèves et ne peut excéder le coût que représente un élève scolarisé dans les écoles publiques de la commune.

Elle doit s'inscrire dans un cadre conventionnel dans la mesure où elle prend la forme comptable d'une subvention dont le montant est supérieur à 23 000 €.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_63-DE

« Le montant de la contribution communale s'évalue à partir des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques inscrites dans les comptes de la commune et qui correspondent notamment à l'entretien des locaux, l'ensemble des dépenses de fonctionnement des locaux (chauffage, eau, petit équipement, maintenance,…) à la rémunération des intervenants extérieurs, au coût d'utilisation des équipements extérieurs, aux ATSEM…
En l'absence de précisions législatives ou règlementaires, les communes peuvent soit verser une subvention forfaitaire, soit prendre en charge directement tout ou partie des dépenses sous forme de fournitures de prestations directes, soit payer sur factures, soit combiner les différentes formes précitées. » - *Circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat.*

Monsieur le Maire propose la mise en œuvre de cette obligation et l'octroi d'une subvention de 72 300 € au titre de l'année scolaire 2019-2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **DECIDE** l'octroi d'une subvention de 72 300 € au titre de l'année scolaire 2019-2020 à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique de l'école Sainte Croix ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ;

- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2020 ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_63-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT
OGEC SAINTE CROIX

ENTRE

La commune de Sarlat-La Canéda représentée par Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire,

ET

L'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique de l'École Sainte Croix (OGEC),

Vu la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009 relative au financement des écoles privées sous contrat d'association et le décret n°2010-1348 du 9 novembre 2010 pris pour son application,

Vu la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 (MENF 1203453C) abrogeant et remplaçant la circulaire n°2007-142 du 27 août 2007,

CONSIDÉRANT l'obligation des collectivités de participer au financement des établissements privés sous contrat d'association ;

CONSIDÉRANT l'obligation de formaliser sous le cadre d'une convention toute subvention accordée à une association pour un montant supérieur à 23 000.00 € ;

Il est convenu de formaliser la participation financière de la commune de Sarlat.

ARTICLE 1ER : OBJET

La présente convention définit les conditions de financement des dépenses des classes maternelles et primaires de l'école Sainte Croix par la ville de Sarlat-La Canéda pour l'année scolaire 2019-2020.

MAIRIE DE SARLAT
Hôtel de ville
Place de la Liberté
CS 80210
24206 sarlat cedex

Tél. 05 53 31 53 31
Fax. 05 53 31 08 04
www.sarlat.fr

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_63-DE

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA CONTRIBUTION COMMUNALE

Le montant de la contribution communale ne peut dépasser le coût que représente un élève scolarisé dans les écoles publiques, coût évalué au vu des comptes de la commune dans les conditions prévues dans l'annexe à la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012.

Pour l'année scolaire 2019-2020, compte tenu du nombre d'élèves, la participation est fixée à 72.300 €.

Ce montant se décompose comme suit :

- Forfait par élève de classe maternelle : 2.045,40 €
- Forfait par élève de classe élémentaire : 1.163,35 €
- Nombre d'élèves sarladais : 16 en classe maternelle et 34 en classe élémentaire

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an non renouvelable.

PROJET

Fait à Sarlat-La Canéda,

Le

Le Président de l'OGEC,

Thierry ROUGIER

Le Maire de Sarlat-La Canéda

Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_64-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-64

ATTRIBUTION DE SUBVENTION ET CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS - CLUB ATHLETIQUE SARLAT-PERIGORD NOIR

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'au terme de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Ces dispositions rendent obligatoires la conclusion d'une convention d'objectifs avec le Club Athlétique Sarlat-Périgord Noir.

Monsieur le Maire expose qu'au-delà de cette obligation juridique, il s'agit également de conforter et de préciser les conditions de partenariat entre la ville et le Club Athlétique Sarlat-Périgord Noir.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_64-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 34.000 € (compte 6574) et une subvention à titre exceptionnel de 5.000 € (compte 6745) au Club Athlétique Sarlat-Périgord Noir et de l'autoriser à conclure avec lui une convention d'objectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 34.000 € et une subvention à titre exceptionnel de 5.000 € au Club Athlétique Sarlat-Périgord Noir ;

- **APPROUVE** le projet de convention avec le Club Athlétique Sarlat-Périgord Noir ;

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2020 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_64-DE

CONVENTION D'OBJECTIFS
CLUB ATHLÉTIQUE SARLAT-PERIGORD NOIR
–
VILLE DE SARLAT LA CANEDA

Entre
La Commune de Sarlat-La Canéda
Hôtel de Ville – Place de la Liberté – CS80210 – 24206 SARLAT CEDEX
Représentée par son Maire, Jean-Jacques de Peretti,
Dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2020, ci après dénommée, **la Ville,**

D'une part,

Et

Le Club Athlétique Sarlat-Périgord noir
Stade de Madrazès – 24200 SARLAT-LA CANEDA
Enregistrée sous le SIRET n° 37920656800014
Représenté par son Président, Jean-Luc MENCHON
Agissant au nom et pour le compte de la dite association,
Ci après dénommé, le CASPN

D'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PRÉAMBULE

L'association agit en faveur du développement de la pratique locale du sport. Compte tenu de l'intérêt que présentent ces activités tant sur le plan du développement physique et de la santé, que de l'éducation, de la citoyenneté, de l'intégration et de la cohésion sociale, la Ville entend apporter son soutien à l'association.
Attachés aux principes de respect de liberté de la vie association et à la non-confusion des pouvoirs, la Ville et le CASPN entendent placer leurs relations sous le signe d'une convention. Celle-ci, conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et aux dispositions du décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, définira les missions et les engagements réciproques des signataires ainsi que les instruments d'évaluation.

Article I – Objet

La présente convention définit les engagements réciproques des parties. A cet effet, elle fixe d'une part les engagements du bénéficiaire et d'autre part les modalités de soutien de la Ville. Aucune modification de la présente convention ne pourra être considérée comme valable si elle n'a pas fait l'objet d'un avenant entre les parties.

Article II – Engagement de la ville

La ville entend soutenir l'association pour l'aider à promouvoir la pratique du rugby sous ses divers aspects compétitifs, sociaux, éducatifs et de loisirs dans le respect de la loi du 1er juillet 1901 et de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée (relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives)
Pour cela la ville de Sarlat mobilise des moyens en fonction du niveau d'activité de l'association (résultats sportifs, nombre de licenciés, manifestations…)

PROJET

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_64-DE

Article II-1 : Mise à disposition de locaux et prise en charge des fluides

La ville met principalement à disposition du CASPN :

- Le stade de Christian Goumondie et ses installations annexes
- Le terrain de rugby du complexe de La Canéda avec les vestiaires et les sanitaires
- L'utilisation du terrain de Vitrac

Les fluides seront également pris en charge par la ville.
Ces mises à disposition de locaux et la prise en charge des fluides seront évaluées comme subventions perçues en nature dans les comptes de l'association.

Article II-2 : Mise à disposition gracieuse de matériel

La ville met à disposition du matériel divers pour l'organisation de manifestations (chapiteaux, estrades, tables, chaises, barrières, …)
Ces mises à disposition de matériel seront évaluées comme subventions perçues en nature dans les comptes de l'association.

Article II-3 : Mise à disposition de personnel

La ville pourra mettre à disposition du personnel pour l'encadrement des jeunes.
Ces éventuelles mises à disposition feront l'objet de conventions indépendantes entre le CASPN, la ville et l'agent concerné.

Article II-4 : Montant de la subvention

La ville versera une subvention annuelle de fonctionnement de 34 000 € et à titre exceptionnel, la commune allouera une subvention 5 000 € pour l'école de rugby.
La subvention de fonctionnement pourra faire l'objet d'une révision chaque année.
Cette révision sera justifiée par une réunion organisée entre le CASPN et la ville, au cours de laquelle seront examinés les éventuels besoins de l'association pour l'exercice suivant.
Dans l'hypothèse où le montant de la subvention représenterait plus de 50% du produit figurant au compte de résultat, l'association devra le signaler à la commune.

Article III – Engagement du CASPN

Article III-1 : Engagements généraux

Le CASPN s'engage :

- à consulter la ville avant apposition de toute publicité
- à prendre à sa charge la réparation des dégradations des installations annexes (club house, sanitaires, douches) liées à l'occupation
- à s'assurer d'une gestion optimale des fluides –eau, électricité, gaz. En cas d'abus (éclairage des stades non éteint, chauffage inutilement en fonctionnement…), les consommations seront immédiatement à la charge du CASPN.
- à souscrire toute police d'assurance nécessaire à l'exercice de l'activité et notamment relative à la qualité d'occupant de bâtiments et installations propriétés de la ville. L'association est notamment tenue de souscrire les assurances prévues par la loi N°92-652 du 13 juillet 1992 et le décret du 18 mars 1993.
- à respecter les recommandations sanitaires COVID 19 dans l'organisation de ses activités.

PROJET

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_64-DE

Article III-2 – Obligations comptables et financières du CASPN

En contrepartie du versement de la subvention annuelle, le CASPN dont les comptes sont établis pour un exercice courant devra :

- Tenir une comptabilité conforme au plan comptable des associations. Les écritures de fin d'exercice, bilan, compte de résultat et annexe, seront certifiées par un Commissaire aux Comptes agrée (article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales) désignée par l'association lorsque la subvention est comprise entre 23 000 et 153 000 € conformément à l'article L612-4 du Code du commerce.
  Ces écritures seront transmises à la Ville dans le mois suivant leur approbation et seront accompagnées du rapport d'activité et du rapport du trésorier de l'association.
- Respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité
- S'acquitter de toutes les taxes et impôts constituant ses obligations fiscales.
- Permettre l'accès des agents mandatés de la Ville à tout pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile, afin de vérifier l'exactitude et l'utilisation des subventions reçues.
- Communiquer à la ville toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du Conseil d' Administration et du bureau.
  Conformément à l'article 87 alinéa 7 de la loi n°82 du 2 mars 1982 modifiée, il est rappelé que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) peut assurer la vérification des comptes de toutes associations recevant un concours financier des collectivités territoriales supérieur à 1 524 €.

Article IV : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année sportive 2019-2020.

Article V : Résiliation

Les parties peuvent dénoncer la présente convention trois mois avant l'expiration de la période contractuelle par lettre recommandée avec accusé de réception.
Le présent contrat sera résilié de plein droit, sans préavis, ni indemnités, en cas de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire de l'association, ou de retrait de l'agrément de la Fédération Française de Rugby. En cas de non respect des engagements inscrits à l'article III de la présente convention, de non utilisation ou d'affectation non conforme aux objectifs de tout ou partie de la subvention municipale, de retard significatif ou de la non remise des documents demandés, ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Ville des conditions d'exécution de la convention par le bénéficiaire, le Ville peut, à l'expiration du délais d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure :

- Diminuer ou suspendre les versements
- Résilier la présente convention. Dans cette hypothèse, la Ville se réserve le droit d'exiger le reversement de tout ou parties des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article VI : Date d'effet

La présente convention prendra effet dès la signature des deux parties et s'achèvera le 31 décembre 2020.

Fait à SARLAT-LA CANÉDA,
Le

Jean-Luc Menchon,
Le Président

Jean-Jacques de Peretti,
Le Maire,

PROJET

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_65-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-65

ATTRIBUTION DE SUBVENTION ET CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS - FOOTBALL CLUB SARLAT-MARCILLAC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'au terme de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Ces dispositions rendent obligatoires la conclusion d'une convention d'objectifs avec le Football Club Sarlat Marcillac.

Monsieur le Maire expose qu'au-delà de cette obligation juridique, il s'agit également de conforter et de préciser les conditions de partenariat entre la ville et le Football Club Sarlat Marcillac.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_65-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 27.000 € (compte 6574) et une subvention à titre exceptionnel de 5.000 € (compte 6745) au Football Club Sarlat Marcillac et de l'autoriser à conclure avec lui une convention d'objectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 27.000 € et une subvention à titre exceptionnel de 5.000 € au Football Club Sarlat Marcillac ;

- **APPROUVE** le projet de convention avec le Football Club Sarlat Marcillac ;

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2020 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_65-DE

CONVENTION D'OBJECTIFS
FOOTBALL CLUB SARLAT-MARCILLAC
–
VILLE DE SARLAT LA CANEDA

Entre

La Commune de Sarlat-La Canéda
Hôtel de Ville – Place de la Liberté – CS80210 – 24206 SARLAT CEDEX
Représentée par son Maire, Jean-Jacques de Peretti,
Dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2020, ci après dénommée, **la Ville,**

D'une part,

Et

Le Football Club Sarlat-Marcillac
Café le Gambetta – 22 avenue Gambetta - 24200 SARLAT-LA CANEDA
Enregistrée sous le SIRET n°31991309100017
Représenté par son Président, Lionel GRENIER
Agissant au nom et pour le compte de la dite association,
Ci après dénommé, le FCSM

D'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PRÉAMBULE

L'association agit en faveur du développement de la pratique locale du sport. Compte tenu de l'intérêt que présentent ces activités tant sur le plan du développement physique et de la santé, que de l'éducation, de la citoyenneté, de l'intégration et de la cohésion sociale, la Ville entend apporter son soutien à l'association.
Attachés aux principes de respect de liberté de la vie association et à la non-confusion des pouvoirs, la Ville et le FCSM entendent placer leurs relations sous le signe d'une convention. Celle-ci, conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et aux dispositions du décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, définira les missions et les engagements réciproques des signataires ainsi que les instruments d'évaluation.

Article I – Objet

La présente convention définit les engagements réciproques des parties. A cet effet, elle fixe d'une part les engagements du bénéficiaire et d'autre part les modalités de soutien de la Ville. Aucune modification de la présente convention ne pourra être considérée comme valable si elle n'a pas fait l'objet d'un avenant entre les parties.

Article II – Engagement de la ville

La ville entend soutenir l'association pour l'aider à promouvoir la pratique du football sous ses divers aspects compétitifs, sociaux, éducatifs et de loisirs dans le respect de la loi du 1er juillet 1901 et de la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. Pour cela la ville de Sarlat mobilise des moyens en fonction du niveau d'activité de l'association (résultats sportifs, nombre de licenciés, manifestations…)

PROJET

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_65-DE

Article II-1 : Mise à disposition gracieuse de locaux et prise en charge des fluides

La ville met à a disposition du FCSM :

- Stade d'Honneur de la Canéda
- Club house du complexe sportif de La Canéda
- Stade Saint Michel et ses installations annexes
- Stade Aventin Eckert et ses installations annexes
- Stade de Meysset et ses installations annexes
- Utilisation des terrains des communes de Vitrac et Marcillac-Saint Quentin et leurs installations annexes

Les fluides seront pris en charges par la commune.
Ces mises à disposition de locaux et la prise en charge des fluides seront évaluées comme subventions perçues en nature dans les comptes de l'association.

Article II-2 : Mise à disposition de matériel

La ville met à disposition du matériel divers pour l'organisation de manifestations (chapiteaux, estrades, tables, chaises, barrières, …)
Ces mises à disposition de matériel seront évaluées comme subventions perçues en nature dans les comptes de l'association.

Article II-3 : Mise à disposition de personnel

La ville pourra mettre à disposition du personnel pour les besoins de l'association.
Ces éventuelles mises à disposition feront l'objet de conventions indépendantes entre le FCSM, la ville et l'agent concerné.

Article II-4 : Montant de la subvention

La ville versera une subvention annuelle de fonctionnement de 27 000 € et à titre exceptionnel la ville allouera une subvention de 5 000 € pour l'école de football féminin.
La subvention de fonctionnement pourra faire l'objet chaque année d'une révision.
Cette révision sera justifiée par une réunion organisée entre l'association et la ville, au cours de laquelle seront examinés les éventuels besoins de l'association pour l'exercice suivant.
Dans l'hypothèse où le montant de la subvention représenterait plus de 50% du produit figurant au compte de résultat, l'association devra le signaler à la commune.

Article III – Engagement du FCSM

Article III-1 : Engagements généraux

Le FCSM s'engage :

- A consulter la ville avant apposition de toute publicité
- A prendre à sa charge la réparation des dégradations des installations annexes (club house, sanitaires, douches) liées à l'occupation
- A s'assurer d'une gestion optimale des fluides –eau, électricité, gaz- . En cas d'abus (éclairage des stades non éteint, chauffage inutilement en fonctionnement…), les consommations seront immédiatement à la charge du FCSM.
- A souscrire toute police d'assurance nécessaire à l'exercice de l'activité et notamment relative à la qualité d'occupant de bâtiments et installations propriétés de la ville. L'association est notamment tenue de souscrire les assurances prévues par la loi N°92-652 du 13 juillet 1992 et le décret du 18 mars 1993.
- A respecter les recommandations sanitaires COVID 19 dans l'organisation de ses activités.

PROJET

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_65-DE

Article III-2 – Obligations comptables et financières du FCSM

En contrepartie du versement de la subvention annuelle, le FCSM dont les comptes sont établis pour un exercice courant devra :

- Tenir une comptabilité conforme au plan comptable des associations. Les écritures de fin d'exercice, bilan, compte de résultat et annexe, seront certifiées par un Commissaire aux Comptes agrée (article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales) désignée par l'association lorsque la subvention est comprise entre 23 000 et 153 000 € conformément à l'article L612-4 du Code du commerce.
  Ces écritures seront transmises à la Ville dans le mois suivant leur approbation et seront accompagnées du rapport d'activité et du rapport du trésorier de l'association.
- Respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité
- S'acquitter de toutes les taxes et impôts constituant ses obligations fiscales.
- Permettre l'accès des agents mandatés de la Ville à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile, afin de vérifier l'exactitude et l'utilisation des subventions reçues.
- Communiquer à la ville toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du Conseil d' Administration et du bureau.
  Conformément à l'article 12 de la loi n°96-142 du 21 février 1996 modifiée, il est rappelé que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) peut assurer la vérification des comptes de toutes associations recevant un concours financier des collectivités territoriales supérieur à 1 524 €.

Article IV : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année sportive 2019-2020.

Article V : Résiliation

Les parties peuvent dénoncer la présente convention trois mois avant l'expiration de la période contractuelle par lettre recommandée avec accusé de réception.
Le présent contrat sera résilié de plein droit, sans préavis, ni indemnités, en cas de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire de l'association, ou de retrait de l'agrément de la Fédération Française de Football. En cas de non respect des engagements inscrits à l'article III de la présente convention, de non utilisation ou d'affectation non conforme aux objectifs de tout ou partie de la subvention municipale, de retard significatif ou de la non remise des documents demandés, ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Ville des conditions d'exécution de la convention par le bénéficiaire, le Ville peut, à l'expiration du délais d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure :

- Diminuer ou suspendre les versements
- Résilier la présente convention. Dans cette hypothèse, la Ville se réserve le droit d'exiger le reversement de tout ou parties des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article VI : Date d'effet

La présente convention prendra effet dès la signature des deux parties et s'achèvera le 31 décembre 2020.

Fait à SARLAT-LA CANÉDA,
Le

Lionel GRENIER,
Le Président

Jean-Jacques de Peretti,
Le Maire

PROJET

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_66-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N° 2020-66

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS - FESTIVAL DU FILM DE SARLAT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'au terme de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Ces dispositions rendent obligatoires la conclusion d'une convention d'objectifs avec le Festival du Film de Sarlat.

Monsieur le Maire expose qu'au-delà de cette obligation juridique, il s'agit également de conforter et de préciser les conditions de partenariat entre la ville et le Festival du Film de Sarlat.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_66-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 26.600 € (compte 6574) et une subvention à titre exceptionnel de 9.000 € (compte 6745) au Festival du Film de Sarlat et de l'autoriser à conclure avec lui une convention d'objectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **DECIDE** l'octroi d'une subvention de d'une subvention de fonctionnement de 26.600 € et une subvention à titre exceptionnel de 9.000 € au Festival du Film de Sarlat ;

- **APPROUVE** le projet de convention avec le Festival du Film de Sarlat ;

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2020 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_66-DE

CONVENTION D'OBJECTIFS
FESTIVAL DU FILM DE SARLAT
–
VILLE DE SARLAT LA CANEDA

Entre
La Commune de Sarlat-La Canéda
Hôtel de Ville – Place de la Liberté – CS80210 – 24206 SARLAT CEDEX
Représentée par son Maire, Jean-Jacques de Peretti,
Dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2020, ci après dénommée, **la Ville,**

D'une part,

Et
L'association Festival du Film de Sarlat
Place de la Liberté – 24200 SARLAT LA CANÉDA
Enregistrée sous le SIRET N°38259198000018
Représentée par son Président, Pierre-Henri ARNSTAM, ci après dénommée, **le Festival**

D'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PRÉAMBULE

Le Festival organise chaque année au sein de la commune de Sarlat-La Canéda, en novembre, un Festival du Film, en direction de la population, des professionnels du cinéma et des élèves des sections « Cinéma » des lycées de toute la France.
Attachées aux principes de respect de liberté de la vie association et à la non-confusion des pouvoirs, la Ville et le Festival entendent placer leurs relations sous le signe d'une convention. Celle-ci, conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et aux dispositions du décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, définira les missions et les engagements réciproques des signataires ainsi que les instruments d'évaluation.

Article I – Objet

La présente convention définit les engagements réciproques des parties. A cet effet, elle fixe d'une part les engagements du bénéficiaire et d'autre part les modalités de soutien de la Ville. Aucune modification de la présente convention ne pourra être considérée comme valable si elle n'a pas fait l'objet d'un avenant entre les parties.

Article II – Engagement de la ville

La Ville entend soutenir l'association pour promouvoir la culture et les métiers du cinéma.
Pour cela la ville de Sarlat mobilise des moyens en fonction du niveau d'activité de l'association.

Article II-1 : Mise à disposition de locaux

La ville met à a disposition du Festival :
- Le Centre Culturel de Sarlat
- Les salles du Colombier
- Les salles de l'Ancien Evêché et la Galerie Malraux

Ces mises à disposition de locaux seront évaluées comme subventions perçues en nature dans les comptes de l'association.

Article II-2 : Mise à disposition de matériel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_66-DE

La ville met à disposition du matériel divers pour l'organisation de manifestations (chapiteaux, estrades, tables, chaises, barrières, panneaux d'affichages…)
Ces mises à disposition de matériel seront évaluées comme subventions perçues en nature dans les comptes de l'association.

Article II-3 : Prestations effectuées en régie par la commune pour le compte de l'association

La ville prendra en charge :
- Le montage et démontage des chapiteaux (Centre culturel, Rue Tarde…) et des éléments de décorations stockés ou fabriqués au Centre Technique Municipal
- Dispositifs relatifs à l'alimentation électrique des chapiteaux
- L'Aménagement des salles de l'Ancien Evêché
- Les prestations son et lumière
- La logistique technique

Ces prestations seront évaluées comme subventions perçues en nature dans les comptes de l'association.

Article II-4 : Prestations prises en charge directement par la commune

La ville aura à sa charge financière directe :
- L'affranchissement de courriers et travail de reprographie
- Le déjeuner du Vendredi des professeurs des lycées présents pour la manifestation

Article II-4 : Montant de la subvention

La ville versera une subvention annuelle de fonctionnement de 26 600 €.
Elle se décompose ainsi qu'il suit :
- 22 000 € de subvention annuelle de fonctionnement
- 1 500 € représentant le Prix de la Ville attribué lors de la manifestation
- 3 100 € représentant la participation de la ville aux dépenses engagées pour l'accueil des journalistes.

Cette subvention pourra faire l'objet d'une révision chaque année.
Cette révision sera justifiée par une réunion organisée entre le Festival et la ville, au cours de laquelle seront examinés les éventuels besoins de l'association pour l'exercice suivant.
Dans l'hypothèse où le montant de la subvention représenterait plus de 50% du produit figurant au compte de résultat, le Festival devra le signaler à la commune.

La ville versera également une subvention exceptionnelle de 9 000 €.

Article III – Engagement du Festival

Article III-1 : Engagements généraux

Le Festival s'engage :

- à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de la manifestation prévue à la présente convention,
- à prendre à sa charge la réparation des dégradations liées à l'utilisation des infrastructures municipales
- à souscrire toute police d'assurance nécessaire à l'exercice de l'activité et notamment relative à la qualité d'occupant de bâtiments et installations propriétés de la ville. L'association est notamment tenue de souscrire les assurances prévues par la loi N°92-652 du 13 juillet 1992 et le décret du 18 mars 1993.
- à respecter les recommandations sanitaires COVID 19 dans l'organisation de ses activités.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_66-DE

Article III-2 – Obligations comptables et financières du Festival

En contrepartie du versement de la subvention annuelle, le Festival dont les comptes sont établis pour un exercice courant devra :

- Tenir une comptabilité conforme au plan comptable des associations. Les écritures de fin d'exercice, bilan, compte de résultat et annexe, seront certifiées par un Commissaire aux Comptes agrée (article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales) désignée par l'association lorsque la subvention est comprise entre 23 000 et 153 000 € conformément à l'article L612-4 du Code du commerce.
  Ces écritures seront transmises à la Ville dans le mois suivant leur approbation et seront accompagnées du rapport d'activité et du rapport du trésorier de l'association.
- Respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité
- S'acquitter de toutes les taxes et impôts constituant ses obligations fiscales.
- Permettre l'accès des agents mandatés de la Ville à tout pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile, afin de vérifier l'exactitude et l'utilisation des subventions reçues.
- Communiquer à la ville toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du Conseil d' Administration et du bureau.
  Conformément à l'article 87 alinéa 7 de la loi n°82 du 2 mars 1982 modifiée, il est rappelé que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) peut assurer la vérification des comptes de toutes associations recevant un concours financier des collectivités territoriales supérieur à 1 524 €.

Article IV : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2020.

Article V : Résiliation

Les parties peuvent dénoncer la présente convention trois mois avant l'expiration de la période contractuelle par lettre recommandée avec accusé de réception.
Le présent contrat sera résilié de plein droit, sans préavis, ni indemnités, en cas de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire de l'association. En cas de non respect des engagements inscrits à l'article III de la présente convention, de non utilisation ou d'affectation non conforme aux objectifs de tout ou partie de la subvention municipale, de retard significatif ou de la non remise des documents demandés, ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Ville des conditions d'exécution de la convention par le bénéficiaire, le Ville peut, à l'expiration du délais d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure :
- Diminuer ou suspendre les versements
- Résilier la présente convention.

Dans cette hypothèse, la Ville se réserve le droit d'exiger le reversement de tout ou parties des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article VI : Date d'effet

La présente convention prendra effet le 1er janvier 2020 et s'achèvera le 31 décembre 2020.

Fait à SARLAT-LA CANÉDA,
Le

Pierre-Henri ARNSTAM,
Président,

Jean-Jacques de Peretti
Maire

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_67-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération n°2020-67 PISCINE MUNICIPALE – ACCES GRATUIT SAISON 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les mesures de soutien prises dans le cadre de la crise sanitaire dues au Covid-19 en direction des acteurs économiques et des familles.

Dans ce cadre, il a été décidé la gratuité d'accès à la piscine municipale pour l'été 2020. Cette mesure exceptionnelle doit être confirmée par délibération du Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_67-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **DECIDE** l'accès gratuit à la piscine municipale pour la saison 2020 ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_68-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-68 **ADMISSION DE TITRES DE RECETTE EN NON VALEUR**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une proposition émanant de Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Sarlat-La Canéda d'annuler un certain nombre de recettes des années antérieures à 2019 selon le détail ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_68-DE

Année	N° du titre	Objet	Montant
2018	686-6	Restauration scolaire	2.35 €
2018	558-7	Restauration scolaire	18.80 €
2018	686-15	Restauration scolaire	7.50 €
2017	20026	Restauration scolaire	0.01 €
2016	723	Restauration scolaire	0.01 €
2007	702700000331	Prêt C.C.A.S.	49.50 €
2018	1011-17	Restauration scolaire	0.05 €
2015	1895-49	Restauration scolaire	16.00 €
2017	141-39	Restauration scolaire	1.20 €
2017	471-17	Accueil Périscolaire	4.00 €
2017	141-50	Restauration scolaire	7.20 €
2017	469-46	Restauration scolaire	1.20 €
2017	716.40	Restauration scolaire	4.80 €
2017	714-9	Accueil Périscolaire	2.80 €
2017	469-47	Restauration scolaire	27.60 €
2017	619-45	Restauration scolaire	31.20 €
2013	2745	Restauration scolaire	5.70 €
2013	3133	Restauration scolaire	20.00 €
2013	3556	Restauration scolaire	17.50 €
2018	20031	Restauration scolaire	0.01 €
2018	229-49	Accueil Périscolaire	1.55 €
2017	469-106	Restauration scolaire	4.00 €
2018	785-56	Accueil de loisirs du Ratz-Haut	0.02 €
2018	130-50	Accueil Périscolaire	2.20 €
2011	955	Restauration scolaire	90.00 €
2011	540	Restauration scolaire	96.00 €
2011	255	Restauration scolaire	32.00 €
2014	29	Prêt personne en difficulté	100.00 €
2017	469-166	Restauration scolaire	0.80 €
2014	2655	Restauration scolaire	24.00 €
2018	1135-111	Restauration scolaire	1.35 €
2018	883-121	Restauration scolaire	1.35 €
2013	702700000350	Multi-Accueil Les P’tits croquants	30.16 €
2013	702700000260	Multi-Accueil Les P’tits croquants	148.65 €
2017	716-141	Multi-Accueil Les P’tits croquants	2.40 €
2018	177-176	Restauration scolaire	2.40 €
2018	1013-59	Accueil de loisirs du Ratz-Haut	0.10 €
2018	881-59	Accueil Périscolaire	1.20 €
2014	1859	Restauration scolaire	11.25 €
2014	2152	Restauration scolaire	26.00 €
2014	1751	Restauration scolaire	14.00 €
2014	1699	Restauration scolaire	36.00 €
2014	558	Restauration scolaire	32.00 €
2014	969	Restauration scolaire	16.00 €
2014	1305	Restauration scolaire	34.00 €
2014	175	Restauration scolaire	22.00 €
2013	3622	Restauration scolaire	13.72 €
2012	702700000360	Prêt CCAS	100.00 €
2013	702900000803	Frais d’hébergement EHPAD	55.00 €
2013	702900000803	Frais d’hébergement EHPAD	1 418.10 €
2016	1980-386	Restauration scolaire	1.00 €
2018	171-271	Restauration scolaire	9.60 €
2018	1218-198	Restauration scolaire	2.65 €
2017	469-295	Restauration scolaire	2.40 €

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_68-DE

2017	472-32	Multi-Accueil Les P'tits croquants	9.90 €
2016	385-468	Restauration scolaire	2.80 €
2016	121	Accueil Périscolaire	1.15 €
2018	376-302	Restauration scolaire	0.50 €
2017	471-146	Accueil Périscolaire	1.45 €
2017	167-343	Restauration scolaire	12.00 €
2017	1371	Occupation Domaine Public – Droits de voirie	55.00 €
		TOTAL	**2 632.13 €**

Monsieur le Maire précise que toutes les démarches ont été effectuées par le comptable qui a atteint la limite de ses investigations.

Monsieur le Maire propose donc d'annuler l'ensemble de ces titres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **DECIDE** d'admettre en non valeur les titres présentés ci-dessus ;

- **DIT** que les crédits inscrits au compte 6541 au Budget Primitif 2019 sont suffisants à cette dépense ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_69-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-69 **CREANCES ETEINTES**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une proposition émanant de Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Sarlat-La Canéda d'annuler un certain nombre de recettes des années antérieures à 2020 selon le détail ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_69-DE

Année	N° du titre	Objet	Montant
2016	1593	Reversement Taxe Enlèvement Ordures Ménagères	92.22 €
2017	1151	Reversement Taxe Enlèvement Ordures Ménagères	170.00 €
2017	1069	Loyer	1 350.00 €
2017	1205	Loyer	1 350.00 €
2017	2	Loyer	1 321.63 €
2017	18	Loyer	1 321.63 €
2017	155	Loyer	1 321.63 €
2017	220	Loyer	1 435.11 €
2017	368	Loyer	1 350.00 €
2017	445	Loyer	1 350.00 €
2017	495	Loyer	1 350.00 €
2017	621	Loyer	1 350.00 €
2017	827	Loyer	1 350.00 €
2017	949	Loyer	1 350.00 €
2018	100	Loyer	11.17 €
2018	428	Solde reversement Taxe Enlèvement Ordures Ménagères	179.57 €
2018	100	Loyer	1 045.16 €
2018	429	Solde loyers	2 482.27 €
2014	2630	Restauration scolaire	18.50 €
2016	1362-Article 47	Occupation domaine public – Terrasses	1 586.00 €
2017	494- Article 56	Occupation domaine public – Terrasses	203.33 €
2017	770- Article 60	Occupation domaine public – Terrasses	203.33 €
2017	928- Article 61	Occupation domaine public – Terrasses	142.33 €
2016	1517- Article 429	Restauration scolaire	19.20 €
2016	1841- Article 430	Restauration scolaire	8.40 €
2016	1980- Article 430	Restauration scolaire	7.20 €
2016	1749	Restauration scolaire	9.60 €
2017	1109-301	Restauration scolaire	13.20 €
2017	1235-Article 295	Restauration scolaire	15.60 €
2017	1353- Article 303	Restauration scolaire	9.60 €
2017	141-Article 343	Restauration scolaire	14.40 €
2017	152- Article 174	Périscolaire	5.90 €
2017	167- Article 315	Restauration scolaire	9.60 €
2017	310- Article 301	Restauration scolaire	14.40 €
2017	376- Article 295	Restauration scolaire	8.40 €
2017	469- Article 298	Restauration scolaire	10.80 €
2017	619- Article 293	Restauration scolaire	8.40 €
2017	989- Article 310	Restauration scolaire	16.80 €
2018	1011- Article 203	Restauration scolaire	13.50 €
2018	1133- Article 87	Périscolaire	1.40 €
2018	1135- Article 197	Restauration scolaire	13.50 €
2018	1218- Article 201	Restauration scolaire	12.15 €
2018	177- Article 293	Restauration scolaire	6.00 €
2018	231- Article 296	Restauration scolaire	20.40 €
2018	28- Article 303	Restauration scolaire	12.00 €
2018	376 Article 290	Restauration scolaire	6.00 €
2018	446- Article 293	Restauration scolaire	10.80 €

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_69-DE

2018	558- Article 296	Restauration scolaire	9.60 €
2018	883- Article 211	Restauration scolaire	16.20 €
2019	470- Article 194	Restauration scolaire	8.10 €
2019	175- Article 201	Restauration scolaire	17.55 €
2019	281- Article 200	Restauration scolaire	8.10 €
2019	353- Article 193	Restauration scolaire	14.85 €
2019	42- Article 194	Restauration scolaire	9.45 €
2019	95- Article 187	Restauration scolaire	8.10 €
2019	283- Artcile 83	Périscolaire	1.40 €
2015	1525	Occupation domaine public – Terrasses	806.66 €
2015	1526	Occupation domaine public – Terrasses	293.33 €
2015	1678	Occupation domaine public – Terrasses	806.66 €
2015	1679	Occupation domaine public – Terrasses	293.33 €
			24 894.46 €

Monsieur le Maire précise que pour les recettes liées à la Restauration Scolaire et au périscolaire, la commission de surendettement des particuliers de la Dordogne a décidé d'orienter les dossiers de ces familles vers une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Cette décision implique l'effacement des dettes envers la commune.

Concernant le recouvrement des dettes d'occupation du domaine public et les loyers, les entreprises ont toutes étaient placées en liquidation judiciaire.

Monsieur le Maire propose donc d'éteindre ces créances qui ne seront jamais recouvrées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **DECIDE** d'annuler les titres ci-dessus ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6542 « Créances éteintes » du Budget Primitif 2020 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_71-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-70

ANIMATION DU PATRIMOINE - RESTAURATION DE PEINTURES DU MUSEE EN VUE D'UNE EXPOSITION : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du report de l'exposition *Femmes en regard, regards de femmes*, suite à la crise sanitaire.

Parmi les œuvres à exposer, figurent sept peintures appartenant aux collections labellisées Musée de France. Ces dernières nécessitent d'être restaurées avant d'être présentées au public.

Dans cette optique, mais aussi pour une conservation à plus long terme, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a validé un programme de restauration présenté par le service du Patrimoine, pour un total de 8 971 € TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 2 500 € auprès de la DRAC.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_71-DE

Le plan de financement serait le suivant :

Recettes		**Dépenses HT**	
Etat (DRAC)	2 500,00 €		
Commune de Sarlat	4 975,83 €		
TOTAL	7 475,83 €	**TOTAL**	7 475,83 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **APPROUVE** les dépenses liées à la restauration des œuvres muséales.
- **APPROUVE** le plan de financement indiqué ci-dessus ;
- **SOLLICITE** de la DRAC une subvention de 2 500 € afin de cofinancer l'opération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020 ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_71-DE

RESTAURATION D'ŒUVRES MUSEALES EN VUE DE L'EXPOSITION

« Femmes en regard(s), regards de femmes»

CONTEXTE DE L'OPERATION :

La ville de Sarlat, dans le cadre du volet ville d'art et d'histoire, fait connaitre les collections municipales. Les collections servent de base pour des expositions temporaires thématiques depuis 2011 (le culte marial, les paysages, Lucien de Maleville.)

Avec l'ouverture de la chapelle des Pénitents Blancs au printemps 2019, les expositions patrimoniales de plus grande ampleur ont débuté avec l'exposition *Sarlat se souvient 1875-1975*. Bien conservées aux réserves municipales et désormais visibles lors d'expositions, les œuvres du musée méritent d'être restaurées au fur et à mesure de ces évènements.

En 2021, l'exposition *« Femmes en regard(s), regards de femmes»* se prépare croisant les regards de l'Histoire, de l'art…Dans ce cadre, les sept œuvres présentées à la commission sont conservées dans les réserves du musée de Sarlat. Elles ont fait l'objet d'un traitement par anoxie en aout 2012 par l'atelier de Christian et Françoise Morin. Six d'entre elles appartiennent aux collections du musée de Sarlat, notamment aux fonds Lasserre et Couzinou.

Les œuvres de Henner et de Syndon nécessitent des interventions légères au niveau du cadre. Indépendamment du dépoussiérage et du gommage, celui de Syndon nécessite d'être consolidé pour une présentation.

Les deux œuvres suivantes, qui appartiennent au fonds Couzinou illustrent deux visions des femmes au début du XXe s. Elles nécessitent d'être restaurées et encadrées. Celle de Louis Azéma est dans un état structurel et esthétique moyen, notamment en raison du manque de transparence du vernis.

Les trois tableaux de Jean Despujols font partie du premier fonds du musée : le fonds Lasserre. Ils nécessitent une attention toute particulière, tant sur les encadrements que sur la couche picturale. Cet ensemble permet d'appréhender la femme telle qu'elle est représentée au XVIIIe s et au XIXe s. Pour ces tableaux anciens et fragiles, un travail de conservation préventive nous a paru pertinent.

OPERATION DE RESTAURATION

OBJECTIFS DE L'OPERATION

- **Motivation de l'intervention dans le cadre du projet scientifique et culturel du musée** :

Le musée d'Histoire de Sarlat et du Périgord noir n'étant pas ouvert au public, l'unique moyen de présenter les œuvres au public est par le biais d'expositions temporaires réalisées dans les salles d'exposition municipales. Pendant l'été 2019, plus de 17.000 visiteurs ont sillonné l'exposition rétrospective de *Sarlat se souvient*, présentant entre autres, des œuvres de Maurice Albe et de Véronique Filozof.

- **Constat d'état du bien** : voir devis

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_71-DE

- **Cahier des charges (qu'attendez-vous de l'intervention ?)** : Mise en état de conservation et de présentation au public

- **Conditions de conservation après intervention** : Dans l'optique de l'exposition temporaire en septembre 2020, les œuvres restaurées et encadrées seront placées dans les racks qui leur sont dédiés.

- **Mesures d'accompagnement et protocoles d'évaluation** : Aucun

CHOIX DU PRESTATAIRE ET CONDITIONS D'INTERVENTION

- **Modalités de la mise en concurrence** : Devis demandé à 4 ateliers de conservation-restauration / 3 reçus
- **Compétences et moyens techniques requis** : Conservateur-restaurateur agrée par les musées de France
- **Critères de choix du prestataire** : Expérience et compétence, proximité,
- **Prestataires retenus :**
- LOT 1 : Béatrice ByerBayle (qualité des encadrements) ;
- LOT 2 : Anne Madesclaire (Qualité du dossier de présentation) ;
- LOT 3 : Atelier Morin (Connaissance des œuvres du musée ; rigueur des interventions proposées).
- **Coût** : 10.503 h € ht – La DRAC subventionne sur un total de 7575,87 e HT
- **Délai et durée d'intervention** : environ 20 jours, dont 11 pour les ateliers Morin
- **Lieu d'intervention** : dans leurs ateliers respectifs en Bergeracois pour les lots 1 et 3 ; à Clermont-Ferrand pour le troisième
- **Comité scientifique de suivi** : Non

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_70-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-71

ANIMATION DU PATRIMOINE – PRESENTATION DES PROJETS 2020 EN VUE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du programme d'actions 2020 pour « Sarlat, Ville d'Art et d'Histoire » dont les principaux axes sont les suivants :

- Projets de sensibilisation des publics au patrimoine de Sarlat : visites-découverte, accueil de groupes scolaires locaux ou non, animations évènementielles
- Animations à destination des sarladais (Programme « Croquez Sarlat »)
- Expositions à deux occasions : lors du festival des Jeux du théâtre annulé, le service du Patrimoine s'est mobilisé pour organiser une exposition thématique. L'exposition générale *Femmes en regard(s), regards de femmes(s)* étant reportée en 2021, de petits temps muséaux seront organisés pendant l'automne et l'hiver.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_70-DE

Une première exposition sur le thème de la femme dans l'espace rural aura lieu en octobre-novembre 2020.

Pour ce programme, le budget de fonctionnement prévisionnel est de 18.700 € TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention forfaitaire de 3.000 € TTC auprès de la DRAC.

Le plan de financement serait le suivant :

Recettes		**Dépenses**	
Etat (DRAC)	3.000 €		
Commune de Sarlat	15.700 €		
TOTAL	**18.700€**	**TOTAL**	**18.700€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale,
Vu la convention « Ville d'Art et d'Histoire »,

- **APPROUVE** les dépenses d'animations au titre de l'année 2020 dans le cadre de l'opération « Ville d'Art et d'Histoire » ;

- **APPROUVE** le plan de financement indiqué ci-dessus ;

- **SOLLICITE** de la DRAC une subvention forfaitaire de 3 000 € TTC ;

- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020 ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_70-DE

Sarlat, ville d'art et d'histoire – Projets 2020

Le projet 2020 initial a été modifié à la suite de la crise sanitaire liée au COVID-19. En conséquence, les changemments ont été spécifiés en bleu.

EXPOSITION THEMATIQUE : *Femmes en regard(s), regards de femmes*

Chapelle des Pénitents blancs (28 aout-18 octobre)

L'exposition envisagée est reportée au printemps 2021.

Il s'agit d'une exposition sur l'histoire des femmes au long cours, qui :

- En premier lieu **met en parallèle l'histoire nationale et l'histoire locale** par le biais de supports didactiques, d'objets et d'oeuvres des collections musée et France.

  Les œuvres des collections municipales jalonnent les époques : Adam et Eve par Véronique Filozof / Vénus à la Toilette en bronze / Ere des troubadours (évocation des troubadours sarladais et leurs rapports à leur dame) / Modèle de la femme épouse et mère / Religieuses/ Période révolutionnaire (marbres de Madame Roland et de Marie-Antoinette) / Femme dans le Code Civil / Commune (Louise Michel par Véronique Filozof)…

- Evoque **la promotion par le travail et l'instruction et le vote**
  - *L'Education des filles* depuis Fénelon
  - Femme à l'ouvrage : de plus en plus hors du foyer : image dans la publicité, rôle dans la première guerre/mémoire d'usine…
  - Droit de vote
  - Les mœurs : *Le french cancan* [Véronique Filozof] / La cigarette [Maurice Albe]

- Met en avant le fonds du musée (complété par des prêts) autour de **thématiques :**
  - Intimités : [Michelet – Henner –Tavernier– Albe– Carrier- Deviers]
  - Regards sur la ruralité : Albe / Mazet /Filozof
  - Art contemporain [en lien avec le FDAC]

Cette exposition permet de présenter au public une cinquantaine d'œuvres contenues dans les réserves. Sept peintures seront restaurées à l'automne dans le cadre de ce projet.

En effet, la crise sanitaire n'a pas permis de finaliser les recherches ni de respecter le calendrier de restauration des œuvres peintes. Aussi, dans l'optique de mettre la priorité sur la préparation des Journées et de la Nuit du Patrimoine (19/09), nous avons décider de

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_70-DE

différer cette exposition et de proposer une « saison culturelle » sur la thématique de septembre 2020 à juin 2021. Cela nous permettra aussi de faire coincider cet évènement avec celui du FRAC sur la même thématique féminine en 2020-21.

A l'automne, deux temps sont établis :

- La femme dans l'espace rural (du 6 octobre au 6 novembre)
- Conférence de J Chevé (à confirmer, première quinzaine de décembre)

CROQUEZ SARLAT :

Rendez-vous mensuel (3ème jeudi du mois à 12h30, sauf vacances scolaires et jours fériés) - visites, conférences… de 45' à 1h15'

Les éléments en bleu se sont tenus ou se tiendront à l'automne (sous réserve de la situation sanitaire). Ceux en noir seront reprogrammées pour les JEP (visite de Campagnac) ou en 2021.

16/01 : *Le palais épiscopal #2*

27/02 ***** : *La petite noblesse de la sénéchaussée de Sarlat de la Fronde à la Révolution française (1648- 1789) par* **Olivier Royon** (thèse de doctorat) – RV mairie de Sarlat

19/03 : *Sarlat,décor de cinéma* par Corinne Hommel, guide conférencière

16/04 : *A la carte, Messieurs-dames !* : faites vos choix parmi des vues anciennes, le guide les suit, par Karine Da Cruz, animatrice de l'architecture et du Patrimoine

14/05 : *Campagnac revisité* par Anne Bécheau, guide-conférencière - RV au château de Campagnac

18/06 : *Un siècle de boutiques (1875-1975)…,* par Karine Da Cruz, animatrice de l'architecture et du Patrimoine

17/9 : *les croisades,* par Jean-François Gareyte, salle du conseil

15/10 : *les troubadours,* par Jean-François Gareyte, salle du conseil

19/11 : *les hérétiques,* par Jean-François Gareyte, salle du conseil

21/12 : *Le Cadastre est de retour !* par Anne Bécheau, guide-conférencière : à l'occasion du retour de restauration des planches et de l'Etat de sections, initiez-vous à la recherche historique sur le cadastre napoléonien.

« MEMOIRES SARLADAISES » :

Dans l'immédiat, ce projet collectif, participatif de collecte de mémoire a été suspendu. Une réflexion est en cours pour définir des modalités compatibles avec la distanciation et les gestes barrière.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_70-DE

L'objectif est de réunir un groupe « Mémoires vives », à fréquence mensuelle, le second mardi du mois à 16h à la maison de la Boétie. Il s'agit de se rencontrer afin de mettre en commun des informations, archives et iconographie sur le thème préétabli choisi pour l'exposition annuelle sur les femmes. Cela permet également à ce cercle de personnes érudites ou simplement impliquées de voir d'éventuelles œuvres et documents en notre possession. Ce partage de ressources sera ré exploité sous forme d'expositions, publications, visites, etc. La page Facebook du service en bénéficiera également.

EVENEMENTIELS : programmes joints

- Journées européennes du Patrimoine (mi-septembre) : Soirée « Patrimoine sous les étoiles »

- Journées de l'architecture (mi-octobre)

Pour l'ensemble de ces actions, la ville de Sarlat sollicite une subvention annuelle de 3.000€ à la Direction des Affaires Culturelles.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_70-DE

Activités jeune public temps scolaire	500
Activités jeune public temps temps périscolaire	700
Vacations guides : visites et interventions scolaires	2500
Intervenants extérieurs - programme Croquez Sarlat et expositions	1300
Expositions temporaires	1000
Journées et soirée du Patrimoine	13000
TOTAL 2020	18700

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_72-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-72

DEVIATION NORD DE SARLAT – ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE D'EXPROPRIATION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux du projet d'aménagement de la route départementale n°704, déviation nord de Sarlat, liaison entre la route départementale n°6 et la route départementale n°704 sur le territoire de la commune de Sarlat ont été déclarés d'utilité publique selon l'arrêté préfectoral n° 110021 du 5 janvier 2011 et prorogé par arrêté préfectoral n° PELREG 2015-12-05 du 21 décembre 2015.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_72-DE

Il précise que :

- Madame la Préfète de la Dordogne a prescrit par arrêté préfectoral n°BE-2018-11-02 du 7 novembre 2018 l'ouverture d'une enquête parcellaire préalable à la déclaration d'utilité publique délimitant exactement les emprises de l'ouvrage ainsi que les immeubles à acquérir pour permettre la réalisation de l'opération précitée.

- Ces terrains ont été déclarés cessibles par arrêté préfectoral n°24-2019-06-06-007 en date du 6 juin 2019. Cet arrêté a été notifié à l'ensemble des propriétaires concernés par le projet.

- Par ordonnance du 30 septembre 2019, Monsieur le Juge de l'Expropriation a prononcé l'expropriation pour cause d'utilité publique au profit du Département des biens concernés par le projet.

L'emprise concerne notamment deux parcelles en nature de « bois » appartenant à la commune situées en zone N du Plan Local d'Urbanisme, cadastrées section AK n° 9 et 16 pour une superficie totale de 3.049 m².

Cette emprise a été évaluée à 0.20 € /m² par le Pôle d'évaluation domanial (Avis n°2019-24520V1447 à 1476 du 6 septembre 2019) de sorte que l'indemnité totale proposée par le Conseil Départemental est fixée à la somme de 735 € et se décompose ainsi :

- Indemnité principale : 3.049 x 0.20 € = 609,80 €
- Indemnité accessoire dite de remploi fixée à 20% de l'indemnité principale soit 121,96 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **ACCEPTE** l'indemnité d'expropriation proposée par le Conseil Départemental fixée à la somme de 735 € concernant l'emprise d'une superficie de 3.049 m² sur 2 parcelles appartenant à la commune pour les travaux de la déviation Nord de Sarlat ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents en vue de la concrétisation de cette opération ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_72-DE

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
Direction Générale Adjointe de l'Aménagement et des Mobilités

Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités
Pôle Ingénierie
Service Foncier et Domaine Public
2 rue Paul Louis Courier – CS 11200
24019 PERIGUEUX CEDEX

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE

ACCORD SUR L'INDEMNISATION

Commune de SARLAT LA CANEDA
MAIRIE
Place de la Liberté
24200 SARLAT LA CANEDA

Accepte l'indemnité ci-dessous proposée par le Département pour l'expropriation des immeubles suivants, nécessaires aux travaux d'aménagement de la RD 704, Déviation Nord de SARLAT, liaison entre la route départementale n° 6, au lieu-dit « Les Rivaux » et la route départementale n° 704, au lieu-dit « Prends-toi-garde » sur le territoire de la Commune de SARLAT LA CANEDA.

Commune de SARLAT LA CANEDA									
	DESIGNATION CADASTRALE					EMPRISE		RELIQUAT	
N° de plan	Section et N°	Lieu-dit	Nature des terrains	Zonage	Contenance (ha a ca)	Section et N°	Contenance (ha a ca)	Section et N°	Contenance (ha a ca)
64	AK 16	Château de Campagnac	Bois	N	2 62 20	AK 540	12 92	AK 541	2 49 28
63	AK 9	Château de Campagnac	Bois	N	24 81 30	AK 538	17 57	AK 539	24 63 73

Total emprise : 30a 49ca

La présente indemnisation des immeubles expropriés est consentie, conformément à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 6 septembre 2019, avis n°2019-24520V1447 à 1476, pour une somme globale de SEPT CENT TRENTE CINQ EUROS (735 €), se décomposant comme suit :

A - INDEMNITE PRINCIPALE

Parcelles situées en zone N du Plan Local d'Urbanisme en vigueur à la date de référence.

Le prix retenu par le Pôle d'évaluation domaniale compte tenu de la nature des parcelles et de leur situation est le suivant :

- Emprise évaluée à 0,20 €/m²
  3 049 m² à 0,20 €/m² 609,80 €

Total de l'indemnité principale 609,80 €

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_72-DE

B - INDEMNITES ACCESSOIRES

Indemnité de remploi : 20 % sur 609,80 €	121,96 €
Total des indemnités accessoires	121,96 €
TOTAL GENERAL arrondi à	**735 €**

ACCORD SUR LE MONTANT DE L'INDEMNITE
Relevé d'Identité Bancaire ou Postal à joindre pour le paiement

Fait à , le
(faire précéder la signature de la mention "Lu et Approuvé").

Monsieur le Maire est autorisé à signer conformément à la délibération du Conseil Municipal de SARLAT LA CANEDA en date du , ci-annexée.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_72-DE

Département :
DORDOGNE

Commune :
SARLAT-LA-CANEDA

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 15/09/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Propriété commune de SARLAT

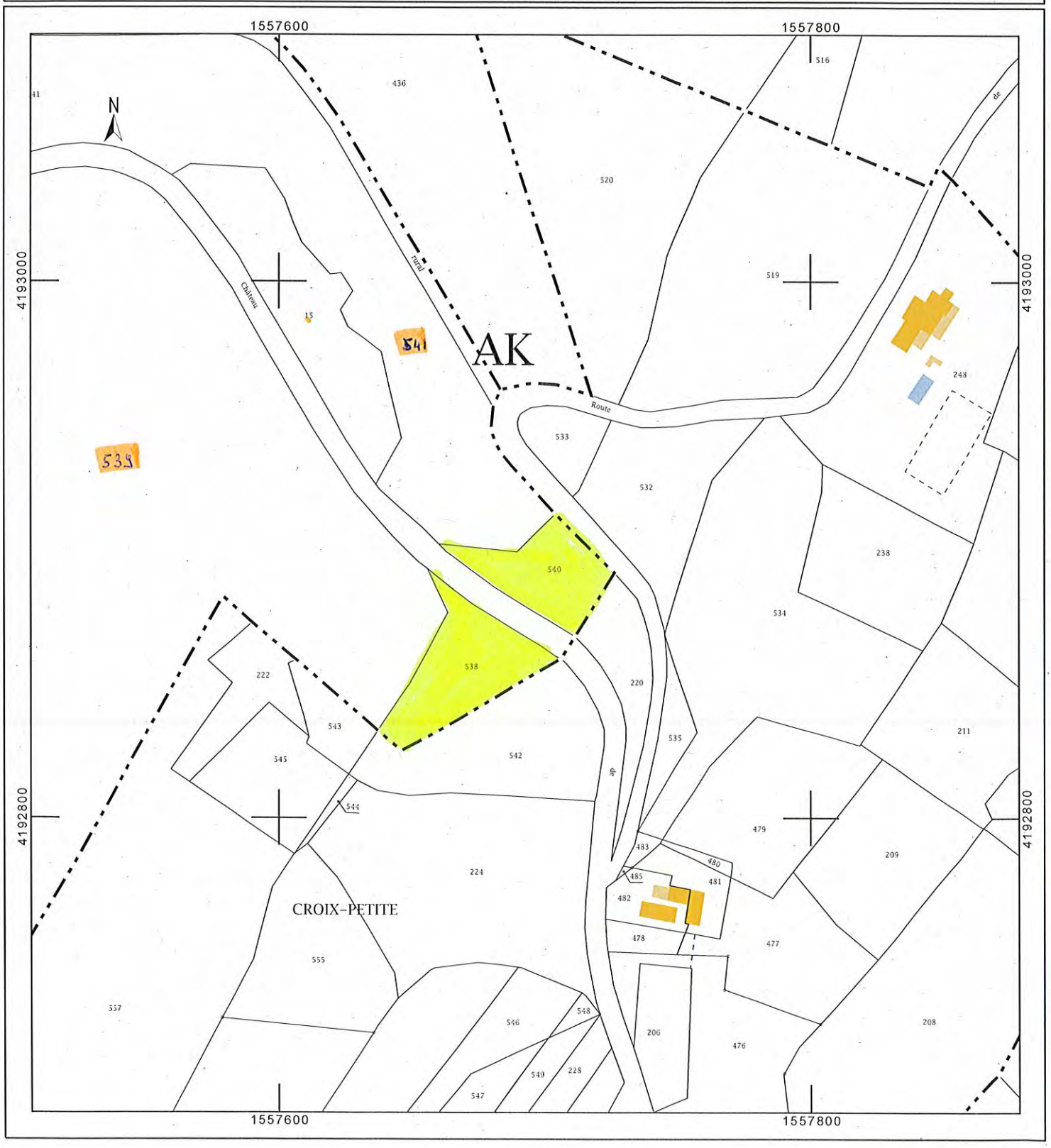
Emprise

Reliquats

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts fonciers
Service Départemental des Impôts Fonciers
24016
24016 PERIGUEUX CEDEX
tél. 05 53 03 35 00 -fax
sdif.dordogne@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_73-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-73

URBANISME - MODIFICATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DU SERVICE COMMUN EN CHARGE DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DES SOLS ET AUTRES PRESTATIONS EN MATIERE D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention relative à l'organisation du service commun en charge de l'instruction des demandes d'autorisations de l'occupation et utilisation des sols et autres prestations en matière d'urbanisme, ayant pour objet la définition des modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières entre le service commun instructeur de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN) et les communes a été approuvée par délibération n°2015-62 en séance du Conseil Municipal le 26 juin 2015

Il convient de modifier ladite convention, afin de prendre en considération les évolutions suivantes en matière de modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières et ce, à partir du 1er janvier 2020 :

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_73-DE

- Article 2 : composition du service commun instructeur ;

La composition su service passe de 3,5 Equivalent Temps Plein (ETP) à 3 ETP, répartis comme suit :

Nombre d'agents en ETP	Catégorie	Missions Principales
1/2	A	Encadrement
1	B	Instruction ADS
1	C	Instruction ADS
½	C	Instruction ADS

- Article 3 : conditions d'emploi des agents du service instructeur ;

La modification concerne le lieu d'exercice : les services n'exercent plus 23 rue Jean Leclaire mais dans les locaux du siège de la CCSPN.

- Article 9 : contentieux

La modification réside dans le fait que le service commun de la CCSPN n'a plus en charge la rédaction des éléments nécessaires aux mémoires en défense mais apporte toutes les informations nécessaires aux dossiers, dans la limite de ses compétences, à la commune en charge de l'instruction des recours gracieux et contentieux intentés par des personnes publiques ou privées, portant sur des autorisations ou actes visés à l'article 4 de la convention.

- Article 14 : dispositions financières

La modification concerne les appels de fonds. En effet, pour l'année 2020, l'appel de fonds interviendra à la signature de la convention et correspondra au solde entre la provision 2019 (versée en 2018) et le coût réel calculé pour l'année 2019. A compter de 2021, l'appel de fonds sera effectué en début d'année et correspondra à 100% du coût réel calculé de l'exercice N-1.
Le mode de calcul de la tarification annuelle du coût du service commun de la CCSPN aux communes reste inchangé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-4-2 concernant les services communs non liés à une compétence transférée ;
Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L422-1, L 422-8, et R423-15 ;
Vu la délibération communautaire N° 2014-121 en date du 8 décembre 2014 relative à la création du service d'instruction des Autorisations du Droit du Sol (ADS) ;
Vu la délibération communautaire N° 2015-52 relative à la convention régissant l'organisation du service commun en charge de l'instruction des ADS et autres prestations en matière d'urbanisme ;
Vu la délibération communale n°2015-62 du 26 juin 2015 validant la convention régissant l'organisation du service commun en charge de l'instruction des ADS et autres prestations en matière d'urbanisme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **APPROUVE** les modifications de la convention ci-annexée relative au service commun ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_73-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant**,** à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_73-DE

CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DU SERVICE COMMUN EN CHARGE DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS DE L'OCCUPATION ET UTILISATION DES SOLS ET AUTRES PRESTATIONS EN MATIERE D'URBANISME

Entre les soussignés :

La Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN), sise place Marc Busson, 24200 Sarlat-la Canéda, représentée par son Président dûment habilité par la délibération n° …… du ……,

Désignée ci-après « *la CCSPN* »,

D'une part,

Et

La Commune de SARLAT représentée par son Maire, Monsieur Jean-Jacques de Peretti, dûment habilité par la délibération n°2020- du 29 septembre 2020

Désignée ci-après "*la commune*",

D'autre part,

Il est préalablement rappelé ce qui suit :

Une convention relative à l'organisation du service commun en charge de l'instruction des demandes d'autorisations de l'occupation et utilisation des sols et autres prestations en matière d'urbanisme ayant pour objet la définition des modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières entre le service commun instructeur de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN) et les communes en 2015.

Etant entendu que l'adhésion de la commune à ce service d'instruction ADS ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes qui restent de son seul ressort.

Ceci ayant été rappelé, ladite convention est modifiée comme suit et prend effet à compter du 1er janvier 2020 :

PROJET

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_73-DE

ARTICLE 1er : OBJET ET CONDITIONS GÉNÉRALES

La présente convention a pour objet de mettre à jour les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières entre le service commun instructeur de la CCSPN et la commune à partir du 1er janvier 2020.

Le service commun communautaire est en charge :

- De l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le Maire de sa décision ;
- De l'accueil et du conseil.

ARTICLE 2 : COMPOSITION DU SERVICE COMMUN INSTRUCTEUR

Article modifié

Le service commun instructeur est rattaché à la Direction des Services Techniques de la CCSPN.

S'agissant du personnel, la mise en place du service commun instructeur s'est exercée dans les conditions fixées par la présente convention, en vertu notamment de l'article L. 5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales et sous la responsabilité de la CCSPN. Ainsi, sa structure et sa composition évoluent en fonction des besoins sans faire l'objet d'une modification de la convention.

Au 1er janvier 2020, le service commun instructeur a donc évolué de la façon suivante :

Nombre d'agents en ETP	Catégorie	Missions Principales
1/2	A	Encadrement
1	B	Instruction ADS
1	C	Instruction ADS
½	C	Instruction ADS

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'EMPLOI DES AGENTS DU SERVICE COMMUN INSTRUCTEUR

Article modifié

Le service instructeur intercommunal est géré par la CCSPN. L'organisation, les conditions de travail des agents et les décisions relatives aux congés sont établies par la Communauté de communes.
Les agents seront rémunérés par la CCSPN et leur évaluation annuelle relèvera de la compétence du Président de la CCSPN.

Locaux

Les agents exercent leurs fonctions au siège de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir. Ils disposent de l'ensemble des moyens matériels habituels pour mener à bien leurs missions.

Autorité hiérarchique

Les agents composant le service commun instructeur sont placés sous l'autorité du Président de l'EPCI. Ce dernier contrôle l'exécution des tâches et adresse au responsable du service commun les instructions nécessaires à leur bonne exécution.
Le président de l'EPCI exerce les prérogatives de l'autorité investie du pouvoir de nomination sur les agents du service commun instructeur.
Le pouvoir disciplinaire relève du Président de la Communauté de communes.

PROJET

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_73-DE

ARTICLE 4 : CHAMP D'APPLICATION EN MATIERE D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

La présente convention s'applique à toutes les demandes et déclarations ci-après, déposées durant sa période de validité. Elle porte sur l'ensemble des actes de la procédure d'instruction des autorisations et sur les actes suivants (hors cas cités à l'article L 422- 1 et 2 et R 421-1 et 2 du CU) :

- Permis de Construire ;
- Permis de Démolir ;
- Permis d'Aménager ;
- Certificats d'Urbanisme (Articles L410-1 a et b du code de l'urbanisme) ;
- Déclarations Préalables ;

de l'examen de la recevabilité de la demande à la proposition de décision.

La mairie reste le guichet unique et donc assure l'enregistrement obligatoire de toute demande d'autorisation d'urbanisme.

ARTICLE 5 : MISSIONS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE l'INSTRUCTION

La commune assure un accueil et renseigne le public à tous les stades de l'instruction et les oriente vers le service communautaire.

A) Lors de la phase de dépôt de la demande :

- Affecter un numéro d'enregistrement au dossier et délivrer le récépissé de dépôt de dossier ;
- Procéder à l'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la demande dans les 15 jours suivants le dépôt ;
- Transmettre les dossiers aux consultations extérieures qui lui incombent (architecte des bâtiments de France, Préfet de Région en cas de site classé…) ;
- Transmettre les dossiers au service commun instructeur accompagnés des copies du récépissé et des bordereaux ou transmissions aux consultations extérieures ;
- Transmettre la demande au préfet au titre du contrôle de légalité.

B) Lors de la phase d'instruction :

- Rédiger et transmettre l'avis Maire au service instructeur communautaire dans un délai d'un mois pour les PC et CU et de 15 jours pour les DP. En l'absence d'avis du Maire dans le délai imparti, celui-ci sera réputé favorable sans prescription.
- Après réception des pièces complémentaires :
  - Délivrer un récépissé de dépôt des pièces complémentaires au pétitionnaire ;
  - Transmettre le récépissé de dépôt des pièces ainsi que les pièces complémentaires au service commun instructeur.

C) Lors de la notification de la décision et suite donnée :

- Imprimer les décisions, les faire signer au Maire ;
- Notifier au pétitionnaire la décision avant la fin du délai d'instruction, et en adresser une copie au service commun instructeur ;
- Adresser au service commun instructeur une copie de l'accusé de réception de la décision par le pétitionnaire ;
- Transmettre la décision et le dossier complet au préfet ou sous-préfet au titre du contrôle de légalité dans un délai de 15 jours à compter de la signature ;
- Afficher l'arrêté de permis en mairie et l'inscrire au registre des arrêtés

PROJET

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_73-DE

ARTICLE 6 : MISSIONS DU SERVICE INSTRUCTEUR COMMUNAUTAIRE

Le service commun instructeur de la Communauté assure l'instruction réglementaire de la demande depuis sa transmission par le Maire jusqu'à la préparation et l'envoi au Maire du projet de décision. Dans ce cadre il assure les tâches suivantes :

A) Lors de la phase de dépôt de la demande :

- Procéder à l'examen de la recevabilité et de la complétude du dossier ;
- Déterminer si le dossier fait partie des cas prévus « pour consultations » afin de prévoir les majorations des délais conformément au code de l'urbanisme.

B) Lors de l'instruction :

- Notifier au pétitionnaire la liste des pièces manquantes et /ou la majoration des délais d'instruction, avant la fin du 1er mois et fournir une copie à la sous-préfecture et à la mairie.
- Adresser une copie de l'accusé de réception par le pétitionnaire à la mairie ;
- Procéder aux consultations prévues par le code de l'urbanisme ;
- Réaliser la synthèse des pièces du dossier y compris l'avis de l'ABF ;
- Procéder à l'examen technique du dossier au regard des règles d'urbanisme ;
- Conseiller sur les projets ;
- Préparer la décision et la transmettre au Maire avant la fin du délai global d'instruction
- Préparer, le cas échéant, l'arrêté prescrivant les participations d'urbanisme (permis tacite ou non-opposition à une déclaration préalable). En cas de désaccord entre le service commun instructeur et le Maire sur la décision, le service commun instructeur n'est pas tenu de rédiger un arrêté contraire à celui proposé. La commune devra le rédiger par elle-même et en informer le service commun instructeur ;
- Préparation de l'attestation à envoyer en cas d'autorisation tacite ;
- En cas de dossier incomplet, et lorsque le pétitionnaire n'a pas produit l'ensemble des pièces manquantes dans le délai de 3 mois, le service édite le courrier de rejet et le transmet au pétitionnaire ainsi qu'une copie à la commune concernée ;
- Transmettre les données nécessaires à la fiscalité de l'urbanisme aux services de l'Etat.

ARTICLE 7 : SUIVI CHANTIER ET CONTROLE DES TRAVAUX

La commune en tant que guichet unique :

Elle réceptionne et enregistre la Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC), et la transmet au service de la Préfecture ainsi qu'au service commun instructeur.

Elle réceptionne et enregistre la Déclaration d'Achèvement et d'Attestation de Conformité des Travaux (DAACT) et la transmet au service de la Préfecture ainsi qu'au service instructeur.

Pour les DAACT, il existe des recollements obligatoires : les Etablissements Recevant du Public (ERP), les bâtiments inscrits ou classés, secteurs couverts par des Plans de Préventions des Risques (inondation, naturel ou technologique), sites inscrits ou classés, secteurs sauvegardés, réserves naturelles, la commune devra saisir sous 8 jours les services concernés.

Tant que le service commun instructeur ne sera pas doté d'agents assermentés, le Maire reste compétent pour le contrôle de la conformité des constructions pendant la durée des travaux et après réception de la DAACT et de la présence de l'affichage réglementaire.

PROJET

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_73-DE

La commune établit le certificat de conformité ou le procès-verbal d'infraction.

Le service commun instructeur :
A la demande du pétitionnaire, et après le délai de contestation (3 à 5 mois), il peut éditer le certificat de non contestation.

A la demande du Maire, et dans le cadre de constatation d'infractions pénales liées à la police de l'urbanisme, le service peut préparer des arrêtés interruptifs de travaux à soumettre à la signature du Maire.

Le service peut également demander la complétude des DAACT.

Le service sera doté d'un agent assermenté (au plus tôt le 1er janvier 2016).

ARTICLE 8 : CAS PARTICULIER DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (AT ERP) (art R 111-19-21 du CCH)
L'instruction de la demande est menée :

- Par le service chargé de l'instruction du permis de construire, lorsque le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire ;
- Par le Maire, dans les autres cas.

Commission départementale d'Aménagement Commercial : CDAC (L'article L752-4 du code de commerce)

- Pour les projets d''implantation d'un équipement commercial d'une surface de vente supérieure à 1 000 m², la saisie de la CDAC est obligatoire et se fera par les Maires concernés et compétents en matière d'urbanisme ;
- Pour une surface comprise entre 300m² et 1000m², la CDAC peut être saisie sur décision du conseil municipal (délibération).

ARTICLE 9 : CONTENTIEUX
Article modifié

Tout recours en contentieux reste à la charge financière de la commune.

La Communauté de communes est informée des recours gracieux et contentieux portant sur les autorisations d'urbanisme. A la demande du Maire, la Communauté de communes apporte toutes les informations nécessaires aux dossiers, dans la limite de ses compétences, à la commune en charge de l'instruction des recours gracieux et contentieux intentés par des personnes publiques ou privées, portant sur des autorisations ou actes visés à l'article 4.

ARTICLE 10 : ACCUEIL
La mairie en tant que guichet unique assurera l'information du public comme précédemment et pourra l'orienter vers le service communautaire pour tout conseil lié au dépôt et l'instruction du dossier.

PROJET

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_73-DE

Le service commun instructeur sera ouvert au public, sur rendez-vous et durant les périodes définies dans la charte d'utilisation du service.
Le service commun instructeur assurera un service de conseil en amont pour les projets conséquents du territoire.

ARTICLE 11 : ARCHIVAGE
Les dossiers sont archivés en mairie et au siège de la CCSPN. Le Maire reste responsable des archives communales et organise leur accès conformément aux textes en vigueur.

ARTICLE 12 : DELEGATION DE SIGNATURE
En application de l'article L 423-1 du CU, le Maire ou le Président de la CCSPN peuvent donner par arrêté sous leur surveillance et responsabilité, délégation de signature aux agents du service instructeur intercommunal pour l'exécution des missions qui leur sont confiées.

Dans l'objectif d'améliorer le service rendu aux administrés, ces délégations de signatures seront limitées aux courriers d'échanges et non aux décisions finales et seront détaillées dans la charte d'utilisation du service.

ARTICLE 13 : RESPONSABILITE
Conformément aux dispositions de l'article 3, le fonctionnement du service commun instructeur de la CCSPN relève exclusivement du Président de la CCSPN.

La commune reste responsable juridiquement vis à vis des tiers des décisions prises dans l'exercice de ses compétences.

ARTICLE 14 : DISPOSITIONS FINANCIERES
Article modifié

La tarification annuelle du coût du service commun de la CCSPN aux communes sera calculée selon la clé de répartition suivante :

- 40% selon le nombre d'habitants de la commune ;
- 60% selon le nombre d'actes Equivalent Permis de Construire (EPC) instruits durant l'année n-1.

Formule de calcul:

$$\frac{\text{Population de la commune} * (\text{coût total du service} * 0.4)}{\text{Population totale des communes bénéficiant du service}} + \frac{\text{Nb EPC de la commune} * (\text{coût total du service} * 0.6)}{\text{Nb EPC totale des communes bénéficiant du service}}$$

Le ratio utilisé pour pondérer les actes et obtenir des Equivalents Permis de Construire (EPC) est le suivant :
Permis de construire vaut 1, Certificat d'urbanisme informatif vaut 0,2, Certificat d'urbanisme opérationnel vaut 0,4, Déclaration Préalable vaut 0,7, Permis d'Aménager vaut 1,2, Permis de Démolir vaut 0,8.

Le coût total du service annuel est identifié et individualisé comptablement et comprend l'ensemble des frais de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'activité du service (charges salariales, informatique, logiciel, fluides, affranchissements etc..)

PROJET

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_73-DE

Pour l'année 2020, l'appel de fonds interviendra à la signature de la convention et correspondra au solde entre la provision 2019 (versée en 2018) et le coût réel calculé pour l'année 2019.
A compter de 2021, l'appel de fonds sera effectué en début d'année et correspondra à 100% du coût réel calculé de l'exercice N-1.

ARTICLE 15 : DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU SERVICE

Un rapport annuel d'activité du service sera établi chaque année et présenté en bureau communautaire et aux communes.

ARTICLE 16 : MISE EN ŒUVRE ET CONDITIONS DE RESILIATION

La présente convention est établie pour une durée illimitée et prendra fin à la demande de l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis d'un an.

En cas de différends dans l'application de la présente convention, les deux parties avant de s'en remettre à la compétence des tribunaux administratifs, s'engagent à épuiser toutes les ressources de conciliation en faisant appel à une tierce personne choisie en commun pour ses compétences. Si néanmoins le désaccord persiste, le litige relèvera du ressort des juridictions administratives compétentes.

Fait à XXX, en deux exemplaires originaux, le XXX

Pour la Communauté
de communes Sarlat-Périgord Noir
Monsieur le Président

Pour la Commune
Monsieur/Madame le Maire

PROJET

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_74-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-74 **CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS – PARCELLE BK 279**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la commune de Sarlat-La Canéda est propriétaire de la parcelle cadastrée BK 279 située rue Louis Arlet.

Monsieur le Maire indique avoir été saisi par ENEDIS, dans le cadre de la modernisation/sécurisation d'une ligne du réseau électrique Basse Tension de distribution publique impactant les réseaux présents sur la parcelle cadastrée BK 279 et ce, selon les termes de la convention de servitude jointe.

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_74-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **APPROUVE** les dispositions de la convention ci-jointe prise entre ENEDIS et la Ville de Sarlat-La Canéda ;

-- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment la convention ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_74-DE

CONVENTION DE SERVITUDES

Commune de : Sarlat-la-Canéda

Département : DORDOGNE

Une ligne électrique aérienne : 400 Volts

N° d'affaire Enedis : DC26/046484 SARLAT RNV LA RUE Rue Louis Arlet

Chargé d'affaire Enedis : AIGUBELLE David

Entre les soussignés :

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est Tour Enedis 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442 - TVA intracommunautaire FR 66444608442, représentée par Monsieur Thierry GIBERT agissant en qualité de Directeur Régional Enedis Aquitaine NORD, 4 rue Isaac NEWTON 33700 MERIGNAC, dûment habilité à cet effet,

désignée ci-après par l'appellation " Enedis "

d'une part,

Et

Nom *: **Commune de SARLAT représenté(e) par son (sa) le maire, ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil ..... en date du .....**
Demeurant à : **MAIRIE, 24200 SARLAT**
Téléphone : **.....**
Né(e) à :
Agissant en qualité **Propriétaire** des bâtiments et terrains ci-après indiqués

(*) Si le propriétaire est une société, une association, un GFA, indiquer la société, l'association, représentée par M ou Mme suivi de l 'adresse de la société ou association.
(*) Si le propriétaire est une commune ou un département ,indiquer « représenté(e) par son Maire ou son président ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal ou du Conseil Général en date du....

désigné ci-après par « le propriétaire »

d'autre part,

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_74-DE

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que la parcelle ci-après lui appartient :

Commune	Prefixe	Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits	Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières,prairies, pacage, bois,forêt ...)
Sarlat-la-Canéda		BK	279		

Le propriétaire déclare en outre, conformément aux articles R.323-1 à D.323-16 du Code de l'Energie, que la parcelle, ci-dessus désignée est actuellement (*) :

- ☐ non exploitée(s)
- ☐ exploitée(s) par-lui même .....
- ☐ exploitée(s) par .....

qui sera indemnisé directement par Enedis en vertu desdits articles s'il l'exploite lors de la construction des ouvrages. Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation, l'indemnité sera payée à son successeur.

(* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par les articles L.323-4 à L.323-9 et les articles R.323-1 à D.323-16 du Code de l'Energie, vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et Enedis et à titre de reconnaissance de ces droits, sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 - Droits de servitudes consentis à Enedis

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur la parcelle, ci-dessus désignée, le propriétaire reconnaît à Enedis les droits suivants :

1.1/ Etablir à demeure :
- 1 support(s) (équipés ou non)

et
- 1 ancrage(s) pour conducteurs aériens d'électricité à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique ou sur les toits ou terrasses des bâtiments.

Pour les supports, les dimensions approximatives au sol (fondations comprises) sont respectivement :

- Support n°1 : 055x045 cm x 1.60 cm

1.2/ Faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus de la dite parcelle désignée sur une longueur totale d'environ 1 mètre(s).

1.3/ Sans coffret

1.4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur.

1.5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Enedis veille à laisser la (les) parcelle(s) concernée(s) dans un état similaire à celui qui existait avant son (ses) intervention(s) au titre des présentes.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

ARTICLE 2 - Droits et obligations du propriétaire

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_74-DE

2.1/ Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance de la parcelle.

Le propriétaire s'interdit toutefois de faire sous le tracé et à proximité des ouvrages définis à l'article 1er, aucune plantation d'arbres ou arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages. Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité des installations.

2.2/ Si le propriétaire se propose soit de clore, soit de bâtir, soit de démolir, réparer ou surélever une construction existante, il devra faire connaître à Enedis par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception adressée au domicile élu ci-dessus mentionné, deux mois avant le début des travaux, la nature et la consistance des travaux qu'il envisage d'entreprendre en fournissant tous les éléments d'appréciation ; Enedis sera tenu de lui répondre dans le délai d'un mois à compter de la date de l'avis de réception.

Si la distance réglementaire entre les ouvrages établis sur la parcelle et la construction projetée n'est pas respectée, Enedis sera tenu de modifier ou de déplacer les ouvrages électriques. Cette modification ou ce déplacement sera réalisé selon le choix technique arrêté par Enedis et à ses frais. Cependant, le propriétaire pourra consentir au maintien des ouvrages moyennant le versement d'une indemnité en raison de l'obstacle apporté à la réalisation de ses projets.

Si Enedis est amené à modifier ou à déplacer ses ouvrages, il pourra demander au propriétaire ou l'exploitant du terrain, compte tenu de la durée pendant laquelle les ouvrages auront été implantés, la restitution de tout ou partie de l'indemnité versée uniquement dans l'hypothèse d'un terrain agricole, boisé ou forestier, en application de l'article 3 ci-dessous.

Si le propriétaire n'a pas, dans le délai de deux ans à partir de la modification ou du déplacement, exécuté les travaux projetés, Enedis sera en droit de lui réclamer le remboursement des frais de modification ou de déplacement des ouvrages, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts s'il y a lieu.

ARTICLE 3 – Indemnisation éventuelle

3.1/ La présente convention est conclue à titre gratuit, sauf lorsque la parcelle objet de la présente convention fait l'objet d'une exploitation boisée, forestière ou agricole au sens des protocoles d'accord[1], conclus entre la profession agricole et Enedis, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

Dans ces seules hypothèses, le distributeur Enedis verse à titre de compensation forfaitaire des préjudices de toute nature résultant pour celui-ci de l'exercice de droits reconnus à l'article 1er :

- ☐ au propriétaire qui accepte, une indemnité de zéro euro et zéro centime (0.0 €).
- ☐ Le cas échéant, l'exploitant qui accepte, une indemnité de zéro euro (€).

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, de la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abattages et élagages d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet, d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire, soit à l'exploitant et fixée à l'amiable ou à défaut d'accord, par le tribunal compétent.

[1] *Protocoles "dommages permanents" et "dommages instantanés" relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines situées en terrains agricoles*

ARTICLE 4 – Responsabilités

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble

ARTICLE 5 – Effets de la présente convention

En vertu du décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, la présente convention produit, tant à l'égard du propriétaire et de ses ayants droit que des tiers, les effets de l'arrêté préfectoral prévu à l'article L323-4 du Code de l'Energie. Par voie de conséquence, le propriétaire s'engage dès maintenant à porter la présente convention à la connaissance des personnes qui ont ou qui acquièrent des droits sur la parcelle traversée par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire

Il s'engage en outre à faire reporter dans tout acte relatif à la parcelle concernée par les ouvrages électriques définis à l'article 1er, les termes de la présente convention.

ARTICLE 6 – Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_74-DE

situation des parcelles.

ARTICLE 7 – Entrée en vigueur

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

Un exemplaire de la convention sera remis au propriétaire après accomplissement par Enedis des éventuelles formalités nécessaires.

Fait en TROIS ORIGINAUX et passé à.....

Le.....

Nom Prénom	Signature
Commune de SARLAT représenté(e) par son (sa) le maire, ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil ..... en date du	

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"
(2) Parapher les pages de la convention et signer les plans

Cadre réservé à Enedis

A....., le .....

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_74-DE

PLAN CADASTRAL 1/1000 (4)

Son BK

Elagage arbre
Détail à voir avec
Prop 06-72-90-36-72

Léger décalage du surplomb branchement

Poste LA RUE

Place du Tunnel

Rue Louis Arfer

Chemin

Boulevard

BK

LE PIGNOL

LE JARDIN DE PIGNOL

Son BK

Son BK

Appui FT + RAS FT

0.65x0.65xl.85

D13 11-600
DEP BETON <5 +M
FOY DEP + PC

E
3 12 E 8.0
IEADS 70
BRN4 REP LONG 5
FOY POS + PC (Prise de courant)
Poteau à implanter sur trottoir
à 4m du poteau à remplacer

0.55x0.45xl.60

D14 11-500
DEP BETON 5-10
FOY DEP
BRN4 DEP + PC

D
4 11D 3.20
IES 70
BRNA 4 REP LONG 5
Poteau à implanter
à 1m du poteau à remplacer
derrière muret en Domaine privé

Appui FT

5 12 B 1000
ED 20 14 CU EP DEP
BRNAS 2 REP
BRAN 4 REP
IEADS 70 POS
FOY REP

Appui FT

6 11-300
ED 20 14 CU EP DEP
IEAS 70 POS
IBRNAS 2 REP

7 11A 600
ED 20 14 DEP
IES 70 POS
BRNAS 4 REP

8 10 A 500
ED 20 14 DEP
IEAS 70 POS
IBRNAS 4 REP

Appui FT

2 11-800
2x AD 20 -14 CU EP DEP
IEAS 70 Conservé
BRN4 REP
BRNAS4 REP
BRN2 REP (EP Départ sout.)
FOY REP (EP Lampe EP)
3 EAS 70 POS
3 DERIV TORS 70

Appui FT

D14 11-300
DEP 5
FOY DEP
BRN4 DEP
BRN2 DEP

055x0.45xl.60

D
9 11D4.0
IEAS 70
BRN4 REP LONG 5
BRN 2 REP LONG 5
FOY POS

Poteau à implanter
à 2m du poteau
à remplacer
Derrière la cloture

Appui FT

10 12-600
ED 20 29 CU EP DEP
IEAS 70 POS
BRNAS 4 REP
BRN 4 REP
FOY REP

Appui FT

D12 12-300
DEP 5

DATE et SIGNATURE

N

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_74-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_75-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-75

DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES PUBLIQUES – RECTIFICATIF ET COMPLEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date 1er février 2019, dans le cadre de la démarche entreprise pour la normalisation de l'adressage par la dénomination de voies et la numérotation.

Il est apparu que certaines voies reprises dans la liste des voies publiques nouvellement dénommées sont en réalité des voies privées ; elles sont donc à supprimer dans ladite liste.

Il s'agit de :

Chemin de la Forge, Chemin des Beaux Détours, Impasse Roxane, Impasse d'Artagnan et Impasse de la Pinède.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_75-DE

D'autre part, une nouvelle voie publique est à ajouter à la liste initiale, il s'agit de l'Impasse Jean Cocteau.

La liste des dénominations de voies publiques déjà validée, pour lesquelles les points adresses ont été réajustés, reste inchangée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **APPROUVE** la dénomination attribuée aux voies communales telle que présentées ci-avant ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- **DIT** que la présente délibération modifie celle du 1er février 2019 ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_76-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-76

DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES PRIVEES – RECTIFICATIF ET COMPLEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 28 juin 2019, dans le cadre de la démarche entreprise pour la normalisation de l'adressage par la dénomination de voies et la numérotation.

Il est apparu que certaines voies reprises dans la liste des voies publiques nouvellement dénommées sont en réalité des voies privées ; elles sont donc à ajouter dans la liste correspondante, complétée par des voies privées dont la dénomination a été approuvée par les riverains concernés.

Il s'agit de : Chemin de la Forge, Chemin des Beaux Détours, Impasse Roxane, Impasse d'Artagnan et Impasse de la Pinède.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_76-DE

D'autre part, de nouvelles voies privées sont à ajouter à la liste initiale, il s'agit de :

Chemin des Méandres, Impasse Alan Turing, Impasse Moussidière Haute, Impasse Romy Schneider, Impasse Suzanne Lenglen, Impasse Thomas Edison, Impasse de la Bohème, Impasse de la Fête des Pains, Impasse des Agapes, Impasse du Laboureur, Impasse du Lébérou et Impasse du Trotteur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter les dénominations de ces voies privées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **APPROUVE** la dénomination attribuée aux voies privées telle que présentées ci-avant ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- **DIT** que la présente délibération modifie et complète celle du 28 juin 2019 ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-77

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles L 2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif.
Les dispositions des articles D. 2224-1 à D. 2224-5 s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation de ces services publics.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante avant le 30 septembre de l'année N+1 de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement exercice 2019 de la Commune Sarlat ;

- **DIT** que ces documents sont à la disposition du public en mairie ;

- **DIT** qu'un exemplaire de ce document accompagné de la présente délibération, sera remis à Monsieur le Préfet de la Dordogne ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

Sarlat - La Canéda

RPQS

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service



Année d'exercice : 2019

Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS) pour l'exercice présenté conformément :

-à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

-aux articles D2224-1 à D224-5 du CGCT

-au décret du 2 novembre 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013

-au décret du 29 décembre 2015.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

TABLE DES MATIERES

1 Caractérisation technique du service 3
1.1 Présentation du territoire desservi 3
1.2 Mode de gestion du service 3
1.3 Estimation de la population desservie (D201.0) 4
1.4 Nombre d'abonnés facturés 4
1.5 Volumes facturés 5
1.6 Détail des imports et exports d'effluents 6
1.7 Autorisations de déversements d'effluents non domestiques (D.202.0) 6
1.8 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 6
1.9 Ouvrages d'épuration des eaux usées 6
1.10 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 8
1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 8
1.10.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 8
1.11 Synthèse de fonctionnement du système d'assainissement pour l'année 2019 8
1.11.1 Système de collecte 8
1.11.2 Station d'épuration 8
1.11.3 Sous-produits issus de l'assainissement 9
2 Tarification de l'assainissement et recettes du service 10
2.1 Modalités de tarification 10
2.2 Facture d'assainissement type (D204.0) 11
2.3 Facture d'eau type (assainissement collectif et eau potable) 12
2.4 Recettes 13
3 Indicateurs de performance 14
3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 14
3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 14
3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 16
3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 16
3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 16
3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 16
3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) 16
3.8 Points noirs du réseau de collecte (P252.2) 16
3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) 16
3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) 17
3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) 17

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) 18
3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) 18
3.14 Taux de réclamations (P258.1) 18
4 Financement des investissements 19
4.1 Montants financiers 19
4.2 Etat de la dette du service 19
4.3 Amortissements 19
4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 20
4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 20
5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 21
5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 21
5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 21
6 Tableau récapitulatif des indicateurs 22

ANNEXES

ANNEXE 1 : Délibération d'approbation du zonage
ANNEXE 2 : Délibération de l'approbation du prix de l'eau
ANNEXE 3 : Rapport annuel 2019
ANNEXE 4 : Document Agence de l'Eau

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

- Nom de la collectivité : Sarlat - La Canéda
- Caractéristiques : Commune
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☒	☐
	Transport	☒	☐
	Dépollution	☒	☐
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi :

  ⇨ Sarlat

Existence d'un zonage	☒ Oui date d'approbation[1] : 14/12/2001	☐ Non
Existence d'un règlement de service	☒ Oui date d'approbation[1]: 30/03/2012	☐ Non

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité :

☐ en régie

☒ par une compagnie fermière (Véolia) – délégation de service public (durée du contrat : Affermage du 01/05/2012 au 30/04/2023)

[1]Assemblée délibérante

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

1.3 Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un **habitant** desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le **nombre d'habitants desservis** correspond au **nombre d'abonnés desservis** en assainissement collectif multiplié par le **nombre moyen d'habitant par foyer**.

Le **nombre d'habitants par foyer** est fourni par les dernières données INSEE de la commune.

La **densité linéaire** correspond au nombre d'abonnés desservis divisé par le linéaire de réseau (en km).

	Au 31/12/2019
Nombre d'abonnés desservis	3 870*
Nombre d'habitants par foyer *(dernier recensement Insee)*	1,54
Nombre d'habitants desservis	5 960
Linéaire de réseau (km)	81,408 km (78,408 km en gravitaire et 3,0 km en refoulement)
Densité linéaire (ab/km)	47,5

*Estimation issue du listing des abonnés (2018) – particuliers raccordés/raccordables/non raccordés

Plusieurs chiffres différents apparaissent dans les documents (longueur de réseau, abonnés, …). L'étude diagnostique permettra de fiabiliser les données.

1.4 Nombre d'abonnés facturés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La commune de Sarlat - La Canéda est maître d'ouvrage sur le système d'assainissement desservant son territoire.

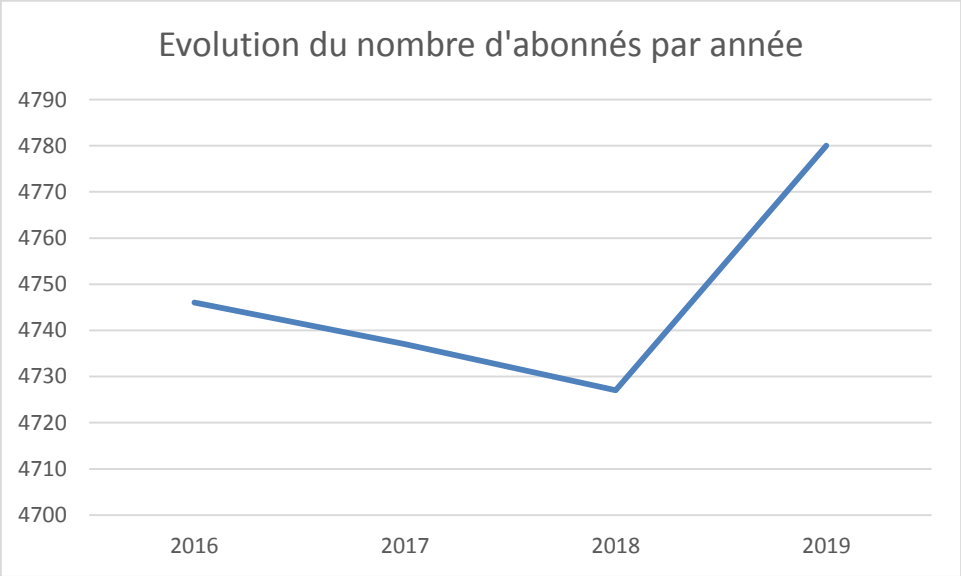
Les services publics d'assainissement collectif de Sarlat compte 4 780 abonnés au 31/12/2019 (abonnés ayant fait l'office d'une facturation au 31/12/2019 pour l'assainissement collectif, ce qui ne concerne donc pas les compteurs fermés par exemple).

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

La répartition des abonnés est la suivante :

Nombre d'abonnés domestiques ou assimilés au 31/12/2019	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019
4 774	5	4 780

Evolution du nombre d'abonnés	2016	2017	2018	2019
	4 746	4 737	4 727	4 780



1.5 Volumes facturés

Total des volumes facturés durant l'exercice (en m^3)
584 935

L'assiette de facturation est représentée par la consommation d'eau potable.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

1.6 Détail des imports et exports d'effluents

Il n'y a pas eu d'import et d'export d'effluent. Le système d'assainissement ne traite que les eaux usées de la commune.

1.7 Autorisations de déversements d'effluents non domestiques (D.202.0)

Il y a 5 conventions spéciales de déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique :

Etablissements	Date d'effet
Société Aiguilles Suturex	01/01/1993
Société Coloplast	23/11/2009
Distillerie du Périgord	02/03/1993
Société Euralis Gastronomie	26/09/1994
Union des Coopératives Agricoles Planteurs de Tabac	15/04/2008

Le centre hospitalier et l'entreprise Vaux ne disposent pas de convention de rejet.

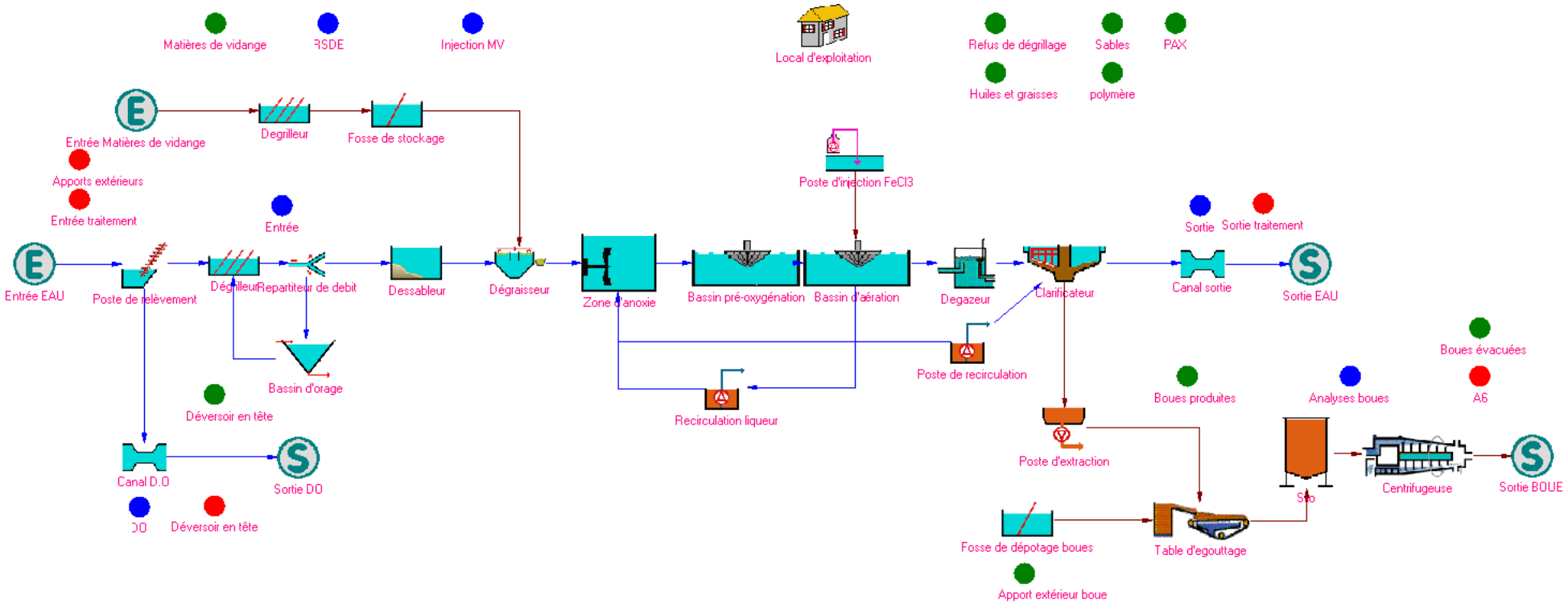
1.8 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou de transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de 81,408 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements (78,408 km de gravitaire et 3,0 km de refoulement). Il y a 10 postes de relevage et 3 déversoirs d'orage.

1.9 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère une Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées.
La station (filière boues activées) a été mise en service le 01/06/1975 (et rénovée en 2011). Son code SANDRE est le 0524520V001.

La capacité nominale est de 21667 EH (1300 Kg de DBO_5 par jour).



Synoptique de la station

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

1.10 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Les boues produites sont déshydratées et stockées dans des bennes puis évacuées vers la plateforme de compostage du SICTOM du Périgord Noir sur la commune de Marcillac Saint Quentin.

Quantité de boues produites durant l'exercice (en t MS)
176,1

1.10.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Quantité de boues évacuées durant l'exercice (en t MS)
165,9

1.11 Synthèse de fonctionnement du système d'assainissement pour l'année 2019

1.11.1 Système de collecte

Au vu du graphique des débits journaliers corrélés à la pluviométrie on observe que le réseau de collecte est impacté par les eaux claires parasites. On observe également un déversement de 16 m^3 le 10 octobre 2019 en tête de station (point A2).

14 dépassements du débit nominal de la station se sont produits. Le volume maximal enregistré a été reçu le 4 novembre 2019 avec 3 737 m^3 d'effluent entrant (et une précipitation associée de 20,6 mm et 12,4 mm la veille), soit 156% de la capacité hydraulique nominale de la station.

L'entretien du système de collecte est effectué de façon préventive et curative (longueur totale de curage sur collecteur 17 428 ml pour l'année 2019). Des inspections par caméra ont été réalisées également sur le réseau de collecte par l'entreprise Véolia (sur 1 436 ml).

Un contrôle des dispositifs de mesure sur les 3 déversoirs d'orage a été réalisé par le SATESE le 9 décembre 2019.

Les 3 points sont équipés de sondes à réflexion d'angle. Ces 3 équipements communiquent via un LT-US de SOFREL. La visualisation de la hauteur et du débit se fait depuis un PC ou une tablette.

1.11.2 Station d'épuration

L'ensemble des mesures d'autosurveillance réglementaires ont été réalisées. L'eau traitée est de bonne qualité avec d'excellents rendements épuratoires sur l'ensemble des mesures. Un léger dépassement de concentration sur le phosphore est observé au mois d'octobre.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

Le volume moyen journalier d'effluent traité par la station (basé sur le débitmètre en entrée de station, point A3) est de 1 701 m^3 soit 71 % de sa capacité hydraulique nominale.

Le taux de charge organique moyen journalier est de 1 469 kg de DCO par jour (valeur similaire à celle de 2018), soit 57 % de la capacité nominale de la station.

Le SATESE a pu observer lors d'une visite d'assistance réalisée au mois de juillet qu'une concentration en ammonium en sortie non négligeable était présente.

Ce résultat s'explique par la défaillance de la sonde à oxygène (équipement pilotant l'aération du bassin). En effet, la période de fortes chaleurs a fait dériver cette sonde ne permettant plus une oxygénation adéquate ; le pilotage de l'aération est passé en mode de secours.

Le réglage de l'aération est donc passé sur horloge ; toutefois les plages n'étaient pas assez conséquentes par rapport à la pollution entrante pour permettre une oxygénation optimale des effluents et une dégradation complète de l'azote réduit. **L'agent Véolia a recalibré rapidement cette sonde afin de rétablir la qualité de l'eau traitée.**

La visite du contrôle des équipements d'autosurveillance a été réalisée au mois d'octobre par le SATESE. Le fonctionnement des équipements de la chaine métrologique donne satisfaction.

Néanmoins, l'afficheur extérieur du débitmètre des matières de vidange est altéré et n'est plus lisible, bien que les mesures soient reportées au local de la station, il est recommandé de procéder à la réparation ou au remplacement de l'afficheur.

1.11.3 Sous-produits issus de l'assainissement

Les refus de dégrillages sont quantifiés (124 tonnes en 2019) et évacués en décharge.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et inclue une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement).

Les tarifs applicables en 2019 sont les suivants :

	Année 2019
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)[(1)]	Non adoptée
Participation aux frais de branchement	Non adoptée
Sanction financière pour non raccordement à l'assainissement collectif	Non adoptée

[(1)] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Année 2019
Part de la collectivité	
Part fixe (€ HT/an)	
Abonnement [(1)]	0,00
Part proportionnelle (€ HT/m^3)	
Prix au m^3 - Part Délégataire	0,91
Prix au m^3- Part Collectivité	0,80
Taxes et redevances	
Taxes	
Taux de TVA (%) [(2)]	10
Redevances (€ HT)	
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) (€/m3)	0,25
VNF rejet (€/m3)	0,00
Autre (€/m3) :	0,00

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture annuelle.

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public. Le service de l'assainissement de la collectivité est ici assujetti à la TVA.

La délibération fixant les différents tarifs pour l'exercice est la suivante :

- Délibération du 25/04/2008 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type assainissement	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	0,00	0,00	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m^3)	1,70	1,71	0,74%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	204,00	205,51	0,67%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0,00%
VNF Rejet :	0,00	0,00	0,00%
TVA	23,40	23,55	0,64%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	53,40	53,55	0,28%
Total	**257,40**	**259,06**	**0,64%**
Prix TTC au m^3	**2,15**	**2,16**	**0,64%**

Le service est assujetti à la TVA.

La facturation est effectuée avec une fréquence :

annuelle	☐
Semestrielle	☒
trimestrielle	☐
quadrimestrielle	☐

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

2.3 Facture d'eau type (assainissement collectif et eau potable)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type assainissement et eau potable	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Production d'eau potable			
Part fixe annuelle	30,34	30,56	0,72%
Part proportionnelle	196,36	199,01	1,33%
Collecte et traitement des eaux usées			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0,00%
Part proportionnelle	204,14	205,51	0,67%
Taxes et redevances			
Redevance de préservation de la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,81	10,20	-5,98%
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0,00%
Redevance Protection du point de prélèvement (SMDE)	0,00	0,00	0,00%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0,00%
VNF Rejet :	0,00	0,00	0,00%
TVA eau potable (5,5%)	15,24	15,37	0,00%
TVA assainissement collectif (10%)	23,41	23,55	0,00%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	**119,06**	**118,72**	0,00%
Total € TTC	**549,90**	**553,80**	**0,70%**
Prix TTC au m^3	**4,58**	**4,61**	**0,70%**

Les services d'eau potable et d'assainissement collectif sont assujettis à la TVA.

La facturation est effectuée avec une fréquence :

annuelle	☐
Semestrielle	☒
trimestrielle	☐
quadrimestrielle	☐

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

2.4 Recettes

Type de recette	Exercice 2019 en € (HT)
Redevance eaux usées usage domestique (compte administratif 2019) *	501 924,01
Recettes de raccordement	0,00
Prime de l'Agence de l'Eau	26 162,00
Recettes liées aux travaux	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00
Autres recettes (reprises de subventions)	0,00
Total des recettes*	**528 086,01**

* Véolia effectue la prestation de facturation et de recouvrement des paiements. La facturation est effectuée par semestre. Les versements d'acomptes conduisent à une différence entre les titres de recettes émis par Véolia et les recettes indiquées sur le compte administratif de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

3 Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 84 % (3 393 abonnés desservis sur 4 043 abonnés potentiels) - (Le nombre d'abonnés potentiels : donnée Service de l'Eau du Département).

Les secteurs restants à desservir d'après le zonage sont :

- Hameau Pont de Campagnac : environ 20 branchements et 900 ml de réseau gravitaire ;
- Madrazès (la tannerie): 10 branchements, 1 poste de relevage, 450 ml de réseau sous pression, 550 ml de réseau gravitaire ;
- Rue jean de la Fontaine : 9 branchements ; 400 ml de réseau gravitaire ;
- Route de Combelongue : 11 branchements, 480 ml de réseau gravitaire.

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.
L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).
La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

	Points Potentiels	Valeur	Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	65 %	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	95%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**39**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

La Police de l'Eau a jugé conforme le système de collecte de la commune de Sarlat la Canéda au titre de la Directive Eaux Résiduaires urbaines. L'indicateur est de 100%.

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

La Police de l'Eau a jugé conforme en équipement la station d'épuration de la commune de Sarlat La Canéda au titre de la Directive Eaux Résiduaires urbaines. L'indicateur est de 100%.

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

La Police de l'Eau a jugé conforme en performance la station d'épuration de la commune de Sarlat La Canéda au titre de la Directive Eaux Résiduaires urbaines.

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Il y a eu 165,9 tonnes de matières sèches de boues évacuées en 2019, les boues évacuées vers la plateforme de compostage du SICTOM du Périgord Noir sur la commune de Marcillac Saint Quentin. Le taux de boues évacués selon une filière conforme est de 100%.

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

A la connaissance de la collectivité, il n'y a pas eu de débordements d'effluent dans les locaux des usagers en 2019. L'indicateur P251.1 est donc de 0.

3.8 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

L'indicateur ne recense que les secteurs nécessitant au moins deux interventions par an. Le nombre total de points concernés est de 7. Le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km est de 8,60.

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Il y a eu des renouvellements de canalisations ces cinq dernières années : le dévoiement du réseau Pontet Sud (345 ml) et le renouvellement du réseau Fontaine de l'amour et rue Pierre Brossolette (260 ml). Le taux moyen de renouvellement sur les 5 dernières années est de 0,14 %.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

La Police de l'Eau a jugé conforme en performance la station d'épuration de la commune de Sarlat La Canéda, au titre de l'acte de prescriptions locales spécifiques.

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

	Pts potentiel	Pts acquis
A – Éléments communs à tous les types de réseaux		
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 24 août 2017 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations l'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 24 août 2017 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	10
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	0
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0
Total		**90**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

L'encours de la dette au 31/12/2019 est de 1 490 294,87 €.
D'après le compte administratif, les recettes réelles sont de 528 086,01 €.
Les dépenses réelles sont de 91 555,39 €.
L'épargne brute est donc de 436 530,62 €.
La durée d'extinction de la dette présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement. Celle-ci est donc de 3 ans et 4 mois.

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le montant des impayés au titre de l'année 2018, au 31/12/2019 est de 66 754 euros. Le montant des factures émises en 2019 est de 2 582 061 euros. Le taux d'impayé sur cette année est donc de 2,59 %.

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

En 2019 il n'y a pas eu de réclamations de la part des usagers. L'indicateur est donc de 0.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

4 Financement des investissements

4.1 Montants financiers

	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	/
Montants des subventions en €	/
Montants des contributions du budget général en €	/

4.2 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 490 294,87
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	155 112,55
	en intérêts	24 947,98

4.3 Amortissements

Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements pour les travaux (dépense d'exploitation et recette d'investissement) a été de 132 723,19 €.

La dotation aux amortissements pour les subventions (dépense d'investissement et recette d'exploitation) est de 0 €.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
→ Traitement du problème d'H_2S - Poste de relevage de La Canéda	37 300 HT
→ Renouvellement des réseaux AEP, EU, EP : impasse Elias Cairel (30 ml), Impasse Aimeric de Sarlat (30 ml), Impasse Giraut de Salignac (20 ml)	91 600 HT
→ Renouvellement des réseaux AEP, EU, EP (430 ml) rues Jean Baptiste Delpeyrat, Emmanuel Lasserre, Pierre et Marie Curie et impasse des Clarisses	511 600 HT

4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
/	/	/

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.
Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).
-

En 2019, il y a eu 17 abandons de créance à caractère social, ou de versements à un fonds de solidarité. Le montant des abandons de créance est de 1 001 €.

La valeur de l'indicateur P207.0 est donc de 0,0017 €/m^3.

5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Il n'y a pas d'opérations de coopération décentralisée au niveau du service d'assainissement de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

6 Tableau récapitulatif des indicateurs

Thème	Type	Code	Libellé	Valeur 2019
Abonnés	Descriptif	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 960 habitants
Réseau	Descriptif	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5 autorisations
Boue	Descriptif	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	165,9 tonne de MS
Abonnés	Descriptif	D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,15 €
Abonnés	Performance	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	84 %
Réseau	Performance	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	39 pts
Collecte	Performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100%
Epuration	Performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100%
Epuration	Performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100%
Boue	Performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
Gestion financière	Performance	P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	1001 €
Abonnés	Performance	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0
Réseau	Performance	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	8,60
Réseau	Performance	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,14 %
Epuration	Performance	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100%
Collecte	Performance	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90 pts
Gestion financière	Performance	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3 ans et 4 mois
Gestion financière	Performance	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,59 %
Abonnés	Performance	P258.1	Taux de réclamations	0 ‰

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

ANNEXE 1 : Délibération d'approbation du zonage

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

VILLE DE
SARLAT-LA CANÉDA

MAIRIE
B.P N° 163
24203 SARLAT CEDEX
Tél : 05 53 31 53 31
Fax : 05 53 31 08 04

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2001

L'an DEUX MILLE UN, le **QUATORZE DECEMBRE** à DIX HUIT HEURES, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à la suite de la convocation adressée par M. le Maire le sept décembre, s'est réuni à la **MAIRIE** en séance publique sous la présidence de **M. de PERETTI,** Maire.

Etaient présents : M. de PERETTI Maire, M. MOUCHARD, Mme MARGAT, Mme IMBERTY, M. LASFARGUE, Mme TISSERAND, M. MELOT, M. GARRIGOU, M. GENTET, Mme GERY, M. GIRAUDET, M. GAUSSINEL, M. CANTEGREL, M. BAZIN, Mme AUSSEL, Mme CABANEL, M. GRENOT, Mlle DUCLA, M. GUIRARDEL, Mme LE GOFF, Mme EIDELMAN, M. BUREAU, M. LAVAL.

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

Procuration de : Mme GARRIGOU à M. GAUSSINEL, Mme LAROCHE à M. MELOT, Mme BOURRINET à M. GIRAUDET, Mme SYLVESTRE à Mme MARGAT, M. THOMAS à Mme IMBERTY.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme GARRIGOU, Mme LAROCHE, Mme BOURRINET, Mme SYLVESTRE, M. THOMAS, M. DELMON.

Melle DUCLA a été élue Secrétaire.

MAIRIE de SARLAT LA CANEDA (Dordogne)
Reçu le : 28 DEC. 2001
N° :

Délibération

N° 25

APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT AVANT MISE A ENQUETE PUBLIQUE.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une étude préalable à la mise en place du schéma directeur d'assainissement a été réalisée par la Société SOCAMA INGENIERIE.

Cette étude a permis d'établir un projet de zonage d'assainissement collectif et non collectif (autonome). Ce zonage constituant un document d'urbanisme opposable au tiers, il est nécessaire de le soumettre à enquête publique.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ce projet de zonage d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Patrimoine et Environnement,

- **APPROUVE** le projet de zonage d'assainissement tel qu'il est annexé à la présente,

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de lancer l'enquête publique.

VOTE A l'UNANIMITE par scrutin public à main levée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
En Mairie, le 14 Décembre 2001.

Le Maire,

Signé : Jean-Jacques de PERETTI.

Pour ampliation certifiée
conforme à l'original :
SARLAT, le 14 DEC. 2001
L'Adjoint délégué,

MAIRIE de SARLAT-LA-CANEDA (Dordogne)

MAIRIE de SARLAT LA CANEDA
(Dordogne)
Reçu
le : 28 DEC. 2001
N° :

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

ANNEXE 2 : Délibération d'approbation du prix de l'eau

079

Sarlat La Canéda

DELIBERATION
SEANCE DU 25 AVRIL 2008

L'AN DEUX MILLE HUIT, le VINGT CINQ AVRIL à VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL, à la suite de la convocation adressée par M. le Maire le DIX HUIT AVRIL s'est réuni à la MAIRIE en séance publique sous la présidence de M. de PERETTI, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Jacques DE PERETTI, M. Philippe MELOT, Mme Marie-Louise MARGAT, Mme Dominique BOUSSAT, M. Francis LASTARGUE, Mme Marie-Pierre VALETTE, M. Patrick ALDRIN, Mme Marie-Pierre DELATTAIGNANT, M. Soufiane ROUISSI, Mme Nadine PERUSIN, M. Etienne CLOUP, Mme Isabelle TEDEIRA, Mme Marlies CABANEL, M. Serge DA SILVA, Mme Carole DELBOS, M. Olivier THOMAS, M. Jacques GAUSSINEL, M. Jean-Fred DROIN, Mme Annick LE GOFF, M. Romain BONDONNEAU, Mme Nicole SONTAG, M. Frédéric INIZAN, M. Jean-Paul VALETTE

Nombre de Conseillers

En exercice :	29
Présents :	23
Votants :	28

PROCURATION DE : M. Pascal BUREAU A M. Francis LASTARGUE, Mme Jeanne ROUANNE A M. Philippe MELOT, M. Jean-Michel GARRIGOU A Mme Marlies CABANEL, Mlle Céline SECRESTAT A M. Serge DA SILVA, M. Jean-Philippe CROUZILLE A M. Jacques GAUSSINEL

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : M. Pascal BUREAU, Mme Jeanne ROUANNE, M. Jean-Michel GARRIGOU, Mlle Céline SECRESTAT, M. Jean-Philippe CROUZILLE, Mlle Latiffa DEI BARRY

Mme Carole DELBOS a été élue Secrétaire.

Délibération N° 15

TARIFS DES SERVICES PUBLICS - ASSAINISSEMENT,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux réalisés sur la station d'épuration ainsi que la participation de la commune au fonctionnement de la plateforme de compostage des boues de station d'épuration.

Compte tenu de l'importance de ces travaux et des projets en cours, Monsieur le Maire propose une augmentation de la part communale sur l'assainissement, de 0,77 € à 0,80 €/m³

Reçu le 12 MAI 2008
N°

-7 MAI 2008

MAIRIE DE SARLAT
Hôtel de Ville
Place de la Liberté
B.P. N°169
24200 Sarlat cedex
Tél. 05 53 31 53 31
Fax. 05 53 31 08 04
www.sarlat.fr

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer à 0,80 € le m^3 le montant de la redevance communale d'assainissement à compter du 1er juillet 2008 ;

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2008 du Budget « Assainissement » ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE A LA MAJORITE

Pour : 27.
Abstention : 1.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
En Mairie, le 25 avril 2008.

Le Maire,

Signé : Jean-Jacques de PERETTI

Pour Ampliation,
Certifié Conforme à l'original.
Sarlat-La Canéda,
Le 25 avril 2008.

L'Adjoint délégué,
Patrick ALDRIN.

13 MAI 2008

-7 MAI 2008

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

ANNEXE 3 : Rapport annuel 2019

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

S.A.T.E.S.E.

SERVICE d'ASSISTANCE TECHNIQUE à l'EPURATION et au SUIVI des EAUX

Rapport annuel 2019 de fonctionnement du système d'assainissement de SARLAT (0524520V001)

Technicien référent du SATESE : Monsieur Raphael BOSSAVIE

1 DONNEES GENERALES STATION

Maître d'ouvrage :	Com. Sarlat la Canéda
Exploitant :	VEOLIA Eau
Constructeur :	HYDREL
Milieu récepteur :	La Cuze
Commune d'implantation :	Sarlat-la-Canéda
Date de la mise en service :	01/06/1975 – Rénovée en 2011
Capacité constructeur :	21 667 EH (1300 kg DBO_5/j)
Débit nominal (temps sec) :	2 400 m^3/j
Débit de référence :	2 275 m^3/j
Référence réglementaire :	20/07/2017
Type de traitement :	Boues activées

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

3 DONNEES GENERALES RESEAU

Maître d'ouvrage :	Com. Sarlat la Canéda
Exploitant :	VEOLIA Eau
Date du dernier diagnostic :	03/01/2000
Règlement d'assainissement :	Oui
Contrat entretien réseau / hydrocurage	VEOLIA Eau
Type de réseau :	Unitaire et Séparatif
Longueur :	78 km en gravitaire 3 km de refoulement
Nombre d'abonnés raccordés :	4 779

4 ORGANES PARTICULIERS DU SYSTEME DE COLLECTE

4.1 POSTE DE REFOULEMENT OU RELEVEMENT

Nom de l'ouvrage	Commune	Télégestion	Branchements amont
PR CARSAC	Carsac-Aillac	Oui	Non déterminés
PR LA CANEDA	Sarlat-la-Canéda	Oui	
PR LA GIRAGNE	Sarlat-la-Canéda	Oui	
PR LE PONTET	Sarlat-la-Canéda	Oui	
PR LE RATZ HAUT	Sarlat-la-Canéda	Non	
PR MADRAZES	Sarlat-la-Canéda	Oui	
PR NAUDISSOU 1	Sarlat-la-Canéda	Non	
PR NAUDISSOU 2	Sarlat-la-Canéda	Oui	
PR NAUDISSOU 3	Sarlat-la-Canéda	Oui	
PR VIALARD	Carsac-Aillac	Non	

4.2 DEVERSOIR D'ORAGE

Nom de l'ouvrage	Commune	Equipement	Branchements amont	Milieu récepteur
3 DO Rue de la République	Sarlat-la-Canéda	Oui	Non déterminés	La Cuze

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

5 REJETS « AUTRES QUE DOMESTIQUES (OU ASSIMILES DOMESTIQUES) »

Libellé	Autorisation de rejet	Charge organique autorisée (kg DBO_5/j)	Charge hydraulique autorisée (m^3/j)
CENTRE HOSPITALIER JEAN LECLAIRE	Non	-	-
EURALIS	Oui	-	-
LYCEE POLYVALENT ET LYCEE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	Non	-	-
S.A. DISTILLERIE DU PERIGORD	Oui	-	-
Union des Coopératives Agricoles Planteurs de Tabac	Oui	DBO5 : 24kg/j DCO : 60kg/j MES : 18kg/j	30m^3/j
Suturex Renodex	Oui	DBO5 : 4,5 kg/j DCO : 8,5 kg/j MES : 0,85 kg/j	21m^3/j
Coloplast	Oui	DBO5 : 15kg/j DCO : 45kg/j MES : 15kg/j	-

6 EXIGENCES REGLEMENTAIRES STATION

Paramètres	Concentrations maximales (mg/L)	Concentrations rédhibitoires (mg/L)	Rendements minimaux (%)	Nombre de bilans d'autosurveillance	Tolérances maximales
MES	35	85	-	24	-
DCO	90	250	-	24	-
DBO_5	21	50	-	12	-
NK (*)	-	-	-	12	-
NGL (*)	15	-	-	12	-
PT (*)	1,50	-	-	12	-
NO2 (*)	-	-	-	12	-
NO3 (*)	-	-	-	12	-

(*) Moyenne annuelle pour les paramètres azote et phosphore

- Exigences règlementaires définies par l'arrêté préfectoral en vigueur.

* Evalué sur la moyenne annuelle

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

7 HYDRAULIQUE RESEAU (DEVERSEMENTS DES DO DU RESEAU)

Libellé	Nombre de jour de déversement	Volume annuel déversé
république 1 (A1)	8	69
république 2 (A1)	0	0
république 3 (A1)	2	4

8 CHARGES HYDRAULIQUES STATION

8.1 SYNTHESE DE L'ANNEE 2019

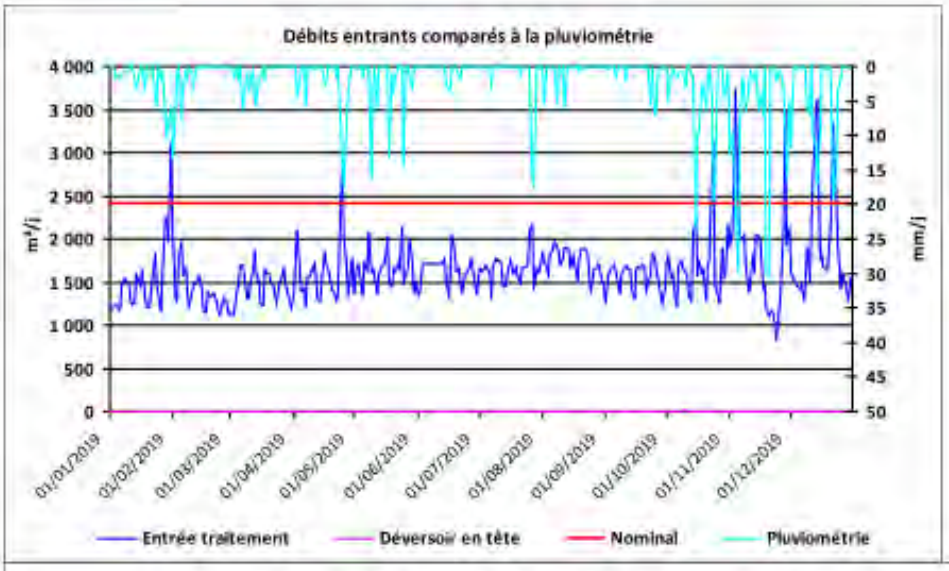
Mois	Débit déversoir A2 * (m^3/j)	Débit entrée A3 (m^3/j)	Débit sortie A4 (m^3/j)	Débit bypass A5 (m^3/j)	Pluviométrie (mm)
Janvier	0	1509	1523	0	63,8
Février	0	1406	1440	0	39,4
Mars	0	1445	1486	0	36,6
Avril	0	1631	1727	0	72,4
Mai	0	1645	1779	0	68,6
Juin	0	1598	1646	0	41,2
Juillet	0	1657	1741	0	39,2
Août	0	1736	1858	0	19
Septembre	0	1564	1644	0	24,2
Octobre	16	1703	1776	0	124
Novembre	0	1820	1890	0	230
Décembre	0	1888	1961	0	125

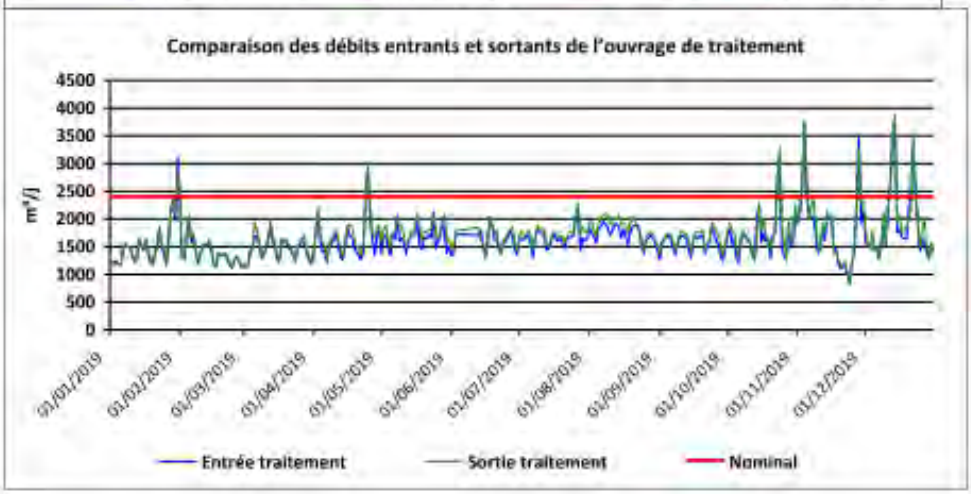
	Déversoir (A2) **	Entrée (A3)	Sortie (A4)	By-Pass (A5)
Débit moyen (m^3/j)	16	1636	1709	0
Débit minimum (m^3/j)	16	828	838	0
Débit maximum (m^3/j)	16	3737	3883	0
Pourcentage du nominal (Q_{moy} /$Q_{nominal}$, en %)	-	68,2	-	-
Nombre de dépassements de la capacité nominale (j)	-	14	-	-
Écart type avec l'entrée (m^3/j)	-	-	107	-
Nombre de déversements (j)	1	-	-	-
Nombre de déversements non-justifiés (j)	1	-	-	-

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

* Moyenne journalière du volume déversé le mois considéré (prise en compte des jours sans déversements)

** Moyenne journalière des volumes déversés en A2 calculée sur le nombre de jours de déversements effectifs (1 j de déversements)

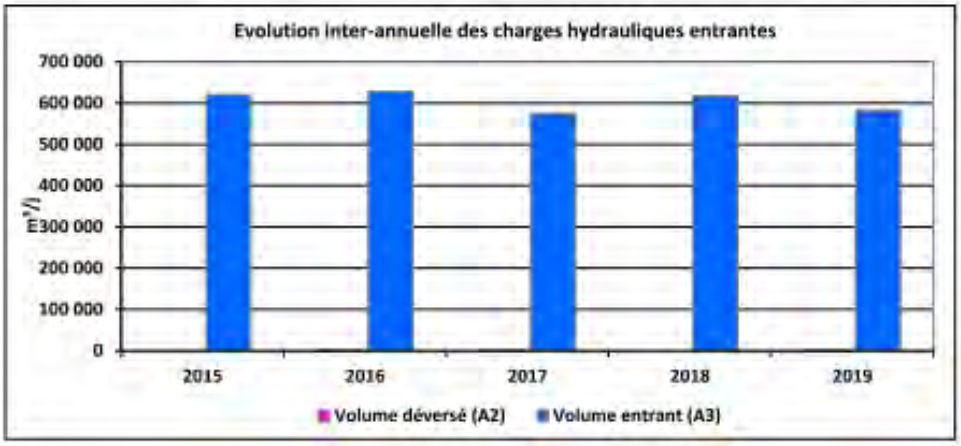




Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

8.2 ÉVOLUTION DES CHARGES HYDRAULIQUES

Mois	Déversoir en tête A2 (m^3)	Entrée Station A3 (m^3)	Nombre de déversements non justifiés	Pluviométrie annuelle
Total 2015	0	619 917		731,2
Total 2016	59	627 973	1	857,2
Total 2017	58	574 181	4	795,2
Total 2018	0	617 465		894,8
Total 2019	16	582 465	1	856,4



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

9 CHARGES ORGANIQUES STATION

9.1 SYNTHESE ANNUELLE ASR, B24H ET CONTROLES INOPINES (HORS POINT A2)

Mois	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO_5			Charge organique	NK			NGL			PT			Pluviométrie
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	
	m^3/j	%	kg/j	mg/L	%	kg/j	mg/L	%	kg/j	mg/L	%	%	kg/j	mg/L	%	kg/j	mg/L	%	kg/j	mg/L	%	mm
Janvier	1 509	63	556	7,25	98	1321	30	97	507	3	> 99	39	109	2	97	110	2,55	97	14,9	0,380	96	63,8
Février	1 406	59	652	6,75	99	1258	29,5	97	354	3	99	27	83,8	2	97	84,5	2,58	96	9,04	0,330	95	39,4
Mars	1 445	60	638	4,85	99	1433	32,5	97	618	3	> 99	48	117	2,40	97	118	3,93	95	13,2	0,360	96	36,6
Avril	1 631	68	622	7,50	98	1495	32	96	570	3	99	44	133	2	97	134	2,54	97	19,0	0,690	93	72,4
Mai	1 645	69	599	19,5	94	1376	40	95	574	8	98	44	131	2,90	96	132	3,46	96	15,8	1,30	86	68,6
Juin	1 598	67	922	15	97	1830	43	96	877	8	98	67	135	2	97	136	2,66	96	16,9	1,10	87	41,2
Juillet	1 657	69	720	23	95	1410	54	94	462	4	99	36	124	2,67	97	125	3,20	96	15,9	0,940	91	39,0
Août	1 736	72	937	22	95	1957	46,5	95	845	7	98	65	183	12	86	184	12,7	86	18,7	2	78	16
Septembre	1 564	65	758	8,65	98	1426	31	97	483	3	> 99	37	120	1,30	99	121	1,83	98	15,2	1,20	89	24,2
Octobre	1 703	71	681	19	95	1568	41,5	96	614	7	98	47	126	13	83	127	13,6	82	17,1	3,50	66	124
Novembre	1 820	76	547	7,25	98	1224	26,5	96	569	3	> 99	44	102	4,90	91	103	5,44	90	14,0	0,790	89	230
Décembre	1 888	79	572	5,55	98	1328	25,5	96	597	3	> 99	46	106	1,65	98	106	2,88	96	12,7	1,20	86	125
Moyenne	1 636	68	684	12,2	97	1469	36	96	589	4,58	99	45	122	4,07	94	123	4,78	93	15,2	1,15	87	—
Minimum	828	35	417	2	93	866	24	92	354	3	98	27	83,8	1,30	83	84,5	1,83	82	9,04	0,330	66	0
Maximum	3 737	156	1061	33	99	2024	59	97	877	8	> 99	67	183	13	99	184	13,6	98	19,0	3,50	96	30,4
Arrêté				35			90			21							15			1,50		

⚠ Les valeurs exposées dans ce tableau sont des moyennes mensuelles

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

9.2 SYNTHESE ANNUELLE DONNEES REGLEMENTAIRES (ASR ET PRISE EN COMPTE DU POINT A2)

Mois	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO5			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	
	m³/j	%	kg/j	mg/L	%	kg/j	mg/L	%	kg/j	mg/L	%	%	kg/j	mg/L	%	kg/j	mg/L	%	kg/j	mg/L	%	mm
Janvier	1 509	63	556	7,25	98	1321	30	97	507	3	> 99	39	109	2	97	110	2,55	97	14,9	0,380	96	63,8
Février	1 406	59	652	6,75	99	1258	29,5	97	354	1	99	27	83,8	2	97	84,5	2,58	96	9,04	0,330	95	39,4
Mars	1 445	60	638	4,85	99	1433	32,5	97	618	3	> 99	48	117	2,40	97	118	3,93	95	13,1	0,360	96	36,6
Avril	1 631	68	622	7,50	98	1495	32	96	570	3	99	44	133	2	97	134	2,54	97	19,0	0,690	93	72,4
Mai	1 645	69	599	19,5	94	1378	40	95	574	8	98	44	131	2,90	96	132	3,46	96	15,8	1,30	86	68,6
Juin	1 598	67	922	15	97	1830	43	96	877	8	98	67	135	2	97	136	2,66	96	16,9	1,10	87	41,2
Juillet	1 657	69	720	23	95	1410	54	94	462	4	99	36	124	2,67	97	125	3,20	96	15,9	0,940	91	39,2
Août	1 736	72	937	22	95	1957	46,5	95	845	7	98	65	183	12	86	184	12,7	86	18,7	2	78	19
Septembre	1 564	65	758	8,65	98	1426	31	97	463	3	> 99	37	120	1,80	99	121	1,83	98	15,2	1,20	89	24,2
Octobre	1 704	71	681	19	95	1568	41,5	96	614	7	98	47	126	13	83	127	13,6	82	17,1	3,50	66	124
Novembre	1 820	76	547	7,25	98	1224	26,5	96	563	3	99	44	102	4,90	91	103	5,44	90	14,0	0,790	89	230
Décembre	1 888	79	572	5,55	98	1328	25,5	96	597	3	> 99	46	106	1,65	98	106	2,88	96	12,7	1,20	86	125
Moyenne	1 636	68	684	12,2	97	1469	36	96	589	4,58	99	45	122	4,07	94	123	4,78	93	15,2	1,15	87	-
Minimum	828	35	417	2	93	866	24	92	354	3	98	27	83,8	1,30	83	84,5	1,83	82	9,04	0,330	66	0
Maximum	3 737	156	1061	33	> 99	2024	59	97	877	8	> 99	67	183	13	99	184	13,6	98	19,0	3,50	96	30,4
Arrêté				35			90			21							15			1,50		

⚠ Les valeurs exposées dans ce tableau sont des moyennes mensuelles

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

10 CALAGE METROLOGIQUE

10.1 DEBITMETRE

Date	Libelle	Type	Incertitude de débit (%)			Commentaire
			moy	min	max	
09/10	DO	Ultra son	-3,3	-9,2	10,5	Bon fonctionnement du débitmètre
09/10	Sortie	Ultra son	2,1	0,1	4,6	Bon fonctionnement du débitmètre

Date	Libellé	Type	Incertitude de débit (%)				Commentaire
			Pompe1	Pompe2	Pompe3	Moy	
09/10	Entrée	Electromagnétique	1,07	0,8	0,30	0,7	Bon fonctionnement du débitmètre
09/10	Injection MV	Electromagnétique	0,9			0,9	Bon fonctionnement du débitmètre

10.2 PRELEVEUR

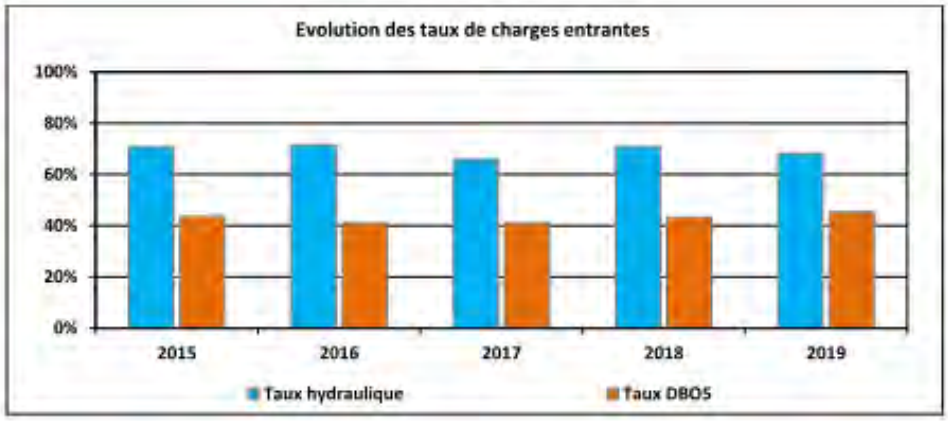
Date	Libellé	Type	Commentaire
09/10	Entrée	Dépression	Bon fonctionnement
09/10	Sortie	Dépression	Bon fonctionnement
09/10	Injection MV	Dépression	Impossible de vérifier le préleveur lors de la visite

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

12 ÉVOLUTION DES CHARGES ENTRANTES STATION

Flux mesurés à l'occasion des bilans réglementaires :

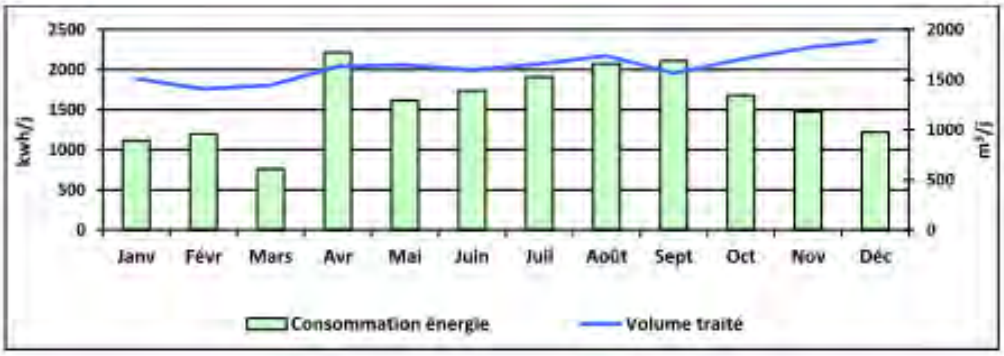
		2015	2016	2017	2018	2019
Charge hydraulique (m^3/j)	moy	1 698	1 716	1 582	1 701	1 636
	min	936	98	992	827	828
	max	2 969	3 655	3 293	3 348	3 737
Charge organique (kg DBO_5/j)	moy	602	533	533	563	589
	min	362	313	314	311	354
	max	1289	710	782	1018	877
Moyenne par rapport aux capacités nominales	% hydr.	71	72	66	71	68
	EH	11 325	11 440	10 545	11 340	10 910
	% orga.	44	41	41	43	45
	EH	10 030	8 880	8 885	9 385	9 820



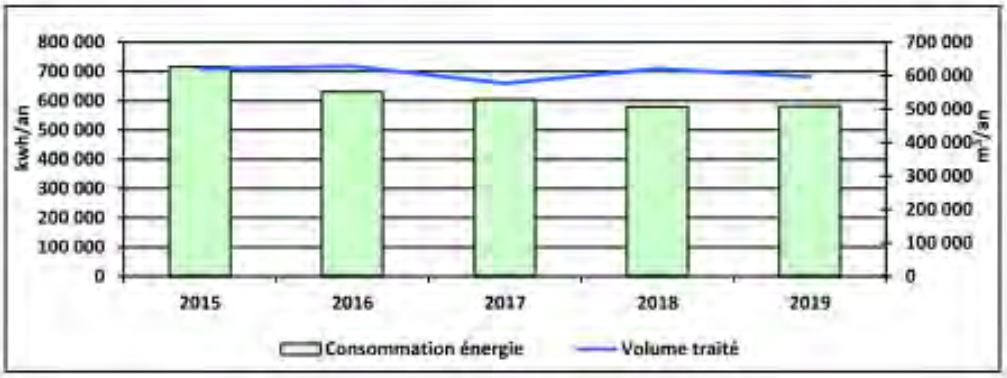
Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

13 CONSOMMATION ELECTRIQUE STATION

Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Energie (kWh/j)	1114	1199	762	2214	1616	1738	1906	2074	2109	1679	1473	1219



Evolution de la consommation électrique station		
Année	Volume traité (m^3/an)	Énergie (kWh/an)
2015	619 917	716 372
2016	627 973	630 728
2017	577 345	604 880
2018	620 867	579 550
2019	597 190	581 087



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

14 VISITES ET TESTS REALISES AU COURS DE L'ANNEE 2019

14.1 INTERVENTIONS DU SATESE

Bilans 24h	AS réglementaire	Visites avec analyse	Visites test	Visites courantes d'AS	Visites réception d'AS	Réunions
–	–	1	2	1	–	–

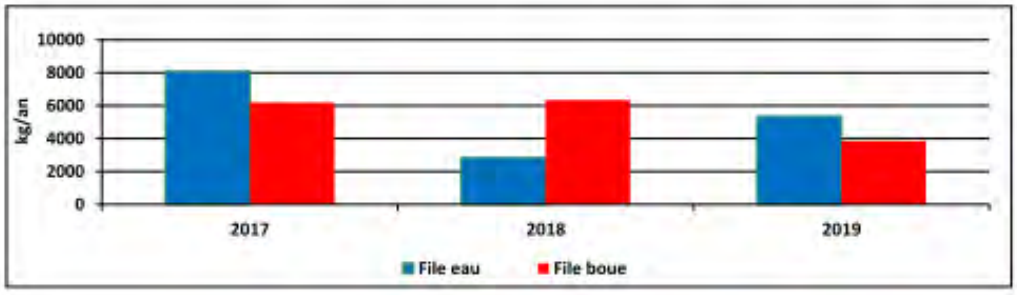
Visites avec analyses						
Date	MES (mg/L)	DCO (mg/L)	DBO_5 (mg/L)	NTK (mg/L)	NGL (mg/L)	Pt (mg/L)
17/10	14	43	< 3	2,1	2,32	1,7

14.2 TESTS REALISES

Mois	N-NH4 (mg/L)	N-NO3 (mg/L)
Juillet	**30**	**5**

15 REACTIFS STATION

Année	Eau (S14)		Boue (S15)	
	Sels d'aluminium (kg/an)	Polymères (kg/an)	Chaux (kg/an)	Polymères (kg/an)
2017	8 061	0	0	6 185
2018	2 834	0	0	6 341
2019	5 352	0	0	3 841



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

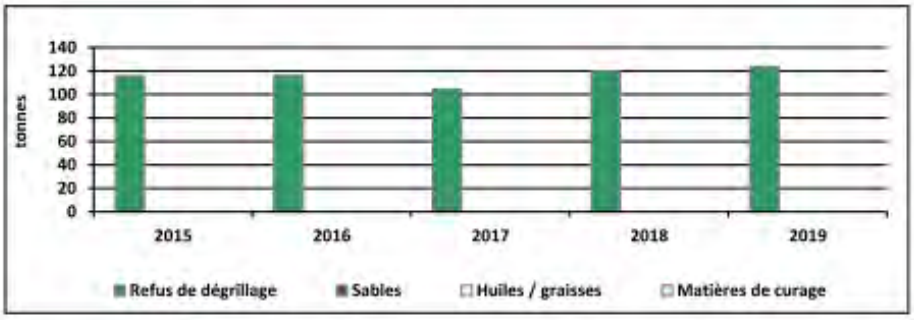
16 SOUS-PRODUITS DE LA STATION EVACUEE (VLC)

16.1 ANNEE EN COURS

Sous-produits	Quantité (t)	Destinations
Refus de dégrillage	124	Décharge
Sables	0	–
Huiles / graisses	0	–

16.2 ÉVOLUTION

Année	Refus de dégrillage (t)	Sables (t)	Huiles / graisses (t)
2015	116	0	0
2016	116	0	0
2017	104	0	0
2018	120	0	0
2019	124	0	0



17 APPORTS EXTERIEURS FILE EAU

Année	2017	2018	2019
Apport extérieur en matières de vidange en m^3 (S12)	3 509	4 598	2 308
Apport extérieur en produits de curage m^3 (S13)	0	0	0
Apport extérieur d'eaux usées m^3 (S18)	0	0	0
Apport extérieur en huiles/graisses m^3 (S7)	0	0	0

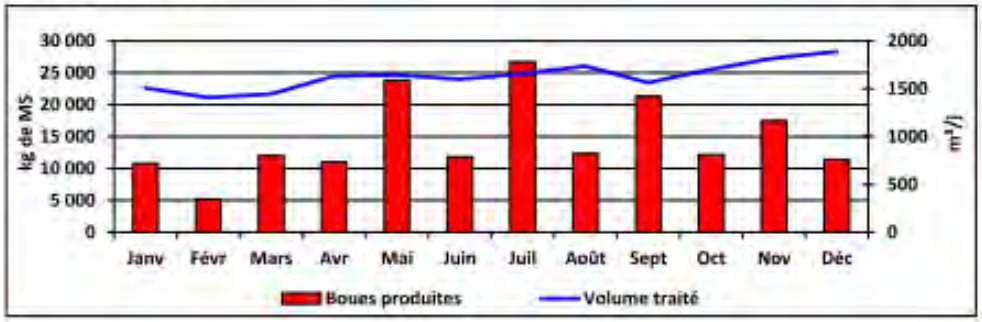
Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE



18 BOUES EXTRAITES DE LA FILE EAU

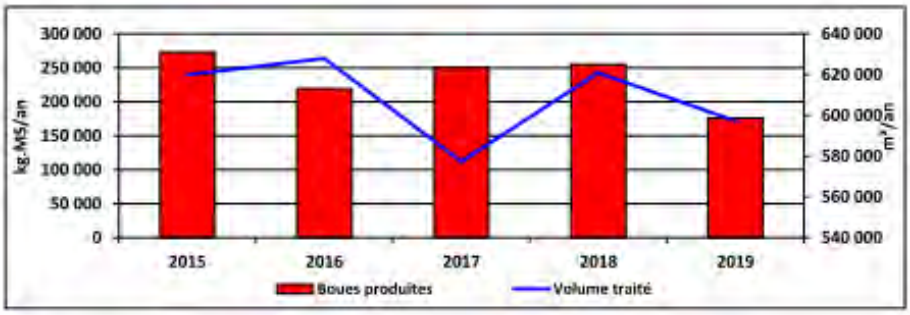
	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantité de boues (kg de MS)	10 787	5 172	11 985	11 004	23 840	11 807	26 712	12 330	21 351	12 157	17 507	11 427

Données transmises Véolia



Année	Volume traité (m³/an)	Boues produites AS (kg MS/an)
2015	619 917	272 875
2016	627 973	219 186
2017	577 345	250 136
2018	620 867	255 033
2019	597 190	176 079

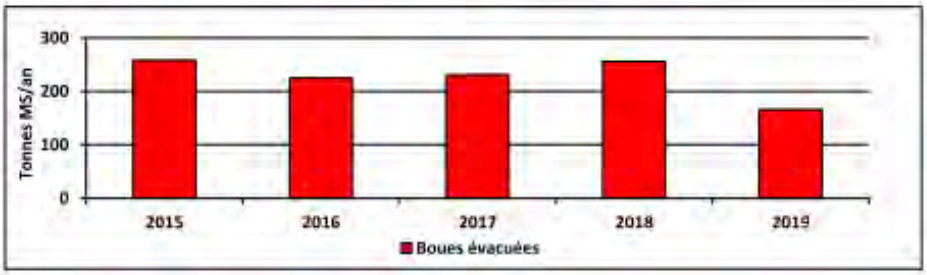
Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE



19 QUANTITE DE BOUES EVACUEES (VLC)

Destination finale des évacuations annuelles	Matière sèche (t)
Centre de compostage « produit »	166

Année	Boues évacuées (t MS)
2015	258
2016	225
2017	231
2018	256
2019	166



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

20 CONCLUSION

20.1 SYSTEME DE COLLECTE

Au vu du graphique des débits journaliers corrélés à la pluviométrie on observe que le réseau de collecte est impacté par les eaux claires parasites. On observe également un déversement unique de 16 m³ le 10 octobre 2019 en tête de station (point A2).

14 dépassements du débit nominal de la station se sont produits. Le volume maximal enregistré a été reçu le 4 novembre 2019 avec 3 737 m³ d'effluent entrant (et une précipitation associée de 20,6 mm et 12,4 mm la veille), soit 156% de la capacité hydraulique nominale de la station.

L'entretien du système de collecte est effectué de façon préventive et curative (longueur totale de curage sur collecteur 17 428 ml pour l'année 2019). Des inspections par caméra ont été réalisées également sur le réseau de collecte par l'entreprise Véolia, sur 1 436 ml.

Un contrôle des dispositifs de mesure sur les 3 déversoirs d'orage a été réalisé par le SATESE le 9 décembre 2019. Les 3 points sont équipés de sondes à réflexion d'angle. Ces 3 équipements communiquent via un LT-US de SOFREL. La visualisation de la hauteur et du débit se fait depuis un PC ou une tablette. Le fonctionnement des 3 sondes donne satisfaction.

20.2 STATION D'EPURATION

L'ensemble des mesures d'autosurveillance réglementaires ont été réalisées. L'eau traitée est de bonne qualité avec d'excellents rendements épuratoires sur l'ensemble des mesures. Un léger dépassement de concentration sur le phosphore est observé au mois d'octobre.

Le volume moyen journalier d'effluent traité par la station (basé sur le débitmètre en entrée de station, point A3) est de 1 701 m³ soit 71 % de sa capacité hydraulique nominale.

Le taux de charge organique moyen journalier est de 1 469 kg de DCO par jour (valeur similaire à celle de 2018), soit 57 % de la capacité nominale de la station.

Le SATESE a pu observer lors d'une visite d'assistance réalisée au mois de juillet une concentration relativement élevée en ammonium dans le rejet. Ce résultat s'explique par la défaillance de la sonde d'oxygène dissout dans le bassin d'aération, mesure qui asservit l'aération des boues activées. En effet, la période de fortes chaleurs a fait dériver cette sonde ne permettant plus une oxygénation adéquate ; le pilotage de l'aération est passé en mode de secours (horloge). Toutefois les plages n'étaient pas assez conséquentes par rapport à la pollution entrante pour permettre une oxygénation optimale des effluents et une dégradation complète de l'azote réduit. **L'agent Véolia a recalibré rapidement cette sonde afin de rétablir la qualité du traitement.**

La visite du contrôle des équipements d'autosurveillance a été réalisée au mois d'octobre par le SATESE. Le fonctionnement des équipements de la chaine métrologique donne satisfaction. L'afficheur extérieur du débitmètre des matières de vidange est altéré et n'est plus lisible : bien que les mesures soient reportées au local de la station, il est recommandé de procéder à la réparation ou au remplacement de cet afficheur.

20.3 SOUS-PRODUITS ISSUS DE L'ASSAINISSEMENT

Les refus de dégrillages sont quantifiés (124 tonnes en 2019) et évacués en décharge.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

20.4 Boues

La quantité de matières de vidanges traitée par la station en 2019 est de 2 308 m³ soit un volume divisé par deux par rapport à 2018.

La quantité de sels d'aluminium pour coaguler les boues et traiter le phosphore est de 5,35 tonnes en 2019.

Les boues produites sont déshydratées et stockées dans des bennes et évacuées vers la plateforme de compostage du SICTOM du Périgord Noir sur la commune de Marcillac Saint Quentin. La production de boues réelle représente 176,1 tonnes (données VEOLIA). 166 tonnes de matières sèches ont été évacuées en 2019. La quantité de polymère utilisée pour déshydrater les boues représente 3,84 tonnes.

La production de boues réelle est calculée en soustrayant la quantité de matières sèche des matières de vidanges (2 308 m³ de matières de vidange ont été injectés sur l'année soit 14 t de MS) de la production de boues réelle. La production de boues théorique annuelle est calculée à partir des bilans pollution réalisés en 2019.

Production de boues théorique (tonnes de MS)	Production de boues réelle (tonnes de MS)	Ecart (%)
Entre 200 et 220 t *	176,1* - 14 t de MS de Matières de vidange = 162,1 t	De 19 % à 26 %

* En prenant en compte l'ajout du sel d'aluminium

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

ANNEXE 4 : Document Agence de l'Eau

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition mars 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne
(estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018)

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF…) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières…

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : **www.eau-adour-garonne.fr**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 248 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2019 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier sur le prix de l'eau. En 2019, elles ont représenté environ **222 millions d'euros.**

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Adour-Garonne



* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'État, le financement des opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

ACTIONS AIDÉES
PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11e programme d'action de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de **120 M€** ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Près de **32 M€** ont été consacrés en 2019 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- près de **17 M€** pour l'agriculture biologique pour 15 000 hectares,
- **5 M€** d'aide dans le cadre d'investissements,
- **3 M€** pour modifications de pratiques,
- **60** captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plans d'action territoriaux (PAT) mise en œuvre?
- **24** collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30000 »),
- plus de **2 M€** pour les paiements pour services environnementaux, expérimentation lancée cette année auprès de **385** exploitations pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- **12 M€** ont été consacrés en 2019 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **1,4** million de m3 ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- **9** projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

57 M€ ont permis d'accompagner plus de **380** communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.
L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2019, près de **39 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- **600 km** de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- plus de **70 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments) ont été rendus franchissables,
- plus de **30 000 hectares** de zones humides ont bénéficié d'une aide de l'Agence pour de la restauration, de l'entretien ou de l'acquisition.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

Près d'**1M€** ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ **4 hectares** ont été désimperméabilisés ou déraccordés du réseau public.

- **56 M€** ont été consacrés en 2019 aux investissements de dépollution domestique dont principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : près de 90 entreprises de peinture ont été mises en conformité, 2 entreprises de traitement de surface pour le secteur aéronautique se sont mises en rejet zéro. Ainsi 59 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_77-DE

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.
Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitat épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38 | Fax : 05 61 36 37 28




Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99 - Fax : 05 56 11 19 98
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 99
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09
12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.



Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux

LES AGENCES DE L'EAU

EN IMMERSION

L'eau a quelque chose à vous dire...

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	
Exprimés	
Pour	
Contre	

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-78

SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - RAPPORT D'ACTIVITES 2019 ET NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la loi portant renforcement de la protection de l'environnement de février 1992 et le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 font obligation aux communes de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable.

Monsieur le Maire ajoute que la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a modifié l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et prévoit la présentation de la note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **DIT** que le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport du délégataire du service d'eau potable au titre de l'exercice 2019 et de la note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;

- **DIT** que ces documents sont à la disposition du public en mairie ;

- **DIT** qu'un exemplaire de ces documents, accompagnés de la présente délibération, seront remis à Monsieur le Préfet de la Dordogne ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

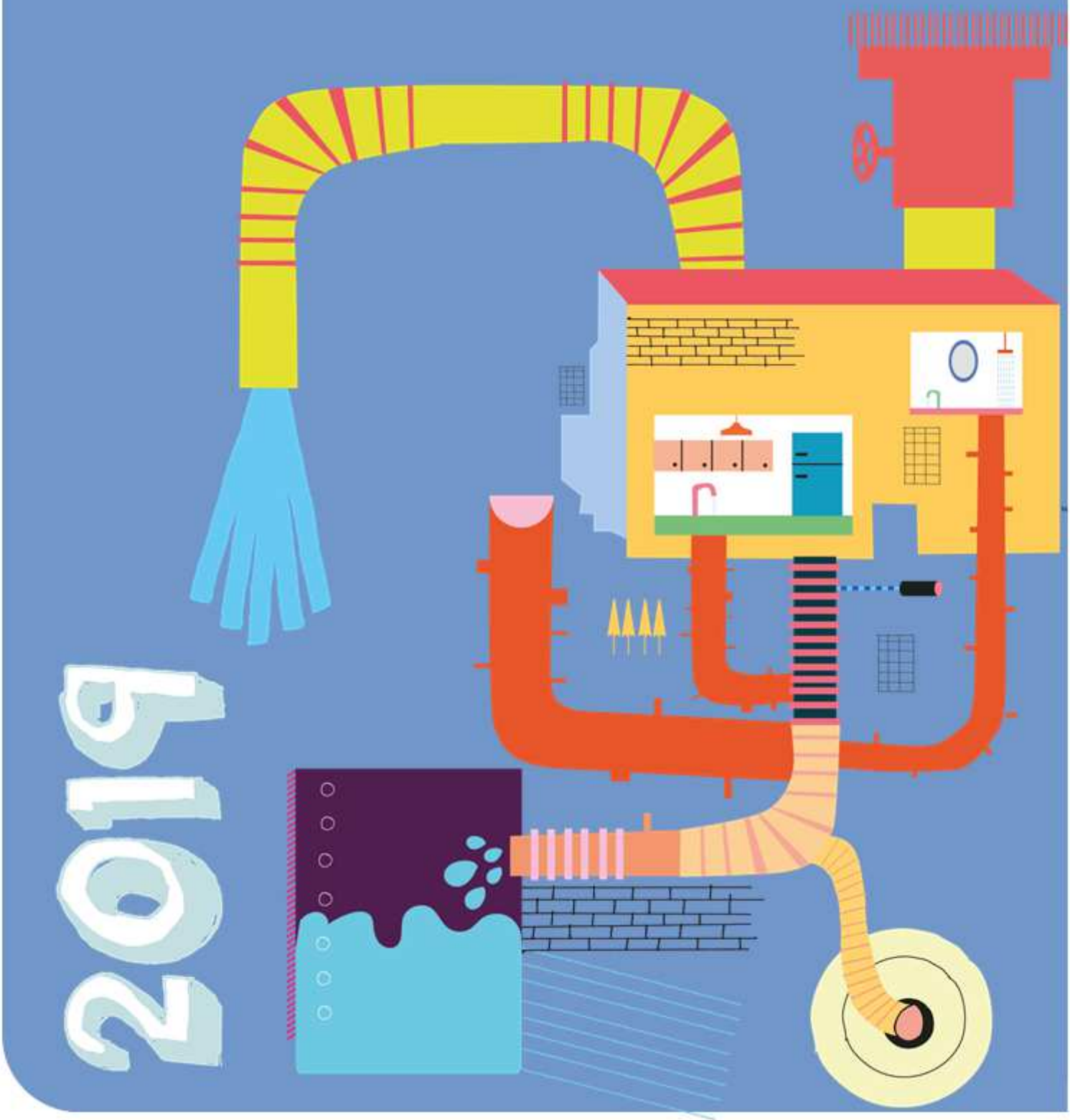
Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

VEOLIA

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

COMMUNE DE SARLAT-AEP



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

Repère visuel	***Objectif***
	***Identifier rapidement nos engagements clés***
	***Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants***
	***Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale***

Gestion du document	**Auteur**	**Date**
FLORENCE MOULY	FREDERIC PUJOLS	25/05/2020

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

L'édito



Veolia – Rapport annuel du délégataire 2019

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous adresser le Rapport Annuel du Délégataire qui vous permet d'accéder aux informations relatives à la gestion de votre service de l'eau ou de l'assainissement de l'année 2019. A travers ses différentes composantes, techniques, économiques et environnementales, vous pourrez ainsi analyser la performance de votre service, pour lequel nos équipes se mobilisent 24h/24 auprès de vous.

L'Eau est le « marqueur du changement climatique ». La sécheresse de l'été 2019 et les inondations de l'automne l'ont confirmé. Aux inquiétudes mesurables des concitoyens liées à ce changement climatique s'ajoutent celles portant sur la qualité de l'eau distribuée et la présence des nouveaux polluants dans les milieux aquatiques.

Pour répondre à ces enjeux, Veolia s'est engagé avec volontarisme pour relever les défis patrimoniaux, technologiques et sociaux des services d'eau et d'assainissement, au cœur des Assises de l'Eau. Avec l'ensemble de la profession, au sein de la FP2E, nous avons défini les actions clés sur lesquelles nous nous proposons d'avancer pour améliorer toujours davantage le service apporté aux consommateurs.

Plus particulièrement, Veolia a rassemblé cette année dans un Livre Blanc des initiatives innovantes susceptibles de vous inspirer pour positionner vos territoires à la pointe de la transformation écologique.

En cette période de renouvellement des équipes municipales et d'éventuels transferts des compétences aux intercommunalités, les femmes et les hommes de Veolia Eau France, représentés par notre Directeur de Territoire sont à vos côtés pour vous permettre d'anticiper ces défis.

Soyez certain de leur engagement pour co-construire avec vous les solutions les plus adaptées à votre service d'eau ou d'assainissement, afin de garantir durablement sa performance.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Monsieur le Mairel'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Frédéric Van Heems
Directeur Général Veolia Eau France

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Sommaire

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 1
1. L'ESSENTIEL DE L'ANNEE 9
1.1. Un dispositif à votre service 10
1.2. Présentation du contrat 13
1.3. Les chiffres clés 14
1.4. L'essentiel de l'année 2019 15
1.5. Les indicateurs réglementaires 2019 18
1.6. Autres chiffres clés de l'année 2019 19
1.7. Le prix du service public de l'eau 21
2. LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION 23
2.1. Les consommateurs abonnés du service 25
2.2. La satisfaction des consommateurs 26
2.3. Données économiques 28
3. LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE 31
3.1. L'inventaire des installations 32
3.2. L'inventaire des réseaux 33
3.3. Les indicateurs de suivi du patrimoine 35
3.4. Gestion du patrimoine 37
4. LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE 41
4.1. La qualité de l'eau 42
4.2. La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau 45
4.3. La maintenance du patrimoine 52
4.4. L'efficacité environnementale 55
5. LE RAPPORT FINANCIER DU SERVICE 57
5.1. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE) 58
5.2. Les investissements et le renouvellement 60
5.3. Les engagements à incidence financière 62
6. ANNEXES 65
6.1. La facture 120 m^3 66
6.2. Les données consommateurs par commune 67
6.3. Le synoptique du réseau 68
6.4. La qualité de l'eau 69
6.5. Le bilan énergétique du patrimoine 80
6.6. Annexes financières 81
6.7. Reconnaissance et certification de service 90
6.8. Actualité réglementaire 2019 93
6.9. Glossaire 97
6.10. Attestations d'assurances 103
6.11. Inventaire du patrimoine 111

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

1. L'ESSENTIEL DE L'ANNEE



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

1.1. Un dispositif à votre service

VOTRE LIEU D'ACCUEIL

SARLAT
36, Rue de Cahors
24201 SARLAT LA CANEDA CEDEX
Tel : 05.53.31.45.99
Fax : 05.53.59.33.11



TOUTES VOS DEMARCHES SANS VOUS DEPLACER



www.eau.veolia.fr
Pour toutes vos démarches en ligne

Service pour les sourds ou malentendants accessible depuis notre site internet

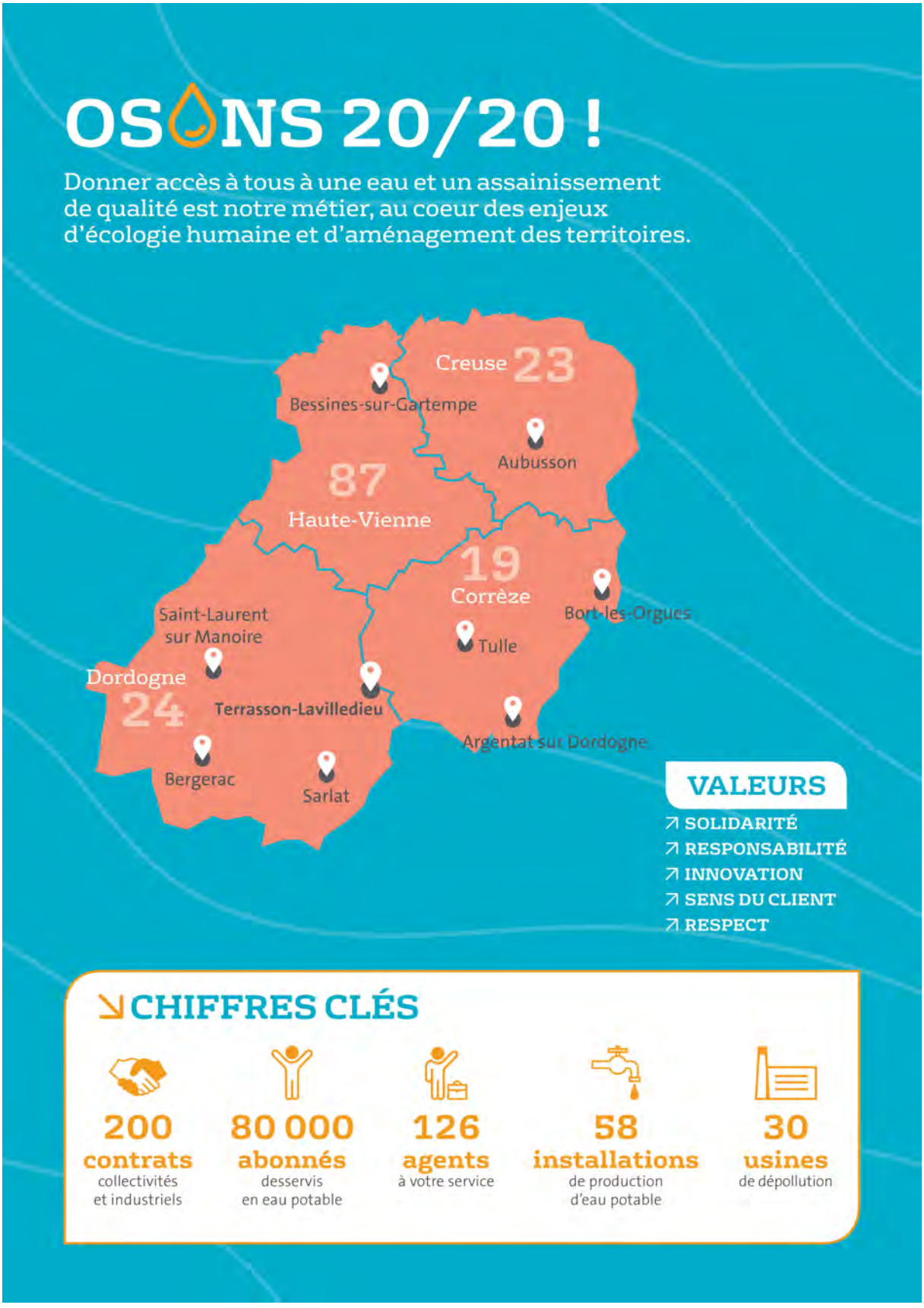
05 61 80 09 02
Du lundi au vendredi : 8h – 19h
Samedi : 9h – 12h
Urgences techniques 7j/7 et 24h/24

Nos Apps
disponibles sur iOS et Android

Veolia Eau
TSA 40118
37911 Tours Cedex 9

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

LES INTERLOCUTEURS VEOLIA A VOS COTES



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

NOTRE ÉQUIPE

VEOLIA



FLORENCE MOULY
Directrice de Territoire

Avenue Pasteur BP18
24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

florence.mouly@veolia.com



FRANÇOIS COLLEVATI
Directeur
des Opérations
francois.collevati@veolia.com



PASCALE GEVAERT
Directrice
consommateurs
pascale.gevaert@veolia.com

SERVICES LOCAUX



RENAUD DECROUEN
Bergeracois
renaud.decrouen@veolia.com



JULIEN DE SOUSA
Terrassonnais
Sarladais
julien.de-sousa@veolia.com



THIBAULT FORESTIER
Limousin
thibault.forestier@veolia.com



FRÉDÉRIC ANCELIN
Grand Périgueux
frederic.ancelin@veolia.com

Territoire Dordogne Limousin
Avenue Pasteur
BP18
24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

Contact consommateurs
05 61 80 09 02
eau.veolia.fr

Région Sud Ouest
22, avenue Marcel Dassault
BP 25873
31506 TOULOUSE Cedex 5
05 61 34 77 77

Veolia Eau France
30 rue Madeleine Vionnet
93300 AUBERVILLIERS
01 85 57 70 00

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

1.2. Présentation du contrat

Données clés

- **Délégataire** : Compagnie des Eaux et de l'Ozone
- **Périmètre du service** : SARLAT LA CANEDA
- **Numéro du contrat** : X0079
- **Nature du contrat** : Concession
- **Date de début du contrat** : 01/05/2012
- **Date de fin du contrat** : 30/04/2023

- **Les engagements vis-à-vis des tiers**

En tant que délégataire du service, Compagnie des Eaux et de l'Ozone assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
vente	SAINT ANDRE D'ALLAS	Vente d'eau St André d'Allas
vente	SIAEP DU PERIGORD NOIR	VEG au SI Périgord Noir pour le SI Saint-Vincent Le Paluel (X0406)
vente	SYND INTER COM ALIME EN EAU POTABLE	Vente St Vincent Le Paluel
vente	SYND INTERCOM ALIME EN EAU POTAB ST-LEON	Vente d'eau St Léon sur Vézère

- **Liste des avenants**

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
1	20/12/2012	déplacement des branchements et des compteurs dans la liste du renouvellement programmé et non du renouvellement non programmée. Modification du tableau des abonnements pour tenir compte des abonnements annuels et non semestriels.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

1.3. Les chiffres clés

COMMUNE DE SARLAT-AEP

Chiffres clés



7 856
Nombre d'habitants desservis



5 112
Nombre d'abonnés (clients)



1
Nombre d'installations de production



5
Nombre de réservoirs



173
Longueur de réseau (km)



100,0
Taux de conformité microbiologique (%)



77,4
Rendement de réseau (%)

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

1.4. L'essentiel de l'année 2019

Faits marquants :

- Suite à des chuttes de pierres à la Station de Moussidière en 2018, l'accès a été sécurisé.
- L'Agence de l'Eau a validé le programme des travaux demandé par la Collectivité dans le cadre de l'appel à projet : rendement de réseau. Les travaux sont finis en 2019.
- Trace de solvants dans l'eau brute. Information donnée par l'ARS.
- Source de la Tannerie : suite à la chutte d'un arbre sur la clôture, celle-ci a été reprise.
- La pompe de reprise du réservoir des Rivaux est hors-service, son renouvellement a été fait en 2019.
- Fuite réseau importante au giratoire des impôts. Réparation effectuée de nuit.
- Casse réseau du 200 FTE entre Argentouleau et Campagnac le 17/06/2019. Pas de manque d'eau.
- Suite à un constat d'un vol d'eau sur un branchement Rue Paul-Emile Victor, le branchement a été modifié.
- Mise en doute de la qualité de l'eau potable par différents abonnés Route de Peyrenègre.

Propositions d'améliorations :

- Il faut prévoir le renouvellement du 60 acier, Rue Alain Mimoun qui passe dans le réseau assainissement.
- Problème d'étanchéité du canal d'arrivée en amont du filtre à la Moussidière à cause de l'affaissement au niveau du sol.
- Reprise des Rivaux : installation tagué, clôture à poser et refaire peinture.
- Surpresseur de la Croix d'Allon : difficulté de stationnement à proximité du site.
- Réservoir du Pech Ancien : prévoir renouvellement des vidanges. Chantiers importants.
- Réservoir d'Argentouleau : condensation et peinture qui s'écaille dans le local supresseur.
- Il faudrait poser un débitmètre sur le refoulement entre Moussidière et les Pechs.
- Il faudrait renouveller et déplacer la conduite Chemin de la Source.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Commentaires qualité de l'eau :

1 - Bactério :

La présence de coliforme est une référence de qualité. La présence de coliforme ne doit être que ponctuel. S'il y a présence de chlore résiduel avec une dose supérieur à 0,1mg/l, l'impact est réduit.

Nous avons détecté 1 non conformité en 2019.

	Dates	**Programme**	**Paramètre**	**Valeur du résultat**		**Norme nationale**
ZD-SARLAT	03/10/2019	OFF	Bactéries Coliformes	3	n/100ml	<=0

2 - CVM :

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) constitue la principale matière première du PVC. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980.
En 2017, comme les années précédentes, les Agences Régionales de Santé (ARS) ont continué d'appliquer l'instruction de la Direction Générale de la Santé du 18 octobre 2012 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. La plupart des ARS appliquent une stratégie d'échantillonnage ciblée sur les canalisations précédemment repérées comme à risques. Il s'agit avant tout des canalisations susceptibles d'être concernées par le phénomène de migration du CVM compte-tenu de leurs caractéristiques patrimoniales (période de pose) et hydrauliques (temps de séjour de l'eau dans la canalisation).

Sur 2019, le programme n'a pas mis en évidence de dépassement de la norme:

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Date	Pgm	Adresse	µg/l
28/03/2019	OFF	SARLAT LA CANEDA - La Canéda	0
25/04/2019	OFF	SARLAT LA CANEDA - Moussidière	0
21/05/2019	OFF	SARLAT LA CANEDA - forage la Tannerie	0
21/05/2019	OFF	SARLAT LA CANEDA - Puits de la Tannerie	0
21/05/2019	OFF	SARLAT LA CANEDA - source Moussidière	0
22/08/2019	OFF	SARLAT LA CANEDA - La Canéda	0
02/09/2019	OFF	SARLAT LA CANEDA - source Moussidière	0
02/09/2019	OFF	SARLAT LA CANEDA - Puits de la Tannerie	0
02/09/2019	OFF	SARLAT LA CANEDA - Moussidière	0
24/09/2019	OFF	SARLAT LA CANEDA - Moussidière	0
04/12/2019	OFF	SARLAT LA CANEDA - Moussidière	0
05/12/2019	OFF	SARLAT LA CANEDA - Rest ENFANT	0

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

En décembre 2019, les instances européennes (Conseil, Commission et Parlement) ont annoncé avoir abouti à un accord provisoire concernant la révision de la Directive Européenne sur l'Eau Potable de 1998. Cet accord en vue d'une nouvelle Directive est soumis à l'approbation du Parlement et du Conseil avant publication officielle, puis, transcription en droit français sous un délai de 2 ans. Aussi, les grandes lignes de cette nouvelle Directive se précisent progressivement. Nos équipes se tiennent à votre disposition pour vous les présenter plus complètement et évaluer leurs conséquences pour votre service.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

1.5. Les indicateurs réglementaires 2019

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2018	VALEUR 2019
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	**7 963**	**7 856**
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m^3 TTC	Délégataire	**2,44 €uro/m^3**	**2,46 €uro/m^3**
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	**1 j**	**1 j**
INDICATEURS DE PERFORMANCE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2018**	**VALEUR 2019**
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	**100,0 %**	**100,0 %**
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	**90,0 %**	**100,0 %**
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	**90**	**90**
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	**74,2 %**	**77,4 %**
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	**4,59 m^3/jour/km**	**4,03 m^3/jour/km**
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	**4,36 m^3/jour/km**	**3,81 m^3/jour/km**
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	**60 %**	**60 %**
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	**22**	**17**
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	**1 107**	**1 037**
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	**10,72 u/1000 abonnés**	**9,19 u/1000 abonnés**
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	**100,00 %**	**100,00 %**
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	**A la charge de la collectivité**	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	**1,27 %**	**2,59 %**
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	**0,00 u/1000 abonnés**	**0,00 u/1000 abonnés**

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire
(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

1.6. Autres chiffres clés de l'année 2019

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2018	VALEUR 2019
VP.062	Volume prélevé	Délégataire	**790 736 m³**	**790 179 m³**
VP.059	Volume produit	Délégataire	**790 736 m³**	**790 179 m³**
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	**0 m³**	**0 m³**
	Volume mis en distribution (m³)	Délégataire	**759 007 m³**	**735 357 m³**
VP.220	Volume de service du réseau	Délégataire	**5 451 m³**	**4 648 m³**
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	**555 067 m³**	**9 988 m³**
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	**87**	**74**
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2018**	**VALEUR 2019**
	Nombre d'installations de production	Délégataire	**1**	**1**
	Capacité totale de production	Délégataire	**6 000 m³/j**	**6 000 m³/j**
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	**5**	**5**
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	**2 965m³**	**2 965 m³**
	Longueur de réseau	Délégataire	**173 km**	**173 km**
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	**128 km**	**128 km**
	Nombre de branchements	Délégataire	**4 706**	**4 721**
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	**3**	**3**
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	**0**	**0**
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	**37**	**15**
	Nombre de compteurs	Délégataire	**6 624**	**6 659**
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	**227**	**177**
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2018**	**VALEUR 2019**
	Nombre de communes	Délégataire	**1**	**1**
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	**5 038**	**5 112**
	- Abonnés domestiques	Délégataire	**5 034**	**5 108**
	- Abonnés non domestiques	Délégataire	**0**	**0**
	- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	**4**	**4**
	Volume vendu	Délégataire	**577 359 m³**	**602 429 m³**
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	**545 630 m³**	**547 607 m³**
	- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	**0 m³**	**0 m³**
VP.061	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	**31 729 m³**	**54 822 m³**
	Consommation moyenne	Délégataire	**177 l/hab/j**	**183 l/hab/j**
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	**105 m³/abo/an**	**106 m³/abo/an**

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire
(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2018	VALEUR 2019
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	**Mesure statistique sur le périmètre du service**	**Mesure statistique sur le périmètre du service**
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	**82 %**	**87 %**
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	**Non**	**Non**
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	**Oui**	**Oui**
LES CERTIFICATS	**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2018**	**VALEUR 2019**
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	**En vigueur**	**En vigueur**
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	**Oui**	**Oui**
L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2018**	**VALEUR 2019**
Energie relevée consommée	Délégataire	**510 266 kWh**	**460 841 kWh**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

1.7. Le prix du service public de l'eau

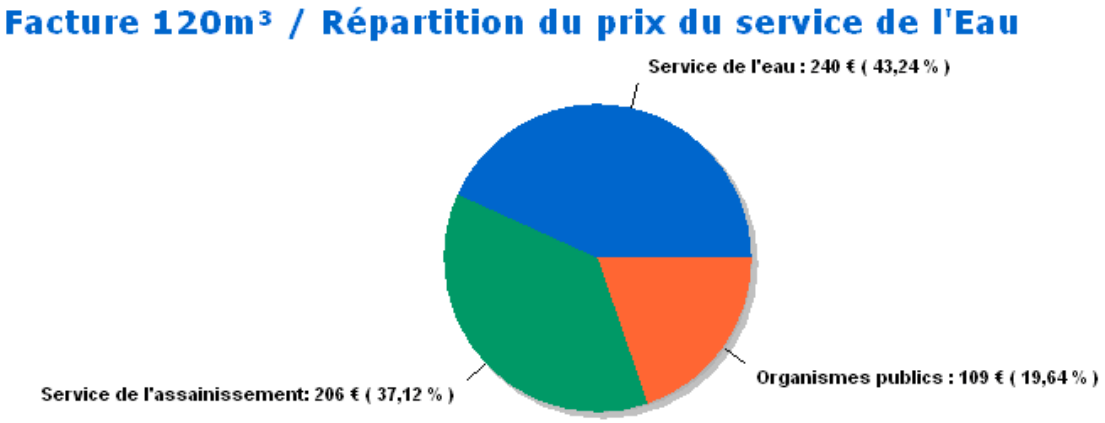
LA FACTURE 120 M^3

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m^3 représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de SARLAT LA CANEDA, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m^3 **[D102.0]** pour 120 m^3, au tarif en vigueur au 1er janvier, est la suivante :

SARLAT LA CANEDA **Prix du service de l'eau potable**	Volume	Prix Au 01/01/2020	Montant Au 01/01/2019	Montant Au 01/01/2020	N/N-1
Part délégataire			**139,50**	**142,37**	**2,06%**
Abonnement			10,34	10,56	2,13%
Consommation	120	1,0984	129,16	131,81	2,05%
Part communale			**87,20**	**87,20**	**0,00%**
Abonnement			20,00	20,00	0,00%
Consommation	120	0,5600	67,20	67,20	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0850**	**10,81**	**10,20**	**-5,64%**
Organismes publics			**39,60**	**39,60**	**0,00%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Total € HT			**277,11**	**279,37**	**0,82%**
TVA			15,24	15,37	0,85%
Total TTC			**292,35**	**294,74**	**0,82%**
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			**2,44**	**2,46**	0,82%

Le graphique ci-dessous présente la répartition du prix pour 120 m^3 pour la commune de SARLAT LA CANEDA :



Les factures type sont présentées en annexe.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

2. LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

2.1. Les consommateurs abonnés du service

→ *Le nombre d'abonnés*

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	**5 010**	**5 041**	**5 041**	**5 038**	**5 112**	**1,5%**
domestiques ou assimilés	5 001	5 031	5 031	5 034	5 108	1,5%
autres que domestiques	6	7	7	0	0	0,0%
autres services d'eau potable	3	3	3	4	4	0,0%

→ *Les principaux indicateurs de la relation consommateurs*

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Nombre annuel de demandes d'abonnement	715	711	704	647	699	8,0%
Taux de clients mensualisés	25,2 %	28,0 %	30,6 %	32,5 %	35,0%	7,7%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	29,5 %	30,3 %	33,9 %	34,7 %	34,3%	-1,2%
Taux de mutation	14,6 %	14,4 %	14,3 %	13,2 %	14,0%	6,1%

Les données consommateurs par commune sont disponibles en annexe.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

2.2. La satisfaction des consommateurs

Veolia place les consommateurs de services d'eau et d'assainissement au cœur de son action.

Veolia s'engage à prendre autant soin d'eux que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service.

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : être attentionné, cela commence toujours par être à l'écoute de ce que l'on a à nous dire, de ce que l'on pense de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- la qualité de l'eau
- la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité…
- la qualité de l'information adressée aux abonnés

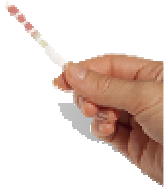
Les résultats représentatifs de la région dont dépend votre service en décembre 2019 sont :

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Satisfaction globale	88	91	86	82	87	+5
La continuité de service	94	95	93	92	94	+2
La qualité de l'eau distribuée	78	80	79	76	81	+5
Le niveau de prix facturé	53	56	54	55	60	+5
La qualité du service client offert aux abonnés	88	87	80	75	80	+5
Le traitement des nouveaux abonnements	91	89	86	83	88	+5
L'information délivrée aux abonnés	77	76	76	68	71	+3



Composition de votre eau !

Le calcaire, les nitrates, le chlore sont également une cause potentielle d'insatisfaction. Sur le site internet ou sur simple appel chaque consommateur, qu'il soit abonné au service ou habite en logement collectif sans abonnement direct peut demander la composition de son eau.



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

→ *Les 5 promesses aux consommateurs de Veolia*

Par ces 5 promesses, Veolia concrétise sa volonté de placer les consommateurs du territoire au cœur de son action. Elles témoignent de la mobilisation quotidienne des femmes et des hommes de Veolia à leur service, tout au long de leur parcours avec le service.

#1 Qualité : « Nous nous mobilisons à 100% pour la qualité de votre eau ».
#2 Intervention : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incidents »
#3 Budget : « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture d'eau »
#4 Services : « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le souhaitez »
#5 Conseil : « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

2.3. Données économiques

→ *Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]*

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2019 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2015	2016	2017	2018	2019
Taux d'impayés	**3,05 %**	**1,51 %**	**3,72 %**	**1,27 %**	**2,59%**
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	74 072	38 876	94 866	32 302	66 754
Montant facturé N - 1 en € TTC	2 429 059	2 569 776	2 549 542	2 544 179	2 582 061

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités…).

→ *Les interruptions non-programmées du service public de l'eau*

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des consommateurs.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées **[P151.1]** est calculé à partir du nombre de coupures d'eau qui n'ont pas fait l'objet d'une information au moins 24h avant. En 2019, ce taux pour votre service est de 11 750,00/ 1000 abonnés.

	2015	2016	2017	2018	2019
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	**10,98**	**12,10**	**8,93**	**10,72**	**9,19**
Nombre d'interruptions de service	55	61	45	54	47
Nombre d'abonnés (clients)	5 010	5 041	5 041	5 038	5 112

→ *Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P109.0]*

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- Urgence financière : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation…) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

- Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées pour faciliter l'accès à l'eau
- Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement départemental

En 2019, le montant des abandons de créance s'élevait à .

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	43	50	53	22	17
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	2 676,00	4 634,00	1 457,00	1 107,00	1 037,00
Volume vendu selon le décret (m3)	612 034	572 608	569 812	577 359	602 429

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret **[P 109.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par le volume vendu.

→ *Les échéanciers de paiement*

Le nombre d'échéanciers de paiement figure au tableau ci-après :

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	74	175	101	49	20

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

3. LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

3.1. L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des installations de prélèvement et de production associées au contrat.

Installation de captage	Débit des pompes (m3/h)
La Tannerie source BT	60
Moussidière Exhaure MT	225

Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Capacité de stockage (m3)
Moussidière	6 000	500
Capacité totale	**6 000**	**500**

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
Argentouleau neuf 500m3	500
Champagnac 500 m3	500
La Plane 100 m3	100
Les Pechs neufs 800m3	800
Temniac 500m3	500
Capacité totale	**2 400**

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m3/h)	Capacité de stockage (m3)
La Croix d'Allon BT	6	15
Les Rivaux BT	31	50
Capacité totale		**65**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

3.2. L'inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

- des réseaux de distribution,
- des équipements du réseau,
- des branchements en domaine public,
- des outils de comptage

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Les réseaux, équipements, branchements et outils de comptage*

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Canalisations						
Longueur totale du réseau (km)	172,6	172,6	172,6	173,2	173,4	0,1%
Longueur d'adduction (ml)	0	0	0	0	0	0%
Longueur de distribution (ml)	172 648	172 648	172 648	173 164	173 358	0,1%
dont canalisations	127 684	127 684	127 684	128 200	128 200	0,0%
dont branchements	44 964	44 964	44 964	44 964	45 158	0,4%
Equipements						
Nombre d'appareils publics	178	178	178	178	178	0,0%
Branchements						
Nombre de branchements	4 643	4 655	4 671	4 706	4 721	0,3%

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1	Qualification
Compteurs							
Nombre de compteurs	6 526	6 553	6 571	6 624	6 659	0,5%	Bien de retour
dont sur abonnements en service	5 896	5 947	5 883	5 977	6 053	1,3%	
dont sur abonnements résiliés sans successeur	630	606	688	647	606	-6,3%	

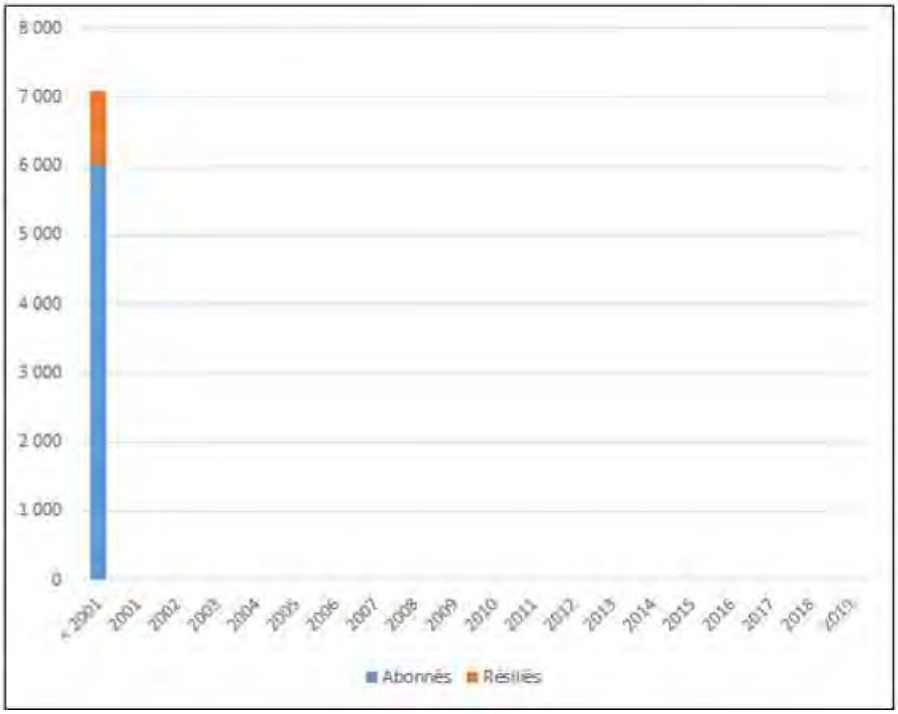
Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Informations relatives au parc des compteurs

X0079

Situation à fin 2019

Année de pose	Abonnés	Résiliés
< 2001	6 018	1 070
2001	0	0
2002	0	0
2003	0	0
2004	0	0
2005	0	0
2006	0	0
2007	0	0
2008	0	0
2009	0	0
2010	0	0
2011	0	0
2012	0	0
2013	0	0
2014	0	0
2015	0	0
2016	0	0
2017	0	0
2018	0	0
2019	0	0



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

3.3. Les indicateurs de suivi du patrimoine

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat - Veolia met en œuvre une démarche de gestion durable et optimisée du patrimoine afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance des installations et, pour les réseaux, d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état.

3.3.1. LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable. La dernière ligne précise le linéaire renouvelé porté à la connaissance du délégataire. La collectivité pourra calculer le taux moyen de renouvellement en ajoutant aux valeurs de la dernière ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau.

Canalisations	2015	2016	2017	2018	2019
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	127 684	127 684	127 684	128 200	128 200

3.3.2. L'INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX [P103.2]

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.
Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice **[P103.2]** pour l'année 2019 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2015	2016	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	90	90	90	90	90

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	**Partie A : Plan des réseaux (15 points)**		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	**Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)**		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		99 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	10
	Total Parties A et B	**45**	**40**
Code VP	**Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)**		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
	Total:	**120**	**90**

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2019 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation. Toutefois, un plan d'action visant à compléter l'inventaire des canalisations pourra être utilement mis en œuvre pour consolider ce descriptif détaillé. Veolia se tient à la disposition de vos services pour établir ce plan d'action.

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses missions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

3.4. Gestion du patrimoine

3.4.1. LES RENOUVELLEMENTS REALISES

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs…) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : compteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

→ ***Les installations***

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice	Mode de gestion
MOUSSIDIERE TRAITEMENT 250 m3/h		
POMPE DE PRELEVEMENT	Renouvellement	Compte
COMPTEUR DN150 MOUSSIDIERE	Renouvellement	Compte
Forage et source de La Tannerie		
Forage et Source		
Compteur Dn 150	Renouvellement	Garantie
Station de repise les Rivaux		
Les Rivaux		
Groupe Grundfos 24m3/h	Renouvellement	Compte
Groupe Grundfos 24m3/h	Renouvellement	Compte
Coffret de commande	Renouvellement	Compte
Equipement de niveau	Renouvellement	Compte
Cuve hydrochoc 500 L	Renouvellement	Compte
Armoire de commande	Renouvellement	Compte
Sofrel S550	Renouvellement	Garantie
Disjoncteur	Renouvellement	Garantie
Equipement hydraulique	Renouvellement	Compte
Accessoires et robinetteries	Renouvellement	Compte
Compteur Dn 100 (Débitmetre)	Renouvellement	Garantie
Struture métallique bache	Renouvellement	Garantie
Equipement hydraulique bache (aspiration)	Renouvellement	Compte
Accessoires et robinetteries (aspiration)	Renouvellement	Compte
Réservoir de Temniac		
Temniac		
Passerelle - Echelle crinoline	Renouvellement	Compte
Réservoir La Plane		
Mesure de niveau		
SONDE RÉSERVOIR LA PLANE	Renouvellement	Garantie
ARGENTOULEAU ANC 500 M3		
GENIE CIVIL SECOND OEUVRE PORTE	Renouvellement	Compte

→ *Les compteurs*

En ce qui concerne les compteurs d'eau froide en service, le renouvellement est réalisé de manière à répondre aux obligations contractuelles et assurer la conformité réglementaire du parc de compteurs.

En France, le « contrôle en service des compteurs d'eau froide potable » est réglementé par l'arrêté du 6 mars 2007. Parmi les méthodes proposées par cet arrêté, Veolia a choisi celle qui donne la meilleure connaissance du parc : la mise en place d'un système qualité pour utiliser ses propres moyens de contrôle. Les compteurs de diamètre nominal strictement inférieur à 40 mm sont inspectés selon une méthode statistique définie par cet arrêté tandis que les autres compteurs sont renouvelés selon la méthode de renouvellement suivant l'âge et la classe du compteur.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Un carnet métrologique comprenant les informations demandées par la décision du 30 décembre 2008 est tenu à jour pour chaque compteur éligible.

Veolia a été autorisé par décision ministérielle à utiliser la procédure de contrôle statistique par le détenteur pour les compteurs qu'elle détient ou gère au titre d'un contrat de délégation de service public. Le système qualité de Veolia est accrédité (accréditation n° 3-1316 (précédemment accréditation n° 2 – 5146 jusqu'au 1er décembre 2016) portée disponible sur WWW.COFRAC.fr) pour faire inspecter les compteurs par ses laboratoires.

Les lots de compteurs inspectés depuis 2010 sont conformes à la réglementation. Ces méthodes statistiques permettent de mettre en œuvre une stratégie de renouvellement préventif optimisée et contribuent à la maîtrise des technologies de comptage et au suivi du vieillissement des compteurs au cours du temps.

Renouvellement des compteurs	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Nombre de compteurs	6 526	6 553	6 571	6 624	6 659	0,5%
Nombre de compteurs remplacés	564	596	401	227	177	-22,0%
Taux de compteurs remplacés	8,6	9,1	6,1	3,4	2,7	-20,6%

→ *Les réseaux*

Réseaux	Quantité renouvelée dans l'exercice	Mode de gestion
Réseau (lot)		
VANNES A OPERCULE ET VIDANGE DIA: 0- 74 MIL.: 5	1	Compte
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20 MIL.: 2	19	Compte
COMPTEURS EAU DIA: 12- 20	454	Programme

→ *Les branchements*

Renouvellement des branchements plomb	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Nombre de branchements	4 643	4 655	4 671	4 706	4 721	0,3%
dont branchements plomb au 31 décembre (*)	13	3	3	3	3	0,0%
% de branchements plomb restant au 31 décembre	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	32	10	0	0	0	0%
% de branchements plomb supprimés	71,11%	76,92%	0,00%	0,00%	0,00%	0%

(*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur
(**) par le Délégataire et par la Collectivité

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

4. LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

4.1. La qualité de l'eau

La qualité de l'eau distribuée constitue l'enjeu prioritaire de performance des services. Elle figure légitimement au premier rang des exigences des consommateurs de service d'eau.

Les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau sont complexes et leur maîtrise nécessite une vigilance à tous les stades de vie des infrastructures du service (conception, travaux, exploitation…).

4.1.1. LE CONTROLE DE LA QUALITE DE L'EAU

Dans tous les services qui lui sont confiés, Veolia fait le choix de compléter le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan d'auto-contrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite ainsi que distribuée. Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS porte sur l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physico-chimiques. L'auto-contrôle est adapté à chaque service et cible davantage les paramètres réglementés pour un suivi du bon fonctionnement des installations et de la qualité de l'eau distribuée.

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble des systèmes. Le détail des paramètres est disponible en annexe.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	222	107	
Physico-chimique	1424	58	

4.1.2. L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

→ *Conformité des paramètres analytiques*

Détail des non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Tous les résultats sont conformes							

Détail des non-conformités par rapport aux références de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Bactéries Coliformes	0	3	1	0	35	17	0 n/100ml
Turbidité	0	0,75	0	1	5	7	0,5 NFU

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

→ *Composition de l'eau du robinet*

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La caractérisation de l'eau résulte ici d'analyses réglementaires réalisées pour le compte de l'Agence Régionale de Santé, et des analyses d'auto-contrôle pilotées par Veolia.

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur du seuil
Calcium	120	120	1	mg/l	Sans objet
Chlorures	13	15	5	mg/l	250
Fluorures	0	0	1	µg/l	1500
Magnésium	2,90	2,90	1	mg/l	Sans objet
Nitrates	18	23	11	mg/l	50
Potassium	2	2	1	mg/l	Sans objet
Sodium	8,60	8,60	1	mg/l	200
Sulfates	15	18	5	mg/l	250
Titre Hydrotimétrique	28,60	32	10	°F	Sans objet

4.1.3. L'EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'EAU

→ *Historique des données du contrôle officiel (ARS)*

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques **[P101.1]** et physico-chimiques **[P102.1]**. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère : http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable

	2015	2016	2017	2018	2019
Paramètres microbiologiques					
Taux de conformité microbiologique	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**
Nombre de prélèvements conformes	33	32	33	33	35
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	33	32	33	33	35
Paramètres physico–chimique					
Taux de conformité physico-chimique	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**	**90,00 %**	**100,00 %**
Nombre de prélèvements conformes	12	12	12	9	14
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	1	0
Nombre total de prélèvements	12	12	12	10	14

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

→ *Chlorure de Vinyle Monomère*

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) constitue la principale matière première du PVC. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

d’une migration dans l’eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980.

En 2019, comme les années précédentes, les Agences Régionales de Santé (ARS) ont continué d’appliquer l’instruction de la Direction Générale de la Santé du 18 octobre 2012 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. La plupart des ARS appliquent une stratégie d’échantillonnage ciblée sur les canalisations précédemment repérées comme à risques. Il s’agit avant tout des canalisations susceptibles d'être concernées par le phénomène de migration du CVM compte-tenu de leurs caractéristiques patrimoniales (période de pose) et hydrauliques (temps de séjour de l’eau dans la canalisation).

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

4.2. La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau

4.2.1. L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION : LE VOLUME PRELEVE ET PRODUIT

→ *L'origine de l'eau alimentant le service*

Origine de l'eau alimentant le service :

Commune	Ouvrage	Nom
Sarlat	Sources + Captage	La Moussidière

→ *Le volume prélevé*

Les autorisations de prélèvement maximales par ressource sont les suivantes :

	Débit horaire (m3/h)	Volume journalier (m3/jour)
Moussidière	325	6 500

Le volume prélevé par ressource et par nature d'eau est détaillé ci-après :

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Volume prélevé (m3)	**912 965**	**780 416**	**776 315**	**790 736**	**790 179**	**-0,1%**
Volume prélevé par ressource (m3)						
Moussidière	912 965	780 416	776 315	790 736	790 179	-0,1%
Volume prélevé par nature d'eau (m3)						
Eau souterraine influencée	912 965	780 416	776 315	790 736	790 179	-0,1%

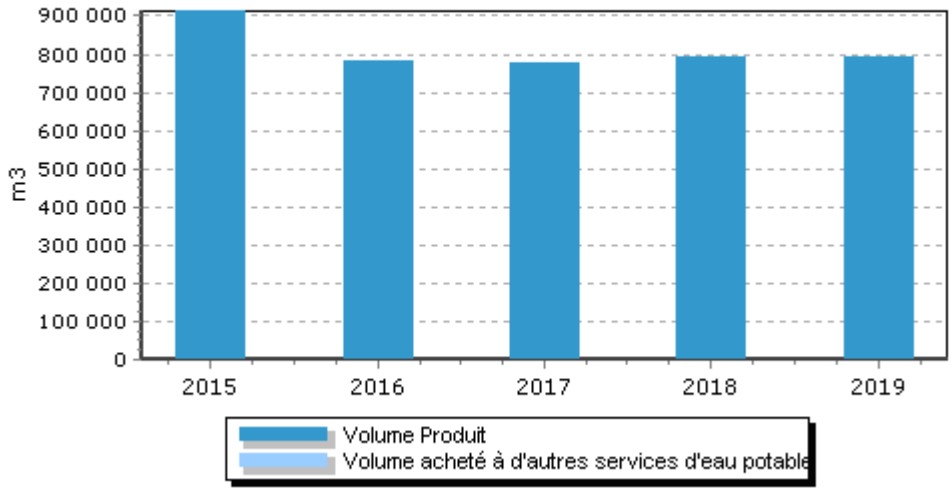
→ *Le volume produit et mis en distribution*

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte, le cas échéant, le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable :

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Volume prélevé (m3)	**912 965**	**780 416**	**776 315**	**790 736**	**790 179**	**-0,1%**
Besoin des usines	0	0	0	0	0	0%
Volume produit (m3)	**912 965**	**780 416**	**776 315**	**790 736**	**790 179**	**-0,1%**
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	18 311	26 892	27 306	31 729	54 822	72,8%
Volume mis en distribution (m3)	**894 654**	**753 524**	**749 009**	**759 007**	**735 357**	**-3,1%**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Evolution des volumes produits et achetés à d'autres services d'eau potable

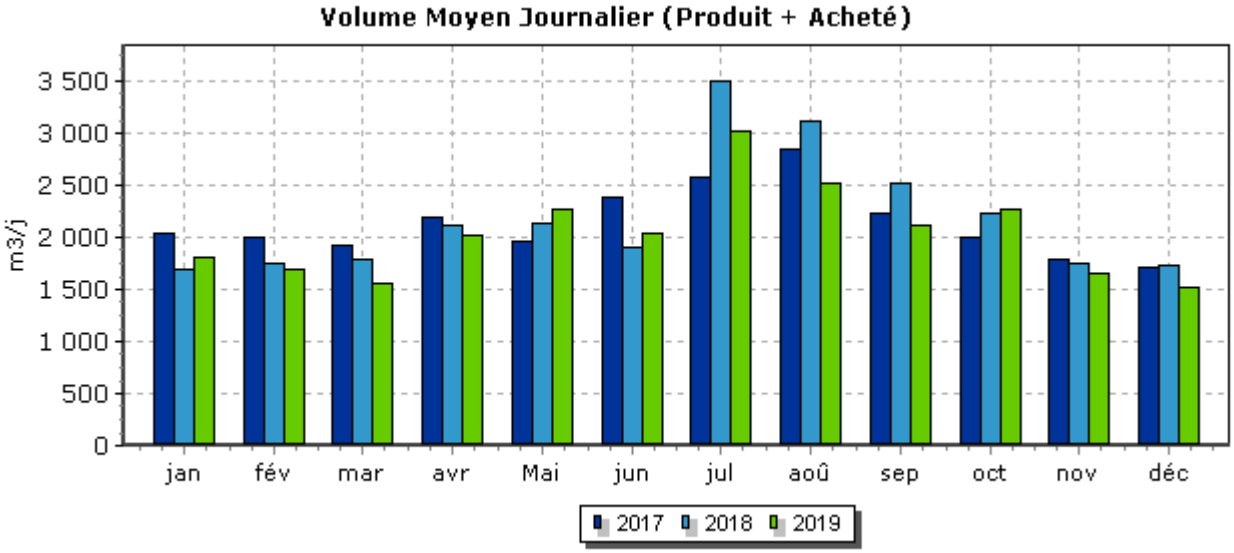


Le volume acheté à d'autres services d'eau potable est détaillé ci-après :

→ *Bilan mensuel*

Le volume introduit et mis en distribution moyen par mois :

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Volume moyen journalier produit (m3/j)	1 811	1 690	1 546	2 012	2 258	2 039	3 010	2 509	2 108	2 257	1 650	1 507
Total (m3/j)	**1 811**	**1 690**	**1 546**	**2 012**	**2 258**	**2 039**	**3 010**	**2 509**	**2 108**	**2 257**	**1 650**	**1 507**



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

4.2.2. L'EFFICACITE DE LA DISTRIBUTION : LE VOLUME VENDU, LE VOLUME CONSOMME ET LEUR EVOLUTION

→ *Le volume vendu*

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie de l'arrêté du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	**612 034**	**572 608**	**569 812**	**577 359**	**602 429**	**4,3%**
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	**593 723**	**545 716**	**542 506**	**545 630**	**547 607**	**0,4%**
domestique ou assimilé	578 025	528 567	524 623	545 630	547 607	0,4%
autres que domestiques	15 698	17 149	17 883	0	0	0%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	**18 311**	**26 892**	**27 306**	**31 729**	**54 822**	**72,8%**

Le volume vendu par typologie de clients est détaillé comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Volume vendu (m3)	**612 034**	**572 608**	**569 812**	**577 359**	**602 429**	**4,3%**
dont clients individuels	564 957	519 987	519 312	513 927	518 931	1,0%
dont clients domestiques SRU				0	0	0%
dont clients industriels				0	0	0%
dont clients collectifs				0	0	0%
dont irrigations agricoles				0	0	0%
dont volume vendu autres collectivités	18 311	26 892	27 306	31 729	54 822	72,8%
dont bâtiments communaux				26 363	23 336	-11,5%
dont appareils publics				0	0	0%

Le volume vendu aux autres services d'eau potable est détaillé comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)	**18 311**	**26 892**	**27 306**	**31 729**	**54 822**	**72,8%**
SAINT ANDRE D'ALLAS	11 322	11 096	13 683	8 905	17 593	97,6%
SYND INTER COM ALIME EN EAU POTABLE	4 654	13 052	10 570	20 394	35 461	73,9%
SYND INTERCOM ALIME EN EAU POTAB ST-LEON	2 335	2 744	3 053	2 430	1 768	-27,2%

→ *Le volume consommé*

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, …) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,…). Il est ramené à l'année

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

entière par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

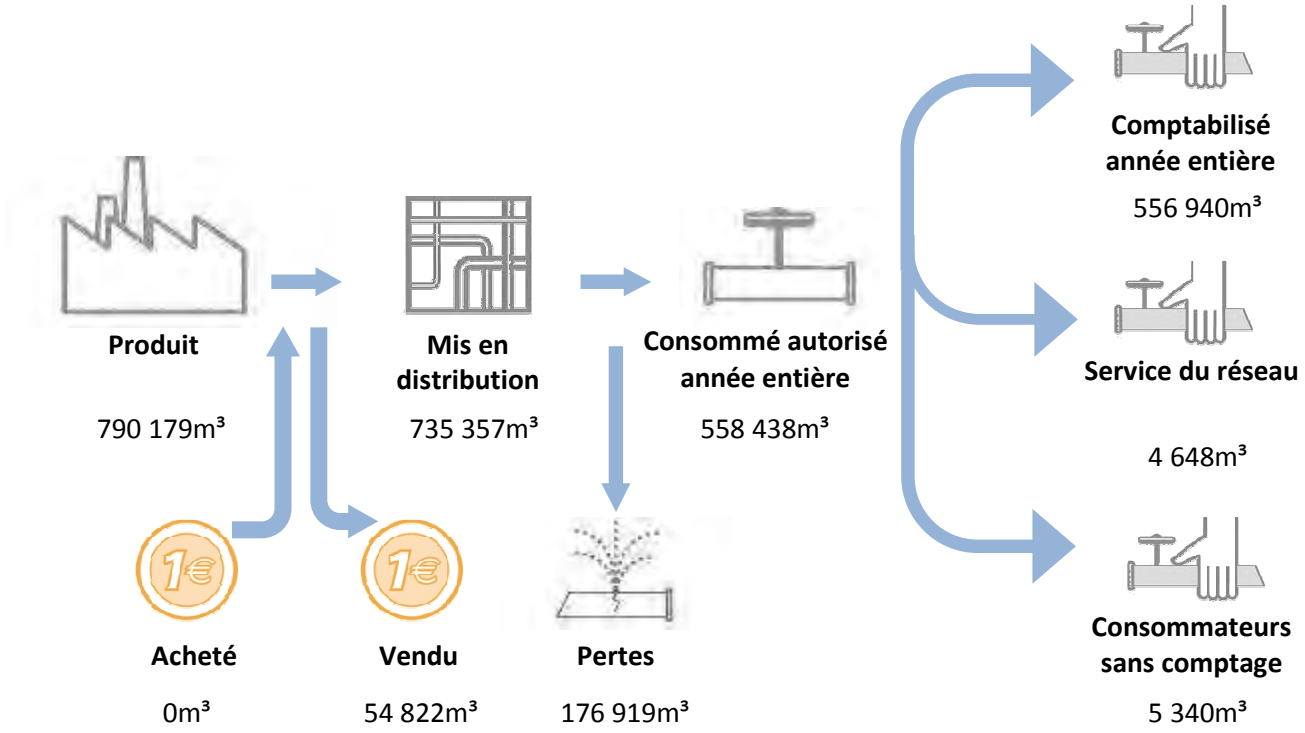
	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	594 909	548 845	545 898	550 241	548 450	-0,3%
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)	**571 426**	**570 674**	**551 947**	**544 276**	546 952	0,5%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	380	352	361	369	366	-0,8%
Volume consommateurs sans comptage (m3)	2 655	8 684	5 340	5 340	5 340	0,0%
Volume de service du réseau (m3)	15 000	15 000	6 079	5 451	4 648	-14,7%
Volume consommé autorisé (m3)	**612 564**	**572 529**	**557 317**	**561 032**	**9 988**	**-98,2%**
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	**589 081**	**594 358**	**563 366**	**555 067**	**9 988**	**-98,2%**
Nombre de semaines de consommation	54,14	50,14	51,43	52,56	51,14	-0,8%

Le volume consommé par les principaux abonnés ou gros consommateurs figure au tableau suivant :

Activité	Nom du client	Ville desservie	2019
Industriel	EURALIS GASTRONOMIE	SARLAT LA CANEDA	34360
Domestique	VAUX CHARCUTERIE	SARLAT LA CANEDA	13255
Domestique	SUTUREX-RENODEX	SARLAT LA CANEDA	11977
Collectif	LYCEE POLY.PRE DE CORD	SARLAT LA CANEDA	10261
Domestique	BERANSO	SARLAT LA CANEDA	9521
Collectif	CENTRE HOSPITALIER	SARLAT LA CANEDA	7901
Domestique	ARIES ET ESPINET	SARLAT LA CANEDA	6982
Domestique	CAMPING UTOPIA SARLAT	SARLAT LA CANEDA	6424
Domestique	SGIT GESTION	SARLAT LA CANEDA	5911
Domestique	SYNDIC COPROPRIETAIRES	SARLAT LA CANEDA	5680
Domestique	CAMPING LE CAMINEL	SARLAT LA CANEDA	5533
Collectif	COLLEGE LA BOETIE	SARLAT LA CANEDA	4995
Domestique	CENTRE LECLERC	SARLAT LA CANEDA	3898
Domestique	CSF	SARLAT LA CANEDA	3895
Domestique	CAMPING UTOPIA SARLAT	SARLAT LA CANEDA	3727
Domestique	TOQUES DE FRANCE	SARLAT LA CANEDA	3376
Client SRU	PICHET SYNDIC	SARLAT LA CANEDA	3316
Domestique	MAISON DE RETRAITE	SARLAT LA CANEDA	3309
Domestique	PETILLON MICHEL	SARLAT LA CANEDA	3236
Domestique	PLAZA MADELEINE	SARLAT LA CANEDA	3234
Domestique	CO PROPR DU BELLAY	SARLAT LA CANEDA	3151
Domestique	APAJH DU PERIGORD NOIR	SARLAT LA CANEDA	2981
Domestique	HOTEL LA COULEVRINE	SARLAT LA CANEDA	2976
Industriel	FRANCE TABAC U.S.C.A	SARLAT LA CANEDA	2929
Collectif	CENTRE HOSPITAL PSYCH	SARLAT LA CANEDA	2898
Domestique	CASH A L EAU	SARLAT LA CANEDA	2885
Domestique	SYNDIC COPROPRIETAIRES	SARLAT LA CANEDA	2744
Domestique	RES.CARRE DES POETES	SARLAT LA CANEDA	2742
Domestique	COLLEGE ST JOSEPH	SARLAT LA CANEDA	2607

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

→ *Synthèse des flux de volumes*



4.2.3. LA MAITRISE DES PERTES EN EAU

La maîtrise des pertes en eau est la résultante de deux principaux facteurs, à savoir, l'état du patrimoine et l'efficacité opérationnelle de l'exploitant pour détecter, localiser et réparer les fuites au plus vite.

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un « plan d'actions » visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement. La non-réalisation de ce plan d'actions entraîne le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2019 qui rendent compte de la maîtrise des pertes en eau du service.

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle2(%)	ILP (m³/j/km)	ILVNC (m³/j/km)	ILC (m³/j/km)
2019	77,4	65,28	3,81	4,0.3	13,.07

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Rdt (Rendement du réseau de distribution (%)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)

Objectif Rdt Grenelle 2 (%) : Seuil de rendement à atteindre compte-tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012

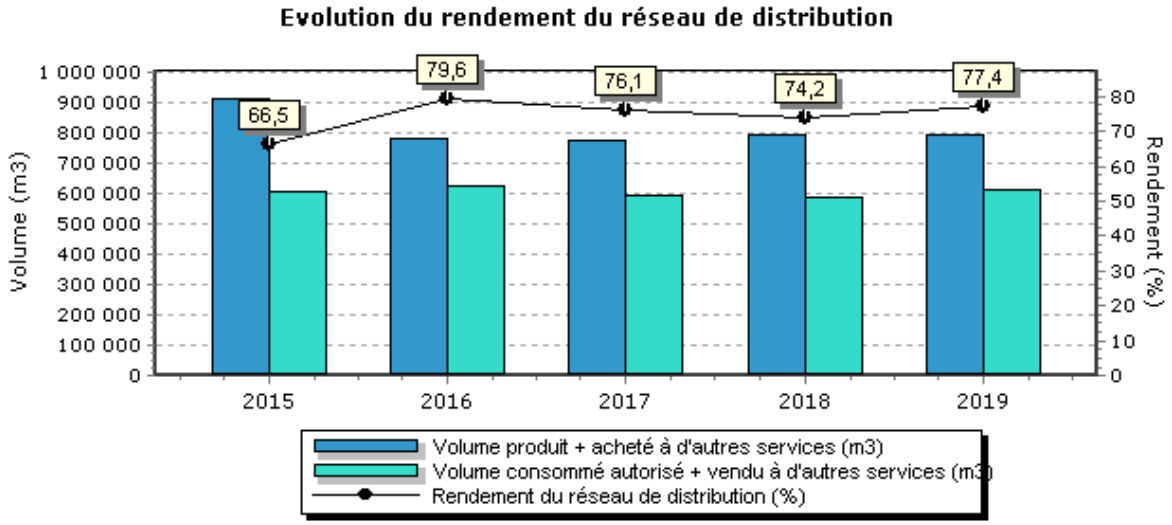
ILP (indice linéaire des pertes (m^3/j/km)): (volume mis en distribution – volume consommé autorisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/nombre de jours dans l'année)

ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m^3/j/km) : (volume mis en distribution – volume comptabilisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/ nombre de jours dans l'année)

ILC (indice linéaire de consommation (m^3/j/km) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchements)/nombre de jours dans l'année)

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	**66,5 %**	**79,6 %**	**76,1 %**	**74,2 %**	**77,4 %**	**4,3%**
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . A	589 081	594 358	563 366	555 067	556 940	0,3%
Volume vendu à d'autres services (m3) . . . . . B	18 311	26 892	27 306	31 729	54 822	72,8%
Volume produit (m3) C	912 965	780 416	776 315	790 736	790 179	-0,1%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau
(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)
Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008



Sous réserve de la confirmation qui sera émise par l'Agence de l'Eau, le rendement de réseau 2019 étant inférieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », un plan d'actions doit être mis en œuvre pour réduire les pertes d'eau.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

→ *L'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] et l'indice linéaire de pertes en réseau [P106.3]*

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	**6,94**	**3,91**	**4,23**	**4,59**	**4,03**
Volume mis en distribution (m3) . . . . . A	894 654	753 524	749 009	759 007	735 357
Volume comptabilisé 365 jours (m3) . . . . . B	571 426	570 674	551 947	544 276	556 940
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	127 684	127 684	127 684	128 200	128 200

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	**6,56**	**3,41**	**3,98**	**4,36**	**3,81**
Volume mis en distribution (m3) . . . . . A	894 654	753 524	749 009	759 007	735 357
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . B	589 081	594 358	563 366	555 067	556 940
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	127 684	127 684	127 684	128 200	128 200

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

4.3. La maintenance du patrimoine

On distingue deux types d'interventions :

- Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.

La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné, d'une réparation de fuite ou encore d'un prélèvement pour analyse.

4.3.1. LES OPERATIONS DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS

→ ***Les installations***

Ville de Sarlat	volume en m3
Bâche reprise de la Moussidière	500
Réservoir de Campagnac	500
Bâche surpresseur La Croix D'Allon	15
Réservoir de la Plane	100
Bâche reprise des Rivaux	50
Réservoir de Temniac	500

4.3.2. LES OPERATIONS DE MAINTENANCE DU RESEAU

Le SIG est un composant essentiel de la gestion du patrimoine réseau. En effet, le SIG permet l'inventaire et la localisation des canalisations et des branchements, ainsi que la connaissance des événements d'exploitation. Cette capitalisation des informations permet d'intervenir efficacement au quotidien et de construire une stratégie optimisée de l'exploitation et du renouvellement.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

4.3.3. LES RECHERCHES DE FUITES

Recherche de fuites sur le contrat : 76 124 ml de linéaires de réseau en 2019.

Nous avons une équipe (2 personnes à temps pleins) dédiée, équipée et spécialisée à la recherche de fuites.

Cette équipe est aidée par les fontainiers du secteur.

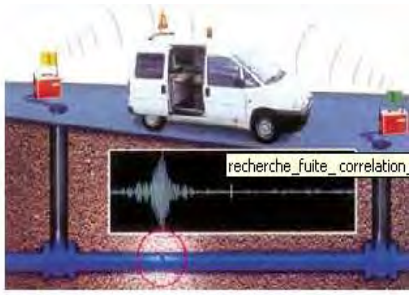
Tous les matins celle-ci analyse les bilans de la veille grâce à la télé-surveillence des stations et des débitmètres.
Elle se rapproche ainsi du service local pour aider, analyser, comprendre et rechercher les fuites.

Les techniques et appareils de recherche de fuites sont les suivantes :

Corrélation acoustique



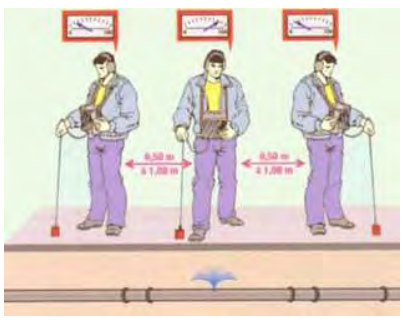
Oreilles acoustiques



Gaz



Ecoutes au sol



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	21	16	19	44	30	-31,8%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,2	0,1	0,2	0,3	0,2	-33,3%
Nombre de fuites sur branchement	23	18	17	30	19	-36,7%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,5	0,4	0,4	0,6	0,4	-33,3%
Nombre de fuites sur compteur	14	14	10	13	19	46,2%
Nombre de fuites sur équipement	0	0	0	0	6	100%
Nombre de fuites réparées	58	48	46	87	74	-14,9%

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

4.4. L'efficacité environnementale

4.4.1. LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU



La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service **[P108.3]** permet d'évaluer ce processus.

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource	**60 %**	**60 %**	**60 %**	**60 %**	**60 %**

Pour chaque installation de production, cet indice se décompose de la façon suivante :

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2015	2016	2017	2018	2019
Moussidière	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %

4.4.2. LE BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE



Un management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	**218 815**	**495 661**	**493 562**	**510 266**	**460 841**	**-9,7%**
Surpresseur	5 210	8 004	7 039	9 001	5 127	-43,0%
Installation de reprise	19 547	20 338	21 588	27 638	26 128	-5,5%
Installation de captage	10 991	31 980	26 813	23 498	9 927	-57,8%
Installation de production	157 764	421 485	398 905	406 088	407 491	0,3%
Réservoir ou château d'eau	25 303	13 854	39 217	44 041	12 168	-72,4%

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

4.4.3. LA CONSOMMATION DE REACTIFS

Selon les cas, le choix du réactif est établi de façon à optimiser le traitement :

- assurer une eau de qualité conforme aux normes de potabilité,
- réduire les quantités de réactifs à utiliser.
- Les principaux approvisionnements en réactifs de l'exercice sont précisés ci-dessous.

Catégorie	U	Total
CHLORE	KG	490

4.4.4. LA VALORISATION DES SOUS-PRODUITS

→ *La valorisation des déchets liés au service*



Les déchets liés à l'activité du service sont gérés suivant des filières respectueuses de l'environnement. Le recyclage des matériaux est privilégié.

L'engagement de responsabilité environnementale permet à Veolia de développer des bonnes pratiques en termes de gestion des déchets. Ainsi, de plus en plus, les équipes opérationnelles trient à la source les huiles, graisses et absorbants (matières souillées par des solvants, des huiles…), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets d'activité réseau, les déchets métalliques, les emballages (carton, bois, polystyrène…), les déchets de laboratoire (verrerie, sous-produits d'analyses) et les déchets de bureaux (papier, plastique, verre, piles, cartouches d'imprimantes…).

La collecte sélective de chaque catégorie de produits est mise en place sur certains lieux de leur production (usines, ateliers, bureaux, chantiers...). Ils sont alors évacués dans des filières de valorisation agréées.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

5. LE RAPPORT FINANCIER DU SERVICE



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

5.1. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1er février 2016.

→ *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ».

Les données ci-dessous sont en Euros.

CIE DES EAUX ET DE L'OZONE **Version Finale**

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2019
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: X0079 - SARLAT AEP **Eau**

LIBELLE	2018	2019	Ecart %
PRODUITS	**1 384 563**	**1 422 968**	**2.77 %**
Exploitation du service	642 636	690 755	
Collectivités et autres organismes publics	647 445	662 288	
Travaux attribués à titre exclusif	52 682	18 247	
Produits accessoires	41 800	51 679	
CHARGES	**1 469 048**	**1 381 915**	**-5.93 %**
Personnel	299 608	196 860	
Energie électrique	41 664	52 545	
Produits de traitement	901	830	
Analyses	8 898	2 780	
Sous-traitance, matièreset fournitures	147 181	112 773	
Impôts locaux et taxes	49 341	48 369	
Autres dépenses d'exploitation	70 523	88 697	
télécommunications, poste et telegestion	*5 363*	*13 743*	
engins et véhicules	*29 684*	*25 969*	
informatique	*26 460*	*32 374*	
assurances	*3 693*	*7 171*	
locaux	*10 504*	*14 509*	
autres	*- 5 183*	*- 5 070*	
Contribution des services centraux et recherche	47 561	47 556	
Collectivités et autres organismes publics	647 445	662 288	
Charges relatives aux renouvellements	86 196	103 142	
pour garantie de continuité du service	*7 295*	*9 895*	
programme contractuel (renouvellements)	*6 502*	*19 831*	
fonds contractuel (renouvellements)	*72 398*	*73 416*	
Charges relatives aux investissements	54 898	55 722	
programme contractuel (investissements)	*54 898*	*55 722*	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	14 835	10 355	
RESULTAT AVANT IMPOT	**- 84 485**	**41 053**	**NS**
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	0	13 682	
RESULTAT	**- 84 484**	**27 372**	**NS**

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006 3/21/2020

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

→ *L'état détaillé des produits*

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE :

Les données ci-dessous sont en Euros.

CIE DES EAUX ET DE L'OZONE **Version Finale**

Etat détaillé des produits (1)
Année 2019

Collectivité: X0079 - SARLAT AEP **Eau**

LIBELLE	2018	2019	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	622 819	652 943	4.84 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*626 944*	*641 163*	
dont variation de la part estimée sur consommations	*- 4 125*	*11 780*	
Ventes d'eau à d'autres services publics	19 817	37 812	NS
dont variation de la part estimée sur consommations	*19 817*	*37 812*	
Exploitation du service	**642 636**	**690 755**	**7.49 %**
Produits : part de la collectivité contractante	404 603	414 083	2.34 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*407 857*	*410 802*	
dont variation de la part estimée sur consommations	*- 3 254*	*3 281*	
Produits perçus pour tiers	18 782	18 798	0.09 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*18 782*	*18 798*	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	50 904	54 146	6.37 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*49 628*	*46 886*	
dont variation de la part estimée sur consommations	*1 276*	*7 260*	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	173 156	175 262	1.22 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*169 474*	*174 181*	
dont variation de la part estimée sur consommations	*3 681*	*1 081*	
Collectivités et autres organismes publics	**647 445**	**662 288**	**2.29 %**
Produits des travaux attribués à titre exclusif	**52 682**	**18 247**	**NS**
Produits accessoires	**41 800**	**51 679**	**23.63 %**

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

3/21/20

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

5.2. Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ *Programme contractuel de renouvellement*

Réseaux	Quantité renouvelée exercices antérieurs	Quantité renouvelée dans l'exercice
COMPTEURS EAU DIA: 12- 20	968	454
COMPTEURS EAU DIA: 25- 30	3	
COMPTEURS EAU DIAMETRE: 40	9	
COMPTEURS EAU DIAMETRE: 60	3	
COMPTEURS EAU DIAMETRE: 80	1	
COMPTEURS EAU DIAMETRE: 100	2	

→ *Les autres dépenses de renouvellement*

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière «Les modalités d'établissement du CARE».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Nature des biens	2019
Equipements (€)	27 339,08

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

COMMUNE DE SARLAT
SERVICE EAU
COMPTE FONDS DE RENOUVELLEMENT
Du 1/5/2012 au 30/04/2023

POSITION DU COMPTE AU 31/12/2019 EUROS

DATE DES OPERATIONS	NATURE DES OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES	RECETTES-DEPENSES	CUMUL RECETTES-DEPENSES
TOTAL	ANNEE 2018	23 967,98	72 022,24	48 054,26	27 524,09
31-déc.-18	Dotation 2018		24 132,66		
31-déc.-19	Dotation 2019		49 282,85		
23-mai-19	Mémoire n°1	2 561,82			
23-mai-19	Mémoire n°2	1 983,57			
23-mai-19	Mémoire n°3	2 254,05			
23-mai-19	Mémoire n°4	7 581,50			
23-mai-19	Mémoire n°5	1 309,80			
23-mai-19	Mémoire n°6	924,95			
23-mai-19	Mémoire n°7	1 784,32			
23-mai-19	Mémoire n°8	1 752,58			
27-mai-19	Mémoire n°9	2 919,37			
9-août-19	Mémoire n°10	2 546,24			
27-août-19	Mémoire n°11	2 154,14			
29-août-19	Mémoire n°12	1 706,65			
29-août-19	Mémoire n°13	1 696,82			
29-août-19	Mémoire n°14	1 646,61			
29-août-19	Mémoire n°15	1 634,08			
29-août-19	Mémoire n°16	1 670,27			
TOTAL	ANNEE 2019	36 126,77	73 415,51	37 288,74	64 812,83
31-déc.-19	Dotation 2019		24 641,43		
31-déc.-20	Dotation 2020				
TOTAL	Toutes années confondues	481 121,34	545 934,17	64 812,83	

Article 55-4

1- "En fin de contrat ou en cas de déchéance, le solde positif du compte de renouvellement programmé est versé à la Collectivité par le délégataire, Le délégataire fera son affaire du solde négatif au titre de la gestion à ses risques et périls

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

5.3. Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public et qui, à ce titre, peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

5.3.1. FLUX FINANCIERS DE FIN DE CONTRAT

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

→ *Régularisations de TVA*

Si Veolia a assuré pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition[1], deux cas se présentent :

- Le nouvel exploitant est assujetti à la TVA[2] : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux Services de l'Etat.
- Le nouvel exploitant n'est pas assujetti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'Administration Fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

→ *Biens de retour*

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

→ *Biens de reprise*

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

→ *Autres biens ou prestations*

Hormis les biens de retour et les biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des

[1] art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts
[2] Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

→ *Consommations non relevées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat*

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. Il y a lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation (relevé spécifique, prorata temporis) et de recouvrement des sommes dues qui s'imposeront au nouvel exploitant, ainsi que les modalités de reversement des surtaxes correspondantes.

5.3.2. DISPOSITIONS APPLICABLES AU PERSONNEL

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

→ *Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia*

Les salariés de Veolia bénéficient :

- des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- des dispositions de l'accord interentreprises de l'Unité Economique et Sociale " Veolia - Générale des Eaux " du 12 novembre 2008 qui a pris effet au 1er janvier 2009, d'accords conclus dans le cadre de cette Unité Economique et Sociale et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail des cadres, la protection sociale (retraite, prévoyance, handicap, formation) et d'accords d'établissement, usages et engagements unilatéraux.

→ *Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat*

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, etc.) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.
Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents[3] affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

→ *Comptes entre employeurs successifs*

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13ème mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,….,
- concernant les autres rémunérations : pas de comptes à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,…

[3] Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

6. ANNEXES



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

6.1. La facture 120 m³

SARLAT LA CANEDA	m³	Prix au 01/01/2020	Montant au 01/01/2019	Montant au 01/01/2020	N/N-1
Production et distribution de l'eau			**237,51**	**239,77**	**0,95%**
Part délégataire			**139,50**	**142,37**	**2,06%**
Abonnement			10,34	10,56	2,13%
Consommation	120	1,0984	129,16	131,81	2,05%
Part communale			**87,20**	**87,20**	**0,00%**
Abonnement			20,00	20,00	0,00%
Consommation	120	0,5600	67,20	67,20	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0850**	**10,81**	**10,20**	**-5,64%**
Collecte et dépollution des eaux usées			**204,14**	**205,51**	**0,67%**
Part délégataire			**108,14**	**109,51**	**1,27%**
Consommation	120	0,9126	108,14	109,51	1,27%
Part communale			**96,00**	**96,00**	**0,00%**
Consommation	120	0,8000	96,00	96,00	0,00%
Organismes publics et TVA			**108,26**	**108,52**	**0,24%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	30,00	30,00	0,00%
TVA			38,66	38,92	0,67%
TOTAL € TTC			**549,91**	**553,80**	**0,71%**

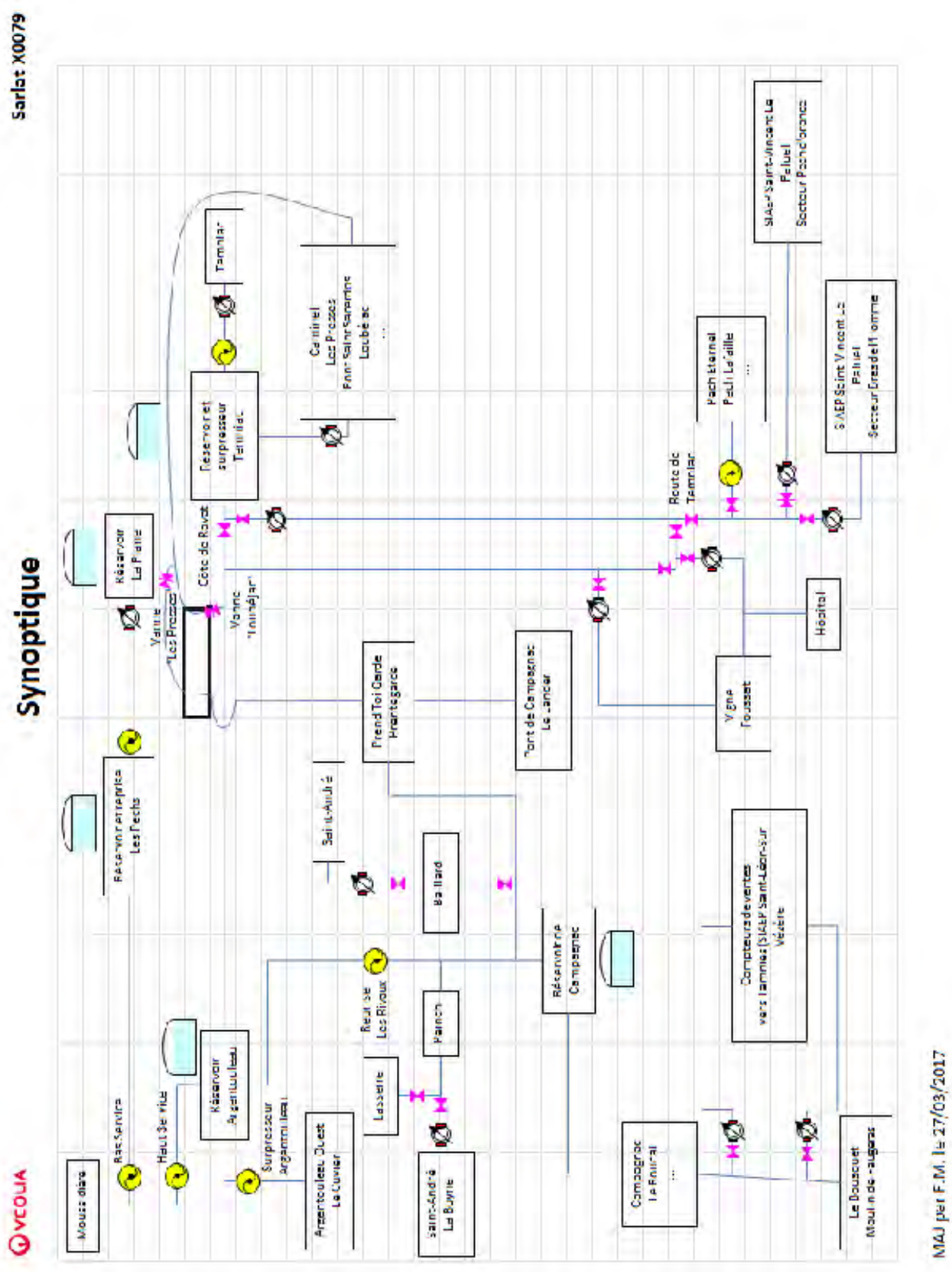
Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

6.2. Les données consommateurs par commune

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
SARLAT LA CANEDA						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	8 269	8 146	8 034	7 963	7 856	-1,3%
Nombre d'abonnés (clients)	5 007	5 038	5 038	5 034	5 108	1,5%
Volume vendu (m3)	593 723	545 716	542 506	545 630	547 607	0,4%

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

6.3. Le synoptique du réseau



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

6.4. La qualité de l'eau

6.4.1. LA RESSOURCE

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	15	15	12	12
Physico-chimique	560	560	12	12

Détail des non-conformités sur la ressource :

Tous les résultats sont conformes.

6.4.2. L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

→ *Conformité des prélèvements*

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégataire		Contrôle sanitaire et surveillance du délégataire	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	35	35	17	17	52	52
Physico-chimie	14	14	7	7	21	21

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégataire	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégataire
Microbiologique	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Physico-chimie	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

→ *Conformité des paramètres analytiques*

Le tableau suivant présente en détail les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à limite de qualité des paramètres soumis à une référence de qualité[4] :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	70	70	34	34
Physico-chimique	356	356	7	7
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	137	136	55	55
Physico-chimique	278	278	46	45
Autres paramètres analysés				
Microbiologique			6	
Physico-chimique	241			

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

6.4.3. NOMBRE DE RESULTATS ET CONFORMITE DES ANALYSES SUR L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUE PAR ENTITES RESEAU

[4] Attention, tous les paramètres analysés ne sont pas forcément soumis à limite ou à référence de qualité.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

PC - Eau Brute entrée Moussidière

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact Revivifiables à 22°C 68h	29		29	1	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	5		5	1	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	1	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	2		2	1	n/100ml	<= 10000
Flore saprophyte (37°C)	3		3	1	(+)	
pH mesuré au labo	7.3	7.3	7.3	1	Unité pH	
Turbidité	0.26	0.26	0.26	1	NFU	
Température de l'eau	14	14	14	1	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	637	637	637	1	µS/cm	
Carbone Organique Total	0	0	0	1	mg/l C	<= 10
Nitrates	20.9	20.9	20.9	1	mg/l	<= 100

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

PC - Moussidière source

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bactéries Coliformes	1		10	2	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		1	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	<= 10000
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Trichlorobenzène-1,2,3	0	0	0	1	µg/l	
Trichlorobenzène-1,2,4	0	0	0	1	µg/l	
Trichlorobenzène-1,3,5	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	345	345	345	1	mg/l	
pH mesuré au labo	7.1	7.2	7.3	2	Unité pH	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	28.3	28.3	28.3	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	31.2	31.2	31.2	1	°F	
Couleur	2.5	2.5	2.5	1	mg/l Pt	
Turbidité	0	0	0	2	NFU	
Biphényle	0	0	0	1	µg/l	
Hydrocarbures (indice CH2)	0	0	0	1	µg/l	<= 1000
Température de l'eau	13.7	13.95	14.2	2	°C	<= 25
Température de mesure du pH	20.5	20.5	20.5	1	°C	
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Fer total	5	5	5	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	120	120	120	1	mg/l	
Chlorures	14	14	14	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	630	635	640	2	µS/cm	
Magnésium	2.9	2.9	2.9	1	mg/l	
Potassium	2.6	2.6	2.6	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	11.3	11.3	11.3	1	mg/l	
Sodium	9.2	9.2	9.2	1	mg/l	<= 200
Sulfates	17	17	17	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.3	0.4	0.5	2	mg/l C	<= 10
Déisopropylatrazine	0.03	0.05	0.07	2	µg/l	<= 2
Déséthylatrazine	0.09	0.11	0.13	2	µg/l	<= 2
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	23	24.5	26	2	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.47	0.47	0.47	1	mg/l	
Nitrites	0.02	0.02	0.02	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	30	30	30	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Sélénium	0.5	0.5	0.5	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0.1	0.16	0.22	2	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	2	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	2	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0.42	0.68	0.94	2	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0.29	0.455	0.62	2	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0.13	0.225	0.32	2	µg/l	
Chlore libre	0	0	0	2	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	2	µg/l	
Chloroforme	0	0.14	0.28	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0.14	0.28	2	µg/l	
Atrazine	0.05	0.06	0.07	2	µg/l	<= 2
Simazine	0.03	0.03	0.03	2	µg/l	<= 2
Ethidimuron	0.04	0.06	0.08	2	µg/l	<= 2

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

PC - Tannerie forage

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bactéries Coliformes	0		0	1	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
pH mesuré au labo	7.3	7.3	7.3	1	Unité pH	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	
Température de l'eau	14.5	14.5	14.5	1	°C	<= 25
Température de mesure du pH	20.5	20.5	20.5	1	°C	
Conductivité à 25°C	490	490	490	1	µS/cm	
Carbone Organique Total	0	0	0	1	mg/l C	<= 10
Nitrates	4.4	4.4	4.4	1	mg/l	<= 100
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre	0	0	0	1	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

PC - Tannerie source

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact Revivifiables à 22°C 68h	6		6	1	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	2		2	1	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		21	3	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		0	3	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		4	3	n/100ml	<= 10000
Flore saprophyte (37°C)	3		3	1	(+)	
pH mesuré au labo	6.9	7.067	7.2	3	Unité pH	
Turbidité	0	0.123	0.37	3	NFU	
Température de l'eau	14	14.733	16	3	°C	<= 25
Température de mesure du pH	18	19.2	20.4	2	°C	
Conductivité à 25°C	665	669.333	673	3	µS/cm	
Carbone Organique Total	0	0.3	0.5	3	mg/l C	<= 10
Déisopropylatrazine	0.03	0.035	0.04	2	µg/l	<= 2
Déséthylatrazine	0.1	0.105	0.11	2	µg/l	<= 2
Nitrates	23.3	23.767	24	3	mg/l	<= 100
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	2	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0.12	0.135	0.15	2	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	2	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	2	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0.36	0.41	0.46	2	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0.19	0.21	0.23	2	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0.17	0.2	0.23	2	µg/l	
Glyphosate	0	0.055	0.11	2	µg/l	<= 2
Chlore libre	0	0	0	2	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	2	µg/l	
Chloroforme	0	0.05	0.1	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0.05	0.1	2	µg/l	
Atrazine	0.06	0.065	0.07	2	µg/l	<= 2
Simazine	0	0.015	0.03	2	µg/l	<= 2
Ethidimuron	0.06	0.065	0.07	2	µg/l	<= 2

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

UP - Production Moussidière

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	10	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		20	10	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		130	10	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	11	n/100ml	= 0
Cryptosporidium sp Eau Potable	0		0	3	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		0	11	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	11	n/100ml	= 0
Kystes Giardia sp Eau Potable	0		0	3	n/100ml	
Chlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorobenzène-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorobenzène-1,3	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorobenzène-1,4	0	0	0	1	µg/l	
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Trichlorobenzène-1,2,3	0	0	0	1	µg/l	
Trichlorobenzène-1,2,4	0	0	0	1	µg/l	
Trichlorobenzène-1,3,5	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	332	332	332	1	mg/l	
pH mesuré au labo	7	7.291	7.6	11	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	27.2	28.1	28.8	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	31.1	31.32	32	5	°F	
Couleur	0	3.12	6.3	5	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Turbidité	0	0.141	0.75	12	NFU	<= 1
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Biphényle	0	0	0	1	µg/l	
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	10.3	14.17	17	10	°C	<= 25
Température de mesure du pH	17.5	18.96	20.8	5	°C	
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	120	120	120	1	mg/l	
Chlorures	13	14.4	15	5	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	610	626	640	5	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	2.9	2.9	2.9	1	mg/l	
Potassium	2	2	2	1	mg/l	
Sodium	8.6	8.6	8.6	1	mg/l	<= 200
Sulfates	15	16.8	18	5	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0	0.233	0.5	9	mg/l C	<= 2
Déséthylatrazine	0.03	0.03	0.03	1	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Nitrates	18	21.4	23	5	mg/l	<= 50

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Nitrates/50 + Nitrites/3	0.36	0.432	0.47	5	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0.008	0.02	5	mg/l	<= 0.1
Aluminium dissous	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.03	0.03	0.03	1	mg/l	<= 0.7
Bore	26	26	26	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0.6	0.6	0.6	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	4	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	4	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	4	µg/l	<= 3
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	4	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0.028	0.11	4	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	4	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	4	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0.225	0.34	4	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0.098	0.15	4	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	4	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	4	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	4	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0.128	0.19	4	µg/l	
Naphtalène	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre	0.28	0.378	0.5	11	mg/l	
Chlore total	0.32	0.387	0.54	6	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0.19	0.35	4	µg/l	
Chloroforme	0	0.038	0.15	4	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.11	0.265	0.43	4	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0.085	0.13	4	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0.11	0.578	0.91	4	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Chloro-2-toluène	0	0	0	1	µg/l	
Chloro-3-toluène	0	0	0	1	µg/l	
Chloro-4-toluène	0	0	0	1	µg/l	
Cumène	0	0	0	1	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	1	µg/l	
Métaxylène	0	0	0	1	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	1	µg/l	
Toluène	0	0	0	1	µg/l	

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

ZD - SARLAT

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	30	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		180	40	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		106	40	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		3	41	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	41	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	41	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7	7.227	7.7	30	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Hydrotimétrique	28.6	30.62	31.2	5	°F	
Couleur	0	0.63	4.2	30	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	30	Qualitatif	
Turbidité	0	0.023	0.7	30	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	10.4	16.743	23.1	30	°C	<= 25
Température de mesure du pH	16.2	19.653	22.3	30	°C	
Fer total	6	16	34	3	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	530	600.167	640	30	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.003	0.03	30	mg/l	<= 0.1
Nitrates	18	21	23	6	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.4	0.433	0.46	3	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.5
Aluminium dissous	0	0.007	0.01	3	mg/l	<= 0.2
Aluminium total	0	0.005	0.009	3	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	3	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	3	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0.733	1.5	3	µg/l	<= 50
Cuivre	0.007	0.027	0.071	6	mg/l	<= 2
Nickel	0	0.133	0.8	6	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	6	µg/l	<= 10
Zinc	0.01	0.015	0.03	6	mg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	3	µg/l	<= 0.5
Acénaphtène	0	0	0	3	µg/l	
Acénaphthylène	0	0	0	3	µg/l	
Anthracène	0	0	0	3	µg/l	
Benzanthracène	0	0	0	3	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Chrysène	0	0	0	3	µg/l	
Dibenzo(a,h)anthracène	0	0	0	3	µg/l	
Fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	
Fluoranthène Méthyl-2	0	0	0	3	µg/l	
Fluorène	0	0	0	3	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Naphtalène	0	0	0	3	µg/l	
Naphtalène Méthyl-2	0	0	0	3	µg/l	
Pérylène	0	0	0	2	µg/l	
Phénantrène	0	0.002	0.005	3	µg/l	
Pyrène	0	0	0	3	µg/l	
Chlore libre	0	0.3	0.75	39	mg/l	
Chlore total	0.25	0.313	0.4	3	mg/l	
Bromoforme	0.39	0.697	1.1	3	µg/l	
Chloroforme	0	0.093	0.28	3	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.67	0.917	1.3	3	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.3	0.423	0.57	3	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	1.46	2.13	3.25	3	µg/l	<= 100

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

6.5. Le bilan énergétique du patrimoine

→ *Bilan énergétique détaillé du patrimoine*

Installation de production

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Moussidière						
Energie relevée consommée (kWh)	157 764	421 485	398 905	406 088	407 491	0,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	173	540	514	514	516	0,4%
Volume produit refoulé (m3)	912 965	780 416	776 315	790 736	790 179	-0,1%

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
La Croix d'Allon BT						
Energie relevée consommée (kWh)	5 210	8 004	7 039	9 001	5 127	-43,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	559	546	552	675	548	-18,8%
Volume pompé (m3)	9 324	14 672	12 761	13 332	9 364	-29,8%
Les Rivaux BT						
Energie relevée consommée (kWh)	19 547	20 338	21 588	27 638	26 128	-5,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	327	326	327	326	338	3,7%
Volume pompé (m3)	59 820	62 405	66 047	84 799	77 254	-8,9%

Réservoir ou château d'eau

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Argentouleau neuf 500m3						
Energie relevée consommée (kWh)	2 156	2 397	2 364	3 065	2 807	-8,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	415	409	424	467	680	45,6%
Volume pompé (m3)	5 190	5 860	5 572	6 568	4 127	-37,2%
Les Pechs neufs 800m3						
Energie relevée consommée (kWh)	23 147	11 457	36 853	40 976	9 361	-77,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	600	422	664	877	266	-69,7%
Volume pompé (m3)	38 567	27 176	55 494	46 733	35 254	-24,6%

Installation de captage

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
La Tannerie source BT						
Energie relevée consommée (kWh)	10 991	31 980	26 813	23 498	9 927	-57,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	49	171	147	152	76	-50,0%
Volume pompé (m3)	224 646	187 465	182 452	154 763	131 203	-15,2%
Moussidière Exhaure MT						
Volume pompé (m3)	696 669	580 392	580 904	620 518	644 206	3,8%

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

6.6. Annexes financières

→ *Les modalités d'établissement du CARE*

Introduction générale

Le décret 2005-236, codifié aux articles R1411-7 et R1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a fourni des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégataire prévu à l'article L1411-3 du même CGCT, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2019 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Organisation de la Société au sein de la Région et de Veolia Eau France

L'organisation de la Société Compagnie des Eaux et de l'Ozone au sein de la Région Sud-Ouest de Veolia Eau (groupe Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux) comprend différents niveaux opérationnels qui apportent quotidiennement leur contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement qui leur sont confiés.

La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent en effet un des principes majeurs d'organisation de Veolia Eau et de ses sociétés.

Par ailleurs, à l'écoute de ses clients et des consommateurs, Veolia Eau est convaincu que si l'eau est au cœur des grands défis du 21eme siècle, il convient aussi d'être très attentif à la quête grandissante de transparence, de proximité et d'implication des collectivités ainsi qu'à la recherche constante d'efficacité et de qualité.

L'organisation de Veolia Eau, construite depuis 2018 selon une logique « gLocale » dans le cadre du projet d'entreprise « Osons 20/20 », répond à ces enjeux. Elle permet à la fois de partager le meilleur de ce que peut apporter un grand groupe en matière de qualité, d'innovation, de solutions et d'investissements (« global ») ; mais aussi en s'appuyant sur 65 « Territoires », avec des moyens renforcés pour l'exploitation, toujours plus ancrés localement et avec un réel pouvoir de décision (« local »). 9 Régions viennent quant à elle assumer un rôle de coordination et de mutualisation au bénéfice des Territoires.

Au sein de cette organisation, et notamment pour accroître la qualité des services rendus à ses clients, la Société Compagnie des Eaux et de l'Ozone a pris part à la démarche engagée par Veolia Eau visant à accroître la collaboration entre ses différentes sociétés.

Dans ce contexte, la Société est associée à d'autres sociétés du Groupe pour mettre en commun au sein d'un GIE national un certain nombre de fonctions supports (service clientèle, ressources humaines, bureau d'étude technique, service achats, expertises nationales…) ; étant précisé que cette mise en commun peut être organisée en tant que de besoin sur des périmètres plus restreints (au niveau d'une Région ou d'un Territoire par exemple).

Aujourd'hui, les exploitations de la Société bénéficient des interventions tant de ses moyens propres que des interventions du GIE national, au travers d'une organisation décentralisant, au niveau adapté, les différentes fonctions.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

L'architecture comptable de la Société est le reflet de cette structure décentralisée et mutualisée. Elle permet de suivre aux niveaux adéquats les produits et les charges relevant d'une part de la Région (niveaux successifs de la Région, du Territoire, du Service Local), et d'autre part les charges de niveau national (contribution des services centraux).

En particulier, conformément aux principes du droit des sociétés, et à partir d'un suivi analytique commun à toutes les sociétés membres du GIE national, la Société facture à ce dernier le coût des moyens qu'elle met à sa disposition ; réciproquement, le GIE national lui facture le coût de ses prestations.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

Faits Marquants

Comme évoqué précédemment, Veolia Eau a mis en œuvre à compter de 2018 une nouvelle organisation plus adaptée aux enjeux du secteur. Quelques actions complémentaires ont eu lieu en 2019 pour achever ce déploiement et, à ce titre, des coûts de restructuration, par nature exceptionnels, ont été engendrés et repartis entre les contrats de la Société.

1. Produits

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement [de gaz], ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice , une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des produits non relevés et/ou facturés au cours du mois de décembre et comptabilisée. Les éventuels écarts d'avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante . Les dégrèvements comptabilisés (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder – dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.
S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.

2. Charges

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent :

- les charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes § 2.1),

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

- la quote-part, imputable au contrat, des charges communes à plusieurs contrats (charges réparties § 2.2).

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité soit de calculs à caractère économique (charges calculées § 2.1.2).

2.1. Charges exclusivement imputables au contrat

Ces charges comprennent :

- les dépenses courantes d'exploitation (cf 2.1.1),
- un certain nombre de charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (domaines privé et délégué) et de l'obligation contractuelle de renouvellement (cf 2.1.2). Pour être calculées, ces charges n'en sont pas moins identifiées contrat par contrat, en fonction de leurs opérations spécifiques,
- les charges correspondant aux produits perçus pour le compte des collectivités et d'autres organismes,
- les charges relatives aux travaux à titre exclusifs.

2.1.1. Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité…). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges).

Par ailleurs, la précision suivante est apportée sur la prise en compte de la fiscalité indirecte applicable aux consommations d'électricité. Depuis 1er janvier 2016, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (qui a alors absorbé la Contribution au Service Public de l'Electricité) est calculée comme une majoration du prix du KWH selon un barème fonction de l'électrointensivité de la Société au cours de l'année considérée. Ce taux applicable n'est donc pas nécessairement connu en début d'année et des régularisations peuvent donc avoir lieu au cours des exercices suivants.

Ces régularisations sont enregistrées dans les CARE lors de leur versement effectif. A ce titre , les CARE présentés au titre de 2019 peuvent comprendre des remboursements obtenus au titre de consommations d'électricité survenues en 2016, 2017 et 2018. Ces régularisations sont imputées au contrat selon les points de livraison de l'électricité consommée.

2.1.2. Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique, il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges calculées en comptabilité générale selon des critères fiscaux

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir note 1 ci-après).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

Charges relatives au renouvellement :
Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

- Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie pour continuité du service a pour objet de faire face aux charges que le délégataire aura à supporter en exécution de son obligation contractuelle, au titre des biens en jouissance temporaire (voir note 2 ci-après) dont il est estimé que le remplacement interviendra pendant la durée du contrat.

Afin de prendre en compte les caractéristiques économiques de cette obligation (voir note 3 ci-après), le montant de la garantie pour continuité du service s'appuie sur les dépenses de renouvellement lissées sur la durée de la période contractuelle en cours. Cette charge économique calculée est déterminée en additionnant :

- d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours ;
- d'autre part le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin de cette période, tel qu'il résulte de l'inventaire quantitatif et qualitatif des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes annuels du résultat de l'exploitation (fichier des installations en jouissance temporaire) ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours (voir note 4 ci-après).

Des lissages spécifiques sont effectués en cas de prolongation de contrat ou de prise en compte de nouvelles obligations en cours de contrat.

Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que le délégataire risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée de la période contractuelle en cours, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit « fonctionnel » dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

Enfin, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1er janvier 2015, la charge portée dans le CARE au titre d'une obligation contractuelle de type « garantie pour continuité de service » correspond désormais aux travaux réalisés dans l'exercice sans que ne soit plus effectué le lissage évoqué ci-dessus ; ce dernier ne concerne donc désormais que les contrats ayant pris effet antérieurement.

- Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est contractuellement engagée à réaliser un programme prédéterminé de travaux de renouvellement selon les priorités que la Collectivité s'est fixée.

La charge économique portée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation est alors calculée en additionnant :

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

- d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours (voir note 4 ci-après) ;
- d'autre part, le montant des renouvellements contractuels futurs jusqu'à la fin de cette même période ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours.

- Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

Charges relatives aux investissements :

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

- pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat,
- pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée,
- avec, dans les deux cas, une progressivité prédéterminée et constante (+1,5 % par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné.

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros courants, le montant de l'investissement initial. S'agissant des compteurs, ce dernier comprend, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

Le taux financier retenu se définit comme le taux de référence d'un financement par endettement en vigueur l'année de la réalisation de l'investissement (calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré de 0,5% pour les investissements réalisés jusqu'au 31.12.2007 et de 1,0% pour les investissements réalisés depuis cette date compte tenu de l'évolution tendancielle du coût des emprunts souscrits par le Groupe VEOLIA ENVIRONNEMENT). Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité annuelle de 1,5 % indiquée ci-dessus.

Toutefois, par dérogation avec ce qui précède, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1er janvier 2015, la redevance peut reprendre le calcul arrêté entre les parties lors de la signature du contrat.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

- Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de consacrer tous les ans un certain montant à des dépenses d'investissements dans le cadre d'un suivi contractuel spécifique. Un

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. C'est en pareil cas le montant correspondant à la définition contractuelle qui est reprise dans cette rubrique.

Lorsque le délégataire s'est engagé contractuellement à prendre à sa charge le paiement d'annuités d'emprunt contractées par la Collectivité, le montant des annuités peut varier pendant la durée du contrat ; la charge correspondante est déterminée selon un calcul actuariel permettant de lisser cette charge sur cette durée.

- Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »…).

2.1.3. Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

2.1.4. Impôt sur les sociétés

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2019 correspond au taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises de plus de 250 M€ de CA (33,33 %), hors contribution sociale additionnelle de 3,3%, mais aussi sans tenir compte des taux de base plus faibles applicables à de plus petites sociétés ou encore à la première tranche de bénéfice imposable .

2.2. Charges réparties

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, l'organisation de la Société repose sur un ensemble de niveaux de compétences en partie mutualisés au sein du GIE national.

Les charges communes d'exploitation à répartir proviennent donc de chacun de ces niveaux opérationnels.

2.2.1. Principe de répartition

Le principe de base est celui de la répartition des charges concernant un niveau organisationnel donné entre les diverses entités dépendant directement de ce niveau ou, dans certains cas, entre les seules entités au profit desquelles elles ont été engagées.

Ces charges (qui incluent les éventuelles charges de restructuration) proviennent de chaque niveau organisationnel de Veolia Eau intervenant au profit du contrat : services centraux, Régions, Territoires (et regroupements spécifiques de contrats le cas échéant).

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Lorsque les prestations effectuées par le GIE national à un niveau donné bénéficient à plusieurs sociétés, les charges correspondantes sont refacturées par celui-ci aux sociétés concernées au prorata de la valeur ajoutée des contrats de ces sociétés rattachés à ce niveau.

Ensuite, la Société répartit dans ses comptes annuels de résultat de l'exploitation l'ensemble de ses charges communes telles qu'elles résultent de sa comptabilité sociale (après, donc, facturation des prestations du GIE national) selon le critère de la valeur ajoutée des contrats de l'exercice. Ce critère unique de répartition est déterminé par contrat, qu'il s'agisse d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) ou d'un contrat Hors Délégation de Service Public (HDSP). La valeur ajoutée se définit ici selon une approche simplifiée comme la différence entre le volume d'activité (produits) du contrat et la valeur des charges contractuelles et d'achats d'eau en gros imputées à son niveau. Les charges communes engagées à un niveau organisationnel donné sont réparties au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats rattachés à ce niveau organisationnel.

Par ailleurs, et dans certains cas, le GIE peut être amené à facturer des prestations à des Sociétés de Veolia Eau France dans le cadre de conventions spécifiques. Les montants facturés à ce titre viennent selon les cas de figure en diminution du montant global des frais à facturer entre sociétés comme évoqué ci-dessus et/ou à répartir entre les contrats au sein de la Société.

D'autre part, le projet d'entreprise « Osons 20/20 ! » comporte d'importantes ambitions en termes de relation consommateurs, avec la volonté de mettre celle-ci au cœur des opérations tout en modernisant les outils utilisés. Cette dynamique se traduit à la fois par la mise en place dans l'ensemble des Territoires de compétences consommateur de terrain tout en professionalisant toujours davantage les processus de masse tels que facturation, encaissement, centre d'appels.

Ces dernières fonctions sont mutualisées au sein de 2 plateformes nationales:

- la plateforme Produits & Cash qui gère la facturation de masse, les encaissements, la relation et les échanges de données avec les prestataires de recouvrement, les reversements aux collectivités.
- La plateforme RC 360 qui gère les flux mails, courriers, appels téléphonique des consommateurs.

Le coût de ces plateformes intègre à l'origine différentes composantes : des coûts de personnel, des loyers, de la sous traitance… Dans une logique de simplification, le coût des plateformes répartie sur chaque contrat est en revanche regroupée pour être enregistrée sur la seule ligne « sous traitance » (indépendamment de la décomposition par nature de cette charge au sein desdites plateformes donc).

A noter toutefois que dans le contexte de poursuite de la montée en puissance de cette nouvelle organisation et des contraintes associées, le coût de ces plateformes a été réparti de la façon suivante : comme en 2018, une pré répartition du coût des plateformes vers les Territoires a été effectuée en tenant compte de l'organisation antérieure et sur la base de la valeur ajoutée simplifiée de 2017. La répartition entre les contrats s'est ensuite effectuée selon la clef de la valeur ajoutée simplifiée 2019 tel qu'exposé au paragraphe 2.2.

Les contrats comportant des achats d'eau supportent une quote part forfaitaire de «peines et soins » égale à 5% de ces achats d'eau qui est portée en minoration du montant global des frais à répartir entre les contrats.

Les charges indirectes sont donc ainsi réparties sur les contrats au profit desquelles elles ont été engagées.

A noter toutefois que par exception à la règle décrite ci-dessus, les frais [de production d'eau] [de traitement des eaux usées] d'une installation donnée sont répartis entre les contrats desservis par cette installation au prorata des volumes.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Par ailleurs, et en tant que de besoin, les redevances (cf. § 2.1.2) calculées au titre des compteurs dont la Société a la propriété sont réparties entre les contrats concernés au prorata du nombre de compteurs desdits contrats.

2.2.2. Prise en compte des frais centraux

Après détermination de la quote-part des frais de services centraux imputable à l'activité Eau France, la quote-part des frais des services centraux engagée au titre de l'activité des Territoires a été facturée au GIE national à charge pour lui de la refacturer à ses membres selon les modalités décrites ci-dessus.

Au sein de la Société, la répartition des frais des services centraux s'effectue au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats.

2.3. Autres charges

2.3.1. Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (travaux exclusifs, production immobilisée, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€ ; ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maitrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,..).

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 2.2 (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes ou encore que la quote-part de 5% appliquée aux achats d'eau en gros).

2.3.2. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2019 au titre de l'exercice 2018.

2.4. Autres informations

Lorsque la Société a enregistré dans sa comptabilité une charge initialement engagée par le GIE national ou un de ses membres dans le cadre de la mutualisation de moyens, cette charge est mentionnée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation selon sa nature et son coût d'origine, et non pas en sous-traitance. Cette règle ne trouve en revanche pas à s'appliquer pour les sociétés du Groupe qui, telles les sociétés d'expertise, ne sont pas membres du GIE national.

Enfin, au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation – et notamment les risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.1.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale, sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues.

Lorsqu'un contrat bénéficie d'un apport d'eau en provenance d'un autre contrat de la société, le compte annuel de résultat de l'exploitation reprend les écritures enregistrées en comptabilité analytique, à savoir :

- inscription dans les produits du contrat « vendeur » de la vente d'eau réalisée,
- inscription dans les charges du contrat « acheteur » de l'achat d'eau réalisé.

Dans une recherche d'exactitude, et compte tenu de la date avancée à laquelle la Société a été amenée à arrêter ses comptes sociaux pour des raisons d'intégration de ses comptes dans les comptes consolidés du Groupe Veolia, les comptes annuels de résultat de l'exploitation présentés anticipent sur 2019 certaines corrections qui seront portées après analyse approfondie dans les comptes sociaux de l'exercice 2020.

Notes :

1. *Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.*

2. *C'est-à-dire les biens indispensables au fonctionnement du service public qui seront remis obligatoirement à la collectivité délégante, en fin de contrat.*

3. *L'obligation de renouvellement est valorisée dans la garantie lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:*
   - *le bien doit faire partie d'une famille technique dont le renouvellement incombe contractuellement au délégataire,*
   - *la date de renouvellement passée ou prévisionnelle entre dans l'horizon de la période contractuelle en cours.*

4. *Compte tenu des informations disponibles, pour les périodes contractuelles ayant débuté avant 1992, le montant de la garantie de renouvellement est calculé selon le même principe d'étalement linéaire, en considérant que le point de départ de ces périodes se situe au 1er janvier 1992.*

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

6.7. Reconnaissance et certification de service

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (*)



afaq
AFNOR CERTIFICATION

Certificat
Certificate

N° 2015/69288.4 Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2011

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Adresse	N° SIREN
Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS	572025526

Liste des sites certifiés en pages suivantes / *List of certified locations on the following pages*

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) / *This certificate is valid from (year/month/day)* 2018-11-11 Jusqu'au / *until* 2021-08-20

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

afnor CERTIFICATION

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Certificat
Certificate

N° 2015/69287.5

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexes / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)* **2018-11-10** Jusqu'au *Until* **2021-11-09**

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 167 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE



afaq
AFNOR CERTIFICATION

Certificat
Certificate

N° 2015/69286.5 Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexes / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)* 2018-11-10 Jusqu'au *Until* 2021-11-09

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 167 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor certification

(*) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

6.8. Actualité réglementaire 2019

Certains textes présentés ci-dessous ont un impact contractuel. Veolia se tient à disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes et évaluer leurs conséquences pour votre service.

Services publics locaux

➔ *Loi Engagement et Proximité et transfert de compétences*

La loi 2019-1461 du 27 décembre 2019, complétée par une note ministérielle d'information du 29 décembre 2019, modifie certaines modalités de transfert des compétences « eau » et « assainissement » introduites par la loi NOTRe du mois d'août 2015. Ces modifications portent essentiellement sur deux éléments du dispositif :

- L'exercice de la "minorité de blocage" prévu par la loi 2018-702 du 3 août 2018 permettant dans certaines conditions un report au 1er janvier 2026 du transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes, qui prenait fin initialement au 1er juillet 2019 a été repoussé au 1er janvier 2020.
- Un mécanisme à la carte de "délégation de compétence" est instauré par la loi. Une communauté de communes ou une communauté d'agglomération peut déléguer par convention à l'une de ses communes membres, tout ou partie, de sa compétence eau potable, assainissement ou gestion des eaux pluviales urbaines. En cas de demande de délégation par une commune, le conseil communautaire dispose d'un délai de 3 mois pour statuer et doit motiver tout refus éventuel. Le contenu de la convention est fixé par la loi.

Enfin, les syndicats compétents en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines, inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté d'agglomérations ou communauté de communes, dits "syndicats infracommunautaires" et existant au 1er janvier 2019, sont maintenus pendant une durée de 6 mois suivant la prise de compétence de la communauté d'agglomération ou communauté de communes.

➔ *Commande publique*

Une série de 23 arrêtés et 5 avis sont parus en date du 22 mars 2019 portant diverses modifications mineures du code de la commande publique. Bon nombre de ces dispositions concerne le déroulement formel d'une procédure, notamment, l'accès aux documents de la consultation, les modalités d'ouverture de la copie de sauvegarde ou encore l'envoi d'un accusé de réception électronique.

Le 30 octobre 2019 la Commission Européenne a modifié les seuils applicables aux concessions et aux marchés publics de fournitures, services et travaux qui sont passés respectivement de 5 548 000€ à 5 350 000€ et de 443 000€ à 428 000€.

En fin d'année, le décret 2019-1344 du 12 décembre 2019 a porté à effet du 1er janvier 2020 de 25 000€ à 40 000€ le seuil à compter duquel les acheteurs publics doivent procéder à une mise en concurrence des marchés publics et contrats de concessions.

De même le décret 2019-1375 du 17 décembre 2019 a porté de 209 000€ à 214 000€ le montant des marchés publics devant être présentés au contrôle de légalité, et ceci pour les marchés dont la procédure a été lancée à compter du 2 janvier 2020.

➔ *Facturation électronique*

La loi 2019-486 du 22 mai 2019 dite "loi PACTE" modifie quelques dispositions du code de la commande publique mais aussi du code de la consommation principalement en matière de traçabilité de la facturation électronique. Un décret 2019-748 du 18 juillet 2019 apporte des précisions complémentaires.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

➔ *ICPE /IOTA / Evaluation environnementale*

L'arrêté du 28 mars 2019 (JO du 14 juin 2019) fixe le nouveau formulaire de demande d'autorisation environnementale. Ce formulaire (CERFA n° 15964*01) a été publié plus de deux ans après l'entrée en vigueur du dispositif. Dans le document Cerfa, on notera notamment :

- l'emploi de l'acronyme AIOT (activités, installations, ouvrages ou travaux), résultant de la volonté de regrouper les ICPE et les IOTA ;
- dans le cadre de la nature de l'objet de la demande, la distinction entre le nouveau projet d'AIOT et l'extension/modification substantielle.

Le décret n° 2029-1352 du 12 décembre 2019 simplifie la procédure d'instruction des demandes d'autorisation environnementale notamment sur la dématérialisation des dossiers de demande d'autorisation et la suppression de certaines consultations jusqu'ici obligatoires.

➔ *Amiante*

Un arrêté interministériel en date du 1er octobre 2019 (JO du 20 octobre 2019) définit les compétences des laboratoires pour procéder aux analyses des échantillons de matériaux et de produits susceptibles de contenir de l'amiante. Cet arrêté s'inscrit dans le cadre du repérage de l'amiante avant travaux qui rend obligatoire le recours à des laboratoires, accrédités par le Comité français d'accréditation (Cofrac), pour analyser les prélèvements réalisés par les opérateurs réalisant le repérage de l'amiante.

➔ *Travaux à proximité des réseaux*

Une décision du 2 décembre 2019 (JO du 8 décembre 2019) porte approbation des mises à jour du fascicule 1 « dispositions générales » et du fascicule 3 « formulaires et autres documents pratiques » du guide d'application de la réglementation anti-endommagement. Cette mise à jour du guide technique d'application fait suite aux évolutions réglementaires intervenues fin 2018.

Dans la continuité des évolutions réglementaires intervenues fin 2018, trois arrêtés sont venus préciser les conditions de délivrance de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Deux arrêtés du 15 janvier 2019 (JO du 28 février 2019) et l'arrêté du 29 avril 2019 (JO du 25 juillet 2019) fixent la liste des compétences et diplômes professionnels délivrés par les ministres chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur permettant la délivrance de l'AIPR par l'employeur.

L'arrêté du 5 novembre 2019 (JO du 24 novembre 2019) fixe, pour l'année 2019, le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement au titre du financement, par les exploitants des réseaux enterrés, du « Guichet Unique » administré par l'Inéris. Ce téléservice (www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr) référencie les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux.

➔ *Prévention des maladies vectorielles transmises par les insectes*

La prévention des maladies vectorielles transmises par les insectes est une préoccupation croissante des autorités de santé.

- Le décret 2019-258 du 29 mars 2019 précise les modalités de mise en œuvre des missions de surveillance et d'intervention autour des nouvelles implantations de moustiques et des cas suspects confiées aux agences régionales de santé pour prévenir les épidémies de maladies vectorielles, ainsi que d'autres mesures de prévention et d'information. Au titre des mesures de prévention, ce décret mentionne l'article L2213-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au maire de prescrire aux propriétaires de terrains bâtis ou non bâtis, les mesures nécessaires pour lutter, contre l'insalubrité que constitue le développement des insectes vecteurs dans les zones urbanisées. Les zones de stagnation de l'eau y sont identifiées comme des « points à risque ».
- Un premier arrêté du 23 juillet 2019 (JO du 26 juillet 2019) inscrit la totalité des 101 départements français sur la liste des départements où est constatée l'existence de conditions entraînant le

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

développement ou un risque de développement d'arboviroses transmises par les moustiques et constituant une menace pour la santé de la population.

- Un second arrêté du 23 juillet 2019 (JO du 28 juillet 2019) précise les modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique (c-à-d, des insectes), d'intervention autour des détections et de prospection, de traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

Service public de l'eau

➔ *Facture d'eau et d'assainissement*

Le décret 2019-1356 du 13 décembre 2019 modifie la taxe perçue jusque-là par Voies Navigables de France (VNF) auprès des titulaires d'ouvrages hydrauliques pour la prise d'eau en une redevance de prise et de rejet d'eau. Cette redevance est dorénavant due tant pour le prélèvement que pour l'évacuation des volumes d'eau. Une contre-valeur de la redevance sera répercutée sur chaque abonné des services d'eau et maintenant d'assainissement. Cette redevance dont le montant sera fixé par VNF est applicable à l'exercice 2019.

➔ *Captages d'eau potable*

L'article 61 de la loi 2019-774 du 24 juillet 2019 (JO du 26 juillet 2019) relative à l'organisation et à la transformation du système de santé introduit une disposition visant à simplifier la procédure d'instauration et de renouvellement des périmètres de protection des captages d'eau potable. Cet article prévoit d'instaurer un unique périmètre de protection immédiate pour les captages d'eau d'origine souterraine à faible débit, à savoir, moins de 100 m3 par jour. Les modalités d'établissement de ce périmètre feront l'objet d'un arrêté ministériel. Lorsque les résultats d'analyse de la qualité de l'eau ne satisferont pas aux critères de qualité établis par cet arrêté, un périmètre de protection rapprochée, voire éloignée, pourront être dans ce cas instaurés.

➔ *Surveillance de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH)*

Méthodes d'analyse et conditions d'agrément des laboratoires

L'arrêté du 11 janvier 2019 (JO du 23 janvier 2019) modifie les arrêtés du 5 juillet 2016 (relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux) et l'arrêté du 19 octobre 2017 (relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux)**.** Cet arrêté vise à harmoniser les conditions d'agrément pour les prélèvements et les analyses des eaux minérales naturelles avec celles des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux de loisirs. Les normes mentionnées dans l'arrêté du 5 juillet 2016 sont précisées dans un avis publié également au JO du 23 janvier 2019. Cet avis a fait l'objet de deux mises à jour à fin 2019.

Gestion des non-conformités dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine

L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2019/46, en date du 27 février 2019 (mise en ligne le 17 avril 2019) précise le rôle des ARS dans le déploiement progressif d'un dispositif de surveillance des signaux sanitaires mettant en évidence de façon automatique des cas groupés de gastro-entérites aiguës médicalisées en lien avec une origine hydrique plausible. Cette méthode a été développée par Santé Publique de France.

L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2019/142, du 21 juin 2019 (mise en ligne le 16 septembre 2019) définit les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de chrome dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH). Cette instruction s'inscrit dans la perspective de la révision de la Directive Européenne sur l'eau potable et deux précédents avis de l'ANSES de 2012 et 2018 qui préconisaient de prioriser la présence éventuelle de Chrome VI (ou chrome hexavalent), que la limite de qualité en chrome total dans l'eau soit ou non dépassée.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

➔ *Equipements sous pression*

Par une décision mise en ligne le 28 février 2019, la Direction Générale de la Prévention des Risques approuve le guide relatif aux « Inspections réglementaires des équipements sous pression revêtus extérieurement et/ou intérieurement », établi par l'Association pour la qualité des appareils à pression, Ce guide encadre l'application de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples.

Biodiversité et Qualité des milieux

➔ *Substances dans les milieux*

L'arrêté du 29 novembre 2019 (JO du 10 décembre 2019) établit la liste des substances définies à l'article L. 213-10-8 du code de l'environnement relatif à la redevance pour pollutions diffuses. Cette redevance prélevée par les agences de l'eau s'applique aux produits phytopharmaceutiques et aux semences traitées au moyen de ces produits. L'arrêté du 29 novembre 2019 classe les substances contenues dans les produits phytopharmaceutiques figurant dans chacune des catégories soumise à cette redevance.

L'arrêté du 27 décembre 2019 (JO du 29 décembre 2019) précise les mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et modifie l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime. Notamment, cet arrêté modifie les règles d'application des produits phytopharmaceutiques à proximité immédiate des cours d'eau (considérée comme des « zones de non-traitement »), telles qu'elles étaient fixées par l'arrêté du 4 mai 2017.

➔ *Surveillance des milieux aquatiques*

Evaluation des masses d'eau

La note technique de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité à destination des Préfets coordonnateurs de bassin du 19 décembre 2019 abroge la circulaire du 23 octobre 2012 relative à l'application de l'arrêté du 17 décembre 2008 et de ses annexes qui établissent les critères d'évaluation et les modalités de détermination de l'état des eaux souterraines et des tendances significatives et durables de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines.

Zones vulnérables et zones sensibles

Deux arrêtés du 20 février 2019 publiés respectivement aux JO du 23 et 27 février 2019 précisent les actions renforcées à mettre en œuvre dans les zones vulnérables en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole ainsi que le contenu du bilan, réalisé par le préfet de région, de la mise en œuvre du dispositif qui réduit la pression d'épandage d'azote de toutes origines de chaque exploitation ou élevage en cas de dépassement de la valeur de référence dans le cadre du dispositif de surveillance de l'azote.

Dans une note technique du 6 juin 2019 (mise en ligne le 10 juin 2019) à destination des Préfets coordonnateurs de bassin, de région et de département, le ministère de la Transition écologique et solidaire incite à la mise à jour rapide des zones sensibles à l'eutrophisation, où le traitement des stations d'épuration doit être renforcé pour limiter les rejets de phosphore et d'azote dans le milieu. Il précise également certaines modalités de calendrier ainsi que les principes à retenir pour le classement de ces zones.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

6.9. Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné au délégataire pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Abonnés domestiques ou assimilés :

Les abonnés non domestiques sont redevables directement à l'Agence de l'eau pour les redevances de pollution et de modernisation des réseaux perçues habituellement sur les factures d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'établissements dont les activités sont définies par un arrêté du 21/12/2017, et dont le volume d'activité dépasse certains seuils. Les abonnés non domestiques ne doivent pas être confondus avec les abonnés industriels. La notion d'abonnés industriels correspond à des critères propres au règlement de service.

Capacité de production :

Volume qui peut être produit par toutes les installations de production pour un fonctionnement journalier de 20 heures chacune (unité : m^3/jour).

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 22000 :

Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche de sécurité alimentaire effectuée par le délégataire.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification OHSAS 18001 :

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc..). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Pour Veolia, un consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Consommation individuelle unitaire :

Consommation annuelle des consommateurs particuliers individuels divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de consommateurs particuliers individuels et collectifs (unité : m^3/client/an).

Consommation globale unitaire :

Consommation annuelle totale des clients divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients (unité : m3/consommateur/an).

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai [D 151.0] :

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquelles le délai est respecté. (Arrêté du 2 mai 2007)

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.
Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.
Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Eau souterraine influencée :

Eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2 NFU.

HACCP :

Hazard Analysis Critical Control Point : méthode d'identification et de hiérarchisation des risques développée à l'origine dans le secteur agroalimentaire, cette méthode est depuis utilisée pour les systèmes d'alimentation en eau potable.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3] :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action ;
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- 50 % : dossier déposé en préfecture;
- 60 % : arrêté préfectoral ;
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P103.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 100 points pour les services n'exerçant pas la mission de distribution.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : *http://services.eaufrance.fr/*

Indice linéaire de pertes en réseau [P106.3] :

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m3/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] :

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m3/km/jour.

Nombre d'habitants desservis (Estimation du) [D101.0] :

Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Parties prenantes :

Acteurs internes et externes intéressés par le fonctionnement d'une organisation, comme un service d'eau ou d'assainissement : salariés, clients, fournisseurs, associations, société civile, pouvoirs publics …

Prélèvement :

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Rendement du réseau de distribution [P104.3] :

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum à atteindre pour chaque réseau de distribution, dont la valeur dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau. Cette valeur « seuil » est définie par le décret 2012–97 du 27 janvier 2012. Cette définition réglementaire est transcrite dans la formule générique donnée ci-après :

$$\text{Objectif Rdt Grenelle 2} = \text{Min } (A + 0{,}2\ ILC\ ;\ 85)$$

Avec :

- Objectif Rdt Grenelle 2 exprimé en % ;
- ILC : Indice Linéaire de Consommation (m^3/j/km) qui traduit la densité de l'habitat et la taille du service ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

- A = 65 dans la majorité des situations excepté pour les réseaux alimentés, d'une part, par une ressource en eau classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et, d'autre part, par des prélèvements supérieurs à 2 Mm^3/an où le terme A prend alors la valeur de 70 (pour tenir compte de la faible disponibilité de la ressource en eau).

Réseau de desserte :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage…) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Réseau de distribution :

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

Résultat d'analyse :

On appelle résultat d'analyse chaque valeur mesurée pour chaque paramètre. Ainsi pour un prélèvement effectué, il y a plusieurs résultats d'analyse (1 résultat par paramètre).

Taux d'impayés [P154.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [P151.1] :

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24h à l'avance.

Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

Taux de mensualisation :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement mensuel par prélèvement bancaire.

Taux de prélèvement :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement des factures par prélèvement bancaire.

Taux de conformité aux paramètres microbiologiques [P101.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- Ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

- Et le cas échéant ceux réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques [P102.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.
- et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Taux de mutation (demandes d'abonnement) :

Nombre de demandes d'abonnement (mouvement de consommateurs) rapporté au nombre total de consommateurs, exprimé en pour cent.

Taux de réclamations [P155.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Volume acheté en gros (ou acheté à d'autres services d'eau potable) :

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé.

Volume comptabilisé :

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Ce volume n'inclut pas le volume vendu en gros.

Volume consommateurs sans comptage :

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Volume consommé autorisé :

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Volume de service du réseau :

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Volume mis en distribution :

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume produit :

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Le volume de service de l'unité de production n'est pas compté dans le volume produit.

Volume vendu en gros (ou vendu à d'autres services d'eau potable) :

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

6.10. Attestations d'assurances

Allianz Global Corporate & Specialty SE

Allianz

Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France**, 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE (PROCEDES M.P. OTTO)
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00218420** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation			
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	10 000 000	EUR	Par sinistre
Responsabilité Civile Après-Livraison, Après Réception et Responsabilité Civile Professionnelle			
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	10 000 000	EUR	Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance du 01/01/2020 au 31/12/2020

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 05/11/2019

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :

Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
487 424 608 RCS Nanterre

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet - CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Straße 108 - 53117 Bonn - Allemagne

www.agcs.allianz.com

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Allianz Global Corporate & Specialty SE

Attestation d'Assurance - Risques Environnementaux

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE (PROCEDES M.P. OTTO)
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00218520** garantissant les conséquences pécuniaires des risques environnementaux pouvant lui incomber du fait de l'exploitation des sites assurés et des activités garanties par ce contrat.

Les garanties s'exercent dans le respect de la législation locale et à concurrence des montants ci-après qui s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à la période d'assurance, sans pouvoir excéder **10 000 000 EUR** pour la période d'assurance

GARANTIES DE BASE :

RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT :

Engagement annuel maximum de l'Assureur, toutes garanties confondues :	**10 000 000**	**EUR**

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.
Période de la police du 01/01/2020 au 31/12/2020 inclus.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 inclus. Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 13/11/2019

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer:

Signature autorisée/ Authorised signatory:

Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
457 424 668 RCS Nanterre

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, **GRAS SAVOYE.**, société de courtage d'assurance, n° ORIAS 07 001 707, dont le siège est sis :

Immeuble Quai 33- 33 quai de Dion-Bouton
92800 PUTEAUX.
Agissant par délégation et pour le compte des assureurs

attestons que la société : **VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux**
21 rue de la Boétie 75008 Paris.

est garantie par les polices, Dommages aux biens, Responsabilités, Pertes financières consécutives et Frais et Pertes annexes, de type « Tous Risques Sauf » Portant les numéros 2020/FR/PDBI/001 par **CODEVE Insurance Company DAC, Elm Park, Merrion Road, Dublin 4 , Ireland** ; et d'autre part en excédent de la police émise par CODEVE, les numéros **XFR0065675PR et XFR0066375PR** émises par **XL Insurance Company SE**, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), Ireland (www.centralbank.ie) en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessus.

*Ces contrats ont été souscrits par **VEOLIA ENVIRONNEMENT S.A.** agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, groupements, associations, sociétés civiles immobilières faisant partie du même groupe d'affaire, et notamment pour le compte de :*

COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE (PROCEDES M.P. OTTO) 21, rue La Boétie
75008 PARIS

Ces polices en ligne garantissent l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers (en propriété ou en location), les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les évènements suivants :

Incendie – Explosions – Foudre – Bris de machines – Dommages électriques – Fumées – Dégâts des eaux – Tempêtes – Grêle (Dommages de grêle exclus sur le matériel roulant) – Accumulation de la neige sur les toitures – Vandalisme – Emeutes – Mouvements populaires – Malveillance – Chocs de véhicules terrestres – Chutes d'aéronefs et d'engins spatiaux – Vol – Evénements naturels – Catastrophes Naturelles en France, (art.L125-1 et suivants du code des Assurances), Actes de Terrorisme et Attentats en France, (art.L126-2 et L126-3 du code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions des contrats cités en référence ci-dessus.

La présente attestation est valable du **1er janvier 2020** jusqu'au **31 décembre 2020**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

CETTE ATTESTATION CONSTITUE UNE PRESOMPTION D'ASSURANCE ET NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE.

Fait à Puteaux, le 23/01/2020

GRAS SAVOYE
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 412 680 €
Immeuble Quai 33 - 33/34 Quai de Dion-Bouton
CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex
☎ 01 41 43 50 00 - Télécopie 01 41 43 55 55
341 240 617 R.C.S. NANTERRE - N° FR 64 341 240 617
Immatriculée ORIAS : 07 001 707

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

SMA COURTAGE

Notre référence à rappeler dans toute correspondance :	
N° ASSURE : F18746E N° CONTRAT : 1351.001/ 2 85834 N° SIREN : 775 667 363	
Pour tout renseignement contacter : **SMA SA Grands Comptes Entreprises** **8 rue Louis Armand CS 71201** **75738 Paris Cedex 15** **Tél. : 01.40.59.70.00** **Fax : 01.40.59.70.57**	**COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE** **(PROCEDES M.P. OTTO)** **21, rue La Boétie** **75008 PARIS**

Contrat d'assurance RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS

Période de validité : du 01/01/2020 au 31/12/2020

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA numéro **F18746E 1351.001 / 2 85834** pour l'ensemble de ses filiales.

1- PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objets de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles suivantes : Entreprise, maître d'œuvre ou fabricant-vendeur dans tous domaines d'activités et notamment dans le domaine des Services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :
  - Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
  - Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
  - Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
  - Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
  - Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
  - Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

SMA COURTAGE

- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain
- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- Eclairage public et signalisations,
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros. RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15
www.sma-courtage.com

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

- Revêtements textiles et plastiques,
- Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
- Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
- MOE de désamiantage
- Maîtrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
- Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
- Etudes techniques Vitrerie Miroiterie y compris façades aluminium

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A 243-1 du code des assurances ;

- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;

- aux chantiers dont le coût total de construction hors taxes tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 30 000 000 €. Cette somme est illimitée en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de :
  - 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros œuvre,
  - 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros œuvre,
  - 3 000 000 € par sinistre si l'assuré est concepteur, non réalisateur de travaux.

- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
  - travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date,
  - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P[1][3], ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P[2][3],
  - travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publiée par un organisme reconnu par la profession, dans le cadre de marchés de travaux publics,
  - procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
    - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P[3],
    - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) avec avis favorable,
    - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de par l'Agence Qualité Construction AQC) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P
(2) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012) sont consultables sur le site internet du programme RAGE : www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr
(3) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC www.qualiteconstruction.com

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

SMA COURTAGE

2- ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant des garanties
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	**En Habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.
	Hors Habitation: Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R.243-3 du code des assurances.
	En présence d'un CCRD: Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables	**Marché d'entreprise** 1 000 000 € épuisable par année d'assurance
	Marché de maîtrise d'œuvre 350 000 € épuisable par année d'assurance
Durée et maintien des garanties : La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3- GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré qui intervient en qualité de sous-traitant, en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792.2 du Code civil, sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du Code civil.

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15
www.sma-courtage.com
SMA

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

SMA COURTAGE

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

Le montant des garanties accordées reste celui prévu par L'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à PARIS
Le 20/12/2019

Le Président du Directoire
Par délégation



SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

6.11. Inventaire du patrimoine

Installation	*Entité*	*Unité*	*Equipement*	*Année*	*Type*
Compteur de secto Côte de Ravat	File Eau	Distribution eau	Débitmètre Electromagnétique Autonome		
Compteur de secto Garissade	File Eau	Distribution eau	Débitmètre Electromagnétique Autonome	2014	ABB waterflux
Compteur de secto Grogeac	File Eau	Distribution eau	Débitmètre Electromagnétique Autonome		
Compteur de secto Pontet	File Eau	Distribution eau	Débitmètre Electromagnétique Autonome		
Compteur de secto Roc Mol	File Eau	Distribution eau	Débitmètre Electromagnétique Autonome		
Compteur de secto Route de Temniac	File Eau	Distribution eau	Débitmètre Electromagnétique Autonome		
Compteur de secto Schweitzer	File Eau	Distribution eau	Débitmètre Electromagnétique Autonome		
Exhaure Moussidière	Bâtiments, VRD	Bâtiments d'Exploitation	Potence Fixe		
Exhaure Moussidière	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
Exhaure Moussidière	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Automate		SCHNEIDER TSX37-10
Exhaure Moussidière	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Variateur de Fréquence		TELEMECANIQUE ATV28HD12N4
Exhaure Moussidière	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Variateur de Fréquence		TELEMECANIQUE ATV28HD12N4
Exhaure Moussidière	File Eau	Elévation	Canalisation		
Exhaure Moussidière	File Eau	Elévation	Canalisation		
Exhaure Moussidière	File Eau	Elévation	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		KROHNE
Exhaure Moussidière	File Eau	Elévation	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		KROHNE
Exhaure Moussidière	File Eau	Elévation	Détecteur de Niveau Poire		
Exhaure Moussidière	File Eau	Elévation	Pompe Immergée (EP) en tube		KSB KRT K 150-315/66UG-274/274
Exhaure Moussidière	File Eau	Elévation	Pompe Immergée (EP) en tube		KSB KRT K 150-315/66UG-274/274
Exhaure Moussidière	File Eau	Elévation	Vanne Pneumatique		
Forage et Source de la Tannerie	Bâtiments	Aménagements Extérieurs	Espace vert		
Forage et Source de la Tannerie	Bâtiments	Aménagements Extérieurs	Grillage		
Forage et Source de la Tannerie	Bâtiments	Aménagements Extérieurs	Portail		
Forage et Source de la Tannerie	Bâtiments	Bâtiments d'Exploitation	Huisserie Diverse		
Forage et Source de la Tannerie	Bâtiments	Bâtiments d'Exploitation	Potence Amovible		
Forage et Source de la Tannerie	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
Forage et Source de la Tannerie	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Automate		SCHNEIDER TSX37-10
Forage et Source de la	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle /	Coffret de Télégestion		SOFREL S550

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Installation	*Entité*	*Unité*	*Equipement*	*Année*	*Type*
Tannerie		Commande			
Forage et Source de la Tannerie	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Variateur de Fréquence		TELEMECANIQUE ATV38HD25N4
Forage et Source de la Tannerie	File Eau	Alimentation Eau Brute	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique		
Forage et Source de la Tannerie	File Eau	Alimentation Eau Brute	Bâche		
Forage et Source de la Tannerie	File Eau	Alimentation Eau Brute	Canalisation		
Forage et Source de la Tannerie	File Eau	Alimentation Eau Brute	Compteur Mécanique		
Forage et Source de la Tannerie	File Eau	Alimentation Eau Brute	Compteur Mécanique		
Forage et Source de la Tannerie	File Eau	Alimentation Eau Brute	Compteur Mécanique		
Forage et Source de la Tannerie	File Eau	Alimentation Eau Brute	Crépine pour Filtre		
Forage et Source de la Tannerie	File Eau	Alimentation Eau Brute	Détecteur de Niveau Poire		
Forage et Source de la Tannerie	File Eau	Alimentation Eau Brute	Electrovanne		
Forage et Source de la Tannerie	File Eau	Alimentation Eau Brute	Forage		
Forage et Source de la Tannerie	File Eau	Alimentation Eau Brute	Pompe Immergée (EP) en tube		FLYGT 2075323
Forage et Source de la Tannerie	File Eau	Alimentation Eau Brute	Pompe Immergée (EP) en tube		GRUNDFOS SP60-9
Forage et Source de la Tannerie	File Eau	Alimentation Eau Brute	Vanne Hydraulique		
Réservoir de Campagnac	Bâtiments	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiment de Process		
Réservoir de Campagnac	Bâtiments	Bâtiments d'Exploitation	Bouche d'Aération		
Réservoir de Campagnac	Bâtiments	Bâtiments d'Exploitation	Echelle Fixe		
Réservoir de Campagnac	Bâtiments	Bâtiments d'Exploitation	Huisserie Diverse		
Réservoir de Campagnac	File Eau	Stockage	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique		
Réservoir de Campagnac	File Eau	Stockage	Canalisation		
Réservoir de Campagnac	File Eau	Stockage	Crépine pour Filtre		
Réservoir de Campagnac	File Eau	Stockage	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		
Réservoir de Campagnac	File Eau	Stockage	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		
Réservoir de Campagnac	File Eau	Stockage	Echelle Fixe		
Réservoir de Campagnac	File Eau	Stockage	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires		
Réservoir de Campagnac	File Eau	Stockage	Réservoir		
Réservoir de Campagnac	File Eau	Stockage	Vanne Manuelle		
Réservoir de la Plane	Bâtiments	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiment de Process		
Réservoir de la Plane	Bâtiments	Bâtiments d'Exploitation	Bouche d'Aération		
Réservoir de la Plane	Bâtiments	Bâtiments d'Exploitation	Echelle Fixe		
Réservoir de la Plane	Bâtiments	Bâtiments d'Exploitation	Huisserie Diverse		
Réservoir de la Plane	File Eau	Stockage	Canalisation		
Réservoir de la Plane	File Eau	Stockage	Crépine pour Filtre		
Réservoir de la Plane	File Eau	Stockage	Echelle Fixe		
Réservoir de la Plane	File Eau	Stockage	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires		

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Installation	*Entité*	*Unité*	*Equipement*	*Année*	*Type*
Réservoir de la Plane	File Eau	Stockage	Réservoir		
Réservoir de la Plane	File Eau	Stockage	Vanne Manuelle		
Réservoir et reprise des Pechs	Bâtiments	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiment de Process		
Réservoir et reprise des Pechs	Bâtiments	Bâtiments d'Exploitation	Bouche d'Aération		
Réservoir et reprise des Pechs	Bâtiments	Bâtiments d'Exploitation	Echelle à Crinoline		
Réservoir et reprise des Pechs	Bâtiments	Bâtiments d'Exploitation	Huisserie Diverse		
Réservoir et reprise des Pechs	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
Réservoir et reprise des Pechs	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Automate		SCHNEIDER TSX37-10
Réservoir et reprise des Pechs	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Coffret de Télégestion		SOFREL S550
Réservoir et reprise des Pechs	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Démarreur Electronique		TELEMECANIQUE ATS 46
Réservoir et reprise des Pechs	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Démarreur Electronique		TELEMECANIQUE ATS 46
Réservoir et reprise des Pechs	Energies	Distribution Electrique Haute Tension	Transformateur Abaisseur		H61
Réservoir et reprise des Pechs	File Eau	Reprise	Canalisation		
Réservoir et reprise des Pechs	File Eau	Reprise	Compteur Mécanique		
Réservoir et reprise des Pechs	File Eau	Reprise	Crépine pour Filtre		
Réservoir et reprise des Pechs	File Eau	Reprise	pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire		GRUNDFOS CR38-8-2 A-F-A-E-EUBE
Réservoir et reprise des Pechs	File Eau	Reprise	pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire		GRUNDFOS CR38-8-2 A-F-A-E-EUBE
Réservoir et reprise des Pechs	File Eau	Reprise	Vanne Manuelle		
Réservoir et reprise des Pechs	File Eau	Stockage	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique		
Réservoir et reprise des Pechs	File Eau	Stockage	Canalisation		
Réservoir et reprise des Pechs	File Eau	Stockage	Crépine pour Filtre		
Réservoir et reprise des Pechs	File Eau	Stockage	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		
Réservoir et reprise des Pechs	File Eau	Stockage	Echelle Fixe		
Réservoir et reprise des Pechs	File Eau	Stockage	Echelle Fixe		
Réservoir et reprise des Pechs	File Eau	Stockage	Echelle Fixe		
Réservoir et reprise des Pechs	File Eau	Stockage	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires		
Réservoir et reprise des Pechs	File Eau	Stockage	Réservoir		
Réservoir et reprise des Pechs	File Eau	Stockage	Réservoir		
Réservoir et reprise des Pechs	File Eau	Stockage	Réservoir		
Réservoir et reprise des Pechs	File Eau	Stockage	Vanne Manuelle		
Réservoir Surpresseur de Argentouleau	Bâtiments	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiment de Process		
Réservoir Surpresseur de Argentouleau	Bâtiments	Bâtiments d'Exploitation	Bouche d'Aération		
Réservoir Surpresseur de	Bâtiments	Bâtiments	Echelle à Crinoline		

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Installation	*Entité*	*Unité*	*Equipement*	*Année*	*Type*
Argentouleau		d'Exploitation			
Réservoir Surpresseur de Argentouleau	Bâtiments	Bâtiments d'Exploitation	Huisserie Diverse		
Réservoir Surpresseur de Argentouleau	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
Réservoir Surpresseur de Argentouleau	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Coffret de Télégestion		SOFREL S550
Réservoir Surpresseur de Argentouleau	File Eau	Stockage	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique		
Réservoir Surpresseur de Argentouleau	File Eau	Stockage	Canalisation		
Réservoir Surpresseur de Argentouleau	File Eau	Stockage	Crépine pour Filtre		
Réservoir Surpresseur de Argentouleau	File Eau	Stockage	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		
Réservoir Surpresseur de Argentouleau	File Eau	Stockage	Echelle Fixe		
Réservoir Surpresseur de Argentouleau	File Eau	Stockage	Echelle Fixe		
Réservoir Surpresseur de Argentouleau	File Eau	Stockage	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires		
Réservoir Surpresseur de Argentouleau	File Eau	Stockage	Réservoir		
Réservoir Surpresseur de Argentouleau	File Eau	Stockage	Réservoir		
Réservoir Surpresseur de Argentouleau	File Eau	Stockage	Vanne Manuelle		
Réservoir Surpresseur de Argentouleau	File Eau	Surpression	Ballon		
Réservoir Surpresseur de Argentouleau	File Eau	Surpression	Canalisation		
Réservoir Surpresseur de Argentouleau	File Eau	Surpression	Compteur Mécanique		
Réservoir Surpresseur de Argentouleau	File Eau	Surpression	pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire		GRUNDFOS CR8-50 A-A-A-BUBE
Réservoir Surpresseur de Argentouleau	File Eau	Surpression	pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire		GRUNDFOS CR8-50 A-A-A-BUBE
Réservoir Surpresseur de Argentouleau	File Eau	Surpression	Vanne Manuelle		
Réservoir Surpresseur de Temniac	Bâtiments	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiment de Process		
Réservoir Surpresseur de Temniac	Bâtiments	Bâtiments d'Exploitation	Bouche d'Aération		
Réservoir Surpresseur de Temniac	Bâtiments	Bâtiments d'Exploitation	Echelle à Crinoline		
Réservoir Surpresseur de Temniac	Bâtiments	Bâtiments d'Exploitation	Huisserie Diverse		
Réservoir Surpresseur de Temniac	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
Réservoir Surpresseur de Temniac	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Automate		SCHNEIDER TSX37-10
Réservoir Surpresseur de Temniac	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Coffret de Télégestion		SOFREL
Réservoir Surpresseur de Temniac	File Eau	Stockage	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique		
Réservoir Surpresseur de Temniac	File Eau	Stockage	Canalisation		
Réservoir Surpresseur de Temniac	File Eau	Stockage	Crépine pour Filtre		
Réservoir Surpresseur de Temniac	File Eau	Stockage	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		
Réservoir Surpresseur de Temniac	File Eau	Stockage	Détecteur de Niveau Poire		

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Installation	*Entité*	*Unité*	*Equipement*	*Année*	*Type*
Réservoir Surpresseur de Temniac	File Eau	Stockage	Echelle Fixe		
Réservoir Surpresseur de Temniac	File Eau	Stockage	Réservoir		
Réservoir Surpresseur de Temniac	File Eau	Stockage	Robinet à Flotteur		
Réservoir Surpresseur de Temniac	File Eau	Stockage	Vanne Manuelle		
Réservoir Surpresseur de Temniac	File Eau	Surpression	Ballon		CHARLATTE
Réservoir Surpresseur de Temniac	File Eau	Surpression	Canalisation		
Réservoir Surpresseur de Temniac	File Eau	Surpression	Compteur Mécanique		
Réservoir Surpresseur de Temniac	File Eau	Surpression	pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire		KSB MOVICHROM NG9/6 20
Réservoir Surpresseur de Temniac	File Eau	Surpression	pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire		KSB MOVICHROM NG 9/6 20
Réservoir Surpresseur de Temniac	File Eau	Surpression	Vanne Manuelle		
Station de Reprise des Rivaux	Bâtiments	Bâtiments d'Exploitation	Huisserie Diverse		
Station de Reprise des Rivaux	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
Station de Reprise des Rivaux	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Coffret de Télégestion		SOFREL S50
Station de Reprise des Rivaux	File Eau	Elévation	Bâche		
Station de Reprise des Rivaux	File Eau	Elévation	Ballon Anti-Bélier		PAUCHARD
Station de Reprise des Rivaux	File Eau	Elévation	Compteur Mécanique		
Station de Reprise des Rivaux	File Eau	Elévation	Electrovanne		
Station de Reprise des Rivaux	File Eau	Elévation	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires		
Station de Reprise des Rivaux	File Eau	Elévation	pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire		GOURDIN DOD
Station de Reprise des Rivaux	File Eau	Elévation	pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire		GOURDIN DOD
Station de Reprise des Rivaux	File Eau	Elévation	Robinet à Flotteur		
Station de Surpression de la Croix d'Allon	Bâtiments	Bâtiments d'Exploitation	Huisserie Diverse		
Station de Surpression de la Croix d'Allon	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
Station de Surpression de la Croix d'Allon	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Automate		SCHNEIDER TSX37-10
Station de Surpression de la Croix d'Allon	File Eau	Stockage	Bâche		
Station de Surpression de la Croix d'Allon	File Eau	Stockage	Détecteur de Niveau Poire		
Station de Surpression de la Croix d'Allon	File Eau	Stockage	Electrovanne		
Station de Surpression de la Croix d'Allon	File Eau	Stockage	Robinet à Flotteur		
Station de Surpression de la Croix d'Allon	File Eau	Surpression	Ballon		CHARLATTE
Station de Surpression de la Croix d'Allon	File Eau	Surpression	Ballon		CHARLATTE
Station de Surpression de la Croix d'Allon	File Eau	Surpression	Canalisation		
Station de Surpression de la Croix d'Allon	File Eau	Surpression	Compteur Mécanique		

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Installation	*Entité*	*Unité*	*Equipement*	*Année*	*Type*
Station de Surpression de la Croix d'Allon	File Eau	Surpression	Crépine pour Filtre		
Station de Surpression de la Croix d'Allon	File Eau	Surpression	pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire		GRUNDFOS CR4-160/14 A-A
Station de Surpression de la Croix d'Allon	File Eau	Surpression	pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire		GRUNDFOS CR4-160/14 A-A
Station de Surpression de la Croix d'Allon	File Eau	Surpression	Vanne Manuelle		
Station de Surpression Moussidière Bas Service	Bâtiments, VRD	Sécurité	Extincteur		
Station de Surpression Moussidière Bas Service	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
Station de Surpression Moussidière Bas Service	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Automate		SCHNEIDER TSX37-10
Station de Surpression Moussidière Bas Service	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Démarreur Electronique		TELEMECANIQUE ATS46D75N
Station de Surpression Moussidière Bas Service	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Démarreur Electronique		TELEMECANIQUE ATS46D75N
Station de Surpression Moussidière Bas Service	Energies	Distribution Electrique Haute Tension	Transformateur Abaisseur		
Station de Surpression Moussidière Bas Service	File Eau	Surpression	Ballon Anti-Bélier		CHARLATTE
Station de Surpression Moussidière Bas Service	File Eau	Surpression	Canalisation		
Station de Surpression Moussidière Bas Service	File Eau	Surpression	Compteur Mécanique		ACTARIS WOLTEX
Station de Surpression Moussidière Bas Service	File Eau	Surpression	Crépine pour Filtre		
Station de Surpression Moussidière Bas Service	File Eau	Surpression	pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire		GUINARD MH100T4
Station de Surpression Moussidière Bas Service	File Eau	Surpression	pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire		GUINARD MH100T4
Station de Surpression Moussidière Bas Service	File Eau	Surpression	Vanne Manuelle		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Air de Lavage	Production d'Air surpressé	Canalisation		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Air de Lavage	Production d'Air surpressé	Ne jamais utiliser (à supprimer)		HIBON SP1.04P
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Air de Lavage	Production d'Air surpressé	Vanne Pneumatique		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Air de Service	Production d'Air	Compresseur à Pistons		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Air de Service	Production d'Air	Electrovanne		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Air de Service	Production d'Air	Filtre à Air		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Aménagements Extérieurs	Grillage		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Aménagements Extérieurs	Portail		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Bâtiments Administratifs	Local		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Bâtiments d'Exploitation	Caillebotis		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Bâtiments d'Exploitation	Echelle Fixe		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Bâtiments d'Exploitation	Huisserie Diverse		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Bâtiments d'Exploitation	Local		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Bâtiments d'Exploitation	Palan Manuel		
Usine de Production d'Eau	Bâtiments, VRD et	Bâtiments	Rembarde		

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Installation	*Entité*	*Unité*	*Equipement*	*Année*	*Type*
Potable de Moussidière	Moyens Divers	d'Exploitation			
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Bâtiments d'Exploitation	Trappe		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Sécurité	Douche et Rince-Œil		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Bâtiments, VRD et Moyens Divers	Sécurité	Extincteur		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Automate		SCHNEIDER TSX37-10
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Automate		SCHNEIDER TSX37-10
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Coffret de Télégestion		SOFREL S50
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Démarreur Electronique		TELEMECANIQUE ATS46C14N
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Démarreur Electronique		TELEMECANIQUE ATS46C14N
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Démarreur Electronique		TELEMECANIQUE ATS46C14N
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Terminal Graphique et matriciel		SCHNEIDER MAGELIS
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Terminal Graphique et matriciel		SCHNEIDER MAGELIS
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Variateur de Fréquence		DANFOSS FC102 P22K
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Contrôle/Commande	Unité de Contrôle / Commande	Variateur de Fréquence		TELEMECANIQUE ATV28HD16N4
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Energies	Distribution Electrique Haute Tension	Transformateur Abaisseur		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Energies	Production Energie Electrique	Groupe Electrogène à Fuel		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Elévation Haut service	Ballon Anti-Bélier		CHARLATTE
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Elévation Haut service	Canalisation		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Elévation Haut service	Compteur Mécanique		ACTARIS WOLTEX
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Elévation Haut service	Crépine pour Filtre		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Elévation Haut service	pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire		KSB MTC D 100/3X-07.1-11.65
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Elévation Haut service	pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire		KSB MTC D 100/3X-07.1-11.65
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Elévation Haut service	pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire		KSB MTC D 100/3X-07.1-11.65
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Elévation Haut service	Vanne Manuelle		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Filtration	Canal		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Filtration	Cuve		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Filtration	Cuve		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Filtration	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Filtration	Détecteur de Niveau Poire		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Filtration	Détecteur de Niveau Poire		

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Installation	*Entité*	*Unité*	*Equipement*	*Année*	*Type*
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Filtration	Matériau de Garnissage		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Filtration	Matériau de Garnissage		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Filtration	Vanne Pneumatique		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Filtration	Vanne Pneumatique		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Filtration	Vanne Pneumatique		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Filtration	Vanne Pneumatique		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Filtration	Vanne Pneumatique		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Filtration	Vanne Pneumatique		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Filtration	Vanne Pneumatique		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Stockage Eau de Lavage Sortie Filtres	Pompe Immergée (EP) en tube		KSB AMAREX F 80-210/014YG-175
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Stockage Eau de Lavage Sortie Filtres	Réservoir		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Stockage Eau de Lavage Sortie Filtres	Vanne Motorisée		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Stockage Eau Traitée	Analyseur de Chlore Méthod Electrochim contin		PROMINENT Dulcotest
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Stockage Eau Traitée	Détecteur de Niveau Poire		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Stockage Eau Traitée	Détecteur de Niveau Poire		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Stockage Eau Traitée	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Stockage Eau Traitée	Moteur Asynchrone		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Stockage Eau Traitée	pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire		GRUNDFOS CR1S-2 A-A-A-E-HQQE
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Stockage Eau Traitée	Réservoir		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	File Eau	Stockage Eau Traitée	Turbidimètre en continu		HACH LANGE Ultraturb
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Produits de Traitement	Chlore Gazeux	Armoire de Stockage		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Produits de Traitement	Chlore Gazeux	Bouteille		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Produits de Traitement	Chlore Gazeux	Bouteille		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Produits de Traitement	Chlore Gazeux	Canalisation		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Produits de Traitement	Chlore Gazeux	Chloromètre		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Produits de Traitement	Chlore Gazeux	Détendeur / Inverseur		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Produits de Traitement	Chlore Gazeux	Electrovanne		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Produits de Traitement	Chlore Gazeux	Electrovanne		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Produits de Traitement	Chlore Gazeux	Hydroéjecteur		
Usine de Production d'Eau Potable de Moussidière	Produits de Traitement	Chlore Gazeux	Porte Bouteille		

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

Ressourcer le monde

Crédits photos : © GettyImages

Veolia
30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers
www.veolia.com

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

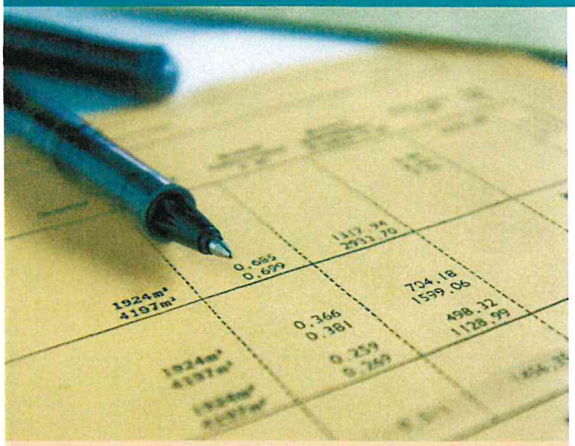
NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



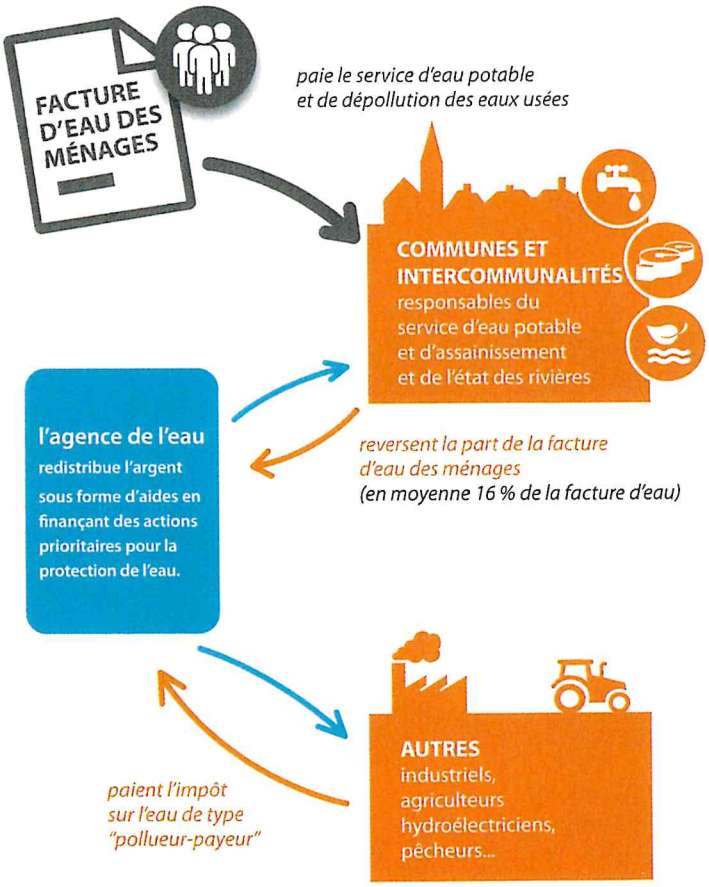
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne
(estimation Adour-Garonne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF…) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières…

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : **www.eau-adour-garonne.fr**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 248 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

0,10 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

2,60 € de redevance de pollution payés par les industriels *(y compris réseaux de collecte)* et les activités économiques concernés

67,70 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés *(y compris réseaux de collecte)*

8,40 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



0,50 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés *(pêcheurs)*

2,20 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants

5,10 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques *(hors irrigants)*

13,40 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2019 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2019, elles ont représenté environ **222 millions d'euros**.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) • source agence de l'eau Adour-Garonne

5,30 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau

8,80 € pour l'animation des politiques de l'eau *(études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)*

35,30 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales

14,40 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture



12,80 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable

5,30 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau

17,40 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques *(en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).*

0,70 € pour la solidarité internationale

* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'État, le financement des opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

ACTIONS AIDÉES
PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11e programme d'action de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de **120 M€** ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Près de **32 M€** ont été consacrés en 2019 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- près de **17 M€** pour l'agriculture biologique pour 15 000 hectares,
- **5 M€** d'aide dans le cadre d'investissements,
- **3 M€** pour modifications de pratiques,
- **60** captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plans d'action territoriaux (PAT) mise en œuvre?
- **24** collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30000 »),
- plus de **2 M€** pour les paiements pour services environnementaux, expérimentation lancée cette année auprès de **385** exploitations pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- **12 M€** ont été consacrés en 2019 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **1,4** million de m3 ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- **9** projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

57 M€ ont permis d'accompagner plus de **380** communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.
L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2019, près de **39 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- **600 km** de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- plus de **70 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments) ont été rendus franchissables,
- plus de **30 000 hectares** de zones humides ont bénéficié d'une aide de l'Agence pour de la restauration, de l'entretien ou de l'acquisition.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

Près d'**1M€** ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ **4 hectares** ont été désimperméabilisés ou déraccordés du réseau public.

- **56 M€** ont été consacrés en 2019 aux investissements de dépollution domestique dont principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : près de 90 entreprises de peinture ont été mises en conformité, 2 entreprises de traitement de surface pour le secteur aéronautique se sont mises en rejet zéro. Ainsi 59 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_78-DE

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.
Sur ses 7,8 millions d'habitants, 90 % vivent en habitat épars.
C'est un bassin essentiellement rural : les trois quarts des 7 300 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38 | Fax : 05 61 36 37 28



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99 - Fax : 05 56 11 19 98
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 99
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09
12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Conception et réalisation : AELB DIC - Adaptation AEAG Mars 2020

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.



Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux

LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT

EN IMMERSION

L'eau a quelque chose à vous dire...

otempora.com

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_79-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-79

ECLAIRAGE PUBLIC – DEPLACEMENT D'UN CANDELABRE CHEMIN DES BRUGUES N°1594

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Sarlat-La Canéda, qui est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage publics.

La Commune de Sarlat-La Canéda demande au Syndicat Départemental d'engager les études techniques pour le déplacement du candélabre n°1594 chemin des Brugues dans le cadre d'un aménagement de voirie.

Dans le cas où la commune de Sarlat-La Canéda ne donnerait pas une suite favorable à ce projet et ce dans un délai de 2 ans à compter de la date de la demande, la commune s'acquittera de 700 € pour frais de dossier.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_79-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **SOLLICITE** le SDE 24 afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et de son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement ;

- **DECIDE** de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne ;

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_80-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-80

ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT FOYER LUMINEUX N°2861 AVENUE THIERS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Sarlat-La Canéda, qui est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au Syndicat Départemental d'établir un projet qui prévoit le remplacement d'un foyer lumineux n°2861 avenue Thiers.

L'ensemble de l'opération représente un montant de 909,87 € HT soit 1.091,84 € TTC.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_80-DE

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 65 % de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de renouvellement (maintenance).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **DONNE** mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public ;

- **APPROUVE** le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 1.091,84 € TTC ;

- **S'ENGAGE** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues ;

- **S'ENGAGE** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne ;

- **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 591,45 € HT ;

- **ACCEPTE** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_81-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-81

ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT FOYER LUMINEUX N°1400 PLACE MALEVILLE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Sarlat-La Canéda, qui est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au Syndicat Départemental d'établir un projet qui prévoit le remplacement de foyers lumineux n°1400 place Maleville.

L'ensemble de l'opération représente un montant de 2.739,59 € HT soit 3.287,51 € TTC.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_81-DE

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 65 % de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de renouvellement (maintenance).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **DONNE** mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public ;

- **APPROUVE** le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 3.287,51 € TTC ;

- **S'ENGAGE** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues ;

- **S'ENGAGE** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne ;

- **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 1.780,73 € HT ;

- **ACCEPTE** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_82-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-82

ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT FOYERS LUMINEUX N°2955-2958-0990 RUES MAGNANAT ET LAVERGNE DE L'ISLE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Sarlat-La Canéda, qui est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au Syndicat Départemental d'établir un projet qui prévoit le remplacement de foyers lumineux n°2955-2958-0990 rues Magnanat et Lavergne de L'Isle.

L'ensemble de l'opération représente un montant de 1.504,03 € HT soit 1.804,84 € TTC.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_82-DE

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 65 % de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de renouvellement (maintenance).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **DONNE** mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public ;

- **APPROUVE** le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 1.804,84 € TTC ;

- **S'ENGAGE** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues ;

- **S'ENGAGE** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne ;

- **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 977, 62 € HT ;

- **ACCEPTE** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_83-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-83

ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT FOYER LUMINEUX N°1390 PLACE BOISSARIE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Sarlat-La Canéda, qui est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au Syndicat Départemental d'établir un projet qui prévoit le remplacement d'un foyer lumineux n°1390 place Boissarie.

L'ensemble de l'opération représente un montant de 1.535,69 € HT soit 1.842,83 € TTC.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_83-DE

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50 % de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de renouvellement (maintenance).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **DONNE** mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public ;

- **APPROUVE** le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 1.842,83 € TTC ;

- **S'ENGAGE** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues ;

- **S'ENGAGE** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne ;

- **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 767,85 € HT ;

- **ACCEPTE** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_84-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	0
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-84

ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT FOYERS LUMINEUX N°0335 ET 2568 PLACE MALEVILLE ET AVENUE BROSSARD

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Sarlat-La Canéda, qui est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au Syndicat Départemental d'établir un projet qui prévoit le remplacement de foyers lumineux n°0335 et 2568 place Maleville et avenue Brossard.

L'ensemble de l'opération représente un montant de 2.236,80 € HT soit 2.687,16 € TTC.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_84-DE

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 65% de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de renouvellement (maintenance).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **DONNE** mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public ;

- **APPROUVE** le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 2.687,16 € TTC ;

- **S'ENGAGE** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues ;

- **S'ENGAGE** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne ;

- **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 1.453,03 € HT ;

- **ACCEPTE** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_85-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Séance du 29 septembre 2020

Membres en exercice	29
Présents	28
Représentés	1
Votants	29
Abstention	1
Exprimés	28
Pour	27
Contre	1

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2020-85

TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE – CONVENTION ISOLIDARITE – TOTAL DIRECT ENERGIE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la ville de Sarlat poursuit une politique globale d'économie d'énergie en mobilisant des outils et partenariat divers.

Dans ce cadre, une convention d'incitation à la réalisation de travaux d'économie d'énergie et à l'amélioration de l'habitat financés par le dispositif des Certificats d' Economie d'Energie (CEE) est proposée.

Monsieur le Maire rappelle que ce dispositif avec Total Direct Energie et son mandataire, Isolidarité, a déjà été mobilisé et a permis de contribuer à des travaux dans différentes écoles.

Le principe général est de valoriser sous forme de CEE des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_85-DE

Ces CEE sont cédées à la société Total Direct Energie de sorte que cette dernière assume la totalité du coût des travaux réalisés.

Monsieur le Maire propose d'engager le partenariat dont les termes sont fixés dans la convention annexée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale,

- **APPROUVE** le projet de convention avec la société Isolidarité mandatée par l'entreprise Total Direct Energie.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes inhérents à la concrétisation de la présente décision ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_85-DE

CONVENTION D'INCITATION A LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE & L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT FINANCÉS PAR LE DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES

Dans le cadre de sa mission d'incitation, ISOLIDARITE s'engage à prendre en charge à 100% le financement de cette opération grâce à la valorisation des certificats d'économies d'énergie

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_85-DE

Convention passée entre :

Établissement : Mairie de Sarlat

Adresse : Place de la Liberté

Représentée par : Monsieur Jean-Jacques de Peretti

Agissant en tant que : Maire de Sarlat

La personne signataire atteste qu'elle est habilitée à engager ladite société (ou bailleur social ou établissement public ou collectivité) pour la réalisation des travaux d'économies d'énergie mentionnés dans la convention.

Ci-après désignée par « le bénéficiaire »,

ISOLIDARITE,

SAS ISOLIDARITE, ayant son siège social au 16 Av Kleber 75016 Paris, identifiée sous le numéro SIREN 831 236 369 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, représentée par Mr HAZIZA Erick en sa qualité de PDG, dûment habilité aux présentes,

Ci-après désignée par « le mandataire »,

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE:

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_85-DE

La société ISOLIDARITE est mandatée par des Obligés, (Obligé au titre des certificats d'économies d'énergie) pour inciter et assister les Bénéficiaires à la réalisation d'opérations d'économies d'énergie éligibles au dispositif des certificats d'économies d'énergie.
Dans le cadre de la loi de transition énergétique, l'état et le Ministère de la transition écologique ont reconnu la rénovation énergétique des logements comme une des priorités de la lutte contre la précarité énergétique.

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) créé par la loi POPE N°2005-781 du 13 Juillet 2005 fixe les orientations de la politique énergétique et transfert à la charge des « obligés » que sont les distributeurs d'énergie, l'obligation de réaliser des actions aux fins d'économies d'énergie. L'objectif d'économies d'énergie de la 4ème période fixé par le décret n°2017-690 du 2 mai 2017 s'élève à 1600 TWh cumac dont 400 TWH à réaliser auprès des ménages en situation de précarité énergétique.

Le décret 2017-1848 et les arrêtés du 29 décembre 2017 encadrant l'évolution du dispositif des CEE pour la période 2018-2020 ont été publiés au J.O du 31 décembre 2017
Les obligés peuvent s'acquitter de cette obligation par le biais des Certificats d'Economies d'Energie CEE pouvant être acquis auprès d'autres intervenants du dispositif assurant le rôle actif et incitatif.

Les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif, elles peuvent ainsi valoriser les économies d'énergie qu'elles réalisent par le biais des Certificats d'Economies d'Energie.

Dans ce contexte, les parties se sont rapprochées afin de définir les conditions et modalités de leur partenariat, reprisent dans la présente convention d'incitation à la réalisation de travaux de rénovation énergétique pour obtenir des économies d'énergie financées par les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

ARTICLE 1: OBJET

Le mandataire, dans son rôle actif et incitatif, intervient en qualité de mandataire de l'obligé, exerce une activité de conseil dans la réalisation d'actions d'économies d'énergie auprès du partenaire, et propose au bénéficiaire la réalisation d'opérations d'économies d'énergie financées par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).
Dans ce cadre, le mandataire assure l'accompagnement du bénéficiaire à chaque étape : Collecte des documents nécessaires au dossier de demande de CEE.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_85-DE

Isolidarite TOTAL direct energie

Constitution du dossier complet, contrôle conformité, dépôt du dossier au PNCEE, suivi de l'instruction,

Le mandataire assure de plus, la prise en charge financière des travaux de rénovation énergétique, financés à 100% par la collecte des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) générés.

Il est précisé qu'en tout état de cause, si après la délivrance des CEE correspondant aux travaux financés, la valorisation financière de ces CEE est inférieure au coût des travaux, aucune contrepartie financière ne sera réclamée à la collectivité territoriale bénéficiaire des travaux.

Le rôle actif et incitatif du mandataire est reconnu par le bénéficiaire qui atteste avoir été informé et sensibilisé sur le sujet de la précarité énergétique, dans le cadre de son action personnalisée.

Le bénéficiaire reconnait le rôle actif et incitatif du mandataire qui, en bénéficiant de l'aide financière obtenue par le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), l'a incité à réaliser les travaux d'économies d'énergie prévus dans les fiches standardisées publiées au Journal Officiel du 02 Aout 2015, dont :

- **Fiche d'opérations standardisées BAR-TH-160 & BAT-TH-146 : Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire**
- **Fiche d'opérations standardisées BAR & BAT en 103 : Isolation d'un plancher**
- **Fiche d'opérations standardisées BAR & BAT en 101 : Mise en place d'une isolation thermique en plancher de combles perdus**
- **Fiche d'opérations standardisées BAT SE-103 & BAR SE - 104 : Réglage des organes d'équilibrage d'une installation de chauffage à eau chaude**
- **Fiche d'opérations standardisées BAR-TH -161 & BAT- TH -155 : Isolation de points singuliers d'un réseau**

Cette liste n'est pas limitative mais constitue une grande partie des opérations de travaux réalisés au sein de structures similaires. Le bénéficiaire sera informé suite à la visite technique des fiches d'opération standardisées correspondantes aux travaux permettant de valoriser le patrimoine et réaliser des économies d'énergie significatives sur son parc.

Le Bénéficiaire est informé du fait que la délivrance des certificats d'économies d'énergie est strictement encadrée par les textes en vigueur. Le décret 2017-1848 et les arrêtés du 29 décembre 2017 encadrant l'évolution du dispositif des CEE pour la période 2018-2020 ont été publiés au J.O du 31 décembre 2017.

Le mandataire réalise le relevé du métrage par diamètre nature et lieux (colonnes, couloirs de caves, parking, vides sanitaires, ...) sur la base du listing exhaustif des bâtiments en précisant les adresses de chaque immeuble, les nom et coordonnées des personnes à contacter.

La gestion des accès se faisant avec le représentant local du bénéficiaire et le chef d'équipe du prestataire désigné par le mandataire.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_85-DE

Le mandataire proactif dans son domaine, acteur actif et incitatif, assure la sensibilisation et la promotion des gestes économes par ses différentes actions d'information, d'incitation et de réalisation.

Liste non exhaustive des gestes économes et des actions d'incitation présentées au partenaire retenus dans cette convention :

Optimisation des réseaux de chauffage et d'eau chaude du parc immobilier de la collectivité territoriale

Conseils d'économies simples dont : fermeture des fenêtres lorsque le chauffage est allumé pour économiser l'énergie, ne pas surchauffer les locaux, ...

Il est précisé que le mandataire prend en charge l'ensemble des démarches permettant le dépôt des dossiers de demande de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) complets et conformes.

ARTICLE 2: OBLIGATIONS DES PARTIES

Le mandataire et le bénéficiaire s'engagent à respecter une obligation réciproque de confidentialité pendant toute la période de la convention

Le bénéficiaire s'engage à communiquer au mandataire le détail du patrimoine, listing complet des bâtiments concernés avec leur adresse, les noms et coordonnées des interlocuteurs à contacter.

Les prestations sont contrôlées par une société agréée, en plus de tout autre organisme de contrôle et d'inspection désigné par le bénéficiaire, accrédité par la COFRAC suivant la norme NF EN ISO CEI/17020 pour le domaine d'activité Bâtiment-Génie civil rubrique 15.1.4 et conformément à la réglementation.

ARTICLE 3 : ROLE ACTIF ET INCITATIF

Dans son rôle actif et incitatif, le mandataire réalisera des actions de communication et d'affichage dans les différents immeubles concernés par la présente convention afin d'informer les usagers des opérations d'économies d'énergie en cours, d'amélioration du confort et de valorisation du patrimoine. Le mandataire pourra notamment rappeler les conseils d'incitation aux économies d'énergie mentionnées dans l'article I de la présente convention.

Le mandataire et le bénéficiaire reconnaissent le rôle actif et incitatif de de l'Obligé via ISOLIDARITE dans cette démarche de promotion des économies d'énergie et acceptent que l'Obligé fasse une demande de certificats d'économies d'énergie auprès des autorités compétentes.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT DES OPERATIONS D'ECONOMIES D'ENERGIE

Dans le cadre de son rôle actif et incitatif, la société ISOLIDARITE s'engage à financer l'intégralité du coût des travaux afférents à réalisation des opérations standardisées d'économies d'énergie énoncées à l'article I, dans la limite de 100% du montant figurant dans les devis estimatifs qui seront proposés par la société ISOLIDARITE pour ces travaux.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_85-DE

Hypothèse 1 : le bénéficiaire est une personne morale non soumise au respect des dispositions applicables à la commande publique, la société ISOLIDARITE proposera au bénéficiaire des devis pour la réalisation des travaux convenus avec un reste à charge à zéro pour le bénéficiaire, puis prendra directement en charge le paiement de toutes les factures.

Le bénéficiaire s'engage alors à effectuer toutes les diligences qui seront rendues nécessaires pour permettre à la société ISOLIDARITE de déposer un dossier complet et conforme auprès du ministre de l'énergie afin d'obtenir les certificats d'économies d'énergie résultant de cette opération.

Le bénéficiaire devra fournir à ISOLIDARITE une attestation sur l'honneur que les travaux ont été réalisés et validés par un organisme de contrôle accrédité par le COFRAC.

En cas de refus du bénéficiaire de fournir à ISOLIDARITE les attestations sur l'honneur, il est convenu entre les parties que la société ISOLIDARITE pourra alors demander au bénéficiaire le remboursement du coût des travaux.

Hypothèse 2 : le bénéficiaire est une personne morale soumise au respect des dispositions applicables à la commande publique. Dans ce cas, après l'attribution des marchés de travaux, le bénéficiaire communiquera à la société ISOLIDARITE la copie de l'acte d'engagement et des documents établissant le montant global des offres retenues. Ces documents seront annexés à la présente convention. Il est convenu entre les parties que le bénéficiaire adressera à la société ISOLIDARITE toutes les demandes de paiement d'avance et d'acomptes formulées par les entreprises titulaires des marchés de travaux. Pour le paiement de ces factures, il pourra en outre être prévu dans le CCAP des marchés de travaux que les factures d'avance, d'acomptes et de décompte final seront directement adressées par les entreprises titulaires des marchés de travaux à la société ISOLIDARITE en même temps qu'au pouvoir adjudicateur. La société ISOLIDARITE s'engage dans tous les cas à s'acquitter sans délai, et en tout état de cause dans les délais prévus par le code de la commande publique, du paiement de ces factures en lieu et place du bénéficiaire et d'adresser une copie de ces factures et de la preuve de leur paiement au bénéficiaire.

Le bénéficiaire s'engage alors à effectuer toutes les diligences qui seront rendues nécessaires pour permettre à la société ISOLIDARITE de déposer un dossier complet et conforme auprès du ministre de l'énergie afin d'obtenir les certificats d'économies d'énergie résultant de cette opération, en particulier en lui communiquant les procès-verbaux de réception des travaux et le dossier des ouvrages exécutés. En cas de refus du ministre de délivrer les dits certificats résultant d'une carence du bénéficiaire des travaux, particulièrement dans la fourniture des documents demandés (attestations sur l'honneur par exemple), il est convenu entre les parties que la société ISOLIDARITE pourra alors demander au bénéficiaire le remboursement du coût des travaux.

ARTICLE 5: ASSURANCE

ISOLIDARITE s'engage à fournir au bénéficiaire son attestation d'assurance civile & décennale.

La société ISOLIDARITE bénéficie du contrat d'assurance AXA n°0000010324335504.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 024-212405203-20200929-2020_85-DE

ARTICLE 6 : GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT

ISOLIDARITE s'engage auprès du bénéficiaire sur une garantie de « parfait achèvement » excluant toutes dégradations par un tiers. En cas de litige le délégataire mandatera un tiers afin de statuer.

ARTICLE 7: CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentielle toute information communiquée dans le cadre de l'exécution du contrat. Chacune des parties s'engage à collecter et traiter toutes les données à caractère personnel en conformité avec la réglementation et notamment la loi relative à l'informatique et aux libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée en son dernier état par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018. Pour toute donnée nominative qui aurait fait l'objet d'un traitement informatique, le bénéficiaire bénéficie d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des informations en nous contactant à l'adresse mail : grandscomptes@isolidarite.com Les informations pouvant être divulguées dans le cadre d'obligations légales.

ARTICLE 8: LOI APPLICABLE

La présente convention entrera en vigueur à sa date de signature pour une durée de deux ans. Au-delà de cette durée, elle pourra être prolongée par avenant pour deux années supplémentaires. Elle sera régie par le droit français.
Tout litige qui s'élèverait à propos de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention et qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera dénoué par voie d'arbitrage, à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

Fait à

Le / /2020

En deux exemplaires originaux.

Le Mandataire
ISOLIDARITE

Le Bénéficiaire *

**Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord » + tampon*

En signant cette convention, la personne signataire garantie qu'elle est la personne habilitée par l'organisme bénéficiaire des travaux à engager les travaux d'économies d'énergie mentionnés dans la présente convention, et ce en prenant acte du montant de la valeur estimée des dites travaux, indépendamment de la circonstance que la réalisation de ceux-ci sera intégralement financée par la société ISOLIDARITE.